10,427/8

A XLII
18/a

55 151

L'AMI DES MALADES OU

Discours historique & apologétique sur la Poudre purgative de M. AILHAUD, depuis son origine jusqu'à présent.

Salus populi suprema lex esto.

A CARPENTRAS,
Chez DOMINIQUE-GASPARD QUENIN,
Imprimeur du Roi & du Parlement.

M. DCC. LXIX.
Avec Permission des Supérieurs.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

PRÉFACE.

IL *eſt peu de remédes qui aient tant fait de bruit dans le monde, qu'en fait aujourd'hui la Poudre d'Ailhaud. Tranquille & paiſible dans ſa naiſſance, ſans autre recommandation que celle de l'heureuſe expérience qu'on en faiſoit, elle s'eſt répandue loin de ſa ſource, & s'eſt faite des partiſans & des approbateurs, dans tous les lieux où elle a été connue. Peu à peu elle a pénétré dans les quatre parties du monde, & toujours ſoutenue par ſa propre vertu, elle eſt*

parvenue au plus haut point d'eſtime & de célébrité.

La Médecine équitable & éclairée a vu long-temps ſes progrès avec ſatisfaction, & tant qu'a vecu l'illuſtre Auteur de ce reméde, il n'a paru ſur l'horizon littéraire aucune production qui tendit à obſcurcir l'éclat de ſa réputation. Ce calme a duré environ cinquante ans.

Mais à peine M. Ailhaud eut terminé ſa carrière, qu'il s'éleva, contre ſa Poudre, un violent orage qui dure encore. De rédoutables ennemis ſe ſuccédant les uns aux autres, ont déclaré une guerre implacable à ce reméde, & ſemblent vouloir le renfermer dans le tombeau de ſon Auteur, & le mêler avec ſes cendres. Le myſtère de ſa

compoſition eſt ſurtout, pour ſes antagoniſtes, un grand objet de critique : après d'inutiles efforts pour le décompoſer, réduits à ne former que des conjectures, ils ſe réuniſſent dans les plus ſiniſtres. On en eſt venu juſqu'à dire ſans détour, que c'eſt un poiſon, un cauſtique, un reméde corroſif, &c. & qui plus eſt, on a voulu le prouver. Des cadavres ouverts ont dépoſé par leurs entrailles calcinées, par des épanchemens de ſang, &c. que la Poudre d'Ailhaud avoit les mortels effets du poiſon. De là, les diverſes Obſervations qu'on a inſérées dans le Mercure, & dans les Journaux de Médecine, pour prévenir le public contre la ſéduction de ce dangereux reméde.

Ces allegations ſont d'autant plus graves, qu'elles ont été publiées ſous le nom de pluſieurs Médecins reſpectables, qui jouiſſent dans leur profeſſion, de la réputation la plus diſtinguée, & la plus juſtement acquiſe. Ils attaquent la Poudre d'Ailhaud & la proſcrivent avec un zèle qui ne peut être autoriſé que par une intime conviction de ſes méchantes propriétés. D'autre part, M. le Baron de Caſtelet, fils de l'Auteur, héritier du ſecret & des ſentimens de M. ſon père, ſoutient avec une chaleur égale, la bonté de ſon reméde ; il le juſtifie des imputations dont on le charge ; il diſcute les raiſonnemens & les expériences qu'on lui oppoſe ; mais il ne peut réuſſir à faire inſérer

ſes Réponſes dans les Feuilles périodiques où ſes cenſeurs ont placé leurs Obſervations, & la partialité des Journaliſtes l'oblige à répandre lui-même l'apologie de ſon reméde, & la ſienne.

Cependant la Poudre, en dépit de ceux qui la condamnent, opère, malgré ſa proſcription, une foule innombrable de guériſons ſurprenantes; la reconnoiſſance les publie, & les Journaliſtes accablés par la multitude des témoignages favorables qu'on leur adreſſe, apprennent à regret, que le jugement du public ſur ce reméde, eſt diamétralement oppoſé à celui qu'ils en avoient porté.

Ces altercations, dans leſquelles les combattans ont mis beaucoup d'intérêt, par la vi-

vacité de leurs écrits, ont paru mériter & fixer l'attention publique. La lecture de ces écrits devoit naturellement produire une révolution dans le sort de la Poudre d'Ailhaud. Son discrédit étoit inévitable, si les suffrages du public s'étoient réunis en faveur de ses adversaires; mais sa réputation & sa vogue ne pouvoient que s'accroître considérablement, si la multitude de ses juges lui donnoit gain de cause.

La suite de ces démêlés donne assez à connoître, si la Poudre d'Ailhaud a gagné ou perdu à être critiquée. Le débit en est devenu immense, & nous savons de science certaine, que depuis ces débats, il a reçu les plus grands accroissemens.

Cette prodigieuse consommation donne un nouvel intérêt à la connoissance des vraies propriétés de ce remède. S'il est aussi efficace que le disent ses apologistes, pourquoi seroit-on assez dupe, pour ne pas s'en servir dans le besoin? S'il est aussi mauvais que le prétendent ses antagonistes, pourquoi seroit-on indifférent sur l'aveuglement de tant de personnes qui s'en servent, & ne s'efforceroit-on pas de leur dessiller les yeux?

Les qualités intrinséques de la Poudre d'Ailhaud, sont donc aujourd'hui une matière d'examen de la plus grande conséquence, pour quiconque aime l'humanité. Ce remède se vend partout, à Bureau ouvert, &

l'on ſent combien il importe de ſavoir au juſte ſi c'eſt vraiment un Bureau de poiſon, ou ſi c'eſt un Bureau de Reméde univerſel.

La ſolution de ce problème n'eſt point embarraſſante. Tous les éclairciſſemens qu'on peut déſirer ſur cette matière, ſe trouvent dans les écrits reſpectifs qu'on a publiés : il n'eſt queſtion que de les raſſembler, ou d'en réunir tout l'eſſentiel dans un ouvrage qui puiſſe être lu de tout le monde. Du choc de ces productions ennemies, le lecteur verra ſortir des étincelles lumineuſes, qui lui découvriront au juſte les propriétés réelles ou prétendues de la Poudre d'Ailhaud, & chacun pourra porter ſur la querelle littéraire que ce reméde a

excitée, un jugement fixe & moralement certain.

C'eſt pour mettre tout le monde à portée de prononcer, dans une diſcuſſion qui intéreſſe tout le monde, que j'ai entrepris ce Diſcours hiſtorique. L'on y trouvera la fidelle analyſe de tout ce que j'ai pu découvrir d'écrits pour & contre le Reméde universel : *ſi je joins à la qualité d'hiſtorien, celle d'apologiſte de ce reméde, c'eſt qu'en écrivant ſur un objet de cette importance, & mettant en œuvre des matériaux ſi déciſifs en faveur de la Poudre, il ne me paroît pas poſſible d'être neutre.*

Voilà les motifs de l'ouvrage que je commence. C'eſt à tous les malades, & par conſéquent à tout le genre humain que je le

dédie ; car quel eſt l'homme qui puiſſe ſe flatter d'une ſanté ſans alternative ? Je prie mes lecteurs de regarder cet écrit, comme la production d'un cœur ſenſible & compatiſſant ſur les maux de mes ſemblables ; comme le fruit du zèle qui m'anime pour contribuer à leur ſoulagement ; comme l'extrait des connoiſſances utiles que mes lectures, les expériences d'autrui & les miennes ont pu me donner ſur les moyens les plus prompts & les plus sûrs de rétablir les ruines de la ſanté.

Je n'aſpire point à la gloire d'être auteur ; encore moins aux éloges qui ſuivent ordinairement les ouvrages d'eſprit. Cet écrit n'eſt que l'ouvrage du ſentiment, & l'effort d'un cœur qui cher-

che à communiquer aux autres ce qu'il croit bon & utile. Je ne le juge digne qu'à ce titre, de l'accueil & de l'indulgence publique. Mon ambition ſera ſatisfaite, ſi, lorſqu'on aura daigné me lire, on dit de moi, non que je ſuis un habile écrivain, un judicieux critique, &c. mais que je ſuis vraiment l'Ami des malades ; *qu'à bon droit j'en ai pris le nom, & que je mérite de le porter. Ce titre me flattera plus que tous les lauriers de la littérature, & je le regarderai comme la plus belle & la plus noble récompenſe de mon travail.*

Ce Diſcours ſera diviſé en quatre Parties. La première Partie préſentera l'origine de la Poudre d'Ailhaud, du ſyſtème

qui a donné lieu à la découverte de ce reméde, & renfermera une expoſition abrégée de ce Syſtème.

La ſeconde Partie montrera les progrès de la Poudre & du Syſtème, juſqu'à la mort de l'Auteur.

La troiſième Partie expoſera les contradictions qu'ont éprouvées la Poudre & le Syſtème, depuis la mort de l'Auteur juſqu'à préſent. L'on y joindra la diſcuſſion de tous les écrits publiés contre ce reméde, écrits dont l'on montrera la foibleſſe.

Dans la quatrième Partie, on traitera diverſes queſtions critiques, & l'on répondra aux objections capables d'arrêter le lecteur dans l'examen du Syſtème & de la Poudre.

L'AMI DES MALADES.

Si valetis, sic estis ut volumus : sed & ipsi benè valemus. 2. *Mach.* 11. 28.

I. PARTIE.

Origine de la Poudre.

Monsieur Jean Ailhaud, Auteur de la Poudre purgative, qui porte son nom, nâquit à Aix en Provence, vers l'an..... Affligé dès sa tendre jeunesse de plusieurs infirmités *qui* lui *faisoient traîner une vie fort languissante*, il paroît que le *grand désir de trouver un véritable remède* à ses maux, entra pour beaucoup dans le parti qu'il prit de *s'appliquer à l'étude de la Médecine.* (*a*) Il commença

(*a*) Traité de l'Origine des Maladies, Ch. I, p. 15.

ſa carrière, ſous des maîtres qu'il nous donne lui-même, comme *très ſavans, d'une grande ſageſſe, & d'une belle érudition.* (*b*) *Il les ſuivit comme pas à pas*, & ceux-ci, contens ſans doute des progrès de leur élève, lui décernèrent en 1695. les honneurs & le titre de Docteur.

Le jeune Médecin toujours infirme, dût naturellement chercher dans les lumières qu'il avoit reçues de la Faculté, la guériſon de ſes infirmités, & il eſt probable qu'il mit en uſage tous les remédes qui, ſelon les principes reçus, pouvoient convenir à ſon état. Mais le ſuccès ne répondant point à ſon eſpérance, & le déſir de guérir croiſſant avec ſes maux, il oſa s'écarter de la voie que lui avoient montré ſes maîtres, & il s'engagea tout ſeul, dans une nouvelle route qu'il s'ouvrit à lui-même.

Le premier pas qu'il fit, fut de renoncer totalement à la ſaignée. Malgré l'impreſſion que faiſoient ſur ſon eſprit, les leçons qu'il avoit reçues de la Faculté, il ſe rendit à celles qu'il recevoit de la nature. L'affoibliſſement preſqu'entier de ſes forces, que la ſaignée auroit bientôt épuiſées, l'avertit de s'abſtenir de ce

(*b*) Traité de l'Origine des Maladies, Ch. I. p. 15.

reméde meurtrier. *Endoctriné par ſa propre expérience*, comme il le dit lui-même, & *revenu à lui, il prit la voie des purgatifs*, (c) & s'y borna. Sa ſanté bientôt raffermie, juſtifia la préférence excluſive qu'il leur avoit donnée, & le mit en état de travailler utilement pour le public.

La découverte d'une vérité nouvelle, mène loin un eſprit pénétrant & appliqué. Notre jeune Docteur réfléchiſſant ſur les circonſtances de ſa guériſon, & ſur la conſtitution phyſique de l'homme, ſoupçonna que ce n'étoit pas du ſang, qu'étoient provenues ſes infirmités, comme il l'avoit cru juſqu'alors, mais des humeurs non filtrées, & des mauvais levains, auxquels les purgatifs avoient donné la fuite. De là, par une analogie bien ſimple, étendant ſon obſervation ſur la plûpart des maladies de l'homme, il crut qu'elles pouvoient dériver de la même cauſe.

Mais comment s'aſſurer que la conjecture étoit juſte? Diamétralement oppoſée à la doctrine de la Faculté, qui rejette ſur le ſang, un grand nombre de maladies, l'opinion de M. Ailhaud

(c) Traité de l'Origine des Maladies, Ch. I. p. 15.

qui les rejetoit sur les humeurs, étoit proscrite d'avance par les maîtres de l'Art. N'importe, notre jeune Docteur n'y renonça pas ; il appela l'expérience à son secours, & ne voulut prendre qu'elle, pour juge de ses idées. Dévoué par sa profession, au soulagement des malades, tous ceux qu'il voyoit, il les conduisoit, comme il s'étoit conduit lui-même. Toujours des purgatifs ; jamais, ou presque jamais de saignées. Cette pratique eut chez les autres, le même succès que chez lui. Les malades guéris plus promptement & plus sûrement que par la méthode ordinaire, étoient encore exempts de ces longues & fâcheuses convalescences, fruit certain de l'épuisement total, occasionné par les saignées.

Pour lors, M. Ailhaud ne douta plus de l'exactitude de sa nouvelle théorie ; il s'y attacha invariablement ; il l'examina sous toute sorte de rapports, & le résultat de ses réfléxions, & de ses expériences, fut de s'assurer *que ce n'etoit pas du sang que venoient les maladies, mais des humeurs qui le dérégloient.* (*d*) En supposant ce principe, comme constant, il s'ensuivoit que l'opinion générale qui

(*d*) Traité de l'origine des maladies, ch. I. pag. 15.

assignoit à chaque maladie, des causes différentes, étoit un pur préjugé, une erreur. Mais n'en étoit-ce pas une aussi, que cette multitude immense de remédes divers, qu'on emploie communément pour opérer la guérison des maladies de l'homme ? M. Ailhaud le crut encore, & il pensa que c'étoit principalement à cette double erreur qu'il falloit attribuer les incertitudes, les longueurs, la difficulté, & quelquefois l'impossibilité de la guérison des maladies.

De là il concluoit que rien ne seroit plus utile & plus précieux à l'homme, qu'un remède simple, lequel attaquant la cause générale des maladies, & détruisant cette cause, guériroit toutes les maladies, dans tous les cas possibles. Il avoit raison sans doute : mais la difficulté consistoit à trouver ce remède simple, & destructeur de la cause générale des maladies. Le jeune & laborieux Docteur n'en crut pas la découverte impossible ; encouragé par ses premiers succès, il se dévoua à sa recherche, il y consacra tous ses travaux : ami de l'humanité, il n'épargna ni peine ni soins, pour y parvenir. Le fruit de sa persévérance fut la composition d'un purgatif qu'il crut devoir opérer l'effet désiré ; il le perfec-

tionna, il en fit d'abord pour lui-même, l'usage le plus heureux, & certain de sa bonté *par sa propre expérience, & par une infinité d'autres*, (*e*) il l'annonça au public. Telle est l'origine de la poudre. Nous croyons pouvoir en fixer l'époque à peu près au commencement de ce siècle. (*f*)

Il est aisé de conclure de ce récit, que la poudre d'Ailhaud est l'ouvrage d'une longue & profonde reflexion. C'est la production d'un Auteur vif & hardi, mais aussi prudent qu'éclairé. D'abord excité par le pressant intérêt de sa conservation, soutenu ensuite dans ses re-

(*e*) Traité de l'origine des maladies, ch. I. p. 15.

(*f*) Le Sieur Dupuy de la Porcherie, Médecin à la Rochelle, veut ravir à Mr. Ailhaud la gloire de l'invention de sa poudre. Il dit dans une Lettre, que le Journaliste de Médecine a publiée, au mois de Décembre 1763. que *cette Poudre est un Remède de la Chine, dont une personne qui en arrivoit, fit présent au Sieur Ailhaud Père, sous la condition de la distribuer à profit commun, sous le nom de la Poudre d'Aix*: Que *cet associé étant devenu la première victime de ce secret, le Sieur Ailhaud en resta le seul possesseur.* Et comme *le Sieur Ailhaud Fils ignoroit peut-être cette anecdote*, j'ai été bien aise, dit l'obligeant Mr. de la Porcherie, *de profiter de cette petite occasion, pour la lui apprendre.* Nous serions fachés qu'on soupçonnât le Sieur de la Porcherie, d'être l'Auteur, & non le simple Historien de cette anecdote; mais nous aurions bien désiré, pour aller au devant des jugemens téméraires, qu'il eut profité de cette *petite occasion*, pour nous apprendre de quelle source il la tient, & *quels sont ses garants.*

cherches, par l'heureux effet des tentatives qu'il oſe faire ſur lui-même, il croit pouvoir réuſſir à corriger les erreurs de la Médecine, & défricher le vaſte champ de ſes incertitudes. Il ſimplifie tout à la fois, la théorie & la pratique de cette utile ſcience, en réduiſant la théorie, à un petit nombre de principes inconteſtables, la pratique, à l'uſage d'un ſeul reméde, capable de guérir toutes les maladies.

Mais il arrive ſouvent qu'on s'égare dans la région de l'eſprit, ſurtout lorſque ſéduit par l'attrait de la nouveauté, l'on s'engage dans des routes inconnues. Un beau ſyſtème, n'eſt ſouvent qu'une belle erreur, & je n'ignore pas, que parmi le grand nombre de perſonnes qui ont porté leur jugement ſur le ſyſtème de M. Ailhaud, il en eſt de très éclairées & de très reſpectables qui l'ont cru faux & inſoutenable. Mais comme il s'en trouve auſſi d'un ſentiment oppoſé, dont les lumières & l'expérience méritent la plus grande conſidération, le Lecteur ſera bien aiſe ſans doute de ſe mettre au fait des principes de Mr. Ailhaud, de voir ſes preuves, de les comparer aux objections, & de ſe décider en faveur du ſentiment qui lui paroîtra plus conforme à la vérité. Je vai

donc faire une exposition du système de M. Ailhaud, la plus claire qu'il me sera possible, & je prie mes lecteurs de bien saisir la théorie de notre Auteur. C'est cette théorie qui l'a conduit à la découverte de sa Poudre, & qui doit conduire le lecteur à des impressions décisives, pour ou contre le remède.

Mr. le Baron de Castelet, Fils de l'Auteur, a réduit tous les principes de M. son Père, aux trois propositions suivantes. (*g*)

„ 1°. Les maladies ne procèdent point „ du sang & des esprits, mais toujours „ des humeurs qui s'opposent à leur na„ turelle circulation.

„ 2°. Les maladies ne procédant point „ du sang & des esprits, mais toujours „ des mauvais levains, on doit conser„ ver le premier, & donner la fuite „ aux seconds.

„ 3°. Les purgatifs étant seuls capa„ bles de donner la fuite aux humeurs „ arrêtées, & de détruire les obstructions „ & mauvais levains qui occasionnent „ les maladies, il faut y avoir recours, „ & en composer d'assez doux pour pro„ duire l'effet désiré. "

(*g*) Feuille intitulée, *Médecine universelle.*

Voilà les trois principes fondamentaux sur lesquels porte le système de M. Ailhaud ; voilà d'où dérivent toutes les conséquences qu'il tire contradictoirement aux opinions reçues de la Faculté. Mais cette doctrine est-elle aussi certaine, qu'elle est simple ? C'est ce que nous allons examiner en développant les trois propositions ci-dessus.

PREMIERE PROPOSITION.

Les maladies ne procèdent point du sang & des esprits, mais toujours des humeurs qui s'opposent à leur naturelle circulation.

Pour faire la preuve de cette proposition, nous nous en tiendrons à l'analyse des raisonnemens de M. le Baron de Castelet, dans la Feuille intitulée, *Médecine universelle.* Faisons d'abord d'après lui, quelques remarques préliminaires.

1°. *Le sang contient avec lui, toutes les humeurs :* c'est-à-dire, que la lymphe, la morve, la bile, l'urine, en un mot, toutes les humeurs sont mêlées avec le sang qui les entraîne dans sa circulation, pour les distribuer dans les différentes parties du corps.

2°. *Chaque humeur se filtre par les glandes qui lui sont destinées.* C'est-à-

dire, que dans la circulation, la salive se filtre par les glandes salivaires, la lymphe, par les vaisseaux lymphatiques, l'urine par les reins, & ainsi des autres.

3°. *Jamais une glande ne filtre dans l'état naturel, l'humeur qui doit être filtrée par l'autre.* C'est-à-dire, *que le foie qui filtre la bile, ne filtre jamais dans l'état naturel, l'urine qui doit être filtrée par les reins*, &c. La nature fournit mille exemples semblables. Tel vaisseau qui filtre l'eau, ne laisse point passer le vin. Un morceau de vessie que l'eau traverse, refuse un passage libre à l'air. Un papier imbibé d'huile, sépare l'huile du vin. *Ainsi voyons-nous*, dit M. Ailhaud Père, que *dans l'admirable construction du corps, il y a plusieurs glandes par lesquelles ces humeurs se filtrent; il y en a pour les yeux, d'où il se filtre & découle une sérosité qui sert à les humecter, & à faciliter leur mouvement & pas autre chose. Il y en a pour les oreilles, d'où il découle une humeur qui devient ensuite visqueuse & jaune, pour favoriser & conserver la sensation de l'ouie, & pas autre chose*, &c. (*h*)

(*h*) Traité de l'Origine des maladies, pag. 6.

4°. Quoique

Quoique le ſang contienne avec lui toutes les humeurs qu'il porte dans les différentes parties du corps . . . il eſt certain que le ſang eſt toujours pur, & diſtingué des humeurs. C'eſt la doctrine de M. Ailhaud Père, plus amplement expliquée dans ſon Traité de l'Origine des Maladies, (page 5. & 6.) c'eſt-à-dire, que tant que le ſang *ſubſiſte dans ſa nature*, (*i*) il eſt toujours pur par lui-même, & ne s'identifie jamais avec les humeurs, quoique mêlé avec elles. On en a la preuve évidente, dans le ſang qu'on tire à un malade. Les humeurs qu'il contient, ſe ſéparent d'elles-mêmes en grande partie, lorſque le ſang ſe coagule ; on les voit nager ſur la ſurface, & prendre leur couleur naturelle, toute différente de celle du ſang.

Cela ſuppoſé, M. le Baron de Caſtelet aſſure que le ſang eſt *incapable de produire par lui-même la maladie.* La preuve qu'il en donne, n'eſt pas un tiſſu de raiſonnemens abſtraits, hériſſés des termes obſcurs de la Médecine : ce n'eſt qu'une ſimple expoſition des principes inconteſtables de la ſanté & de la maladie ; la vérité n'a beſoin que d'être montrée.

(*i*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 6.

La santé, dit M. le Baron de Castelet, *dépend de l'équilibre entre les parties solides, & les parties liquides dont le corps est composé.* (*k*) Tant que cet équilibre subsiste, la santé se soutient, point de maladie; le seul bon sens dit cela.

Or lorsque le sang se dépouille dans la circulation, de toutes ses humeurs, il circule librement; l'équilibre règne entre les solides & les liquides, on se porte bien. Cela est encore évident. Car la libre circulation du sang, & la fidéle distribution qu'il fait alors des humeurs qu'il contient, dans les filtres destinés à les recevoir, sont le véritable fondement de l'équilibre entre les solides & les liquides. Ceux-là reçoivent de ceux-ci, la nourriture qui leur convient, & les liquides, en se dépouillant de ce qu'ils ont de superflu, reparent par la voie des alimens, la diminution qu'ils souffrent, en nourrissant les solides. C'est l'état le plus parfait, où puisse se trouver la machine de notre corps; c'est la santé. (*l*)

(*k*) *Les parties solides* sont les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, &c. *Les parties liquides* sont les esprits animaux, le sang & les humeurs.

(*l*) Un célébre Médecin Anglois explique le méchanisme de la santé, par des principes si semblables à ceux que nous venons d'exposer, que nous croyons devoir rapporter ses propres termes; voici comme il

Mais cet heureux état eſt altéré, & la maladie lui ſuccède, *lorſque les humeurs ſont troublées dans leur cours naturel, qu'elles ne ſe filtrent plus également, qu'elles s'arrêtent dans différentes parties du corps.* Alors *elles produiſent diverſes maladies.* Pourquoi ? parce que l'équilibre eſt néceſſairement troublé. Rendons cela ſenſible par des applications. Suppoſons qu'une ſeule glande eſt gênée dans ſes filtrations, dès lors l'humeur qu'elle devoit filtrer, demeure en grande partie

---

s'exprime dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, chap. 1. pag. 379. & 380. » Tant que cette circula-» tion (du ſang) ſe fait comme il faut, l'homme » jouit d'une parfaite ſanté ; ſi elle s'altère, il de-» vient malade ; dès qu'elle ceſſe, il expire. Qu'un » ſeul de nos membres en ſoit privé, il ſe corrompt » & ſe mortifie. Par ſon moyen, toutes nos ſécré-» tions naturelles s'exécutent régulièrement, la tranſ-» piration eſt aidée, le corps ſe débarraſſe de ſes ex-» crémens, & ſouvent nous guériſſons de nos maux » ſans autre aſſiſtance.

» Que l'on conçoive donc, (dit il pag. 383. & 384.) » ce que c'eſt que *la ſanté.* La ſanté conſiſte propre-» ment dans une circulation libre, tranquille & éga-» le, tant du ſang, que des autres fluides vitaux, par » les conduits que la nature leur a préparés dans le » corps humain ; circulation qui ſuppoſe dans les fi-» bres dont eſt formé le tiſſu des cavités, des tuyaux » & des cavités, par leſquels elle s'exécute, un dé-» gré de force & d'élaſticité convenable ; & dans les » fluides, la conſiſtance & la quantité requiſe pour » céder à l'impulſion des ſolides. «

Hiſtoire de la ſanté, & de l'art de la conſerver, par M. J. Mackenſie, Membre du Collége Royal des Médecins à Edimbourg, traduite de l'Anglois. 1761.

dans la masse du sang : insensiblement sa quantité augmente : le sang se trouve surchargé ; sa fermentation devient plus considérable : pour peu que le volume de l'humeur s'accroisse, la circulation du sang sera notablement gênée, sa fermentation deviendra excessive ; de-là, la tension, la chaleur, la rougeur, l'inflammation dans la partie, sur laquelle le sang se portera avec plus d'impétuosité : si c'est dans la pleure, voilà la pleurésie ; si c'est dans les amigdales, voilà l'esquinancie ; si c'est dans la peau seulement, voilà l'érysipèle, &c.

D'où l'on doit conclure, dit M. le Baron de Castelet, *que la fièvre la plus ardente, l'esquinancie, la pleurésie, & généralement toutes les maladies inflammatoires que l'on impute au sang, ne sont occasionnées que par l'abondance ou la mauvaise qualité des levains qui s'opposent à sa naturelle circulation.* Il ne paroît pas qu'on puisse contester cette conséquence.

Mais d'où peut provenir cette abondance, ou cette mauvaise qualité des levains qui s'opposent à la circulation du sang ? c'est-à-dire, d'où peut provenir le dérangement des humeurs qui trouble l'équilibre de la santé ? Avant que de ré-

pondre à cette queſtion, M. Ailhaud remarque judicieuſement avec la Faculté, qu'il y a ſix choſes, ſans leſquelles nous ne ſaurions ſubſiſter, quoiqu'elles n'entrent point dans notre conſtitution; c'eſt pour cette raiſon, qu'on les appelle *non naturelles;* ſavoir: l'air, le manger & le boire; le mouvement & le repos; le ſommeil & les veilles; les excrémens & les matières retenues; les paſſions de l'ame.

Cela ſuppoſé „ quand nous uſons de „ toutes ces choſes modérément, dit M. „ le Baron de Caſtelet, l'équilibre règne, nous nous portons bien. Mais ſi „ nous en prenons trop ou trop peu, „ l'équilibre ceſſe, les humeurs ſont troublées dans leur cours naturel, elles ne „ ſe filtrent plus également, elles s'arrêtent dans différentes parties du corps, „ où elles produiſent diverſes maladies. "

Voici donc tout le méchaniſme de la ſanté & de la maladie. On jouit de la ſanté „ quand on reſpire un bon air; „ quand on ne mange & qu'on ne boit, „ qu'autant qu'il eſt néceſſaire; quand „ on ne prend de mouvement & de repos, du ſommeil & de la veille qu'avec modération; quand les excrémens „ ne ſont ni trop ſecs, ni trop fluides;

„ enfin, quand les passions de l'ame
„ sont dans un équilibre raisonnable ;
„ c'est qu'alors, le sang n'étant ni pré-
„ cipité, ni retardé dans son cours, il
„ n'est point dérangé dans ses fonctions,
„ & tout va un train salutaire ; mais
„ s'il est troublé par quelqu'une de ces
„ causes : si on respire un mauvais air,
„ ou qu'on s'expose à ses intempéries : si
„ on se livre à des agitations immodé-
„ rées, ou à une trop grande inaction ;
„ si l'on prend un sommeil trop long, ou
„ trop court..... enfin, si on se livre
„ immodérément à quelque passion de
„ l'ame, comme tristesse, joie, colère,
„ envie, jalousie, &c. alors le sang se
„ dérange dans ses filtrations, ou par
„ trop de lenteur, ou par trop de vîtes-
„ se ; les humeurs non filtrées restent avec
„ lui, l'incommodent, l'embarrassent,
„ l'altèrent, le dérèglent, le troublent
„ & l'empêchent dans son action .....
„ De là naissent la fièvre, les éruptions,
„ les dépôts : de-là enfin prennent leur
„ source toutes les maladies : la décharge
„ des humeurs se faisant tantôt à la
„ tête, tantôt à la poitrine, tantôt à
„ l'estomac, sur les reins, sur les bras,
„ sur les jambes, &c. selon la différente
„ foiblesse des parties qui cèdent à leur

» torrent ; « en sorte que le mal commence toujours par un dérangement dans les humeurs ; & la foiblesse accidentelle de l'organe, de la partie où l'humeur s'arrête & se décharge, en détermine l'espèce.

Le sang n'entre donc pour rien dans la véritable source des maladies. Leur cause éloignée, c'est l'abus de quelqu'une des six choses non naturelles dont on a parlé ci-devant ; leur cause prochaine, immédiate, c'est l'altération des humeurs occasionnée par cet abus. Voilà l'explication aussi simple, que naturelle, de l'origine des maladies ; cette explication plausible par elle-même, aura tout le mérite d'une démonstration, dès qu'on verra l'expérience la moins équivoque & la plus constante, attester la vérité des conséquences qui en naissent naturellement. En attendant, nous sommes en droit de demander que la première proposition de M. Ailhaud soit regardée comme vraie, comme certaine ; & c'est ce que tout lecteur judicieux ne sauroit nous refuser au moins par supposition. Car quoique supposée vraie, si réellement elle se trouve fausse, les conséquences que nous en tirerons seront fausses aussi, & tomberont d'elles-mêmes.

Si, au contraire, ces conſequences ſont en elles-mêmes, autant de vérités ſenſibles & démontrées, la vérité du principe d'où elles découlent, ne peut plus être conteſtée.

Il faut donc regarder les humeurs & non le ſang, comme la véritable cauſe de toutes nos maladies. Voilà notre principe. Mais ce ſeroit peu de connoître cette cauſe, ſi, en même temps, on n'en connoiſſoit le remède. La Médecine ſeroit de toutes les ſciences, la plus inutile à l'homme, ſi, en l'entretenant de ſes maux, elle ne pouvoit lui en procurer le ſoulagement & la guériſon : mais ſeroit-elle bien utile, ſi, réduite à des connoiſſances purement conjecturales ſur l'origine des maladies, & ſur le choix des remédes qu'elles exigent, elle étoit ſujette à de fréquentes erreurs, dont le moindre inconvénient ſeroit de laiſſer l'homme noyé dans ſes infirmités ? Voilà pourtant ce qu'on voit tous les jours avec douleur. Une infinité de perſonnes, d'un excellent tempérament, languiſſent dans leurs maux, ſous les yeux de la Médecine, qui ſe tourmente en vain pour les ſoulager. Par quel endroit cette ſcience eſt-elle donc en défaut ? c'eſt qu'elle ſe trompe ſouvent ſur la cauſe première

du mal, comme on l'a dit ci-devant, & que par une suite de cette erreur, elle se trompe encore sur l'administration des remédes : c'est-à-dire, que la Médecine attribue au sang, des maladies qui ne peuvent procéder de lui, & qu'au lieu de conserver le sang, comme le principal agent du rétablissement de l'homme, elle l'attaque comme son ennemi, elle l'affoiblit, & par l'appauvrissement où elle le réduit, elle recule, & quelquefois éloigne pour toujours le retour de la santé.

Ecoutons raisonner un moment les Mrs. Ailhaud, père & fils, sur cet objet.

SECONDE PROPOSITION.

Les maladies ne procédant point du sang, mais toujours des mauvais levains, on doit conserver le premier, & donner la fuite aux seconds.

Cette proposition semble n'avoir besoin d'aucune preuve ; car il paroît que l'art de guérir, ne doit être autre chose, que l'art d'ôter la cause des maladies ; ou, comme le dit M. Ailhaud, *removere prohibens.* (*m*) C'est là l'unique office du

(*m*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 3.

Médecin. Etreprendre la guériſon d'un malade, en laiſſant ſubſiſter la cauſe du mal, ce ſeroit vouloir faire des miracles : mais ſe tromper, en croyant attaquer la cauſe du mal, & tourmenter une partie innocente, tandis que la partie coupable exerce librement ſon empire, ſous la protection de l'erreur, c'eſt aggraver à coup sûr les maux de l'homme, au lieu de les guérir, c'eſt multiplier les ſources du mal, au lieu de les tarir. Or, le ſang n'eſt point par lui-même, la cauſe des maladies, ainſi qu'on l'a prouvé : donc on ne doit point l'attaquer & l'affoiblir par de copieuſes & fréquentes ſaignées. Car, après tout, penſe-t-on, en diminuant le volume du ſang, mieux réuſſir à vaincre les humeurs, les mauvais levains qui ſont le vrai principe des maladies ? Quelle erreur ! La ſaignée par elle-même diminue-t-elle la maſſe proportionnelle des humeurs ſuperflues ou viciées, (*n*) leur donne-t-elle la fuite ? elle leur donne ſeulement un plus grand large, & par-là même, leur action n'en eſt que plus

(*n*) La ſaignée diminue à la vérité la maſſe du ſang & des humeurs, mais ce qui reſte, eſt toujours dans la même proportion.

dangereuse. Ces humeurs décomposées & altérées par l'état de stase où elles avoient été trop long-temps détenues, au lieu d'être évacuées par la saignée, reprennent leur cours avec plus de rapidité qu'auparavant, & infectent tout sur leur passage. La partie la plus exaltée, & la plus pestilentielle est promptement répompée dans les veines, elle s'y introduit en quantité proportionnelle à celle du sang tiré; la maladie, qui, jusque là, n'etoit dans le corps humain, que comme un germe non développé qu'il eut suffi d'évacuer, se développe & se caractérise: le Médecin s'en applaudit, & croit en être mieux guidé dans ses opérations; mais le malade n'en est que plus accablé, & dans un danger plus prochain. Qu'on y pense bien, la saignée en diminuant la quantité du sang, affoiblit en effet les forces de l'agent le plus puissant que la nature ait préparé contre les humeurs obstruées; car *le sang*, dit un Auteur récent, *est le principe de la vie, & des forces de l'homme..... Sa quantité naturelle soutient nos forces: la diminution de cette quantité, les diminue selon ses degrés, & les abat enfin jusqu'à l'extinction, quand elle est portée trop loin: c'est ce qu'on*

voit palpablement dans les animaux qu'on égorge. (*o*) Pourquoi donc diminuer la quantité naturelle du sang *qui soutient nos forces ?* Faut-il pour nous guérir, commencer par nous affoiblir ? Les forces d'un malade furent-elles jamais un obstacle à sa guérison ? On n'a point encore touché aux humeurs dont l'assemblage fait la maladie, & l'on a déjà ôté au malade, une partie des forces qu'il avoit pour les combattre, en lui ôtant une partie de son sang. Permettez-moi de vous le dire, Messieurs les partisans de la saignée, vous tirez sur vos troupes, en tirant sur le sang. Pour vaincre ce dépôt d'humeurs qui fait la maladie, la nature vous a donné le sang qui circule dans les veines du malade, comme le principal instrument de la victoire ; voyez avec quelle ardeur il combat l'obstacle qui l'arrête : la chaleur, la tension, l'inflammation même de la partie malade, vous attestent les efforts continuels & puissans du sang, pour r'ouvrir les passages bouchés, pour rétablir l'équilibre troublé : cependant l'obstacle trop fort, résiste encore à l'action du sang, & la rend insuffisante ; que

(*o*) Nouvelles Observations sur la saignée.

faites-vous donc, lorsque vous l'affoiblissez encore par la saignée ? (*p*) Aidez plutôt son opération salutaire, par des remédes qui attaquent directement l'humeur obstruée, & la divisent : vous faciliterez au sang, la prompte dissolution de cet ennemi de la santé, & bientôt vous aurez la consolation & la gloire de l'avoir rétablie. Un Auteur qui ne peut être suspect, quand il est question des opinions de M. Ailhaud, établit à peu près, les mêmes principes que lui, sur les inconvéniens de la saignée. (*q*) „ J'ai trouvé infidelle, (dit-il, pag. 137.) „ la méthode ordinaire de saigner dans „ les maladies inflammatoires. J'ai jugé „ qu'il y avoit de l'abus à saigner si fré„ quemment, si copieusement, & de si „ près. Il paroît étrange en effet, (ajou„ te-t-il, pag. 147.) dans la pratique or„ dinaire de plusieurs Médecins, de voir „ monter le nombre des saignées, jusqu'à „ douze ou quatorze ; & souvent sans „ qu'on ait opéré de changement dans

(*p*) Les Chinois ne font point usage de la saignée, & ils vivent aussi long temps que nous, que l'on saignera 12. ou 15. fois dans une maladie. *Description de la Chine, tom. III. pag.* 463.

(*q*) Réflexions sur la saignée, par Jean-Marie Pinot, Docteur de Montpellier, &c. A Dijon de l'Imprimerie de Defay 1752.

„ les accidens de la maladie, où on les
„ a pratiquées. Cette conduite seroit au-
„ torisée, si chaque saignée avoit son
„ succès : mais loin de-là, j'ai remarqué
„ que les accidens ne faisoient souvent
„ qu'augmenter en conséquence. "

Il faut donc conserver précieusement le sang, dans le temps de la maladie, puisque c'est de son action qu'on doit attendre le retour de la santé, & s'empresser de combattre par des remèdes propres, l'humeur viciée qui est le vrai principe du mal. „ Si dans un cas pres-
„ sant, où l'on ne peut faire avaler au-
„ cun remède à un malade, on lui ou-
„ vre la veine pour suivre le préjugé,
„ .... qu'on ait attention, dans ce cas
„ & dans tout autre, où l'on croira la
„ saignée indispensable, de ne pas abat-
„ tre les forces du malade, par des sai-
„ gnées trop copieuses, & trop réitérées.
„ ..... L'expérience ne démontre-t-elle
„ pas que les saignées trop réitérées ap-
„ pauvrissent la masse du sang, & font
„ tomber les malades dans l'hydropisie
„ & autres maladies plus sérieuses,
„ que celles dont on avoit voulu les
„ guérir ? (r)

(r) Médecine universelle.

„ La routine & le préjugé, (dit encore M. Pinot, pag. 170. & suiv.) en „ ont précipité des millions au tombeau, „ qui vivroient peut-être encore, si on „ eut voulu s'écarter d'un usage si pernicieux. " Et plus bas, il ajoute : „ quand „ les malades sont morts, on croit n'avoir rien à se reprocher, parce que les „ saignées n'ont pas été oubliées. Fausse & „ funeste sécurité ! puisque par les raisons „ que nous en avons donné, ce sont „ souvent ces saignées pratiquées suivant „ la routine, qui ont été la cause des „ événemens malheureux, dont on se „ flatte d'être à couvert. A mon égard, „ je déclare que j'en ai trop vu périr „ avec les saignées les plus multipliées, „ pour que la manière de les pratiquer „ ne m'ait paru suspecte. "

D'ailleurs M. Ailhaud remarque très judicieusement, (s) que la machine de notre corps est *l'ouvrage d'une intelligence supérieure .... sur laquelle il ne fut jamais permis de vouloir dominer. Les Médecins peuvent bien, & même doivent être ses spectateurs, ses admirateurs, & ses ministres ; mais jamais ses perturbateurs, ses lacérateurs, ses tyrans.* Par

(s) Traité de l'Origine des maladies, pag. 2. & 3.

conséquent, ils ne doivent point, régulièrement parlant, *détourner le cours admirable de ses opérations*, (de la nature,) *en lui ouvrant de nouvelles issues, ou en lui faisant rebrousser chemin, ou en la violentant en quelqu'autre manière.* Ce seroit une *témérité.* Leur ministère se réduit à *ôter tout ce qui s'oppose à l'opération de la nature, qui d'elle-même a tout ce qu'il faut pour se réparer, & qui se réparera dès-lors qu'on lui aura ôté tout ce qui l'incommode & l'empêche de continuer le cours admirable de ses opérations, prescrit par son Auteur.* Il est aisé de conclure que les évacuations du sang ne prenant point leur source dans la nature, qui n'a point préparé d'issue au sang pour s'échapper, paroît contraire à sa constitution, & par-là même la saignée doit être généralement plus nuisible que salutaire, & l'expérience ne le prouve que trop.

Quels sont donc les remédes qu'il faut employer pour détruire les humeurs d'où procédent toutes les maladies? voici la réponse de M. Ailhaud.

TROISIEME PROPOSITION.

Les purgatifs étant ſeuls capables de donner la fuite aux humeurs arrêtées, & de détruire les obſtructions & mauvais levains qui occaſionnent les maladies, il faut y avoir recours, & en compoſer d'aſſez doux pour produire l'effet déſiré.

Cette propoſition renferme deux aſſertions. La première, qu'il faut toujours avoir recours aux purgatifs : la ſeconde, qu'il faut en compoſer d'aſſez doux, pour produire l'effet déſiré.

La première aſſertion eſt un premier principe de Médecine, s'il eſt conſtant que les humeurs non filtrées ſont la cauſe générale de toutes les maladies. Car dans toutes les maladies, que la Médecine appelle *maladies d'humeurs*, le reméde direct qu'elle leur oppoſe, ce ſont les purgatifs. Tous les autres remédes qu'elle met en uſage, comme ſaignées, lavemens, tiſanes, &c. ne ſont que des préambules qu'on eſtime néceſſaires, pour favoriſer l'effet de la purgation, mais de la vertu deſquels, on n'attend pas la réſolution de l'humeur qu'on attaque. Le reméde proprement

deſtructeur des humeurs, ce ſont les purgatifs : leur propriété naturelle eſt d'attaquer les obſtructions, de les diſſoudre, de donner la fuite aux mauvais levains, & de rétablir la naturelle circulation du ſang & des eſprits. Or il a été prouvé dans la première propoſition, que toutes les maladies, même celles qu'on avoit coutume d'imputer au ſang, procédoient toujours des humeurs. Donc, pour opérer la guériſon de toutes les maladies en général, il faut avoir recours aux purgatifs.

Mais on peut faire là-deſſus, une obſervation très judicieuſe, ſavoir, que la plûpart des purgatifs ont des propriétés très dangereuſes, par la violence avec laquelle ils produiſent ordinairement leurs effets, malgré l'attention & les précautions avec leſquelles on les prépare : que d'autres deviennent inefficaces, par les correctifs trop grands qu'on emploie pour adoucir leur dangereuſe activité : en ſorte que quoiqu'il ſoit convenu, que c'eſt par les purgatifs qu'il faut attaquer la cauſe du mal, on eſt très en peine de trouver parmi les purgatifs, un remède aſſez efficace pour détruire l'humeur obſtruée, & aſſez doux en même temps, pour n'avoir rien à craindre de ſon opération.

Il suffit d'avoir été malade, & d'avoir pris des médecines ordinaires, pour sentir la difficulté renfermée dans cette observation, & pour comprendre l'importance de la seconde assertion de M. Ailhaud, quand il dit *qu'il faut composer des purgatifs assez doux, pour opérer l'effet désiré.* Cette assertion évidente à tous les esprits, n'a pas besoin de preuves : mais l'embarras consiste à composer ces purgatifs assez doux, pour produire l'effet désiré : ces purgatifs analogues au corps humain, qui conservent assez de vertu pour agir efficacement contre les humeurs arrêtées, & assez de douceur pour ne nuire à aucune des parties intérieures de l'homme, à cause de leur analogie avec elles.

On conviendra aisément que la composition d'un purgatif de cette dernière espèce, si elle est possible, ne peut être que le fruit d'une expérience longue & éclairée, d'une étude suivie des différentes propriétés des purgatifs, & d'une connoissance profonde de la constitution du corps humain.

On conviendra encore, que si quelque laborieux scrutateur de la nature, a été assez heureux pour parvenir à la composition d'un tel purgatif, il a fait pour les

hommes, la plus riche & la plus utile découverte ; il a fait pour la Médecine, plus que n'ont fait les hommes les plus illustres dans cette profession. Or, M. Ailhaud a osé tenter cette glorieuse & importante découverte : après plusieurs années de travail, il a cru y être parvenu : il a cru avoir renfermé dans une Poudre qu'il a composée, le remède *le plus efficace, le plus prompt & le plus doux*, qui, jusqu'à présent, soit connu *contre toute maladie*. Il ne s'est pas contenté de le penser ; il a osé le dire au public, & le dire avec ce ton d'assurance, qui, dans un homme d'honneur, suppose les preuves les plus fortes & les plus inconteſtables. Il hésitoit si peu dans son opinion, qu'il *offroit à tout moment* de l'éprouver *sur tout malade ;* qu'il demandoit de l'*éprouver dans des pleines salles d'Hôpitaux*. (*t*)

Rien n'est donc si intéressant pour l'humanité, que d'examiner avec impartialité, le mérite des preuves sur lesquelles M. Ailhaud appuye les admirables propriétés de sa Poudre purgative. Ce qui fait bien son éloge, c'est qu'il ne

(*t*) Traité de l'Origine des Maladies, Chap. II. Art. I. pag. 19.

cherche pas à éblouir ſes lecteurs, par les raiſonnemens abſtraits d'une obſcure & fautive phiſiologie. Ennemi de cette ſublime charlatanerie, ſi accréditée de nos jours, il ſe préſente au tribunal de l'expérience, & il ſoumet à ſon flambeau, l'examen de toutes les preuves ſur leſquelles il ſe fonde. Rebelle envers tous les préjugés, indocile à toutes les leçons de l'autorité, de l'uſage, &c. il met toute ſa gloire, à conſulter l'expérience, à reſpecter ſes déciſions, & il proteſte que jamais il n'appellera de ſes jugemens.

Il n'eſt point d'homme raiſonnable qui puiſſe ſuſpecter le tribunal devant lequel M. Ailhaud veut être jugé. Il n'eſt point d'homme, ami de l'humanité, qui ne veuille l'y ſuivre, pour l'entendre plaider ſa cauſe, & la juger. S'il appuye ſa doctrine ſur des faits; s'il autoriſe ſa pratique par des exemples nombreux; s'il démontre la bonté, l'univerſalité de ſa Poudre, par des ſuccès conſtans, tout homme équitable pourra-t-il lui réfuſer ſon ſuffrage? Nous nous hâtons d'entrer dans cette intéreſſante diſcuſſion, à laquelle M. Ailhaud lui-même nous invite; nous allons examiner les *progrès* de ſa Poudre purgative, depuis ſon origine, juſqu'à la mort de ſon Auteur. Le

lecteur, déjà au fait du système qui a donné naissance à cette Poudre, achevera de se décider pour ou contre, selon l'impression que feront sur lui, les voix réunies d'une foule presqu'innombrable de témoins qui déposeront sur ses propriétés, d'après leur propre expérience.

II. PARTIE.

Progrès de la Poudre & du Système.

POur venger efficacement la mémoire de M. Ailhaud, témérairement attaquée dans divers écrits publics, il suffit de ramener les auteurs des invectives répandues sur ses cendres, à l'époque des premiers succès de la Poudre purgative, & de considérer quelle fut alors la conduite de M. Ailhaud. Nous avons déjà remarqué (pag. 5.) que la Poudre existe depuis le commencement de ce siècle, c'est-à-dire, depuis environ soixante & dix ans. (*a*) Peut-être ne fut-

(*a*) M. le Baron de Castelet parle d'une *expérience de soixante ans*, dans la Feuille intitulée *Médecine universelle*, imprimée en 1760.

elle pas portée tout-à-coup, au degré de perfection, que son Auteur lui a donné dans la suite, mais du moins la principale découverte étoit faite, & M. Ailhaud la croyoit si utile, (*b*) que *s'anéantissant en la présence de Dieu*, il crut *certainement que c'étoit une grace singulière, dont il vouloit favoriser les hommes.* Mais il se garda bien de la divulguer aussitôt, & de la garantir au public. Rempli de sagesse & de droiture, il ne voulut ni se tromper, ni tromper les autres. Il étudia les propriétés de sa Poudre, avec une longue & scrupuleuse attention; pour s'assurer sans équivoque de ses véritables effets, il en usa constamment pour lui-même, & il en fit faire usage aux malades qui s'adressoient à lui: le flambeau de l'expérience éclairoit toutes ses observations; il pensoit que dans une matière si importante, on ne pouvoit apporter trop de précaution pour éloigner jusqu'à l'ombre du doute.

Dans ces épreuves multipliées, la Poudre surpassa les espérances de M. Ailhaud, & combla ses désirs. Les maladies les plus opiniâtres, qui résistoient à toute

(*b*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 15.

la Médecine, cédoient à l'efficacité de sa Poudre : il eut l'inexprimable consolation d'arracher d'entre les bras de la mort, une foule de malades, que la Médecine abandonnoit, après les avoir accompagnés jusqu'aux portes du tombeau. Alors il se crut obligé de faire connoître son remède. Sa conscience lui eut éternellement reproché d'avoir enseveli dans un silence criminel, le don que Dieu lui avoit fait pour tous les hommes. Mais toujours timide & modeste dans sa conduite, il ne monta point sur le *tréteau* que lui prête M. de la Porcherie, (*c*) & & qu'il eut mieux fait de reserver pour lui-même ; ni sur *le théâtre des empyriques*, où semble le placer un Anonyme Italien ; (*d*) non : plus éloigné que ses censeurs du rôle des *charlatans*, il se contenta d'annoncer au public, plus encore par la guérison de ses malades, que par ses discours, qu'il étoit l'Auteur d'une Poudre spécifique pour la guérison des maladies de l'homme, qu'il la composoit avec soin, & qu'il la feroit dis-

(*c*) Dans une Lettre écrite au Journaliste de Médecine, insérée dans son Journal de Décembre 1763.

(*d*) Dans une Lettre sur l'usage de la Poudre d'Ailhaud ; 1763. A Lugano. In-8°. 26. pages. Nous rendrons compte de ces deux Lettres.

tribuer

tribuer à tous ceux qui voudroient en uſer.

Bientôt le bruit s'en répandit à Aix, & dans les différentes parties de la Provence ; les talens & la probité connus de M. Ailhaud, donnèrent du crédit à ſa Poudre ; mais le bien qu'en diſoient ceux qui en usèrent, établiſſoit encore plus ſolidement ſa réputation. M. Ailhaud jouiſſoit en ſecret du doux plaiſir de ces premiers ſuccès, il les voyoit croître de jour en jour ; déjà il recevoit de bien des endroits, des Lettres dictées par la reconnoiſſance. Une foule de perſonnes inconnues l'aſſuroit devoir à ſa Poudre, la vie ou la ſanté ; & cependant M. Ailhaud n'avoit point encore développé aux yeux du public, le fond de ſes opinions ſur la Médecine ; il n'avoit point mis au jour ſon Syſtème ſur l'Origine des Maladies, qui l'avoit conduit à la découverte de ſa Poudre, & qui devoit former un grand préjugé ſur ſa bonté. Environ trente ans s'écoulèrent depuis la naiſſance de la Poudre, juſqu'au moment où M. Ailhaud rompit enfin le ſilence, que la prudence & la modeſtie lui avoient impoſé. Ce ne fut qu'en 1737. qu'il fit paroître pour la première fois, ſon Traité ſur l'Origine des Maladies.

Qu'on me permette de réfléchir un moment sur la marche de M. Ailhaud, & d'en pénétrer les motifs. Pourquoi ne pas publier tout à la fois, la Poudre, & le Système qui devoit servir de fondement à la Poudre ? Pourquoi tant de lenteur à mettre au jour des écrits qui devoient faire connoître au public, tout le prix du remède qu'on lui distribuoit ? Est-ce que M. Ailhaud se méfioit encore de l'exactitude & de la solidité de sa théorie, puisqu'il craignoit de la produire ? non certainement, il ne s'en méfioit pas ; il avoit eu tout le loisir de la porter pour lui-même, au plus haut degré de conviction & d'évidence. Mais s'il s'étoit pressé de communiquer ses idées au public, auroit-il pu se flatter de les faire adopter sur sa parole ? il falloit détruire le préjugé général, qui assigne à chaque maladie une cause particulière, des remédes différens : préjugé peut-être aussi ancien que la Médecine, consacré par le plus grand nombre des maîtres de l'Art, qui, sur cet objet, se sont copiés les uns les autres ; en un mot, c'étoit en quelque sorte, les principes fondamentaux de la Médecine, les axiomes reçus comme des vérités premières, qu'il falloit attaquer & renver-

ſer. Eut-il ſuffi pour réuſſir dans une entrepriſe ſi difficile, d'all guer une expérience domeſtique, inconnue au public, & d'autant plus ſuſpecte, qu'elle étoit plus contraire à toutes les opinions généralement accréditées ? Et M. Ailhaud, s'il eut publié ſon Syſtème, en même temps que ſa Poudre, n'eut-il pas dû s'attendre à les voir rejeter tous les deux ſur l'étiquette, & à rendre inutile par trop d'empreſſement à procurer le bien des hommes, l'ineſtimable reméde qu'il leur avoit préparé par les plus longs & les plus pénibles travaux ?

M. Ailhaud jaloux de la gloire d'être utile à ſes ſemblables, prit la route la plus sûre pour y parvenir. Ennemi de toute préſomption, il ne compta pour rien, la force de ſon témoignage, & ne prétendit point captiver les eſprits par ſon autorité. Rempli de reſpect pour le public, il ne voulut ni contredire ſes idées, ni entreprendre de le détromper d'une erreur, qu'après avoir mis ſous ſes yeux, un corps d'expériences & de lumières, capable de frapper tous les eſprits & de les perſuader. En un mot, il voulut conduire à ſon ſyſtème, par les mêmes voies, par leſquelles la nature l'y avoit conduit lui-même.

Dans cette vue, il se contenta d'abord de faire connoître sa Poudre. Il compta sur ses bons effets, & il crût qu'ils devoient servir pour le public, de fondement à son système. En effet, le moyen le plus court, & peut-être l'unique, de démontrer l'unité de cause dans les maladies, & la possibilité d'une médecine universelle, étoit de mettre sous les yeux du public, des malades de toutes les sortes, guéris par un seul & même reméde. En voyant les maladies les plus disparates, celles que la Médecine regarde comme oppoſées, disparoître par l'efficacité de cet unique reméde, l'esprit le moins pénétrant conçoit d'abord qu'il doit y avoir quelque chose de commun dans toutes les maladies, autrement il ne seroit pas possible que les opérations toujours uniformes de ce reméde *unique*, délivrassent l'homme de ces différentes infirmités ! On conçoit encore que ce qu'il y a de commun dans toutes les maladies, doit être le germe, la cause première & proprement dite des maladies ; car si les causes premières des maladies étoient réellement distinguées, comment un reméde unique, qui n'attaque qu'une seule cause, pourroit-il guérir deux maladies qui dériveroient de deux causes différentes ?

Ces notions générales gravées dans tous les esprits, non par les leçons de la Physique & de la Médecine, mais par celles du simple bon sens, promettoient à M. Ailhaud toute faveur pour son système, dès qu'il auroit fait voir aux hommes, ce remède singulièrement efficace, dont l'usage détruiroit dans tous les cas possibles, ce qu'il y a de commun dans toutes les maladies, je veux dire, leur principe, & leur cause. Jusqu'alors, le système, quoique très simple, & très raisonnable en lui-même, ne pouvoit faire fortune dans le monde, à cause de l'empire des préjugés contraires; & voilà sans doute la raison pour laquelle M. Ailhaud a demeuré si long temps sans le publier; peut-on ne pas admirer sa rare prudence, sa pénétration & sa délicatesse!

Mais peut-on de même le féliciter sur l'heureux succès de ses combinaisons? Et n'auroit-il point porté trop loin ses prétentions, en se flattant d'avoir trouvé ce remède sans égal, auquel il donne le nom de Médecine universelle? C'est maintenant qu'il faut entendre, non M. Ailhaud lui-même, qui seroit suspect en sa propre cause, mais des témoins désintéressés, de toutes les conditions & de tous les pays, qui sans avoir pu se concilier

enſemble, ni être ſollicités par M. Ailhaud en faveur de ſa poudre, parlent de ſes propriétés, ou comme témoins oculaires, ou, ce qui eſt encore mieux, d'après leur propre expérience. Si nous trouvons de nombreux témoins en qui toutes ces qualités concourent, tout Lecteur pourra ſans crainte d'erreur, juger les prétentions de M. Ailhaud, & prononcer ſur ſa Poudre & ſon ſyſtème. Pourroit-on dans les choſes humaines, dans les diſcuſſions de fait, appuyer un jugement quel qu'il ſoit, ſur des fondemens plus ſolides ?

Or dans le moment préſent, le public a ſous ſes yeux, ſept Recueils de témoignages qui dépoſent ſur les propriétés de la Poudre d'Ailhaud. Il ſe trouve dans ces ſept Recueils, onze cent quatre-vingt quinze lettres, qui ſont comme autant de témoins, qui rendent compte de ce remède ; (*e*) aſſurément le nombre eſt bien honnête, & je ne crois pas que dans aucune information civile ou cri-

(*e*)

I. Recueil . . .	197.	1195. Lettres.
II. Recueil . . .	212.	
III. Recueil . . .	139.	
IV. Recueil . . .	140.	
V. Recueil . . .	166.	
VI. Recueil . . .	718.	
VII. Recueil . . .	163.	

minelle, on ait jamais requis, pour constater un fait, des dépositions aussi nombreuses. Un simple coup d'œil sur la Table qui termine chaque Recueil, présente aussitôt la nomenclature effrayante de la multitude de maladies dont l'homme peut être atteint, & les témoins assurent à M. Ailhaud, que sa poudre en a opéré la guérison. (*f*) La plûpart même de ces maladies guéries par la Poudre, avoient auparavant résisté à toute la Médecine, en sorte que plusieurs des lettres de guérisons qui l'attestent, renferment en même temps une comparaison formelle de la Poudre avec les autres remédes de la Médecine, & relèvent infiniment la vertu de la poudre. Le grand nombre de ces lettres est un tissu d'éloges, de sentimens de reconnoissance, d'admiration, &c. On trouve dans quelques-unes, des guérisons qui tiennent du prodige, & si l'on pouvoit

(*f*) Nous n'entrons point dans le détail circonstancié des guérisons mentionnées dans les Recueils dont nous parlons. Il faudroit donner un Extrait de toutes les Lettres qui les composent, ce qui seroit ennuyeux par la longueur & l'inutilité. Nous supposons que la plûpart de nos Lecteurs ont déjà parcouru ces Recueils, ou sont à portée de le faire, s'ils le désirent. Nous nous en rapportons à cette lecture, pour justifier l'exactitude de ce que nous avançons, & montrer que nous n'exagérons rien.

regarder comme morts, ceux que des Médecins ont déclaré ne pouvoir revenir de leurs maladies, on pourroit dire, d'après les témoignages cités, que la poudre a reſſuſcité des morts. En un mot, il ne manque rien au fonds des témoignages nombreux qu'a produit M. Ailhaud, pour lui donner droit de conclure, que ſa poudre eſt véritablement une *Médecine univerſelle*, ſi les témoins qui parlent, ſont tels qu'une ſaine critique a droit de les demander; c'eſt à-dire, s'ils ſont déſintéreſſés, de toutes les conditions, &c. c'eſt ſur quoi doit porter maintenant toute l'attention du Lecteur.

Témoins déſintéreſſés. Et qui peut douter que les auteurs des Lettres dont nous parlons, n'ayent été pleinement déſintéreſſés dans la cauſe préſente? Outre que pluſieurs proteſtent n'être guidés en écrivant, que par l'amour de la vérité, ou par le bien de l'humanité; quel autre intérêt pourroit-on leur ſuppoſer? Qu'ils ſont liés à M. Ailhaud ou à ſa Poudre? Mais éloignés de M. Ailhaud, ne le connoiſſant point, n'étant point connus de lui, n'eſt-il pas évident que leurs rélations avec cet homme célébre, n'ont pu être formées que par les admirables effets de ſa Poudre, & par la juſte recon-

noissance qui les animoit, après avoir eu le bonheur d'en user ? Or, quels témoignages d'un plus grand poids, que ceux qu'inspire le zèle du bien public, ou un mouvement de reconnoissance ? Et quelle reconnoissance moins suspecte d'intérêt, que celle qu'on témoigne librement à quelqu'un qui ignore qu'on lui a obligation ?

Témoins de toutes les conditions. C'est un préjugé bien favorable à la Poudre, de voir qu'un remède destiné à l'usage de tous les hommes sans exception, reçoit de tous indistinctement, un tribut d'éloges, uniquement fondé sur sa bonté ? Qu'on parcoure seulement les signatures des Lettres qui composent les sept Recueils, pourra-t-on n'être pas ébranlé, en rencontrant les noms de plusieurs Princes étrangers, de plusieurs Ministres d'Etat, d'une multitude étonnante de personnes distinguées dans l'épée & dans la robe ; d'Ecclésiastiques & de Religieux ; de Gentilshommes, d'Avocats, Bourgeois, Négocians, Marchands, gens d'affaires, &c ? Comment récuser des témoins si irréprochables ? & si leurs témoignages méritent créance, comment douter, après cela, de l'efficacité, de l'universalité de la Poudre ?

Un Médecin incrédule demandera peut-être avec ironie, s'il se trouve beaucoup de Médecins souscripteurs de ces Lettres de guérisons ? Mais, outre qu'avec des suffrages aussi décisifs que ceux qu'on a cités, on pourroit, sans inconvénient, se passer de l'approbation de Messieurs les Docteurs, nous répondons à celui qui feroit cette question. 1°. Qu'il trouvera dans son cœur, la raison pour laquelle il pourroit se faire sans miracle, que les divers Recueils ne présentassent aucune Lettre écrite par des Médecins. 2°. Que pour savoir d'abord si l'on est malade, puis si l'on est guéri, l'on n'a pas besoin de l'attestation du Médecin. 3°. Que les sept Recueils publiés par M. Ailhaud, présentent la signature de dix-neuf Médecins, & de cinquante-deux Chirurgiens, administrateurs déclarés de la Poudre. (*g*) Preuve évidente

(*g*) *I. Recueil.* Les Sieurs Bernard, Turrier, Feburier, Chirurgiens.

II. Recueil. Mrs. de Chevy, Paul Léon, Pierre Recupero, François Leblanc, Martin Piscopo, J. B. Savoca, Médecins.

Les Sieurs Cau, Freron, Didelot, Lacroix, Chirurgiens.

III. Recueil. Mrs. Humbert, Helling, Yzuriaga, Médecins.

Les Sieurs Flore, Legliſe, Daubanton, Laty, Deſlandes, Deroux, Fraichinet, Chirurgiens.

que dans les ames bien faites, l'intérêt de la vérité peut l'emporter sur celui des préjugés, de la jalousie, & même de l'esprit de Corps.

Témoins de tous les Pays. Il n'y a peut-être aucune Province en France, où la Poudre d'Ailhaud ne soit connue, & où elle n'ait fourni des preuves de sa vertu. Par un juste retour, l'Auteur de la Poudre a reçu, de toutes les Provinces du Royaume, des marques distinguées du cas qu'on y fait de son Reméde, & de l'estime qu'on y a pour lui. On peut encore s'en assurer par un simple coup d'œil sur les signatures des lettres citées : on en trouvera non seulement de toutes les Contrées du Royaume, mais même des pays étrangers, de la Savoie, de la Catalogne, de l'Espagne, de l'Italie, de la

---

IV. Recueil. M. Selleron, Médecin du Roi.
Les Sieurs Montaut, Labourel, Gillion, Basset, Beauregard, Alibert, Tissandier, Chirurgiens.

V. Recueil. MM. Laveyssiere, Esprit de Lyon Capucin, Delafont, Vialon, Champion, Médecins.
Les Srs. Pouget, Dasqué, Ducoudrai, Bergé, Prieur, Junoy, Callian, Quilhet, Massé, Delpech, Chirurgiens.

VI. Recueil. M. Davisard, Médecin.
Les Srs. Bayard, Balme, Dubois, Délinieres, Vaquier, Piat, Dubans, Ferber, Goursaud, Dargelos, Gillion, Malet, Serre, Palmade, Chirurgiens.

VII. Recueil. MM. Terris, Fleuri, Médecins.
Les Srs. Maublanc, Faber, Balzac, Barret, Muteau de Roquemont, Ciffey, St. Bris, Chirurgiens.

Turquie, de la Saxe, de l'Allemagne, de la Hongrie, quelques-unes du nouveau Monde. Un reméde ſi répandu, n'ayant pour lui que ſes propriétés invariables, employé par tant de mains peu expérimentées, & recueillant dans tous les pays, des éloges mérités par des ſuccès, peut-il n'être pas intrinſéquement excellent ? Et n'eſt-ce pas une vraie pitié, que la voix diſcordante de quelques Médecins, prétende balancer l'impreſſion favorable à la poudre, qui reſulte de tant de ſuffrages réunis ?

Il n'eſt pas inutile de remarquer que parmi les 197. lettres qui compoſent le premier Recueil, il en eſt pluſieurs écrites par des perſonnes diſtinguées, qui tiennent le premier rang à Aix même. Un premier Préſident de la Cour des Comptes, un Conſeiller au Parlement, deux Dames, quelques autres particuliers, entr'autres, des Chirurgiens du voiſinage. Rarement eſt-on Prophète dans ſa patrie, & il faut que le mérite de M. Ailhaud & de ſa Poudre, ſoit bien inconteſtable, pour avoir moiſſonné des éloges, & des éloges ſi honorables, dans une terre, où pour l'ordinaire, on ne trouve que contradiction.

Témoins qui n'ont pu ſe concilier en-

ſemble. Je ne crois pas qu'il puiſſe venir dans l'eſprit d'aucun homme raiſonnable, que les onze cent quatre-vingt quinze lettres, publiées par M. Ailhaud, ſoient le fruit d'une ligue formée par ceux qui les ont écrites, pour donner de la réputation à la poudre. Outre la diſparité des conditions, & la diſtance des lieux, qui ſépare tous ces Auteurs, & qui met une ſorte d'impoſſibilité phyſique au projet d'une confédération, quel objet auroit-on pu ſe propoſer, en proclamant un remède inconnu, dont la vertu auroit été douteuſe? On voit que l'hypothèſe d'une conciliation ſeroit abſurde : d'où il ſuit que chaque lettre n'exprimant que la façon de penſer du particulier qui l'a écrite, ſi on les voit ſe réunir à louer la poudre, à l'admirer, c'eſt que la poudre a ſu mériter le ſuffrage de tous, en faiſant un bien marqué à tous.

Témoins qui n'ont pu être ſollicités par M. Ailhaud. Il ſemble encore inutile d'inſiſter ſur cette circonſtance ; car il n'eſt perſonne qui ne voie d'abord, que ſi M. Ailhaud avoit été aſſez imprudent pour demander des certificats que ſa poudre n'auroit pas mérités, loin d'en obtenir des perſonnes reſpectables qui lui en ont adreſſé, il n'eut reçu de leur

part, que d'humiliantes mortifications. En effet quelle eſt la perſonne d'honneur aſſez complaiſante, pour certifier, ſurtout par la voie de l'impreſſion, le contraire de ce qu'elle ſait, ou ſeulement, ce dont elle doute ? Et d'ailleurs comment M. Ailhaud auroit-il pu déterrer toutes ces perſonnes complaiſantes, en tant d'endroits différens, & par quel appas les auroit-il ſubornées ? Mais on ne fera peut-être pas cette injure aux ſouſcripteurs des onze cent quatre-vingt quinze Lettres. Aucun n'a cru compromettre ſa probité, ſon honneur, en atteſtant la bonté de la Poudre d'Ailhaud ; tous ont cru rendre témoignage à la vérité ; tous ont cru remplir un devoir, plutôt que faire un acte de complaiſance ; ces lettres renferment donc le langage de la vérité, & c'eſt ſur elle que la Poudre d'Ailhaud fondera toujours ſon triomphe.

Enfin *témoins oculaires, ou qui parlent d'après leur propre expérience, & par conſequent témoins éclairés.* C'eſt ici ſans contredit le plus fort argument que fourniſſent les ſept Recueils cités, en faveur de la Poudre d'Ailhaud. Des onze cent quatre-vingt quinze témoignages qu'ils renferment, il n'en eſt pas un ſeul qui

n'ait été donné par des témoins oculaires de ſa vertu, ou, ce qui eſt encore plus déciſif, par des témoins qui ne font que raconter l'heureuſe expérience qu'ils en ont faite. Le très grand nombre eſt de ces derniers. Or ces témoins étant déſintéreſſés, gens d'honneur & de probité, (ainſi que nous avons droit de le ſuppoſer,) quel poids, quelle force, dans le parfait concert avec lequel ils ont parlé de la poudre, & dans tout ce qu'ils en ont dit? Ce n'eſt pas après avoir perdu leur temps à la décompoſer, ou à étudier les rêveries de ces ſpéculateurs oiſifs, qui l'ont vainement tenté, que ces témoins ont porté leur jugement ſur ce reméde. Des connoiſſances plus sûres ont ſervi de baſe à leurs raiſonnemens. Affligés des maladies les plus ſérieuſes, ils ont uſé de la poudre, malgré les frayeurs cruelles que leurs Médecins tâchoient de leur inſpirer contre ce prétendu cauſtique; ils ont été guéris. Voilà le fondement de tous les éloges qu'ils lui ont prodigués pour rendre hommage à la vérité, & faire dépit à l'envie. Qu'on compare maintenant l'obſervation d'un M. Thiery, qui (en avouant qu'il ne ſait pas au juſte ce qui entre dans la compoſition de la poudre,) prétend qu'elle

eſt un poiſon, & les témoignages de ceux qui (après en avoir uſé,) l'appellent un reméde divin : ſe décider entre ces deux autorités, ſeroit-ce donc la matière d'un problème ?

Mais après tout ce qu'on a dit ſur le caractère des divers témoins qu'a produit M. Ailhaud pour le jugement de ſa cauſe, les ſuffrages du public équitable pourroient-ils encore être partagés ou indécis ? Onze cent quatre-vingt quinze témoins tout d'un coup, & ſi irréprochables, qu'à l'exception de deux, dont nous parlerons plus bas, & dont nous démontrerons victorieuſement l'exactitude, les parties adverſes de M. Ailhaud, n'ont jamais entrepris de les contredire ? Que faudroit-il de plus, pour faire pancher la balance ? Un Recueil ſi conſidérable des effets admirables, & *non conteſtés* de la Poudre d'Ailhaud, pourroit-il laiſſer le moindre nuage ſur ſa vertu ? Dans une diſcuſſion de fait, où tous les témoins qui parlent, ſont *gens déſintéreſſés, de toutes les conditions, de tous les pays, ſous les yeux ou en la perſonne deſquels* ont été opérés les effets dont on veut conſtater l'exiſtence, peut-on déſirer une preuve plus directe, plus complette, plus déciſive ?

Pour donner encore plus de poids à ces témoignages, nous remarquerons que la maladie d'un homme & sa guérison, sont des objets si notoires, qu'il n'est guère possible d'y mêler de l'erreur. On sait bien dans chaque pays, si telle personne du lieu a été malade, ou non; si elle l'est encore, ou si elle ne l'est plus; si elle avoit telle maladie, ou une autre; si c'est par l'usage d'un tel remède, ou de tel autre, qu'elle a été guérie. Pour peu qu'on ait de sentiment & de pudeur, on ne s'avisa jamais de publier la fausse rélation d'une maladie, d'une guérison, &c. En tout cas, il est clair, dans la matière présente, que si parmi les rélations publiées par M. Ailhaud, il s'en trouvoit quelqu'une de suspecte, le zèle qui dévore tant de Médecins, antagonistes de la Poudre, ne manqueroit pas d'éclaircir & de rectifier les inexactitudes de la rélation. Sans doute, ils se croiroient obligés de détromper le public abusé. On peut donc regarder comme irréprochables toutes celles qui sont imprimées, puisqu'il n'y en a que deux qui aient été contredites, & dont nous garantissons la justification. Dès là, les sept Recueils de guérisons qui ont paru, pourroient être intitulés: *Histoire*

véritable & non conteſtée des admirables effets de la Poudre d'Ailhaud, par gens déſintéreſſés, de toutes les conditions, de tous les pays, ſous les yeux, ou en la perſonne deſquels, ladite Poudre a manifeſté ſa vertu.

Mais en ſuppoſant ce corps de preuves, hors d'atteinte, par le caractère des témoins & la nature des faits dont ils dépoſent, que reſtoit-il à M. Ailhaud, que de conclure comme une choſe démontrée, *que toutes les maladies procédent d'une ſeule cauſe; qu'un ſeul remède peut détruire cette cauſe; & que ſa Poudre a les propriétés néceſſaires pour opérer cet effet*? En avançant toutes ces nouveautés, M. Ailhaud ne fait qu'exprimer par une propoſition générale, ce qui ſe trouve énoncé & prouvé, dans les détails particuliers des Lettres imprimées. Car, dès que la Poudre donnée à des malades de tout âge, de tout ſexe, de tout pays, atteints de diverſes maladies, a pu les guérir uniformément, d'une manière plus douce, & plus sûre, que les remédes reçus juſqu'alors; pourquoi ne pas dire ce qui ſaute aux yeux de toute perſonne qui réfléchit, ſavoir qu'une ſeule cauſe avoit engendré toutes les maladies, & qu'une ſeule médecine,

qui a pu les toutes guérir, mérite, à juste titre, le nom de *Reméde universel ?* Et cela supposé, le Système de M. Ailhaud, qu'est-il autre chose, qu'une conséquence légitime de toutes les Lettres de guérisons, qui lui ont été adressées ? On sent encore mieux à présent, pourquoi M. Ailhaud n'a fait paroître son Système, que lorsqu'il a pu le mettre à côté d'un nombre suffisant de Lettres de guérisons ? C'est que dans l'art de bien raisonner, on ne tire la conséquence, qu'après avoir établi les prémisses.

Mais ce préalable une fois rempli, il faut convenir que M. Ailhaud a enrichi le public, de la découverte la plus intéressante & la plus complette qui se puisse. Son Système, sans sa Poudre, eut montré à tout esprit impartial, la possibilité d'un Reméde universel, mais le faisant désirer, & ne le donnant pas, cette belle théorie n'eut laissé que des regrets à l'homme. La Poudre, sans le Système, fut devenue un reméde borné, assujetti en tout, aux loix & aux incertitudes de la Médecine, qui ne l'eut employé que dans un petit nombre de maladies, & n'eut jamais pensé qu'elle put être utile à toutes. Le Système & la Poudre réunis, sortant des mains de l'Auteur, sou-

tenus par les expériences les moins équivoques, font un préſent complet, qui ne laiſſe rien à déſirer à l'homme pour ſa guériſon. C'eſt ainſi qu'en ont jugé tous ceux, qui, dans leurs infirmités, ont eu le bonheur d'uſer de la Poudre. C'eſt ainſi qu'en jugeront infailliblement toutes les perſonnes déſintéreſſées, qui, n'ayant jamais fait uſage de ce remède, voudront prendre la peine de lire le Traité de M. Ailhaud, & les Lettres de guériſons qui l'accompagnent. Sous l'impreſſion d'un Syſtème bien raiſonné, & de tant de témoignages reſpectables qui lui ſervent d'appui, ſeroit-il poſſible, qu'une perſonne éclairée, fut d'un avis contraire ?

Cependant, il faut l'avouer ; M. Ailhaud n'a pas eu la conſolation de réunir avant ſa mort, l'univerſalité des ſuffrages. Parmi ſes confrères ſurtout, il a trouvé des contradicteurs nombreux, des antagoniſtes ardens, & même des ennemis déclarés. Quel zèle dans quelques uns à décrier la Poudre, le Syſtème & l'Auteur ! Imputations odieuſes contre le remède, déclamations ampoulées contre le Syſtème, ſarcaſmes de toutes les ſortes lancés ſur l'Auteur ; c'eſt ainſi que le bienfaiteur des hommes, & le

fruit de ſes travaux étoient accueillis par gens ſéduits, qui prenoient l'intérêt d'une paſſion, pour celui de la vérité. Ces contradictions affligeoient M. Ailhaud, mais ne l'étonnoient point. Les ſuccès de ſa Poudre croiſſoient au milieu de ces injuſtes clameurs. Il étoit tranquille ſpectateur des victoires qu'elle remportoit tous les jours ſur ſes calomniateurs. A peine une bouche maligne s'ouvroit pour en dire du mal, que la reconnoiſſance & la juſtice en ouvroient cent, pour en dire tout le bien poſſible. Il eſt même bon d'obſerver à ce ſujet, que malgré le grand nombre & la vivacité des adverſaires de M. Ailhaud, dans la claſſe des Médecins, il n'a paru de ſon vivant, aucune critique raiſonnée, ni de ſon Syſtème, ni de ſon Reméde. Les ennemis de l'un & de l'autre, ſe ſont toujours renfermés, (ſans doute pour bonnes raiſons) dans de frivoles diſcours, qui, tombant d'eux-mêmes, dans le mépris & l'oubli, n'opéroient d'autre effet que celui de faire éclater la modération de M. Ailhaud, la bonté de ſon reméde, la ſolidité de ſon ſyſtème, l'impuiſſance & la malignité de ces cenſeurs.

En dédommagement de ces légères amertumes, M. Ailhaud recevoit d'ail-

leurs les plus grandes satisfactions. Non seulement il pouvoit compter au nombre de ses approbateurs, tous ceux qui connoissoient son remède par expérience, tous ceux qui vouloient apprécier de bonne foi, les témoignages qu'il citoit en sa faveur; il eut encore le bonheur de parvenir à la plus flatteuse de toutes les approbations, il obtint celle de notre auguste Monarque. Ce grand Roi, par tant de titres, *le Bien-Aimé* de ses peuples, n'a pas cru compromettre sa gloire, en devenant le remunérateur de M. Ailhaud. A un premier bienfait accordé en 1745. (*h*) sa bonté en joignit un autre bien remarquable en 1753. (*i*) Les motifs de cette grace font trop d'honneur à M. Ailhaud, pour les passer sous silence. „ Voulant, (est-il dit dans le Brevet) „ *gratifier & de nouveau reconnoître les* „ *services* que le Sr. Jean Ailhaud notre „ Conseiller-Secrétaire en la Chancelle- „ rie établie près notre Parlement de „ Provence à Aix, *rend au public par* „ *les longues & pénibles recherches* qu'il „ a faites dans la science de la Médeci-

(*h*) La charge de Conseiller-Secrétaire.

(*i*) Le don du droit de Prélation, échu au Roi, à cause de l'acquisition de trois Terres, que Mr. Ailhaud venoit d'acheter.

„ ne, qui l'ont mis en état de trouver
„ un secret composé uniquement de sim-
„ ples, dont la bonté & l'usage sont ex-
„ cellens pour guérir plusieurs maladies,
„ même les plus invétérées ; Nous lui
„ avons fait & faisons don par ces pré-
„ sentes, signées de notre main, du Droit
„ de Prélation, qui Nous est dû & échu,
„ &c." On voit que les graces du Monarque sont attachées aux *services* que l'on rend au *public*. C'est un Roi qui ne s'occupe que du bonheur de ses peuples : mais combien n'est-il pas glorieux à un de ses sujets, d'avoir pu *par de longues & pénibles recherches*, devenir utile à tous ses Concitoyens, & leur rendre des *services* assez importans, pour mériter que le Père des peuples voulut les *gratifier* & les *reconnoître* par des dons multipliés ? On conçoit aisément qu'avec des témoignages aussi honorables, M. Ailhaud se consoloit sans peine, de la critique de ses envieux. Son nom déjà gravé dans tous les cœurs équitables & reconnoissans, devenoit ineffaçable dans le souvenir de la postérité, par l'estime & les graces du premier Monarque du monde. Son ambition pouvoit-elle n'être pas satisfaite, & ses désirs comblés ? Mais sous un Roi si jaloux de connoître & de récom-

penſer le vrai mérite, on a toujours de nouvelles graces à attendre, lorſqu'on ſait ſe rendre toujours utile au public. M. Ailhaud fils, ayant parfaitement remplacé M. ſon père, par les ſoins qu'il ſe donne pour la compoſition & la diſtribution de ſa Poudre, a reçu de la généroſité du Roi, deux bienfaits diſtingués, dont nous croyons devoir faire mention ici. Le premier, en 1758, a pour objet l'érection de la Terre de Caſtelet, en titre & dignité de Baronie, pour M. Ailhaud fils, & pour ſes deſcendans. Nous remarquons, avec ſatisfaction, que le motif de cette grace, exprimé dans les Lettres du Monarque, eſt le ſecret de M. Ailhaud père, qui *a été heureuſement tranſmis* à ſon fils. Le ſecond, en 1769, eſt la libre circulation de la Poudre purgative, dans tout le Royaume, avec exemption de tous droits d'entrée & de ſortie. Le ſecret de la Poudre eſt toujours rappelé comme le titre fondamental de cette importante faveur : en ſorte que cet heureux ſecret eſt devenu pour les Mrs. Ailhaud, une ſource intariſſable des graces les plus flatteuſes. (*k*)

(*k*) Voici la copie exacte de l'Arrêt du Conſeil, & des Lettres patentes expédiées à ce ſujet. Nous les

Nous

Nous croyons, après ces traits si glorieux à la famille des Mrs. Ailhaud, devoir terminer cette partie des progrès de la

---

transcrivons tout au long, pour justifier ce que nous avançons, & satisfaire les personnes qui désirent remonter à la source des faits, & en voir les garants.

» Sur la Requête présentée au Roi en son Conseil » par Jean-Gaspard Ailhaud, Baron de Castelet, » Seigneur de Vitrolles & de Montjustin, Conseiller-» Secrétaire de Sa Majesté Maison Couronne de » France en la Chancellerie établie près le Parle-» ment de Provence à Aix, & Docteur agrégé en » la Faculté de Médecine de ladite Ville, contenant » que pour reconnoître les services que le feu Sr. » Jean Ailhaud son Père auroit rendu au public en » découvrant, par ses longues & pénibles recher-» ches dans la Médecine, le secret passé heureuse-» ment au Suppliant, composé uniquement de sim-» ples, dont la bonté & l'usage sont excellens pour » guérir plusieurs maladies même les plus invété-» rées, Sa Majesté lui auroit fait don par ses Let-» tres patentes du 1. Novembre 1753 du Droit de » Prélation qui lui étoit dû & échu à cause de l'ac-» quisition par lui faite desdites Terres & Seigneu-» ries de Castelet, Vitrolles & Montjustin relevantes » de Sa Majesté à cause de son Comté de Provence; » que par les mêmes considérations & les qualités » personnelles du Suppliant Sa Majesté auroit érigé » en sa faveur la Terre de Castelet en Baronie par » Lettres du mois de Novembre 1758. dûment en-» gistrées; que le Suppliant continue de faire dis-» tribuer le secret dont son Père est l'auteur depuis » plus de soixante ans avec tout le succès & tous les » applaudissemens possibles, ainsi qu'il est justifié » par les Lettres de remercîment imprimées succes-» sivement en quatre Volumes in-12. en 1755, » 1762, 1763. & 1764. Pénétré des graces que Sa » Majesté a accordées au Suppliant & à feu son Père, » & attendu l'utilité reconnue du secret dont il s'agit, » le Suppliant espère que Sa Majesté voudra bien lui » en accorder l'entrée & la sortie franches & libres » dans tout le Royaume. A ces causes requerroit le

poudre & du ſyſtème. Pouvoient-ils être plus beaux & plus rapides ? Nous voyons ce précieux reméde, uniquement porté

» Suppliant qu'il plût à Sa Majeſté lui accorder l'exemption de tous Droits d'entrée, de ſortie & de circulation dans le Royaume ſur la Poudre Médicinale dont il a le ſecret, & qui eſt connue ſous ſon nom, par paquets de dix Priſes revêtus des marques de diſtinction énoncées dans l'Inſtruction ſur l'uſage dudit ſecret en date du 20. Novembre 1744. inſérée dans chaque paquet, ou telles autres marques qu'il plaira au Suppliant pour empêcher la contrefaction, ordonner que ſur l'Arrêt qui interviendra toutes Lettres patentes ſeront expédiées. Vu ladite Requête ſignée Georges de la Roche Avocat du Suppliant & les pièces y jointes & juſtificatives du contenu en icelles, les Mémoires des Fermiers généraux caution de Jean-Jacques Prévôt, adjudicataire des Fermes générales unies en réponſe à la demande dudit Sr. Ailhaud, oüi le Rapport du Sr. Maynon d'Invault, Conſeiller ordinaire & au Conſeil Royal Contrôleur général des Finances, LE ROI en ſon Conſeil par grace & ſans tirer à conſéquence a accordé & accorde au Suppliant l'exemption des Droits dépendants de la Ferme générale ſur la Poudre Médicinale de ſa compoſition, qu'il fera entrer, ſortir & circuler dans le Royaume par paquets de dix Priſes, revêtus des Armes indiquées dans l'Inſtruction pour l'uſage de ladite Poudre du 20. Novembre 1744. qui ſera inſérée dans chaque paquet ; & ſeront pour l'exécution du préſent Arrêt, toutes Lettres néceſſaires expédiées. Fait au Conſeil d'État du Roi tenu à Verſailles, le 25. Avril 1769.

» Collationné. Signé, DE VOUGNY avec paraphe.

» LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, & à tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra, Salut : Notre amé Jean-Gaſpard Ailhaud, Baron de Caſtelet, Sieur de Vitrolles & de Mont-

par la renommée de sa vertu, passer du Midi de la France, jusqu'au Nord de l'Allemagne, parvenir tout à la fois, ne

» justin, notre Conseiller-Secrétaire Maison Couronne de France en la Chancellerie établie près le Parlement de Provence à Aix, & Docteur agrégé » en la Faculté de Médecine de ladite Ville, Nous » a très humblement fait représenter que pour reconnoître les services, que feu Jean Ailhaud son » Père avoit rendus au public en découvrant, par » ses longues & pénibles recherches dans la Médecine, un secret passé heureusement au Suppliant, » composé uniquement de simples dont la bonté & » l'usage sont excellens pour guérir plusieurs maladies, même les plus invétérées, Nous lui auriens » fait don par nos Lettres patentes du 1. Novembre » 1753. du Droit de Prélation qui Nous étoit dû & » échu à cause de l'acquisition par lui faite desdites » Terres & Seigneuries de Castelet, Vitrolles & » Montjustin relevantes de Nous à cause de notre » Comté de Provence; que par les mêmes considérations & les qualités personnelles du Suppliant » Nous aurions érigé en sa faveur la Terre de Castelet en Baronie par Lettres du mois de Novembre 1758. dûment enregistrées: que le Suppliant » continue de faire distribuer le secret dont son Pere » est l'Auteur, depuis plus de soixante ans avec » tout le succès & les applaudissemens possibles, ainsi » qu'il est justifié par les Lettres de remercîment imprimées successivement en quatre Volumes in-12 en » 1755, 1762, 1763. & 1764. Pénétré des graces que » Nous avons accordées au Suppliant & à feu son » Père, & attendu l'utilité reconnue du secret dont » il s'agit, le Suppliant espère que Nous voudrons » bien lui accorder l'entrée & la sortie franches & » libres dans tout le Royaume, sur quoi l'Exposant Nous auroit requis qu'il Nous plût lui accorder l'exemption de tous Droits d'entrée, de sortie & de circulation dans le Royaume sur la Poudre Médicinale dont il a le secret, & qui est connue sous son nom par paquets de dix Prises revêtus » des marques de distinction énoncées dans l'Inst-

Eſpagne, en Italie, en Turquie, juſques dans le nouveau Monde ; obtenir en

» truction ſur l'uſage dudit ſecret en date du 20. » Novembre 1744. inſérée dans chaque paquet, ou » telles autres marques qu'il plaira au Suppliant » pour empêcher la contrefaction. A quoi, vû ladi- » te Requête & les pièces y jointes & juſtificatives » du contenu en icelles, les Mémoires des Fermiers » généraux caution de Jean-Jacques Prévôt, adjudi- » cataire des Fermes générales unies en réponſe à » la demande dudit Aſſhaud, Nous aurions pourvû » par Arrêt de notre Conſeil du 25. Avril dernier » ordonné que ſur icelles toutes Lettres néceſ- » ſaires ſeroient expédiées, leſquelles ledit Expo- » ſant Nous a très humblement fait ſupplier de lui » accorder. A CES CAUSES, voulant favorablement » traiter ledit Expoſant, de l'avis de notre Conſeil » qui a vu l'Arrêt du 25. Avril dernier dont l'Ex- » trait eſt ci attaché ſous le contreſcel de notre » Chancellerie, Nous avons, conformément à icel- » lui, accordé & par ces Préſentes ſignées de notre » main accordons au Suppliant l'exemption des » Droits dépendants de la Ferme générale ſur la » Poudre Médicinale de ſa compoſition, qu'il fera » entrer, ſortir & circuler dans le Royaume par pa- » quets de dix Priſes revêtus des marques indiquées » dans l'Inſtruction pour l'uſage de ladite Poudre » du 20. Novembre 1744. qui ſera inſérée dans » chaque paquet. Si vous mandons que ces Préſen- » tes vous ayez à faire regiſtrer, & de leur con- » tenu faire jouir & uſer l'Expoſant pleinement & » paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous trou- » bles & empêchemens contraires, car tel eſt notre » plaiſir. Donné à Verſailles, le 24. jour de Mai » l'an de grace 1769. & de notre Règne le cinquante- » quatrième. Signé, LOUIS. Et plus bas Par le » Roi PHELIPEAUX avec grille & paraphe & ſcellé.

» Regiſtrées ce conſentant le Procureur général du » Roi, pour jouir par l'Impétrant de leur effet & » contenu, & être exécutées ſelon leur forme & » teneur ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Par- » lement, le 12. Juin 1769. Signé, YSABEAU. «

France, l'approbation & la protection du Trône, & remplir tous les espaces intermédiaires, du bruit de son efficacité, en répandant partout ses opérations bienfaisantes. (*l*) Est-ce trop dire, que d'assurer avec M. le Baron de Castelet, (*m*) que M. son Père *est mort comblé de gloire ?* (*n*) Quel est celui de ses censeurs, qui se flattera sérieusement d'en acquérir autant ?

Quoique nous croyions tous les Lecteurs entraînés par la force & la multitude de ces preuves, à se décider en faveur de M. Ailhaud, & de sa poudre, nous prions encore qu'on suspende tout jugement. Il manqueroit quelque chose à l'apologie de ce grand homme, si après l'avoir entendu plaider sa cause, & la soutenir par des moyens victorieux, on négligeoit d'écouter ses contradicteurs. Quoiqu'il soit de maxime en jurisprudence, qu'on ne peut détruire une preuve positive, par des preuves négatives, nous croyons pouvoir sans inconvénient, accorder ce passe-droit à nos adversaires, & faire dépendre, s'ils le veulent, le jugement du public, de l'examen de leurs raisons & de leurs preuves. Nous allons

(*l*) Voyez les pages 45. & 46.
(*m*) Médecine universelle, dans l'Avertissement.
(*n*) En 1756.

les exposer dans la troisième Partie, en instruisant le Lecteur sur le sort de la poudre, depuis la mort de son Auteur, jusqu'à présent. Cette partie de notre histoire, nous semble la plus curieuse & la plus intéressante.

III. PARTIE.

Contradictions & Sort de la Poudre, depuis 1756. jusqu'en 1769.

LA pâle mort, qui, selon l'expression d'un Poéte, (*a*) ne respecte ni la chaumière du pauvre, ni le Palais des Rois, fit sentir ses rigueurs au célébre Auteur de la Poudre. Armé de son précieux remède, il répoussa long temps les traits de cette inhumaine, & malgré la foiblesse de son tempérament, jointe aux infirmités de sa jeunesse, il parvint contre toute apparence, jusqu'à un âge très avancé. (*b*) Mais enfin la mort victorieuse de celui qui lui avoit arraché tant de

(*a*) Hor. lib. 1. Od. 4.
(*b*) Il est mort âgé de quatre-vingt deux ans, il faisoit un usage habituel de sa Poudre.

victimes, le soumit à son empire, & lui fit payer le tribut dont elle n'exempte personne. Heureux de pouvoir dire en mourant qu'il avoit achevé un ouvrage utile à tous les hommes, & qui dureroit plus que le bronze ! Heureux de pouvoir se flatter qu'il ne mourroit point entièrement, & que la meilleure partie de lui-même, éviteroit le tombeau !

> Exegi monimentum ære perennius . . . .
> Non omnis moriar ; multaque pars mei
> Vitabit libitinam. *Hor. lib.* 3. *Od.* 30.

Cette portion de lui-même qui devoit lui survivre, c'est sa poudre purgative. Il en avoit confié le secret au Sieur *Jean-Gaspard Ailhaud* son Fils aîné, Docteur en Médecine, afin qu'il pût le remplacer dans les services qu'il avoit rendus aux hommes. Ce digne fils, héritier des instructions & des sentimens d'humanité de son respectable père, ne s'occupa qu'à marcher sur ses traces, & à remplir les désirs du public. Il continua à composer avec le plus grand soin, & avec un égal succès le remède dont son père étoit l'Auteur.

Mais deux ans n'étoient pas encore écoulés depuis sa mort, qu'on vit paroître un Ecrit public contre la Poudre

d'Ailhaud. On lit dans le Mercure du mois de Mai 1758. & dans le Journal encyclopédique du mois de Juillet, même année, une Observation frappante *sur les effets mortels de cette poudre ; par M. Thiery Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.* Cette Observation fut suivie un an après, d'une lettre du même Auteur, par forme d'éclaircissement sur la même matière, & M. Thiery la fit publier dans le Mercure du mois de Mai 1759. & dans le Journal de Médecine du mois d'Août de la même année.

Un si bel exemple ne pouvoit manquer d'être suivi. M. *Lorent Docteur en Médecine au Neuf-Brisac*, parut sur les rangs en 1761. & fournit au Journaliste de Médecine, une Observation contre la poudre, qui fut insérée tout au long dans le Journal du mois de Mars, même année.

M. *Delamaziere Médecin Conseiller du Roi, Docteur Régent de la Faculté de Medecine en l'Université de Poitiers*, voulut partager la gloire de ses illustres Confrères, & n'ayant aucun fait à alléguer contre la Poudre d'Ailhaud, il la décrie en passant, & par forme de hors-d'œuvre, dans des *Observations sur l'ad-*

miniſtration de la ſaignée & des émétiques, &c. que le Journaliſte de Médecine plaça dans ſon Journal du mois de Mai 1761.

M. le Baron de Caſtelet, qui avoit laiſſé les Obſervations du Sr. Thiery ſans réponſe, crut enfin devoir rompre le ſilence, & réfuter les Ecrits des Sieurs Lorent & Delamazière. Il adreſſa ſes réponſes au Journaliſte de Médecine, (*c*) & celui-ci refuſant abſolument de les publier, n'accorda aux inſtances & aux plaintes de M. le Baron, qu'un *Avis* dans lequel ſe déclarant partie contre la poudre & les écrits qui la juſtifient, il apporte ſix raiſons du ſilence qu'il s'impoſe ſur tout ce qui peut favoriſer le reméde univerſel. Cet *Avis* du Journaliſte placé en Novembre 1761. eſt immédiatement ſuivi d'une *Lettre* de M. Geoffroy Médecin de Paris, *au ſujet de deux perſonnes empoiſonnées par l'uſage des Poudres d'Ailhaud.*

Le Sr. Barbeu Dubourg, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, inſéra dans ſa Gazette du 31 Mars 1761. un article *pour & contre la Poudre d'Ailhaud*; & ſe bornant à l'office

(*c*) Mr. Vandermonde.

de rapporteur, il requit le jugement du public. L'Avocat *pour* étoit le P. Felix ancien Prieur des Augustins Reformés de la Place des Victoires, & l'Avocat *contre* étoit M. *Tissot Docteur Médecin* de Montpellier, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Medico-Phys. de Basle, de la Société œconomique de Berne.

M. le Baron de Castelet répondit à la note infamante du Sr. Tissot, & adressa sa réponse au Sr. Barbeu Dubourg. Environ quarante personnes lui écrivirent encore, même des pays étrangers, pour lui faire part de leur jugement en faveur de la poudre; mais le prudent Gazetier, qui, selon les apparences, ne s'attendoit pas à ce dénoûment, suivit l'exemple de son illustre Confrère, M. Vandermonde, & se condamna tout-à-fait au silence.

La mort de M. Vandermonde arrivée dans ces circonstances fit passer le Journal de Médecine entre les mains de M. *A. Roux Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Membre de l'Académie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux, & de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris.*

Ce nouveau Journaliste publia dans son Journal de Décembre 1763. une let-

tre de M. *Dupuy de la Porcherie*, Médecin de Montpellier, ancien Syndic & Membre du Collége Royal de la Faculté de Médecine de Paris, *sur la mort d'une femme, huit heures après avoir pris une dose de Poudre d'Ailhaud, à la suite d'une fausse couche.* A cette lettre insérée tout au long, le Journaliste joignit *une Observation de même espèce*, qui lui avoit été communiquée par M. *Rousſin, Docteur en Médecine*, & agrégé au Collége des Médecins de Rennes.

Un Anonyme Italien fit imprimer à Lugano, dans le courant de la même année, une lettre de 26. pages in 8°. contre la Poudre d'Ailhaud & ſon Auteur. M. le Baron de Caſtelet a fait à cette lettre, une réponſe de 52. pages in-12. imprimée à Carpentras 1764.

Le Journaliſte de Médecine toujours conſtant dans ſon zèle contre la Poudre, plaça dans ſon Journal du mois de Juin 1764. *un extrait de quelques Lettres concernant les Poudres d'Ailhaud*, ſur leſquelles il fait lui-même des réfléxions tendantes à décrier la Poudre & ſes apologiſtes, & termine le tout par une nouvelle Lettre *de M. Delamaziere, touchant les Poudres d'Ailhaud*, qu'il tranſcrit tout au long.

Un fâcheux contre-temps a ſuſpendu la fécondité des plumes antiailhaudiſtes. Le procès intenté au Sr. de la Porcherie, & l'Arrêt du Parlement de Paris rendu contre lui le 27. Août 1766. a refroidi le zèle des Ecrivains ennemis de la poudre, ou celui du Journaliſte de Médecine, qui s'étoit rendu leur écho. Son Journal a gardé un profond ſilence ſur cette matière, depuis le mois de Juin 1764. L'unique ouvrage qui ait paru depuis cette époque, eſt une Brochure imprimée à Moulins, chez la veuve Faure, 1766. L'Auteur eſt *M. Pinot*, Médecin de Bourbon-Lancy. Par un premier écrit il fait beaucoup de raiſonnemens, & il cite trois obſervations contre la poudre d'Ailhaud. Par un ſecond écrit, il réfute une lettre favorable à la poudre, inſérée dans le troiſième Recueil de guériſons, publié par M. Ailhaud. Ces deux écrits ont allumé une querelle littéraire aſſez vive. Il a paru des *Lettres critiques* contre M. Pinot, imprimées à Carpentras en 1767. Nous en rendrons compte plus bas, ainſi que des réponſes de cet Ecrivain.

Voilà tous les Auteurs ennemis de la poudre, dont nous avons pu recueillir les ouvrages. C'eſt en tout, onze Mede-

cins adverſaires déclarés de ce reméde : (*d*) l'objet de leurs écrits, recommandables ſans doute par les qualités perſonnelles de ceux qui les publient, devient du plus grand intérêt pour le public, par le rapport eſſentiel qu'ils ont avec la ſanté & la vie des hommes. Si aucune erreur de fait ou de droit, ne s'eſt gliſſée ſous la plume de ces reſpectables Docteurs, nous n'avons qu'à gémir de ce que la funeſte poudre qu'ils attaquent, n'a pas été enſévelie dans le tombeau de ſon Auteur, & non ſeulement nous ſouſcrivons avec joie, mais nous ſolliciterons avec zèle, l'arrêt de ſa proſcription. Cependant comme nous avons ſous les yeux, outre les écrits de M. le Baron de Caſtelet, une foule d'autres écrits favorables à ſa poudre, donnés par des mains éclairées & non ſuſpectes, que pouvons-nous de mieux pour nous décider ſagement, que de peſer dans une même balance, les autorités reſpectives qui ſe combattent, de faire l'analyſe de leurs raiſons, & de laiſſer entièrement au jugement du public, la déciſion de ce procès intéreſſant.

(*d*) Mrs. Thiery, Lorent, Delamaziere, Vandermonde, Geoffroy, Tiſſot, Dupuy de la Porcherie, Rouſſin, l'Anonyme Italien, Roux, Pinot.

ARTICLE PREMIER.

Autorités pour & contre la Poudre.

Nous entendons ici par autorités pour & contre la poudre, la comparaiſon pure & ſimple des ſuffrages qui l'approuvent avec ceux qui la combattent, ſans entrer encore dans le mérite des raiſons alléguées de part & d'autre. Cette comparaiſon ne peut point décider le fonds de la queſtion : elle doit ſeulement former un préjugé en faveur de l'opinion qui ſe trouvera appuyée ſur des ſuffrages d'un plus grand poids. D'une part ce ſont onze Médecins éclairés, que nous reconnoiſſons de grand cœur, pour gens d'honneur & de probité, & que nous ſuppoſerons encore, ſi l'on veut, à raiſon de leur réputation & des places qu'ils occupent, au deſſus de tout ſoupçon d'intérêt perſonnel dans cette querelle ; c'eſt ſans doute le ſeul zèle du bien public, qui a dicté tout ce qu'ils ont écrit contre la poudre.

D'autre part ce ſont plus de mille perſonnes de tous les païs du monde, qui donnent les plus grands éloges à la poudre, & ſe récrient contre les imputations odieuſes par leſquelles on tâche

de la noircir. Dans le nombre de ces Apologiſtes, nous remarquons dix-neuf Médecins, (*e*) en qui l'on voudra bien ſuppoſer le même déſintéreſſement, & les mêmes lumières que dans les Médecins de l'avis contraire; cinquante-deux Chirurgiens; pluſieurs perſonnes qui occupent le premier rang en diverſes Cours, dans l'épée, dans la robe. Tous les autres particuliers dont les lettres compoſent les ſept Recueils de M. Ailhaud, n'ont rendu témoignage à la poudre, que pour ſatisfaire les mouvemens de leur reconnoiſſance, ou remplir un devoir de juſtice.

Mr. le Baron de Caſtelet joint à tous ces ſuffrages, les deux bienfaits accordés par le Roi, à M. ſon père, dont nous avons fait mention à la page 56. & les deux nouveaux bienfaits accordés à lui-même : l'un dans le mois de Novembre 1758; (*f*) c'eſt-à-dire, ſix mois après la première obſervation du ſieur Thiery; qui rougit pour les Médecins, d'avoir eu M. Ailhaud pour

(*e*) Voyez la page 44.

(*f*) Erection de la Terre de Caſtelet en Baronie, pour M. Ailhaud Fils & ſes deſcendans. Le merite de la poudre eſt toujours le motif de ce nouveau bienfait.

confrère. L'autre dans le mois d'Avril 1769. concernant la libre circulation de la Poudre, dans tout le Royaume, avec exemption de tous droits d'entrée & de sortie. C'est maintenant au public, à apprecier ces autorités opposées, & à prononcer en faveur de qui doit demeurer le préjugé de ces suffrages comparés & pesés dans la balance de l'équité.

ARTICLE SECOND.

Analyse des raisons pour & contre la Poudre.

Comme les adversaires de la poudre sont ici les aggresseurs, il est de l'ordre d'exposer d'abord leurs raisons, & de les présenter dans toute leur force. Nous aurions bien désiré pouvoir faire une analyse raisonnée de chaque écrit en particulier; mais le retour des mêmes idées, & la répétition des mêmes raisonnemens auroient répandu sur ce travail, une langueur insoutenable. Nous croyons parvenir à notre but, qui est l'instruction du lecteur, d'une manière plus sûre, & moins ennuyante, en faisant un extrait succinct de tous ces écrits, & nous n'omettrons assurément rien de tout ce qu'ils renferment d'essentiel, dès que nous au-

rons rapporté tout ce qu'ils avancent contre la poudre des Mrs. Ailhaud, contre leur perſonne, & contre leur ſyſtème ſur l'origine des maladies. Ces trois objets vont être la matière de trois paragraphes, dans leſquels nous entendrons la juſtification des Mrs. Ailhaud, & nous rapporterons tout ce qui peut favoriſer leur cauſe.

§. I.

Reproches faits à la Poudre d'Ailhaud.

Les principaux reproches qu'on fait communément à la poudre d'Ailhaud, pour en interdire l'uſage, ſe réduiſent aux quatre ſuivants.

1°. La compoſition de la poudre d'Ailhaud eſt inconnue, *& un ſage Médecin ne doit point ſe ſervir d'un reméde dont la compoſition eſt inconnue.* (*g*)

2°. Les Médecins qui ont fait l'analyſe de la poudre, n'y ont trouvé que des éléméns dangereux, de vrais cauſtiques, des poiſons déguiſés. (*h*)

3°. Les effets violens de la poudre atteſtent ſa cauſticité. La mort des malades qui en ont pris, & l'état de leurs

(*g*) Anonyme Italien.
(*h*) Thiery, Merc. de France, Mai 1759. pag. 177.

entrailles après la mort en font la preuve.

4°. Quand même la poudre n'auroit pas les funestes effets du poison, & qu'elle seroit propre à la guérison de quelques maux, pourroit-on dire, qu'elle est un remède universel pour tous les maux, & pour tous les tempéramens ? & ce titre pompeux de *Remède universel* ne doit-il pas la faire rejeter sur l'étiquette, comme un vrai remède de charlatan ? un remède universel est-il seulement possible ?

Expliquons tous ces reproches, & pour le faire avec plus de précision & de netteté, faisons de chacun, un titre séparé.

Premier Reproche.

La composition de la Poudre est inconnue, & un sage Médecin ne doit point se servir d'un remède, dont la composition est inconnue.

On convient d'abord de part & d'autre que la composition de la Poudre est inconnue, & Mrs. Ailhaud ne rougissent pas du mystère qu'ils en font. Nous examinerons plus bas, & nous discuterons les motifs de cette conduite.

Mais un sage Médecin ne doit-il ja-

mais faire usage d'un remède dont la composition est inconnue ? non, dit l'Anonyme, & il appuye sa réponse sur *la louable coutume* établie partout, *de choisir certaines personnes habiles dans la Médecine*, pour *veiller sur les lieux où se composent les médicamens*, & sur *tant de soins* que la respectable Faculté apporte pour *connoître la fraude où peuvent tomber les Apoticaires*, qui, par leur état & profession, manient toutes les drogues. *Comment, après cela*, dit-il, *un Médecin éclairé pourra-t-il souffrir de sang froid, l'usage d'un remède dont la composition lui est non seulement inconnue, mais qui, par mille autres circonstances, décèle une tromperie manifeste ?*

Il suit de ce raisonnement que les remédes les plus sûrs de la Médecine, sont ceux qui se composent sous les yeux de ces *personnes habiles* dans l'Art, qui veillent au nom de la respectable Faculté *pour connoître*, (& apparemment aussi pour empêcher) la fraude où peuvent tomber les Apoticaires. Bien loin de combattre cette assertion, nous l'adoptons en entier, & enchérissant sur la délicatesse de l'Anonyme, nous ajoûtons que dans certains remédes surtout,

dont la perfection peut dépendre de la connoissance & du mélange exact des simples. Les yeux d'un Médecin savant & attentif sont plus nécessaires que jamais, & ne peuvent sans danger être suppléés par ceux d'un Apoticaire qui ne seroit que médiocrement instruit de sa profession.

Mais cela supposé, quel jugement doit-on porter de la Poudre? Oublieroit-on que les Mrs. Ailhaud sont Docteurs en Médecine, & membres de la *respectable Faculté*? Et dès qu'il est constant qu'ils sont décorés de ce titre honorable, & qu'ils président eux-mêmes à la composition de leur Poudre, pourquoi les vœux de l'Anonyme ne sont-ils pas satisfaits? La Médecine a-t-elle pour connoître, approuver & ordonner ses remédes, d'autres yeux, que les yeux de ceux qu'elle reçoit dans son sein? Et tous ses soins pour constater la bonté vraie ou présumée de ces remédes, & leur exacte composition, ne se réduisent-ils pas à faire en sorte qu'ils soient autorisés par le suffrage de quelqu'un de ses enfans? Que reste-t-il donc à désirer, pour faire en Médecine un usage légal de la Poudre? Toutes les règles que prescrit l'Anonyme ne sont-elles pas scrupuleusement observées? Un Docteur en

fait la découverte, & la juge salutaire. Ce même Docteur, & après lui son fils aussi Docteur, veillent sur sa composition, & portent à ce genre de travail, non-seulement les lumières de leur profession, mais encore celles que donne l'intérêt d'une réputation déjà établie; celle que donne le zèle réel du bien public; celle encore, si l'on veut, que donne l'intérêt pécuniaire : peut-on avoir sur les vertus & la préparation d'un remède quel qu'il soit, des garants plus assurés que ceux qui se réunissent ici pour la Poudre?

Je m'adresse à l'Anonyme lui-même, & j'interroge sa conscience. Malgré *la louable coutume* introduite par les soins de la Faculté pour la préparation des remèdes; coutume, dont l'Anonyme est si bien instruit, pourroit-il bien nous assurer que la composition des remèdes qu'il ordonne à ses malades, est toujours faite selon les règles qu'il prescrit? La connoissance qu'il a *des fraudes où peuvent tomber les Apoticaires*, & des abus qui peuvent se commettre en cette partie, l'engage-t-elle à faire tout préparer sous ses yeux, & à examiner avec soin, si les drogues qu'on emploie, ne sont point usées, gâtées? si la ressem-

blance des drogues ne fait pas prendre l'une pour l'autre ? si les doſes ne ſont pas trop fortes ou trop foibles ? ſi le mélange eſt fait avec la préciſion néceſſaire, &c ? Nous ne penſons pas que ni l'Anonyme, ni aucun de ſes confrères aient le front de répondre que telle eſt leur pratique conſtante, & qu'ils ne s'en éloignent jamais : tout le monde ſait bien le contraire. Eh bien ! voyez l'inconſéquence & l'injuſtice de l'Anonyme, il eſt ſans inquiétude, quand il confie la préparation d'un reméde qu'il ordonne, à des mains capables de *fraude*, de maladreſſe, &c. & quand on lui propoſe un purgatif préparé ſous les yeux d'un Docteur en Médecine, d'un confrère qui le garantit, rien n'égale ſes alarmes, il n'oſe l'employer : il fait plus, il le décrie, & ſoutient que *tout ſage Médecin ne doit point s'en ſervir*, parce que *la compoſition lui en eſt inconnue.* Ah ! Monſieur l'Anonyme, *pondus & pondus.* (*i*)

Et comment veut-on que M. Ailhaud ſe détermine jamais à rendre publique la compoſition de ſa Poudre ? M. Dupuy de la Porcherie publie d'avance qu'on

(*i*) Prov. 20, 19.

la tiendra dans la boutique des Apoticaires, d'où elle ne pourra sortir que par l'ordonnance des Médecins..... qu'on ne la prescrira que dans certains cas..... ou plutôt *qu'on la supprimera tout-à-fait.* Cette annonce est-elle bien engageante, pour arracher à un Auteur, le secret d'une découverte qu'il croit utile à tout le genre humain? La perspective du sort qu'on prépare au fruit de ses travaux, en le mutilant, en l'enséveliſſant sous des loix rigoureuses, dans les boutiques des Apoticaires, peut-elle flatter assez M. le Baron de Castelet, pour le résoudre à faire le sacrifice qu'on lui demande? Et quand même la Faculté moins austère que M. Dupuy de la Porcherie, promettroit toute faveur, & toute liberté à la Poudre, M. le Baron de Castelet ne voit-il pas, que dès le moment qu'il auroit donné le secret de sa composition, elle seroit livrée par-là même, à tous les Apoticaires savans & ignorans? Une foule de mains peu sûres, qui par *fraude*, par mal-adresse, ou autrement, la défigureroient infailliblement, & priveroient le public du fruit qu'il peut en retirer, lorsqu'elle est bien préparée? On sait assez ce qu'il en a couté à plusieurs malades, pour

s'être imprudemment confiés à certains distributeurs clandestins de ladite Poudre, & quels ressorts odieux le prétendu zèle de ses adversaires n'a pas eu horreur de mettre en œuvre pour la décrier. Que M. le Baron de Castelet conserve donc son secret, & préside par lui-même à la composition de sa Poudre : sa probité, son expérience, ses lumières répondent de la perfection du remède. Quand on sera sûr qu'il vient de lui, on n'aura point à craindre les omissions, les équivoques, les négligences dans la composition. L'intérêt pressant de son honneur l'engage à y donner toujours la plus scrupuleuse attention. La réputation qu'il a justement acquise dans tout l'univers, ne pourra se soutenir que par la bonté persévérante de son remède.

Mais l'Anonyme ajoute que *depuis que la médecine existe*, il n'y a aucun remède dont l'usage se soit introduit *sans en connoître les ingrédiens & leur dose.* Que la prévention fait tomber dans de grandes bévues ! nous invitons seulement l'Anonyme à ouvrir le dernier écrit du sieur Thiery contre la poudre, (*l*) il y

(*l*) Mercure de France, Mai 1759.

trouvera

trouvera le nom d'une foule de remédes dont l'uſage étoit introduit & commun dans la médecine avant qu'on en connut les ingrédiens. *Le quinquina, l'ipécacuanha, l'eau de Rabel, le kermes minéral, la panacée mercurielle, les gouttes du général Lamotte, &c.* Perſonne n'ignore que le fameux Bremond ordonna le quinquina à Louis le grand, avant que ce Monarque généreux eut acheté à grand prix, du Chevalier Talbot, le ſecret de ce reméde, qu'il communiqua au public. Il en eſt ainſi des autres dont nous ſommes rédévables à nos Rois : la médecine les a reconnus & éprouvés pour bons, avant qu'elle eut connoiſſance de leurs ingrédiens. A la vue des heureuſes expériences qu'on en faiſoit, nos Rois ont acheté le ſecret de ces remédes pour en faire préſent à l'humanité entière ; d'où il ſuit contre l'Anonyme que *depuis que la médecine exiſte*, il y a bien de remédes dont l'uſage s'eſt introduit, *ſans en connoître les ingrédiens & la doſe.* Et ne voyons-nous pas à préſent même, les fameuſes pilules de Belloſte, & le baume de vie du ſieur Le Lievre, en grande recommandation dans la médecine, quoi qu'on n'en connoiſſe point les ingrédiens ? n'a-t'on pas même

inſtitué à Paris un hôpital expreſſément deſtiné à l'application des dragées anti-vénériennes du ſieur Keyſer, dont on ignore la compoſition ? pourquoi donc la poudre d'Ailhaud ſeroit-elle reprouvée, par cela ſeul, que ſa compoſition eſt inconnue ? Pourvu qu'on la connoiſſe, comme on connoiſſoit le quinquina, l'ipécacuanha, l'eau de Rabel, &c. c'eſt-à-dire, par ſes bons effets, que faut-il de plus, non ſeulement pour en tolérer, mais pour en preſcrire l'uſage en médecine ? faut-il encore *l'aſſujettir à un rigoureux examen des Docteurs les plus conſommés*, comme veut l'Anonyme, & la munir *du ſceau de leur approbation* ? je le veux bien ; car je ſuis accommodant, ſur tout quand il eſt queſtion de l'intérêt public. Mais je demande à l'Anonyme & au public, ſur quoi doit porter ce rigoureux examen des Docteurs les plus conſommés, & le ſceau de leur approbation, pour raſſurer ſur la vertu de la poudre, & lui ſervir comme de paſſe-port en médecine ? eſt-ce la décompoſition de ce reméde, qui doit être la matière de cet examen ? eſt-ce ſur l'étiquette des ingrédiens qui y entrent, que doit être imprimé le ſceau de l'approbation qu'on exige ? non, dit

l'Anonyme lui-même, c'eſt par une heureuſe expérience que tout doit ſe décider. *Qu'il ſoit muni*, dit-il, *du ſceau de leur approbation*, par une heureuſe expérience. Eh bien ! MM. les Docteurs, contentez-vous, la poudre d'Ailhaud eſt entre vos mains, auſſi bien que la caſſe, la manne, & la rhubarbe. Vous pouvez exercer ſur ſes effets toute la rigueur de vos examens, & ſi, après l'avoir éprouvée, ſa vertu vous paroît équivoque, refuſez-lui le ſceau de votre approbation, à la bonne heure. Mais prenez garde que depuis plus de ſoixante ans, le monde entier connoît la poudre d'Ailhaud *par expérience*; que *l'heureux* ſuccès de cette expérience lui a déjà mérité le *ſceau* public de l'approbation de dix-neuf de vos confrères; que le ſecret de ſa compoſition n'a point été un obſtacle ni à ſa vertu, ni aux ſuffrages ſans nombre, dont elle ſe trouve munie. Prenez garde enfin, que rien n'eſt ſi puérile & ſi digne du mépris public, que d'entendre dire à de graves Docteurs, à des Docteurs conſommés, *qu'un ſage Médecin ne doit point employer un remède dont la compoſition eſt inconnue*, lorſque d'autre part, *une heureuſe expérience* lui en démontre l'efficacité.

SECOND REPROCHE.

Les Médecins qui ont fait l'analyſe de la Poudre, n'y ont trouvé que des élémens dangereux, de vrais cauſtiques, des poiſons déguiſés.

Que de tourmens ſe ſont donnés les Médecins ennemis de la poudre, pour parvenir à en connoître la compoſition ? Que de laborieuſes analyſes ! mais quel en a été le fruit ? Nous n'oſons le dire, qu'après avoir rapporté ce que ces Meſſieurs ont bien voulu nous en apprendre.

Mr. Thiery, dans ſon Obſervation du mois de Mai 1758, nous aſſure que la poudre *eſt principalement réſineuſe*, & qu'il y a eu *en différens temps, quelque variété dans cette poudre.* Tantôt c'étoit *un mélange de jalap, de ſcammonée, & de racine de ſquine.* Quelques années après, M. Rouelle, dont l'habileté en fait d'analyſes, eſt ſi connue, *trouva.... que cette poudre n'étoit autre choſe que l'électuaire diacarthame.... à laquelle on avoit ajouté une grande quantité de ſucre pour la maſquer.* Dans le moment, où M. Thiery écrivoit, la poudre lui *paroît être un*

mélange de jalap, de ſcammonée, & de quelque tithymale, le tout torrefié, tant pour diminuer la virulence de ces drogues, que pour les déguiſer. Néanmoins la ſaiſon étant trop avancée (dans le mois de Mai,) pour ſe procurer des plantes propres à faire des eſſais déciſifs, il n'oſe prononcer abſolument; ſeulement il lui *paroît*, mais il nous flatte que *de nouveaux eſſais, dès que la ſaiſon fournira des plantes fraiches, détermineront plus particulièrement les ſubſtances qui entrent dans cette poudre dangereuſe.*

On s'attend ſans doute à trouver le réſultat indubitable de ces nouveaux eſſais, dans les éclairciſſemens que le ſieur Thiery publia au mois d'Août 1759. & après un engagement auſſi précis, il ſemble qu'on a bien droit de s'y attendre. Cependant pour des raiſons qu'il ne nous appartient pas d'approfondir, Mr. Thiery n'en dit pas un mot. Il ſe contente de rapporter en note, au bas de la page, une recette de la poudre d'Ailhaud, qu'on lui a envoyé de Province, *où l'on trouve la lauréole, la diagrède, la gomme-gutte, l'aloës, & la manne deſſéchée à l'étuve, avec l'abſynthe, la véronique, la verveine,*

la menthe & la pervenche. Mr. Thiery n'adopte ni ne rejette cette recette si différente de celle qu'il avoit donnée l'année d'auparavant, mais il suppose toujours que la poudre est composée de *plantes caustiques ... masquées mais non corrigées*; il ajoute conséquemment que c'est un *remède dangereux, qui, selon les différentes circonstances produira les effets d'un poison plus ou moins actif.* Voilà quel est invariablement le jugement qu'il en porte. C'est son dernier mot.

M. Geoffroy Médecin de Paris attribue sans détour à la poudre, *l'activité d'un poison*, & assure que c'est un venin *d'une espèce d'autant plus dangereuse, que les résines s'attachant & se collant aux parois de l'estomac & des intestins, ne peuvent être chassées de ces cavités, où elles opèrent leur effet sourdement; en sorte que les plus grands accidens ne paroissent, qu'au moment où la gangrène commence à se former.* (*m*)

M. Dupuy de la Porcherie Médecin à la Rochelle, plus humain en apparence, ne voit point dans la poudre, *les caractères du poison.* (*n*) Il conclut

(*m*) Journal de Médecine, Tom. 15. pag. 464.
(*n*) Journal de Méd. Tom. 19. pag. 511. & suiv.

que *les drogues qu'on croit entrer dans la compoſition de la poudre d'Ailhaud, ne ſont pas des poiſons par elles-mêmes... & que ſi elles le deviennent, ce ne peut être que par accident & rélativement, c'eſt-à-dire, ſuivant la manière de les préparer & de les appliquer.* Cependant *pour obvier à l'abus que l'on en fait*, il veut qu'on la tienne dans les boutiques des Apoticaires, & qu'elle ne puiſſe en ſortir que *par l'ordonnance des Médecins.* Il eſpère d'abord que ceux-ci *retrancheroient de ſa compoſition tout ce qui pourroit nuire*, ou bien mieux, qu'ils *la ſupprimeroient tout-à-fait.* Il s'adreſſe enſuite aux Magiſtrats & ſollicite de leurs lumières & de leur équité, *un frein à la diſtribution* de cette poudre, même ſa *proſcription.* On voit par-là, que malgré ſa modération apparente, M. Dupuy donne une idée auſſi ſiniſtre de la poudre, que ceux qui l'appellent rondement un poiſon.

M. Roux dans le Tome 20 de ſon Journal de médecine, pag. 538. lui donne tout uniment ce nom, & à la page 540. il l'appelle *un purgatif draſtique.* M. Tiſſot, *un purgatif acre, dont le ſouvenir ne s'éteindra que quand toutes ſes victimes auront fini.* L'Anonyme dé-

jà cité dit que *c'eſt un purgatif très violent, compoſé des remédes les plus acres, & les plus piquans; & peut-être, diroit-on vrai*, ajoute-t'il, *ſi on diſoit que c'eſt un ramas de magiſter, de jalap, de gomme-gutte, d'extrait d'eſula, de ſcammonée, de graciola & autres ſemblables.* M. Rouch Apoticaire de Limoux prétend que la poudre d'Ailhaud n'eſt autre choſe, que *la tithymale ſéchée & miſe en poudre; ... qu'un grand nombre de perſonnes ayant péri par l'uſage d'un purgatif ſi* violent, M. Ailhaud prit le parti de le tempérer en expoſant *la tithymale pulvériſée à un petit feu qui lui donne la couleur brune, & en y mêlant un tiers du meilleur chocolat.* (o)

De cette variété d'opinions & de conjectures, M. Dupuy de la Porcherie conclut *qu'il n'eſt pas auſſi poſſible que le vulgaire ſe l'imagine, de ſavoir au vrai par l'analyſe, quelles peuvent être les drogues qui entrent dans la compoſition de quelque poudre que ce ſoit, ſi elle eſt un compoſé de végétaux*: & il ajoute que *l'on acquiert tout au plus des ſoupçons qui ſont bien peu ſatisfaiſans pour des eſprits ſolides.*

(o) Mercure de France, Octobre 1758. pag. 180.

Il n'en faut pas plus, ce semble, pour effacer toutes ces noires couleurs que des mains ennemies ont voulu répandre sur la poudre. L'énumération des *substances caustiques* qui la composent, n'est fondée que sur des *soupçons*, & la variété de ces énumérations en est une belle preuve. Ce sont des Savans qui ne veulent pas rester courts, & qui, après avoir vainement tenté de parvenir à la connoissance certaine des ingrédiens de cette poudre, se vengent sur elle, de la résistance qu'elle oppose à leurs analyses. Impatiens de ne pouvoir lui arracher le masque qui la leur dérobe, ils lui disent des injures, ils l'appellent un *poison*. Elle pourroit bien le devenir, si jamais elle contractoit quelque chose de la malignité de ses Censeurs.

Mais quand même toutes les *substances* qui entrent dans la composition de la Poudre, seroient *des substances minérales corrosives*; (ce que M. Thiery n'a pas osé dire,) quand même ce ne seroit qu'un mélange de sublimé-corrosif, de vert de gris, de la belladona, de la ciguë, de l'aconit, de la jusquiame, &c. tous poisons avérés; les adversaires de la poudre seroient-ils pour cela fondés à la décrier, à la proscrire? Il y

auroit bien de l'inconséquence de leur part. Car cet *illustre M. Tissot*, dont M. Delamaziere a la modestie de copier les oracles contre la poudre, (*p*) regarde comme *démontré* que les pilules de ciguë doivent être mises *dans le petit nombre des plus grands remédes de la Médecine*, & *malgré l'aversion naturelle* qu'il a pour les remédes tirés *du genre des poisons*, il est *pleinement persuadé*, *que l'extrait de ciguë, préparé comme l'indique M. Stork est un remède toujours* innocent, *spécifique dans plusieurs cas, qu'aucun autre ne peut remplacer, qu'on doit ordonner avec la plus entière confiance, & dont il seroit très fâcheux qu'on négligeât l'usage.* (*q*) Peut-on rien ajouter à cet éloge que Mr. Tissot fait de l'extrait d'un poison ?

D'autre part M. Dupuy de la Porcherie dans sa belle lettre *sur la Poudre d'Ailhaud*, nous apprend que le sublimé-corrosif a été d'un très grand *secours dans les armées, pour guérir du mal vénérien, lorsque des Médecins éclairés, sages & prudens en ont diri-*

(*p*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 543.

(*q*) Avis au Peuple sur sa santé, tom. 2. à la Table des remédes, dans la longue note du N°. 57. vers la fin. Edition de Paris, 1765.

gé l'application suivant la méthode de l'illustre Baron Vansvieten. Il croit qu'on en peut *dire autant du vert de gris, dont l'usage en médecine, est passé de la Chine en Europe*, assurant que les Chinois *le prennent intérieurement* pour guérir certaines maladies. Il observe *que la belladona, la ciguë, l'aconit, la jusquiame, la pomme épineuse, & le napel, préparés & appliqués suivant la méthode de MM. Stork, Lambergen & autres Médecins distingués autant par leur science, que par leur amour pour le bien public*, il observe, dis-je, *que ces diverses substances réputées, il n'y a pas long temps, pour des poisons, opèrent des guérisons pour lesquelles on avoit employé inutilement tous autres secours de l'Art.* Et de peur qu'on n'en doute, il prend pour garant le Journal de Médecine, dont il indique en note, dix-sept endroits différens. Il *dit plus*, & il *ose assurer qu'à force de recherches, l'on parviendra à enrichir nos Pharmacopées de quelques préparations de l'arsenic, pour prendre à l'intérieur.* (r)

Après de pareils faits qu'on publie avec confiance, dans le Journal de Médecine,

(r) Journal de Médecine tom. 19. p. 511. & suiv.

comment les mêmes bouches qui les garantissent, osent-elles s'ouvrir pour effrayer le public sur l'usage de la Poudre d'Ailhaud, sous prétexte qu'elle est composée de plantes caustiques, de substances corrosives, &c. Je le veux bien pour un moment ; mais dès que la ciguë entre les mains de M. Stork, a pu devenir un remède *toujours innocent*, & spécifique dans plusieurs cas : dès que le sublimé corrosif préparé par Vansvieten, a pu être d'un grand *secours*, dans les maladies vénériennes : dès que le vert de gris, *pris intérieurement* par les Chinois peut les guérir *des vapeurs, de l'épilepsie, de la folie* : dès que *diverses* autres *substances, réputées il n'y a pas long-temps pour des poisons, operent des guérisons pour lesquelles on avoit employé inutilement tous les autres secours de l'Art* : Dès qu'enfin l'arsenic peut *enrichir* un jour *nos Pharmacopées*, & devenir un remède bon *à prendre à l'intérieur* : pourquoi *les plantes caustiques* qu'on a soupçonnées dans la Poudre, beaucoup moins dangereuses par leur nature, que toutes les substances corrosives dont nous venons de parler, ne pourroient-elles pas être devenues entre les mains de M. Ailhaud, *un remède tou-*

jours innocent, spécifique dans plusieurs cas, qu'aucun autre ne peut remplacer, qu'on doit ordonner avec la plus grande confiance, & dont il seroit très fâcheux qu'on négligeât l'usage ? Et n'est-il pas bien étonnant que les mêmes Médecins qui viennent nous prêcher la ciguë, le sublimé corrosif, le vert de gris & l'arsenic, entreprennent de décrier la Poudre, en affichant sur elle, le vernis de poison ? Quand on se rappelle surtout, qu'ils n'ont sur la composition de la Poudre, *tout au plus*, de leur aveu, que des *soupçons qui sont bien peu satisfaisans pour des esprits solides ;* comment peut-on concevoir que des gens qui se respectent eux-mêmes, & qui prétendent à la confiance du public, aient pu se résoudre à élever sur un fondement si ruineux, cet édifice d'accusations, de déclamations, & d'invectives, plus propre à servir de monument de leur inconséquence, & de leur injustice, qu'à ternir la réputation du remède qu'ils attaquent ? (*s*) Il ne leur

(*s*) Si l'on mettoit en question, à qui l'on doit se fier de deux classes de Médecins, dont l'une promet à la société, l'heureuse découverte de l'arsenic en remède ; & l'autre, une Poudre, uniquément composée de simples, déjà approuvée par un

reste qu'une ressource, & pour leur honneur, nous souhaitons qu'ils en profitent, c'est de dire qu'ils abandonnent tous les griefs qu'ils tiroient contre la Poudre, des prétendues analyses qui en ont été faites, d'avouer ingénûment qu'ils ignorent les vrais ingrédiens de ce remède, & que s'ils lui font encore des reproches, ce n'est plus sur sa composition qu'ils se fondent, mais sur ses effets pernicieux. Alors l'accusation paroîtra sérieuse, & digne de l'attention du public. On écoutera le détail des mauvais effets qu'ils attribuent à la Poudre d'Ailhaud, & si ces effets bien constatés sont *caustiques & violens*, comme l'assure M. Vandermonde, (*t*) on applaudira au zèle qui les anime contre ce remède ; on leur saura gré de leurs observations ; l'estime du public, & le discrédit de la Poudre, en feront la récompense. Nous allons donc examiner ce nouveau plan d'accusations dans le reproche suivant.

---

million de bons effets, y a-t-il un homme sensé, qui osât abandonner la Poudre, pour courir après l'arsenic ? On est surpris avec raison, de trouver l'annonce d'un pareil remède, dans un écrit destiné à décrier la Poudre comme un poison.

(t) Journal de Médecine, tom. 15. pag. 460.

TROISIEME REPROCHE.

Les effets violens de la Poudre atteſtent ſa cauſticité. La mort des malades qui en ont pris, & l'état de leurs entrailles après la mort, en font la preuve.

C'eſt une choſe bien étrange que les adverſaires de la Poudre ne puiſſent appuyer leurs imputations contre ce remède, que ſur le témoignage des morts qui en ont uſé ! N'échappe-t-il donc perſonne à l'action de ce dangereux poiſon, pour qu'on ne puiſſe conſulter les vivans ? Et tandis qu'il exiſte un million de perſonnes en état de rendre compte, d'après le ſens intime, des propriétés de cette fameuſe Poudre, par quelle manie s'adreſſe-t-on toujours aux morts, & va-t-on chercher des dépoſitions dans l'autre monde ? Veut-on nous rapprocher de ces ſiècles de ténébres, où l'autorité des morts, que la fourberie faiſoit parler à ſon gré, décidoit de tout ? Veut-on ramener à certains égards, la ridicule & barbare ſcience des atuſpices, pris dans les entrailles humaines ? (*u*) Qu'on y ré-

(*u*) Quid miſerum, Ænea, laceras ? Jam parce ſepulto. *Æneid. lib* 3.
Enée, pourquoi déchirez-vous un infortuné ? épargnez au moins un homme enſéveli.

fléchisse, & l'on verra qu'il n'y a pas si loin, qu'on le penseroit bien, des observations dont nous allons rendre compte, aux observations superstitieuses de la gentilité.

La première observation qui ait paru contre la Poudre d'Ailhaud, est celle de M. Thiery, publiée dans le mois de Mai 1758. Ce Docteur Régent fut appelé auprès de M. Bocanne, Prêtre de la Paroisse de la Magdelaine, faubourg Saint Honoré, à Paris, & ce malade étoit dans un tel état, qu'après avoir examiné la langue, touché le ventre, tâté le pouls, M. Thiery ne *craignit point d'assurer* sur le champ, *qu'il y avoit gangrène dans les principaux viscères, & que le Sr. Bocanne étoit perdu sans ressource.*

M. Thiery ne cache pas qu'avant de prononcer cet oracle, il avoit *déjà appris des personnes* de la connoissance du Sr. Bocanne, non-seulement que ce Prêtre avoit pris *son remède ordinaire* (*les Poudres d'Ailhaud*,) mais *qu'il en avoit pris neuf prises, les quatre à cinq premiers jours* de son indisposition, & *que néanmoins*, après une telle épreuve, il *avoit continué ses fonctions, pendant toutes les fêtes de Noël.*

Malgré le peu d'espérance qu'avoit M. Thiery de sauver son malade, il eut la charité de ne pas l'abandonner, & *réfléchissant sur la composition de cette* funeste *poudre*, qui lui parut *principalement résineuse*, il ordonna des remédes calmans, adoucissans, & cependant le malade empiroit toujours. Que faire dans cette extrémité ? La mémoire du sieur Thiery vint au secours du malade & du Médecin. Le sieur Thiery se ressouvint *des succès heureux qu'il avoit souvent éprouvés de la térébenthine*, & quoi qu'il eut déjà jugé *qu'il y avoit gangrène dans les principaux viscères*, occasionnée par l'action d'une poudre *principalement résineuse*, il ne laissa pas d'ordonner *un mélange*, où la térébenthine *entroit en assez grande dose*, & ce mélange *fut pris en très grande partie.* Heureuse inconséquence ! cette nouvelle résine, loin d'augmenter les maux du malade, parut les soulager sensiblement, & M. Thiery fut agréablement surpris le lendemain matin, de trouver *le pouls plein, fort, égal, & sans intermittance.* Ravi d'un *changement aussi favorable*, & si peu attendu, l'espérance du Médecin renaissoit avec les forces du malade ; *mais trompeuse espérance ! soins superflus !* la

ſcène changea bientôt ; M. Thiery fit faire une ſaignée du pied, & appliquer *un large emplâtre véſicatoire* ſur la nuque du col du malade, *à ſept heures du ſoir il n'étoit plus.*

Ce tragique dénoûment ralluma le zèle du ſieur Thiery contre la poudre d'Ailhaud ; il l'accuſa de ce meurtre, & voulut chercher juſques dans les entrailles du ſieur Bocanne, des preuves de cette accuſation. Il demanda qu'on lui livrât le cadavre, & M. le Curé de la Magdelaine ſe prêta ſans peine à ſes déſirs. A l'aide des inſtrumens du ſieur Banniere Chirurgien, M. Thiery s'ouvrit un chemin dans les parties internes de cette infortunée victime, il promena ſes regards à loiſir ſur le foie, la rate, les reins, les poumons, qu'il trouva *de couleur de poix noire, friables, ſecs, gonflés*, ſemblables à différentes maſſes d'amadou d'un brun foncé ; il parcourut l'eſtomac, l'épipléon, le duodenum, qui ſe trouvèrent auſſi *pénétrés de cette ſingulière eſpèce de gangrène*, qu'on vient de décrire. Il examina le cœur, & il ſe trouva *ſi flaſque & ſi gros*, qu'il faillit ne le pas reconnoître. Il pénétra juſques dans le cerveau, où il remarqua *plus de fermeté & de conſiſtance que dans l'é-*

tat ordinaire ; enfin après avoir tout vu, tout considéré, il conclut que *tous ces accidens n'étoient produits que par sympathie, & par l'irritation des entrailles excitée par les poudres d'Ailhaud, qu'il* (M. Bocanne) *étoit dans l'habitude de prendre.*

Ce jugement de M. Thiery, tout respectable qu'il est par les qualités personnelles de celui qui l'a porté, n'a pas laissé d'éprouver de grandes contradictions. Le Père Felix ancien Prieurs des Augustins de la place des Victoires, & grand partisan de la poudre d'Ailhaud, osa le premier s'en déclarer le défenseur & l'apologiste. Ami de M. Bocanne, il savoit sur la maladie de ce Prêtre, diverses anecdotes qui alloient à la décharge entière de la poudre, & M. Thiery fut forcé lui-même d'en convenir.

En effet le Père Felix représentoit à M. Thiery, par une lettre du 13. Septembre 1758. que M. Bocanne, loin de garder un régime convenable, les jours de purgation, s'étoit comporté de la manière la plus irrégulière ; prenant de mauvais bouillons, mangeant du cervelat, du salé, & qu'il s'étoit mis au Confessional pour les Fêtes de Noël *avec*

une prise de poudre dans le corps, (x) qu'il avoit pris *neuf prises de poudre, dans les quatre ou cinq premiers jours de sa maladie*, &c. M. Thiery ne pût désavouer qu'il étoit instruit de toutes ces *énormes imprudences* de M. Bocanne, & il convint de bonne foi, que ce Prêtre *devoit en mourir, quelqu'autre drogue qu'il eut prise.* (y) D'ailleurs le Père Felix avoit de très fortes raisons de croire, que M. Bocanne s'étoit servi de fausses poudres d'Ailhaud, dans sa dernière maladie, & leurs mauvais effets ne prouveroient rien contre la véritable. (z)

(x) Traité du R. P. Felix, *sur la certitude du Système & Poudre purgative de Messire Jean Ailhaud*, pag. 31.

(y) Ibid. pag. 34.

(z) La manière dont s'exprime le P. Felix, paroît décisive sur cette circonstance importante. » *M.* » *Ailhaud*, dit-il, prémunit sans cesse le public » contre les *Falsificateurs* de sa Poudre bienfaisante. » Actuellement il y en a trois dans Paris, lesquels » inscrits dans les fastes de la Faculté, la débitent » impunément sous son nom ; deux ont voulu me » suborner pour leur être favorable, me l'offrant à » meilleur marché .... *Je ne doute nullement* que » l'un des trois dont la Poudre change, dit-on, » le vin le plus rouge, en eau la plus claire, n'ait » séduit le Sr. Bocanne mon pénitent, & *qu'il n'ait* » *été suborné, en la lui lâchant à quinze sols :* » cet appas de gain l'a induit en erreur, & lui *a* » *fait abandonner la véritable.* A ce trait de mé- » nage je le reconnois ; *c'est donc cette fausse poudre* » qui a produit les mauvais effets dont vous ren- » dez compte au public ; vous ne sauriez en trop

Enfin le Père Felix rappeloit d'une manière bien précise à M. Thiery, que vers la fin de l'année 1758. *il courut dans Paris une maladie épidémique, qui, à l'ouverture des corps, avoit précisément les mêmes caractères que celle de M. l'Abbé Bocanne* : que Mrs. les Médecins loin d'en attribuer les effets, *à leurs remèdes, les attribuèrent à la maligne influence de l'air*, & dès-lors il paroît assez singulier de mettre sur le compte de la Poudre d'Ailhaud, par rapport à M. Bocanne, ce que *la maligne influence de l'air* avoit fait par rapport à tant d'autres malades, qui n'avoient fait aucun usage de la poudre.

C'en étoit assez de toutes ces observations, pour ruiner celle de M. Thiery, & ce Docteur parut désavouer lui-même son ouvrage, en assurant le Père Felix, *qu'il n'avoit pas condamné la Poudre purgative de M. Ailhaud, comme dangereuse, nuisible, pernicieuse, encore moins mortelle par elle-même ; .... que c'étoit un bon remède, &c.* (a) Assurément c'étoit bien en rabattre, & il faut

» dire de mal. Je les ai suivis ces *Falsificateurs*, » ils ne font pas fortune, & celle de M. Ailhaud » excite la jalousie. « *Traité du P. Felix, pag.* 35.

(a) Traité du P. Felix, pag. 33. & 34.

que le Sr. Thiery fut bien convaincu lui-même de la foiblesse & de l'erreur de son Ecrit, pour le contredire d'une manière si formelle. Aussi le Père Felix n'en fut pas l'unique Censeur. M. de Russy Lieutenant Colonel du Corps Royal de l'Artillerie, se croyant redevable de la vie à la Poudre d'Ailhaud, en prit hautement la défense dans une lettre du 10. Juillet 1758. qui fut insérée dans le Mercure du mois d'Octobre suivant. L'on ne peut disconvenir que cette lettre écrite avec beaucoup de force & de délicatesse ne renferme beaucoup de nouvelles réflexions capables de détruire les savans raisonnemens du Sr. Thiery.

Notre ingénieux militaire saisit d'une manière bien nette, à ce qu'il nous paroît, le vrai point de la question, & s'y attache uniquement. Il laisse dire à M. Thiery, tout ce qu'il veut sur l'état des viscères du sieur Bocanne; il les suppose avec lui desséchés, friables, calcinés, si l'on veut; mais il lui *semble que les conséquences* que ce Médecin *a tirées des qualités malfaisantes des poudres, par l'inspection des parties viciées, gangrénées, du cadavre dont on a fait l'ouverture, ne sont pas entièrement justes.* Car

dit-il, si M. Thiery eut voulu faire attention que nombre de personnes qui n'ont jamais usé de la poudre, *ont péri du même mal, que l'appauvrissement du sang ou sa coagulation peut seule, sans aucun secours étranger, produire cet effet*, en un mot que les viscères peuvent se gangrener par un vice naturel, il ne se seroit pas pressé de prononcer l'arrêt qui proscrit l'usage des poudres.

D'ailleurs, poursuit M. de Russy, M. Thiery n'ignore pas sans doute que ces poudres qu'il suppose produire des effets si funestes, sont le reméde ordinaire de quantité de gens qui s'en louent, qu'elles ont tiré des portes du trépas. Ces gens-là sont-ils donc, ainsi que Mithridate, familiarisés avec le poison ? mais au moins faut-il convenir que quand ils en ont fait les premiers essais, quand elles ont opéré les premiers effets, ils ne l'étoient point encore : quelle cause favorable les a préservés d'un caustique aussi mordant ? comment se peut-il que depuis quinze ans que j'en fais usage, que j'en ai pris plus de trois cent prises .... je ne sois pas entièrement calciné ? c'est un phénomène qui mériteroit bien d'être expliqué.

Au surplus M. de Russy ajoute que

M. Bocanne lui ayant écrit dans le mois de Septembre 1756. pour le consulter sur l'usage des poudres, ce Prêtre se plaignoit d'un grand feu dans les intestins, & lui marquoit qu'il paroissoit par intervalle sur la peau, de petites taches noires ou livides. N'étoient-ce point là, indépendamment de la poudre, les premières étincelles de ce feu, qui couvant toujours dans les entrailles du sieur Bocanne, les a enfin gangrénées au bout de dix-huit mois ?

Enfin M. de Russy se rappelant les guérisons, qu'il a vu opérer sur un nombre infini de personnes attaquées, les unes de maladies aiguës, les autres de chroniques, demande si ces guérisons ne sont que fantastiques ? seroit-ce encore une illusion, ajoute-t-il, que la guérison d'un soldat, dont le Bataillon a été témoin, le mois dernier, qui par le moyen de huit prises de ces poudres, a été guéri, tout en faisant route, d'une pleurésie, point de côté, fluxion de poitrine, & crachement de sang, accompagnés de fièvre ardente ? & il conclut par dire que si M. Ailhaud n'est pas un bon Médecin, il doit être regardé comme un grand magicien.

Il ne falloit pas tant, pour faire tomber

ber ſans reſſource l'obſervation du ſieur Thiery : mais il en coute toujours à un père, de voir la deſtruction de ſes enfans, & la tendreſſe du ſieur Thiery pour ſon nouveau-né, le preſſa de rompre le ſilence, quand il vit les coups redoublés qu'on lui portoit. Il reprit la plume avec un nouveau courage, & il vengea ſon premier écrit, par un ſecond qui fut inſéré dans le Journal de médecine du mois d'Août 1759.

La prudence de l'auteur fut telle, qu'il ne dit pas un ſeul mot de toutes les imprudences de M. Bocanne, dans l'uſage de la poudre ; encore moins parla-t-il de ſes converſations avec le Père Felix, & des aveux favorables à la poudre, que ce Religieux lui avoit arrachés. Mais après avoir témoigné combien il étoit ſcandaliſé de voir un militaire qui s'aviſe de réſoudre *un problème de médecine*, il ſe met en défenſe, & il obſerve, 1°. Que l'eſpèce de gangrène dont il a parlé dans ſa rélation, n'eſt pas *un cas ordinaire dans la pratique médicinale.* (*b*) 2°. Qu'on ne peut regarder cette altération, que *comme l'effet d'une fièvre peſtilentielle précédente, ou d'un redou-*

(*b*) Journal de Médecine, Août 1759. pag. 169.

table poison. (*c*) 3°. Que M. Bocanne n'avoit au commencement, qu'une simple fièvre catarrale, *puisqu'il ne regnoit dans Paris à la fin de* 1757. *& au commencement de* 1758. *aucune sorte d'épidémie.* 4°. Enfin que les remédes employés dans la maladie de M. Bocanne, furent principalement des adouciſſans & des mucilagineux. De toutes ces obſervations réunies, M. Thiery ſe croit en droit de conclure, que M. Bocanne a été *empoiſonné par les poudres dont il faiſoit uſage depuis long-temps, & qu'il avoit priſes nommément, dans le commencement de ſa maladie.*

Pour mettre nos Lecteurs en état d'apprécier cette conſéquence, nous allons faire quelques courtes réflexions ſur les prémiſſes.

1°. *La gangrène des viſcères de M. Bocanne, n'eſt pas un cas ordinaire dans la Médecine.* Tant mieux : c'eſt un grand préjugé en faveur de la poudre. Car il s'en fait une ſi grande conſommation partout, que ſi ce remède produiſoit une eſpèce de gangrène ſingulière, on la rencontreroit ſouvent dans la pratique médicinale, & ce ne ſeroit plus un

(*c*) Journal de Médecine Août 1759. pag. 169.

cas rare. Dès que M. Thiery le juge tel, il ne peut être l'effet de la Poudre d'Ailhaud.

2°. *On ne peut regarder cette altération, que comme l'effet d'une fièvre peſtilentielle, ou d'un redoutable poiſon.* Voilà ſans contredit une opinion bien haſardée, & que M. Thiery auroit bien de la peine à prouver. Car qui connoît aſſez le mécaniſme du corps humain, pour prononcer avec aſſurance, que cette eſpèce d'altération ne peut provenir que de ces deux cauſes ?.... Et en ſuppoſant cette opinion comme vraie, quel intérêt peut avoir la Poudre d'Ailhaud au déſaſtre de M. Bocanne, s'il eſt vrai que ce Prêtre ſe ſoit ſervi de fauſſes poudres ? ou ſeulement, s'il eſt vrai qu'en ſe ſervant des véritables, il a commis les plus énormes imprudences, ſoit dans la quantité qu'il en prenoit, ſoit dans le pernicieux régime qu'il ſe preſcrivoit ? L'équité permet-elle d'imputer à un reméde, les fâcheuſes ſuites qui réſultent d'une foule de combinaiſons qui lui ſont étrangères ?

3°. *M. Bocanne n'avoit au commencement qu'une ſimple fièvre catarrale, puiſqu'il ne regnoit dans Paris à la fin de* 1757. *& au commencement de* 1758.

aucune sorte d'épidémie. Les rélations ne s'accordent point du tout sur cet article. Le Père Felix articule d'une manière positive une épidémie dans Paris, que les Médecins attribuoient à *la maligne influence* de l'air, & qui, à l'ouverture des corps, *avoit préciſément les mêmes caractères que celle de M. l'Abbé Bocanne.* M. de Ruſſy parle de cette épidémie, comme d'un fait inconteſtable. Dans cette diverſité de rélations, que dit la raiſon? Elle veut qu'on admette les faits atteſtés par gens d'honneur qui diſent qu'ils s'en ſouviennent, & qu'on regarde comme un défaut de mémoire, l'omiſſion d'une hiſtoire qui les conteſte. En ſuivant cette méthode, l'on conviendra que la fiévre catarrale de M. Bocanne, étoit jointe à l'épidémie qui avoit couru dans Paris, & l'on n'imputera plus à la poudre d'Ailhaud, un effet réſultant de l'épidémie, dont la malignité gangréna malheureuſement bien d'autres viſcères, que ceux de M. Bocanne. (*d*)

(*d*) Le Journal de Médecine des mois de Janvier & Février 1758. rend un compte très détaillé de cette épidémie, & de la gangrène qu'elle cauſoit dans les viſcères de ceux qui en étoient attaqués. Voici ce qu'on lit dans le Journal de Janvier, Tom. 8, pag. 84. » Une maladie moins commune, mais plus fu» neſte que la petite vérole, eſt celle qui *s'eſt ré-*

4°. *Les remédes employés dans la maladie de M. Bocanne furent principalement des adouciſſans & des mucilagineux.* Cela peut être. Leur inſuccès ne doit étonner perſonne : tous les jours la

---

» *pandue avec tant de ravage*, dans un des Couvens » de Religieuſes de cette Ville .... on a très fauſ- » ſement attribué dans quelques papiers publics, la » cauſe de cette épidémie au vert de gris .... on » ne doit en accuſer que la *mauvaiſe qualité de* » *l'air, & la diſpoſition plus ou moins grande à* » *la putrefaction & à la gangrène.* Quoi qu'il en » ſoit, cette *épidémie* n'étoit, ſelon toutes les ap- » parences, *qu'une fièvre putride gangreneuſe*; car » dans les cadavres qu'on a ouverts, on a trouvé les » *poumons gangrenés.* «

Le Journal du mois de Février, page 162. n'eſt pas moins exprès : » Les conſultants, (y eſt-il dit,) » étant convenus que les cauſes de la maladie étoient » obſcures & fort enveloppées, demandèrent avant » de ſe ſéparer, qu'on ouvrit la première qui mour- » roit : Madame de Soubeyron rendoit l'ame, & l'ou- » verture en fut accordée aux Médecins, pour le » lendemain à huit heures.

» Le lundi matin à huit heures l'ouverture du corps » de Madame de Soubeyron fut faite ; on ſe borna » à examiner la poitrine, & on trouva l'extrémité du » lobe droit qui regarde le diaphragme, *noire, gor-* » *gée d'un ſang qui viſoit à la pourriture*, & preſ- » que tout le lobe gauche, *auſſi noir, gonflé & en-* » *gorgé, preſque adhérent à la partie poſtérieure* » *de la poitrine, couvert d'une coënne fluante*; en » l'ouvrant avec un ſcalpel, il en ſortit une ſéroſité » rougeâtre & purulente, ſemblable à peu près, à » celle qu'on tire d'un entrax. « Nous laiſſons à M. Thiery le ſoin de concilier ſa narration, avec les faits que le Journal de médecine atteſte, & au public le droit de juger ſi M. Thiery pouvoit avoir ignoré, ou oublié des faits ſi récents, & ſi remarquables ?

pratique médicinale fournit de pareils exemples. L'espèce de ces remédes prouve seulement que le sieur Thiery n'a point influé par leur administration, dans la gangrène des viscères du sieur Bocanne; personne ne l'en avoit accusé, & cette apologie est superflue : mais je ne vois pas par quelle heureuse soupleſſe de génie, M. Thiery conclut de cette dernière observation, & des précédentes, que *M. Bocanne a été empoisonné par les poudres dont il faisoit usage depuis long temps, & qu'il avoit prises nommément dans sa dernière maladie.* En effet, M. Thiery voudroit-il nous persuader que si les viscères d'un mort se trouvent gangrenés, calcinés, il ne faut imputer ce désastre qu'aux remédes qu'il a pris, & point du tout au caractère & à la malignité de sa maladie ? ce seroit bien mal entendre les intérêts de sa profession, que d'établir de tels principes, & M. Thiery a trop d'esprit pour ne pas en sentir la fausseté, & les facheuses conséquences. Mais il est évident qu'en rejetant le principe erroné, il faut aussi rejeter la conclusion de M. Thiery contre la poudre d'Ailhaud, & convenir que les rapports de ce remédé, avec la gangrène des viscères de M. Bocanne, demeurent entièrement à démontrer.

Je ne ſuivrai pas cet écrivain dans l'heureuſe explication qu'il donne des guériſons ſurprenantes que M. de Ruſſy lui oppoſe. Il les compare aux guériſons que le ſublimé corroſif ou le vert de gris ne manqueroient pas de procurer à des centaines de malades, ſi on en faiſoit prendre à des millions d'hommes. Voilà donc la poudre miſe au niveau de deux poiſons des plus violens, par ce même M. Thiery qui diſoit au P. Felix *qu'il n'avoit pas condamné la poudre d'Ailhaud, comme dangereuſe, nuiſible, pernicieuſe, encore moins mortelle par elle-même..... que c'étoit un bon remède, &c.* Si ce n'eſt pas là ſe contredire, j'ignore ce que c'eſt que contradiction. Il eſt facheux ſeulement que pour démontrer l'exactitude de cette comparaiſon ſi bien imaginée, M. Thiery n'ait pas achevé le tableau, en prouvant par de bons témoignages, que ſur quelques milliers de guériſons opérées par la poudre d'Ailhaud, il eſt arrivé quelques millions de morts violentes, cauſées par ce poiſon ? M. Thiery conviendra ſans peine, que l'exemple unique de M. Bocanne, fut-il auſſi concluant qu'il paroît le croire, ne remplit pas le vide immenſe de pluſieurs millions qu'exige-

roit l'intégrité de sa comparaison. Il est à croire que M. Thiery abandonnera cette singulière opinion, plutôt que d'en entreprendre la preuve.

Passons à la seconde observation qui est celle de M. Lorent Docteur en Médecine au Neuf-Brisac. Un Militaire, âgé de cinquante-cinq ans, prend *une dose de poudre d'Ailhaud*, pour se guérir d'une fièvre continue. La poudre opère trop, & lui procure *une superpurgation avec des vomissemens de sang.* Cependant la fièvre cesse, mais elle revient ensuite, & le malade se livre sans réserve aux soins de M. Lorent. Quelque vaste que soit la science de cet habile Docteur, la maladie résiste à toutes ses ordonnances; huit mois se passent dans une succession continuelle des remédes les plus étudiés de la part du Médecin, & des tourmens les plus cruels de la part du malade. Enfin, la mort s'approche pour délivrer cet infortuné Militaire, & le flambeau qui éclaire son agonie, découvre à M. Lorent la véritable cause du mal qu'il avoit ignorée jusqu'alors, c'est-à-dire, l'existence d'un virus vénérien, qu'il n'étoit plus temps de détruire. Le malade expire, & quoique M. Lorent, qui gémit d'avoir été

informé si tard de cette cause redoutable de la maladie, doute encore si *dans les commencemens* qu'il vit le malade, *il auroit été à temps de la combattre*; néanmoins après la mort de son malade, ce n'est plus au virus vénérien qu'il attribue tous les symptômes de la maladie, & sa tragique fin; *l'histoire* qu'il nous fait *de la maladie, & l'ouverture du cadavre lui prouvent que le velouté de l'estomac a été déchiré par l'action trop vive des poudres d'Ailhaud..... & que ce dérangement d'estomac a été l'origine de la fièvre lente & de ses suites.* Il avoue cependant que *jamais cette poudre* (prise huit mois auparavant) *n'eut eu des suites aussi fâcheuses, si elle n'avoit rencontré des viscères viciés de la vérole, & une lymphe épaisse & séchée par le même virus.* C'est donc l'action trop vive de la poudre d'Ailhaud, qui a déchiré le velouté de l'estomac, & c'est ce dérangement d'estomac, occasionné par la poudre, qui a été l'origine de la fièvre lente & de ses suites. Voilà les deux accusations capitales de M. Lorent contre la poudre; il est de notre devoir de les discuter.

1°. *L'action trop vive des poudres d'Ailhaud a déchiré le velouté de l'es-*

tomac. Que M. Lorent me permette de lui faire, à ce sujet, quelques questions. Cette redoutable vérole, qui avoit *vicié les viscères* du malade, *épaissi & séché sa lymphe*, n'avoit-elle point travaillé sur l'estomac, & concouru avec la poudre, pour en déchirer le velouté ? Si ce virus n'y a point contribué, comment & pourquoi l'estomac étoit-il à l'abri de ce venin, tandis que de l'aveu de M. Lorent, les autres viscères ont été *viciés* par son action ? Si, au contraire, ce pauvre estomac a été déchiré par le malheureux concert de la poudre, & du virus vénérien, pourquoi n'attribuer ce désastre qu'à la poudre ? Et comment a-t-il pu se faire, qu'à la suite de cette action caustique de la poudre & du virus, le malade ait pu être quelque temps sans fièvre, & survivre huit mois à la cruelle opération de son estomac déchiré ? Quelqu'idée que nous ayons des grands talens de M. Lorent, nous doutons qu'il puisse nous donner sur ces questions, des réponses satisfaisantes. Et à dire vrai, nous sommes dans un singulier étonnement de voir, qu'un Médecin rempli de lumières, & qui reconnoît dans son malade, un virus vénérien enraciné, une fièvre hectique ca-

ractérisée, cherche dans un remède isolé, dont l'effet momentané fut des plus heureux, la source de tous les maux qui conduisirent ce malade au tombeau, par un chemin parsemé de tourmens. Pouvons-nous retenir une réflexion qui nous échappe ? S'il falloit attribuer le triste état de cet infortuné Militaire, aux remédes qu'il a pris, & non au germe fatal qu'il portoit en lui-même, M. Lorent auroit-il dû rendre un compte si détaillé de ceux qu'il a administrés pendant l'espace de huit mois ? Un court extrait de la rélation qu'il en fait lui-même, a de quoi faire frémir. Nous le plaçons en note au bas de la page, (*e*)

(*e*) Les premiers remédes furent des saignées, des minoratifs, des délayants, des apozèmes adoucissants, des calmants somnifères, des anti-émétiques, &c. le tout sans succès.

L'on récourt aux fébrifuges avec précaution ; le quinquina est marié aux pectoraux, aux édulcorants, aux rafraichissants, *mais le tout en vain.*

M. Lorent essaie des stomachiques doux, des toniques incrassants, des bouillons de poulet, d'écrevisse, de plantes chicoracées, & d'amandes.

Ensuite il tente le petit lait où il fit bouillir les feuilles de menthe, & d'autres toniques les plus appropriés : *malgré ces précautions, la première dose que le malade en prit, fut suivie, d'aigreur, de colique, de diarrhée.*

M. Lorent fit couper le petit lait avec des infusions aromatico-stomachiques, y joignant les opiats absorbants ; *ce petit lait s'aigrit encore.*

On en vient aux bouillons de grenouilles, d'es-

non pour en faire la critique, ce qui eſt hors de notre plan, mais pour mettre le lecteur en état de juger, ſi M. Lorent

---

cargots, d'écreviſſes, altérés avec les herbes convenables; aux différentes ſortes de gélées, aux crêmes & aux conſommés : *tous ces remédes n'ont pas le moindre ſuccès pendant l'eſpace de deux mois.*

Le malade eſſaie de prendre une cuillerée de lait de vache écrémé, & chargé d'un peu de poudre d'yeux d'écreviſſe, & de ſucre blanc. *A peine l'a-t'il avalé, qu'une peſanteur d'eſtomac, des anxiétés, des quintes de toux le mettent aux abois.*

On revient aux bouillons d'eſcargots, aux gélées, aux crêmes, &c. mais *l'eſtomac ne pouvant plus les ſupporter*, on imagine une eſpece de gelée très compoſée. *Au bout de quelque temps, l'eſtomac refuſa auſſi cette gélée, qui lui peſa comme une glu indiſſoluble.*

Il n'y eut plus moyen de faire paſſer autre choſe, qu'un bouillon fait avec une demi-douzaine d'écreviſſes, & un poulet rempli de creſſon de fontaine. On y joignit un ſirop fait de ſuc de creſſon, & de menthe de jardin, récemment exprimé, dépuré & cuit avec du ſucre. *Six mois ſe paſsérent ſans le moindre changement en mieux.*

On mit le malade à la diette ſéche pendant cinq jours, mais il lui *fut impoſſible de la continuer plus long temps.*

On eut recours aux eaux de Plombiéres, *mais la premiére cuillerée que l'on en donna au malade, produiſit un ſi mauvais effet, que l'on n'oſa pas en riſquer une ſeconde.*

La boiſſon qu'on aſſigna alors au malade, fut une décoction mucilagineuſe, incraſſante, enſuite une infuſion d'herbes vulnéraires : peu de temps après, elle fut faite avec la racine de ſarceparelle, le ſaſſafres, & un nouet de ſafran de Mars apéritif. On fit des fomentations ſur le bas ventre, avec trois veſſies de porc, remplies de lait tiéde. On frotta l'épigaſtre avec des huiles aromatiques, on ſe ſervit de cataplaſmes confortatifs, & d'un écuſſon ſtoma-

qui a fait prendre à ce malade, tant de remédes, que lui-même nous apprend lui avoir été contraires, a bonne grace de rejeter sur la poudre, tous les accidens que ses propres remédes causoient au malade, & ceux qui étoient la suite naturelle de sa maladie.

2°. *Ce dérangement d'estomac*, occasionné par la poudre, *a été l'origine de la fièvre lente, & de ses suites.* C'est-à-dire, que la poudre en a été la cause médiate. Mais par quel charme a-t'il pu arriver, que cette prise de poudre qui fit disparoître la fiévre continue, devint ensuite *l'origine d'une fièvre lente & de ses suites* ? chasser la fiévre & la donner, sont deux choses difficiles à concilier dans le même sujet. Si par son pre-

---

chique, dont on détaille la composition. Enfin on mit en usage des frictions avec un quart de gros d'onguent : *tout ce que l'on a pu obtenir par la continuation de tant de remédes, c'étoit un faux calme.*

La fiévre destructive alloit toujours son train : elle consumoit le corps de plus en plus, & enfin la nutrition étant totalement abolie, les veines épuisées & affaissées, les visceres desséchés & corrompus, il étoit nécessaire que le patient s'éteignit peu à peu, & mourut le huitième mois de sa maladie, dans un marasme hideux.

Que l'on compare cette chaîne inouie de remédes, avec une seule prise de poudre d'Ailhaud ; & si le malade a dû mourir par l'action des remédes, quelle imprudence à M. Lorent, d'avoir mis en question d'où étoit parti le coup mortel ?

mier effet, la poudre a déchiré l'eſtomac, comment a-t'elle fait ceſſer la fiévre? & ſi la fiévre a pu ceſſer, l'eſtomac étant déchiré, comment ce dérangement d'eſtomac a-t'il été l'origine immédiate d'une fiévre lente & de ſes ſuites? il nous ſemble que la contradiction ſaute aux yeux.

Si M. Lorent ſe fut borné à dire que cette priſe de poudre n'avoit point guéri radicalement le malade, puiſque la fiévre étoit revenue, la choſe étoit inconteſtable, & tout le monde en ſeroit convenu. C'eſt l'hiſtoire des meilleurs remédes de la médecine; ils n'opèrent que des guériſons paſſagères, lors qu'on n'en meſure pas l'uſage ſur les différentes circonſtances de la violence du mal, de ſon ancienneté, &c. mais que l'opération unique & indiviſible d'un ſeul & même remède raméne le mal qu'elle combat, & ſe joue de l'homme en lui ôtant d'abord ce mal, pour le lui rendre dans quelques jours; c'eſt une inconſéquence dont on peut voir des exemples dans des êtres doués de raiſon, mais dont des êtres inanimés ſont phyſiquement incapables.

Mais la poudre procura une ſuperpurgation, & un vomiſſement de ſang, n'eſt-ce pas là une preuve ſans replique

de ſa cauſticité ? non, c'eſt une preuve ſans replique „ de l'abondance & de la „ mauvaiſe qualité des levains véroli- „ ques, ou autres capables de produire „ pareils ſymptômes, qui ont cauſé la „ mort du malade. " Mais cela ne prouvera jamais qu'un reméde dont les tendres entrailles des enfans atteſtent la bénignité, ait pu produire par lui-même, dans celles d'un militaire *d'un tempérament robuſte*, les effets violens qu'on lui attribue. Bien plus, nous croyons *qu'il eſt très probable* que ces ſymptômes „ euſ- „ ſent pu être diſſipés par la continua- „ tion du reméde, qui par une ſeule „ doſe ayant mis en mouvement le virus „ vérolique, auroit pu, s'il eut été con- „ tinué, le détruire entièrement, & ré- „ tablir inſenſiblement, la poitrine, l'eſ- „ tomac, les inteſtins, & autres parties „ viciées par le ſéjour du virus fixé par „ le mercure. " (*f*)

L'ordre des faits nous conduit à l'examen de la lettre de M. Geoffroy *au ſujet de deux perſonnes empoiſonnées par l'uſage des poudres d'Ailhaud.* Ce titre tranchant a ſans doute de quoi effrayer les plus zélés partiſans de la poudre, &

(*f*) Réponſe de M. le Baron de Caſtelet, pag. 19.

nous avons failli laiſſer tomber la plume de nos mains, dans la première impreſſion qu'a faite ſur nous une accuſation auſſi grave. Mais quoique nous n'ayons ſur les faits qui lui ſervent de preuve, aucune autre connoiſſance, que celle qu'il plait à M. Geoffroy de nous en donner dans ſa rélation, l'on y trouve de quoi relever le courage, & effacer une partie des traits odieux que ce Médecin s'eſt efforcé de jeter ſur le reméde univerſel.

M. Pilet, *homme d'un tempérament robuſte & bilieux, & qui n'avoit jamais été malade, avoit*, cependant, *la coutume* (aſſez ſingulière pour un homme bien portant,) *de ſe purger avec les poudres d'Ailhaud*, & il *en prenoit ordinairement des doſes aſſez fortes.* Le jeudi, 3e. Septembre, il ſe ſentit un peu incommodé, & M. Geoffroy préſume que cette indiſpoſition étoit une fiévre double tierce, qui commença à ſe regler dès ce jour-là. Le vendredi matin, 4e. Septembre, M. Pilet prit une première priſe de la poudre d'Ailhaud; *mais s'imaginant qu'elle ne l'avoit pas aſſez purgé, il réitera les trois jours ſuivants, & chacun de ces jours, il alla à une doſe & demie. Dès le lundi, dernier jour de cet uſage*, (& cinquième jour de la fiévre) *M. Pilet ſe*

sentit très incommodé. Le lendemain mardi, 8e. Septembre, on appela M. Géoffroy sur le soir. Ce Médecin trouva le malade avec une *fièvre très violente, la peau brulante, la langue séche, une douleur considérable au creux de l'estomac, où l'on sentoit un battement vif de la céliaque, en y portant la main.* Malgré tout ce que ces symptômes présageoient de facheux, une saignée, des boissons adoucissantes, quelques lavemens, opérèrent au bout de trente heures un effet surprenant. Le jeudi matin, le malade se trouva sans fiévre, & la soif étoit moins considérable. M. Geoffroy ravi de ce changement, & persuadé sans doute, que malgré les quatre fortes doses de la poudre d'Ailhaud, son malade n'étoit pas encore *assez purgé*, profita *de ce calme, pour aiguiser le petit lait avec la casse, qui fit faire au malade, un nombre considérable d'évacuations, toutes de qualité bilieuse, & assez bonnes.* Cependant le soir, la fiévre reprit encore plus vivement que la surveille. Le vendredi 11e. la fiévre fut continue, & le malade eut un redoublement encore plus fort que la veille. Le lendemain matin samedi, les choses allèrent encore plus mal; le pouls étoit petit, foible,

concentré, le malade se plaignoit d'un feu dévorant au creux de l'estomac, qui lui causoit la plus vive altération. Cet état violent augmenta l'après-midi : le lendemain Dimanche, le même état continua, & le lundi 14e. malgré tous les remédes cordiaux, stimulants & autres que M. Geoffroy, & subsidiairement M. Thieuillier le jeune son confrère, mirent en usage, le malade expira sur le soir, *se plaignant d'un feu brulant, & repetant continuellement depuis deux jours, qu'il étoit empoisonné.*

M. Geoffroy, persuadé que les plaintes du mourant étoient fondées, n'attendit que son dernier soupir, pour demander qu'on lui livrât le cadavre. Il auroit fort souhaité en faire l'ouverture, pour découvrir dans ses viscères, les traces toutes fraiches du poison dont il s'étoit plaint : mais la famille de M. Pilet, plongée dans la douleur, jugea que c'étoit assez pour M. Geoffroy d'avoir exercé les rigueurs de son Art, sur M. Pilet vivant, elle ne voulut pas le lui livrer mort, & ce fut inutilement que M. Geoffroy demanda la victime. Mais le public n'y a rien perdu, & ce redoutable poison qu'il n'a pas été permis à M. Geoffroy de contempler des yeux du

corps, il l'a très bien apperçu des yeux de l'esprit, & M. Pilet vivoit encore, que M. Geoffroy, voyant empirer la maladie, savoit déjà que ce changement provenoit des *parties résineuses de la poudre, qui, comme un poison lent, travailloient sourdement dans l'estomac.* La mort du malade n'a pas laissé le moindre doute sur cette vérité; car M. Geoffroy, qui prit la peine de réfléchir sur cette composition résineuse de la poudre, trouva dans son résultat, qu'elle étoit un venin *d'une espèce d'autant plus dangereuse, que les résines, s'attachant & se collant aux parois de l'estomac & des intestins, ne peuvent être chassées de ces cavités, où elles opèrent leur effet sourdement; en sorte que les plus grands accidens ne paroissent qu'au moment où la gangrène commence à se former.* Et cela est si vrai, que si l'on avoit permis à M. Geoffroy, de porter le fer dans les entrailles de M. Pilet, ce Docteur est *persuadé* qu'elles *auroient présenté les mêmes phénomènes que les entrailles de M. Bocanne.*

Qui pourroit se refuser maintenant à la conviction de toutes ces preuves? Et peut-il rester le moindre doute que M. Pilet n'ait été empoisonné, & empoi-

ſonné par la poudre d'Ailhaud ? M. Pilet n'avoit qu'une fiévre double tierce, & il eſt mort à la fin de ſon douzième jour. Ce ne peut être par la violence de la maladie ; car une fiévre double tierce *n'eſt pas par elle-même, une maladie dangereuſe.* Ce n'eſt donc que *l'action du poiſon* ailhaudien, *qui peut l'avoir rendue ſi violente, & avoir produit des ſymptômes ſi terribles.* Voilà la démonſtration complette de M Geoffroy ; qu'il nous ſoit permis de l'accompagner de quelques remarques.

1°. *Une fiévre double tierce n'eſt pas, par elle-même, une maladie dangereuſe.* C'eſt apparemment à Paris, & ſous les yeux de M. Geoffroy, que les fiévres double tierces ſont exemptes de danger. Mais les ravages qu'elles font en Province, ſurtout dans la ſaiſon de l'automne, ne nous permettent pas d'être de l'avis de M. Geoffroy. Nous ne voyons que trop de malades, qui ſuccombent annuellement, ſous la violence de ces ſortes de fiévres, & ceux qui en réchappent, nous démontrent, par les fâcheux & fréquens retours qu'ils éprouvent, la vérité de cet axiome juſqu'à préſent reçu en médecine : *febres autumnales, vel longæ, vel lethales.* Je pour-

rois citer plusieurs exemples de malades, qui, tous environnés des lumières de la Faculté, n'ont pas laissé de périr, dans l'ardeur d'une fièvre double tierce, que toutes les potions & les apozèmes de l'Art, n'ont pu tempérer. Quel miracle seroit-ce donc, si douze accès d'une fièvre semblable avoient conduit M. Pilet au tombeau ?

2°. Supposons avec M. Geoffroy, que la fièvre double tierce de M. Pilet n'eut rien de dangereux, par elle-même; mais un Docteur aussi accrédité, & aussi expérimenté que M. Geoffroy, n'a-t-il jamais rencontré en pratique, de ces maladies communes, qui, paroissant peu de chose dans les commencemens, trompent ensuite l'espérance du malade & du Médecin, en se développant par de fâcheux symptômes, qui ne se terminent que par la mort ? N'a-t-il jamais vu quelqu'un de ses malades, expirer, malgré tous ses soins, dans les angoisses qui naissent de l'ardeur d'uue fièvre violente ? Qu'auroit-il répondu dans ces circonstances, à un malin, qui, faisant usage de ses propres raisonnemens contre lui-même, lui auroit dit : M. le Docteur, vous avez empoisonné ce malade par vos remédes; car *une fièvre double tierce, telle que*

l'avoit d'abord le malade, n'eſt pas, par elle-même, une maladie dangereuſe; & ce n'eſt que l'action du poiſon renfermé dans toutes vos drogues, *qui peut l'avoir rendue ſi violente, & avoir produit des ſymptômes ſi terribles.* M. Geoffroy auroit ſenti ſur le champ, toute l'injuſtice de ce raiſonnement, & n'auroit pas manqué de la trouver étrange. Il auroit remarqué, en bon Logicien, que l'argument n'eſt pas en forme; qu'il eſt taché de ce vice, que les Logiciens appellent *non cauſa, pro cauſâ*: que la véritable cauſe efficiente de la mort du malade, c'étoit la maladie, & nullement les remédes, que s'il falloit regarder comme empoiſonnés tous les malades, qui ſe plaignent d'un grand feu dans les entrailles, & attribuer aux remédes qu'ils ont pris, leur mort, lorſqu'elle s'enſuit; on pourroit déſormais regarder tous les Médecins, ſans exception, comme des empoiſonneurs avérés, &c. Rien ne ſeroit ſi judicieux, & ſi concluant à notre avis, que cette apologie. Pourquoi M. Geoffroy nous met-il dans la fâcheuſe néceſſité de l'employer en faveur de la poudre, & de le réduire à la triſte alternative, ou de rétracter l'odieuſe épithète de poiſon qu'il

a voulu donner à ce remède, ou d'étendre sans restriction sur tous ses confrères & sur lui-même, la note infamante d'empoisonneurs.

Je conclus de ces deux remarques, & de l'histoire de la maladie de M. Pilet, que si M. Geoffroy, appelé auprès de ce malade, avoit ignoré qu'il eut fait usage de la poudre d'Ailhaud, ce Médecin n'auroit vu dans les symptômes de la maladie, & dans sa tragique fin, que les suites naturelles d'un mal violent, capable de produire, par lui-même, la mort, & nullement les effets sinistres d'un remède, dont M. Geoffroy reconnoît que M. Pilet avoit *coutume* de faire usage, sans avoir *jamais été malade*. Si ce remède étoit un poison, comme le prétend M. Geoffroy, qui pourroit concevoir que M. Pilet n'eut jamais été malade, en le prenant par *coutume*, & *à doses assez fortes ?* Puisse la médecine n'ordonner jamais que des remèdes pareils !

Il est inutile de nous arrêter à l'histoire de la seconde personne *empoisonnée par les poudres d'Ailhaud*. C'est un laquais de M. Pilet, que son maître avoit *presque forcé* à se purger avec ce remède. A la suite de trois prises, *il paroiss-*

soit à M. Geoffroy, *plus malade que son maître.* Cependant, chose surprenante! tandis que cet infortuné maître, quoique moins malade que son laquais, quoique d'un tempérament robuste, quoiqu'environné de toute la science, & des attentions infinies de deux illustres Médecins, expire accablé par leurs soins; son laquais *plus malade*, apparemment plus négligé que lui, & en cela, peut-être plus heureux, revient des portes du tombeau, & atteste, par son existence, que trois prises consécutives du poison ailhaudien, n'opèrent infailliblement la mort, que lorsque deux Médecins, au lieu d'un, se mettent encore de la partie. Nous ne croyons pas avoir besoin de faire sur cette histoire, les frais d'une nouvelle apologie, d'autant mieux que M. Geoffroy passe rapidement sur ce fait, & ne semble en parler, que pour remplir les engagemens du titre de sa lettre, qui annonçoit *deux personnes empoisonnées.* C'est au public à juger, si M. Geoffroy a rempli cet engagement, avec toute la justesse, la solidité, & l'impartialité qu'exigeoit l'importance de la matière, & l'honneur de la profession qu'il exerce.

Venons à la célèbre observation de M.

M. Dupuy de la Porcherie, Médecin de la Rochelle, *ſur la mort d'une femme, huit heures après avoir pris une doſe de poudre d'Ailhaud, à la ſuite d'une fauſſe couche :* le Journaliſte de Médecine, ſpectateur & partie dans le combat que cette obſervation a fait naître, parut ſe perſuader d'abord pour ſa propre ſatisfaction, que *les partiſans de la poudre du Sr. Ailhaud*, en avoient été ſérieuſement *alarmés.* (*g*) Le dénoûment du combat, ſi triſte pour le Sr. de la Porcherie, aura ſans doute rectifié les idées du Journaliſte. Nous le ſuppoſons bien convaincu, que ſi l'obſervation de la Rochelle devoit cauſer des *alarmes*, c'étoit à ſon auteur & à ſes partiſans, & *non aux partiſans de la poudre du Sr. Ailhaud.* En effet, cette obſervation a été ſi féconde en diſgraces de tous les genres, pour le Sr. de la Porcherie, & ſi humiliante pour ceux qui s'en ſont déclarés les défenſeurs, que nous déſirerions ſincèrement leur épargner à tous, le détail affligeant des bévues du Sr. Dupuy, & des fâcheuſes ſuites qu'elles ont eues. Mais l'intégrité de notre diſcours apologétique ne nous

(*g*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 534.

permet pas de passer sous silence, des événemens si fameux, & c'est pour nous, une indispensable nécessité de mettre nos lecteurs en état de porter un jugement solide sur la matière que nous traitons.

La Lettre du sieur Dupuy renferme trois Parties. 1°. L'Histoire de la maladie de Louise Lené, des remédes qu'elle a faits, & de la mort qui en a été le terme. 2°. Le Procès-verbal de l'ouverture de son cadavre, & le jugement des Médecins qui attribuent sa mort à une prise de la poudre d'Ailhaud. 3°. Des réflexions générales sur la poudre d'Ailhaud. (*h*) Ce n'est pas ici le lieu de discuter les spéculations du sieur Dupuy sur la poudre, nous en avons déjà parlé, & nous en parlerons encore ailleurs, mais en ce moment, nous ne devons nous occuper que de ce qui regarde Louise Lené.

Selon le sieur Dupuy, cette femme *âgée de 28. ans, très bien constituée*, le fit appeler le 20. Juillet 1763. & se plaignit *de tranchées dans le bas ventre*, ajoutant *que depuis environ deux mois*,

(*h*) Cette Lettre est insérée tout au long, dans le Journal de Médecine, tom. 19. depuis la pag. 502. jusqu'à la pag. 518.

elle n'avoit pas eu ſes regles .... que cependant depuis un jour ou deux, elle s'étoit vue un peu. Le ſieur Dupuy, dont les lumières ſont uniques en ce genre, ſe contenta d'ordonner qu'elle ſe tiendroit *à la tiſanne ordinaire & aux bouillons*; „ apparemment [dit un célébre Avocat du Parlement d'Aix (*i*)] „ pour la guérir „ des coliques dont elle ſe plaignoit, & „ pour provoquer ſes menſtrues, qui ſont „ obligées de céder à l'efficacité d'un „ bon bouillon. "

Si nous en croyons notre Médecin, *dans moins de trois jours*, la malade, en ſuivant ce régime, *ſe remit, à une petite perte en blanc près.* Mais ce mieux ne dura pas. Huit jours après, le ſieur de la Porcherie fut rappelé. Louiſe Lené *étoit retombée*, dit-il, *pour avoir lavé la veille*; *les tranchées avoient reparu*; *elles étoient vives, la perte étoit devenue abondante, & la ſage-femme qui étoit venue la voir, reconnut, dit-on, dans ce qui étoit ſorti, un embryon, dont elle crut diſtinguer le ſexe.* Le Médecin ordonna ſur le champ quelques remédes dont la malade ne fit que *peu, ou point d'uſage.* Mais à la viſite du ſoir,

(*i*) Arnulphy conſult. pag. 24.

le sieur de la Porcherie ordonna *deux saignées du bras, qui furent faites dans l'espace de deux heures.* L'effet de ces saignées ne fut ni tardif ni équivoque; le lendemain matin 29. Juillet, *ce qui restoit de la perte, ne teignoit pas même le linge.* Le sieur Dupuy osa se féliciter de ce funeste succès, & il crut sa malade hors d'affaire. Mais celle-ci sentant ses besoins, n'en jugeoit pas ainsi: elle demanda une purgation à son Médecin, & le sieur Dupuy, par pure condescendance, lui prescrivit pour le jour suivant, (30. Juillet) trois verres de casse. *Elle fit*, dit le Médecin, *un prodigieux effet.* Il fut regardé comme si décisif, pour l'entière guérison de cette femme, que ne croyant plus sa présence nécessaire auprès d'elle, le sieur Dupuy se retira.

Mais cette prétendue guérison ne fut pas de longue durée: le 2e. Août, c'est-à-dire, trois jours après, Claude Robert, mari de notre infortunée malade, courut *en grande hâte*, chez le sieur de la Porcherie, *entre quatre & cinq heures du matin*, & le conjura de venir voir sa femme *qui étoit mourante.* Le Médecin étonné d'une nouvelle si peu attendue, demande à Robert la cause d'une

si prompte & si facheuse révolution, & Robert l'assure que sa femme est à l'extrémité, *pour avoir pris*, dans la nuit, *une prise de la poudre d'Ailhaud.* Le Médecin accourt, & la malade *ne cesse de lui donner des marques de repentir d'avoir pris cette malheureuse poudre.* Ses douleurs & ses plaintes n'ont aucun intervalle. *Soulagez-moi, Monsieur*, dit-elle, *je brule, je brule, je brule, & je me meurs.*

Le sieur Dupuy examine de plus près la pauvre souffrante, & l'interroge sur son état. Il lui trouve *le ventre tendu*, dur & excessivement *douloureux*; un visage pâle & défait, les yeux éteints, une sueur froide répandue sur tout le corps, les extrémités glacées, point de pouls, un feu dans les entrailles, que la malade disoit *commencer au gosier & se terminer au fondement*; en un mot, tous les symptômes d'une personne empoisonnée. Le Médecin découragé ordonne un lavement, mais *le fondement* étoit si resserré, *qu'il ne fut pas possible de le servir*; on essaya inutilement de donner divers secours; *huit heures après*, Louise Lené rendit l'ame.

Cette catastrophe alluma le zèle du sieur Dupuy, contre la meurtrière pou-

dre qui l'avoit occasionnée ; il en porta sa plainte à MM. les Officiers de la Police, & ceux-ci, pour concourir aux vues, & aux opérations patriotiques du suppliant, *ordonnèrent sur sa plainte . . . . . que le corps de la défunte seroit ouvert.* Ils nommèrent le plaignant lui-même, pour procéder à cette ouverture du cadavre qu'il poursuivoit. (*k*) L'exécution se fit

(*k*) Nous voudrions bien savoir en quelle *qualité*, le sieur Dupuy a pu, dans cette occasion, porter une *plainte*, & requérir l'ouverture du cadavre. Il semble que le droit de se plaindre, est réservé à ceux qui souffrent quelque dommage : par exemple dans le cas présent, à l'infortuné Robert qui perd sa femme, & à la partie publique, chargée par état de veiller à tout ce qui intéresse la société. Mais sur quel prétexte apparent, le sieur Dupuy a-t'il pu motiver une *plainte* ?

Quel droit avoit-il encore de demander qu'on lui livrât le cadavre de la défunte ? sur la réquisition du *ministère public*, la Cour accorde quelquefois des cadavres, pour servir à des expériences anatomiques ; mais ce sont les cadavres des mal-faiteurs que la justice a condamnés au dernier supplice ; ou tout au plus, des pauvres d'un Hôpital, qui ne tiennent à personne, & qui, par leur entrée dans l'Hôpital, se sont abandonnés à l'entière disposition du ministère public. Mais le cadavre d'une personne domiciliée, d'un citoyen qui meurt dans sa maison, n'a jamais été reclamé, ni accordé pour être assujetti à pareilles opérations, sans le concours des parens eux-mêmes, à qui il appartient de droit ; & lorsqu'il est question de statuer sur de pareils faits, ce n'est pas certainement à la police ordinaire, qu'on doit s'adresser : ce cas est au delà des bornes de son autorité ; il est du ressort de la haute Police, qui peut seule recevoir les *plaintes & les demandes* légitimes

le 3. Août, chez le pauvre Robert, & peut-être sous ses yeux. Trois Médecins & un Chirurgien percèrent les entrailles de sa femme, & arrosèrent de son sang le pavé de sa maison, que son mari désolé arrosoit en même temps de ses larmes. Les quatre opérateurs parcoururent à loisir tous les viscères de leur victime; ils ouvrirent *l'abdomen*, & en firent sortir *des sérosités très sanguinolentes, dont toute la capacité étoit remplie;* ils observèrent *que le bassin étoit tout rempli d'un coagulum de sang noir, qui en remplissoit la capacité; & ils* estimèrent *qu'il pouvoit venir d'une ramification de la veine hypogastrique.* Pénétrant ensuite jusqu'à la poitrine, l'œsophage, &c. ils considérèrent *l'intérieur du canal, depuis le pharinx jusqu'à l'anus.* Toutes les parties contenues dans cette cavité, étoient dans *un état assez naturel.* Les observateurs ne trouvèrent rien d'extraordinaire dans tout *l'intérieur des intestins*; ex-

---

des personnes vraiment intéressées, & y faire droit si le cas y échéoit.

On trouve dans l'affaire présente, un plaignant sans qualité; un demandeur sans intérêt; un tribunal sans competence; & une ordonnance qui érige le plaignant lui-même, en Juge sur l'objet de sa plainte. Que d'erreurs à la fois, que de bévues, pour parvenir à calomnier la poudre d'Ailhaud!

cepté qu'au duodenum, jusqu'au commencement de l'iléum, *les matières chyleuses étoient très teintes de la couleur noire de la poudre d'Ailhaud.* Cette teinture n'avoit pas cependant vicié le viscère qui la renfermoit ; *le reste* même *de ce canal* étoit *sain jusqu'à l'anus.* Mais l'anus *étoit excorié & enflammé dans toute sa circonférence ; de l'étendue de cinq à six lignes, tant en dedans qu'en dehors.*

Après avoir fait toutes ces riches découvertes, il s'agissoit d'en tirer parti, & de porter un jugement définitif sur la véritable cause de la mort de Lené. Ses entrailles éparses répandoient une vive lumière, qui montroit infailliblement aux observateurs, la vraie source du malheur arrivé. Nos Médecins surent en profiter, & réunissant dans un même foyer, tous les rayons qui partoient des sérosités sanguinolentes, du coagulum de sang noir, des matières chyleuses noircies, de l'anus excorié & enflammé, ils virent au plus grand jour quel étoit le coupable, & se mirent en devoir de le dénoncer & de le flétrir par leur jugement. L'évidence qui brilloit dans ce tribunal, étoit si grande, qu'il ne pouvoit y avoir ni partage, ni erreur dans les opi-

nions. En conséquence MM. les Médecins ayant toujours sous les yeux, le *sang* répandu de Louise Lené, ce *coagulum*, cet *anus*, &c. qui leur servoient de boussole, prononcèrent unanimement l'oracle suivant.

„ Nous ne voyons point de cause plus „ directe d'un si tragique événement, „ si ce n'est l'action d'une dose de la „ poudre d'Ailhaud, qui n'a point été „ rendue, d'où vraisemblablement se sont „ ensuivies les irritations & les vives dou„ leurs intérieures, qui ont subsisté dès „ le moment que cette femme l'a eu pri„ se, jusqu'à la mort, qui est arrivée „ environ huit heures après, & a donné „ occasion à la rupture du vaisseau qui a „ fourni le sang épanché, que nous re„ gardons comme la cause la plus plau„ sible d'une mort aussi précipitée. "

Telle fut en dernier ressort, la décision de cette auguste assemblée, dans laquelle le sieur Dupuy soutenu par un zèle infatigable, fit en même temps les fonctions de partie réquérante & de Juge. Il a cru devoir y joindre encore celle d'Historien, & c'est d'après son récit même, que nous avons formé le tableau de cet événement. Pour en donner une juste idée, nous ferons d'abord quelques ré-

flexions sur l'histoire du sieur Dupuy, sans y rien changer. Ensuite nous rétablirons les faits altérés ou omis, & nous y joindrons toujours nos réflexions. Enfin nous raconterons les suites éclatantes de cette observation, & le dénouement qui les a terminées.

1°. Selon le sieur Dupuy, Louise Lené avorta le 28. Juillet, après de vives tranchées, & une perte abondante. Il se rendit auprès d'elle, & dès le soir du même jour, il lui ordonna deux saignées du bras, qui furent faites dans l'espace de deux heures. Le lendemain, (29. Juillet) ce qui restoit de la perte, ne teignoit pas même le linge.

Deux choses m'étonnent souverainement dans ce récit. La conduite du Médecin dans le traitement de la maladie, & la surprenante sécurité avec laquelle il rend compte au public de ses procédés.

En effet, former le projet d'arrêter les *lochies* (*l*) à une femme en couches, surtout dans une fausse couche, c'est, selon le grand maître Hypocrate, & selon l'expérience de tous les siècles, la

(*l*) *Lochies*; c'est le nom qu'on donne à la perte qui suit ordinairement les couches.

précipiter infailliblement dans une grande maladie, & mettre sa vie dans le plus grand danger, si l'on n'y apporte un prompt remède. *Si non purgetur mulier à purgationibus partûs, morbus magnus ipsam corripiet, & periculum vitæ incurret, nisi citò curetur.* (*m*) Les plus novices Praticiens sont instruits de cette vérité, & il n'est peut-être aucun Chirurgien de Village, en qui il se trouve une telle absence des lumières de son Art, qu'il ignore un point de pratique quotidienne, connu des moindres sage-femmes. Telle est cependant l'inconcevable préoccupation du Sr. de la Porcherie; il ordonne de la meilleure foi du monde, un remède mortel, pour un remède curatif, & il ose s'en glorifier. Voulant remédier à une perte abondante après une fausse couche, il prescrit deux saignées au bras, *dans l'espace de deux heures*, & il arrête si bien l'écoulement excessif des lochies, que dès le lendemain, *ce qui restoit de la perte*, ne

(*m*) Hypocrate, dans son livre de la Nature de l'Enfant. Voyez aussi Moriceau, Traité des maladies des Femmes grosses, liv. 3. ch. 10. *de la suppression des vidanges.* Et dans le même Traité, liv. 1. ch. dernier, où l'Auteur rapporte la mort de plusieurs femmes, occasionnée par l'entière suppression des vidanges, après leur accouchement.

teignoit pas même le linge.

Mais *que devoit réſulter, & que réſulta-t-il en effet de cette repercuſſion?* (*n*) Hypocrate l'a dit, & c'eſt à bonnes enſeignes : *morbus magnus ipſam corripiet.* Une grande maladie l'attaquera néceſſairement ; Louiſe Lené l'éprouve, & tandis que ſon Médecin faſciné croit la trouver exactement ſans fiévre, & ſe félicite du funeſte ſuccès des deux ſaignées, Lené, qui ſent déjà les préludes de l'inflammation, du dépôt & des autres accidens dont elle va être la victime, demande à ſon Médecin une purgation. Celui-ci la lui accorde par un mouvement de pure complaiſance, & croyant ſa malade guérie, il prend le parti de ſe retirer.

Heureuſe retraite, ſi elle eut été moins tardive ! mais le coup fatal étoit porté. Il ne pouvoit être paré que par de prompts ſecours qui euſſent rétabli les lochies. *Periculum vitæ incurret, niſi citò curetur.* La vie de Lené eſt dans un danger imminent, ſi l'on ne s'occupe promptement de ſa guériſon. Louiſe Lené commence à ſentir le ravage de ſes lochies ſupprimées.

(*n*) Lettre de M. de Chevy, Médecin des États de Bretagne, au Journaliſte de Médecine du 27. Mars 1764.

Le ſang obligé de réfluer dans les parties internes, lui fait bientôt éprouver les douleurs les plus aiguës. Il eut été naturel dans ces circonſtances, de rappeler le Médecin ; mais ſans doute que Louiſe Lené démêle le prix de ſes ſervices, & pour bonnes raiſons, elle ne ſe preſſe pas de les réclamer. Trois jours ſe paſſent dans une ſucceſſion continuelle de douleurs, ſans qu'il ſoit queſtion de rappeler le ſieur de la Porcherie. Cependant le mal empire, & dans la nuit du 2. au 3. Août, Lené ſe trouve dans un ſi cruel état, qu'elle fait appeler un Confeſſeur, pour mettre ordre à ſa conſcience. Tranquille après cela du côté de ſon ame, & rappelée aux beſoins de ſon corps, par les douleurs qui la déchiroient, ce n'eſt pas encore la ſcience du ſieur Dupuy que Lené invoque pour ſon ſoulagement. Sa mémoire lui rappelle qu'elle a dans une armoire, deux priſes de la poudre d'Ailhaud ; *elle prie inſtamment* ſon mari, *de lui en donner une priſe dans un peu d'eau ; & elle l'avale tout de ſuite.* (o) Mais ſes eſpérances ſont vaines, le mal étoit conſommé, tout reméde arrivoit trop tard. Les dou-

(o) Journal de Médecine, tom. 19. pag. 506.

leurs perſévèrent, & annonçent à Robert la prochaine fin de ſa femme. Dans le trouble d'un ſi cruel état, Robert revient au Sr. de la Porcherie, & le reconduit auprès de la malade, *entre quatre & cinq heures du matin ;* (c'étoit environ deux heures après que Lené eut pris la poudre d'Ailhaud.) La préſence du Médecin ne produit aucun effet. Il tente *inutilement de lui donner divers ſecours*, rien ne réuſſit. La mort ſeule termine quelques heures après les tourmens de l'infortunée malade, mais elle ne termine pas la préoccupation du Médecin. Toujours curieux de voir couler le ſang de la pauvre Louiſe, il demande l'ouverture de ſon cadavre, & il l'obtient. Il trouve des vaiſſeaux rompus, du ſang extravaſé, triſtes fruits de la répercuſſion violente qu'il avoit occaſionnée par les ſaignées ; mais loin d'ouvrir les yeux ſur les fautes capitales de ſa conduite, & d'abandonner ſon ame aux regrets, il rejette tous ces accidens ſur un remède innocent qui ne peut y avoir eu aucune part, & il accuſe publiquement la poudre d'Ailhaud, du malheur qu'il devoit s'imputer à lui-même. (*p*)

(*p*) Pour convaincre la poudre d'Ailhaud de ce meurtre, le Sr. Dupuy remit *auſſitôt à Mrs. les*

Mais pour justifier la Poudre d'Ailhaud, d'une accusation si hasardée, la peine n'est pas grande. Car je m'adresse au seul bon sens, & sous le bon plaisir de M. de la Porcherie, je lui demande : à qui peut-on attribuer la rupture des vaisseaux, l'épanchement du sang, & la mort de Louise Lené? Est-ce à une dose de Poudre d'Ailhaud, prise par la malade, huit heures avant sa mort, ou à la suppression forcée de ses lochies, depuis cinq jours, à la suite d'un avortement ? Vous dites, savant Dupuy ! que c'est à cette dose de la Poudre d'Ailhaud qu'il faut attribuer tous ces accidens ; mais si la rupture des vaisseaux & l'épanchement du sang subsistoit avant que Louise

---

Officiers de Police, l'un des deux paquets de poudre qu'avoit pris cette femme, & ces Messieurs *ordonnèrent..... que cette prise de poudre d'Ailhaud seroit déposée à leur Greffe, pour servir de pièce de comparaison, & en faire analyse, si faire se doit.* On désireroit naturellement savoir, si conséquemment à cette ordonnance, la prise de poudre déposée au Greffe de la Police, a été réellement comparée avec celle que Louise Lené avala huit heures avant sa mort, & comment on s'y prit, pour procéder légalement à cette comparaison. Mais M. Dupuy n'a pas jugé à propos de satisfaire notre curiosité. Il nous laisse entièrement ignorer l'usage qu'on a fait de la *pièce de comparaison*, & nous ne pouvons savoir si elle a été analysée, confrontée, ou si elle est toujours déposée au Greffe de la Police. Quel dommage, qu'on raviſſe ainsi au public, les fruits d'une ordonnance si judicieuse & si utile !

Lené eut pris cette dose, pourrez-vous les mettre sur son compte, & accorder à cette poudre, un effet rétroactif? Or sur votre propre récit, il n'est presque pas possible de douter que l'épanchement du sang ne fut consommé, quand Louise Lené a pris sa dose de poudre. Car vous racontez vous-même que Louise Lené fut *incommodée dès le soir & dans la nuit*, qui précéda sa mort. Et jusqu'à quel point fut-elle *incommodée*? jusqu'à désirer d'être *confessée*, & à l'être en effet. Jusqu'à *prier instamment* son mari de lui donner une prise de la Poudre d'Ailhaud, sur les deux heures après minuit, sans avoir consulté personne, & uniquement pressée par le désir de trouver un prompt remède à la violence de ses maux? Qu'étoit-ce donc que toutes ces inquiétudes & ces agitations de la pauvre Louise, pour demander un Confesseur & des remédes, dans cette fatale nuit, s'il n'y avoit en elle, ni vaisseaux rompus, ni disposition prochaine à la rupture? D'où pouvoient venir, dans une femme, que, *peu de jours auparavant*, vous aviez laissée *en si bon état*, ces subites douleurs, qui lui firent demander avec instance, la poudre d'Ailhaud? Etoit-ce la poudre non en-

core avalée, qui les causoit ? Vous n'avez donc pas assez dit, lorsque vous avez assuré dans votre jugement, que *les irritations & les vives douleurs intérieures ont subsisté dès le moment que cette femme a pris* la poudre, *jusqu'à la mort ;* pour être d'accord avec vous-même, & avec la vérité, il falloit dire que les irritations & les vives douleurs intérieures ayant réduit cette femme aux abois, elle demanda son Confesseur & la Poudre d'Ailhaud, & que la persévérance des *irritations* jusqu'au moment de la mort, ne pouvoit être équitablement imputée au remède qui ne les avoit pas fait naître.

Mais, direz-vous, cette poudre *n'a point été rendue*, & ce n'est qu'à son action qu'on peut imputer ce grand feu dont se plaignoit la malade, *qui lui sembloit commencer au gosier, & se terminer au fondement*, l'excoriation & l'inflammation de l'anus, la rupture des vaisseaux, &c.

Il faut convenir ici, Monsieur, que votre préoccupation est à son comble. Pour jeter sur la poudre un soupçon de poison, vous allumez grand feu dans le *gosier* de Louise Lené, & maître d'en diriger les flammes à votre gré, vous

les prolongez jusqu'au *fondement ;* vous en auriez peut-être persuadé l'existence, si, sur la longue route que vous assignez à ce feu intestinal, vous lui aviez fait produire, en chemin faisant, quelque effet qui put le faire reconnoître. Mais non : vous ajustez si mal votre rapport de l'ouverture du cadavre, que vous ne trouvez dans toutes les premières voies, aucunes traces de ce *grand feu*, dont l'ardeur arrachoit à Louise Lené, des plaintes si touchantes. Le pharinx, l'œsophage, la poitrine, le ventricule, les intestins & les boyaux ont été trouvés *dans un état assez naturel.* Il n'est pas jusqu'au *duodenum*, qui n'ait été impénétrable à l'action de la brûlante poudre, quoique *les matières chyleuses* que ce viscère renfermoit, fussent *très teintes de la couleur noire* de ce remède meurtrier. Oui, *le reste* même *de ce canal*, étoit, selon vous, *sain jusqu'à l'anus ;* en sorte qu'en suivant vous-même, la poudre que vous accusez, dans tous les lieux de son passage, vous n'y trouvez aucune preuve du délit dont vous la chargez. L'anus tout seul vous présente des excoriations & de l'inflammation, mais la poudre n'est point allée jusque-là, puisqu'elle *n'a point été rendue*, com-

ment a-t-elle pu y produire ce mauvais effet ? Est-ce une de ses propriétés d'opérer *in distans*, c'est-à-dire, de ne point nuire aux endroits où elle est, & de tout ravager là où elle n'est pas ? Ce n'est qu'en faisant cette absurde supposition, que vous pouvez convaincre la poudre, d'avoir excorié l'anus de la défunte, & d'avoir occasionné la rupture d'un rameau de la veine hypogastrique. Avouez, Monsieur, qu'on est à plaindre, quand on suit les impressions d'une imagination prévénue. On s'égare à tous les pas, on absout les coupables, on condamne les innocens, & le plus honnête homme du monde, a bien de la peine à se reconnoître lui-même, quand il se trouve, presque sans y penser, coupable d'une foule d'injustices, dont, de sang froid, il eut été incapable. (*q*)

Après l'analyse que nous venons de faire de l'Histoire & du Procès-verbal de

(*q*) Le Sr. Dupuy soutient dans ses réflexions sur la poudre d'Ailhaud, qu'elle *n'a pas, par elle-même, les caractères d'un poison*, (*) & par une inconséquence des plus frappantes, il lui en attribue les effets les plus violens & les plus prompts, en prononçant avec ses confrères, que *les irritations & les vives douleurs ont subsisté* dans Louise Lené, dès le moment que cette femme l'a eu prise.

(*) Journal de Médecine, tom. 19. pag. 511.

M. Dupuy, on ne sera pas surpris que nous ayons marqué de l'étonnement sur sa conduite, & sur la rélation qu'il en a faite. A peine son écrit eut-il paru, qu'on fut frappé des inconséquences & des contradictions qu'il renferme. Mais pour les mettre dans un plus grand jour, le sieur de Peronne, ancien Capitaine des Bonaventures à la Rochelle, s'adressa au mari de la pauvre défunte, & l'interrogea sur les diverses circonstances qui précédèrent la mort de sa femme. La rélation de Robert fut si différente de celle de M. Dupuy, que M. de Peronne pria Robert de lui en faire une déclaration par-devant Notaire. Robert y consentit, & il fit le 27. Février 1764. chez *Nouveau* Notaire à la Rochelle, la déclaration détaillée qu'on lui demandoit.

2°. Il n'est pas possible de lire cette pièce, sans être convaincu que le Journal de M. de la Porcherie, manque d'exactitude en tous les points. En effet la maladie de Louise Lené fut occasionnée par une querelle, un coup d'artichaut reçu, & la violente colère qui en fut la suite. De-là, les tranchées, & au bout de neuf jours, une fausse couche. Le germe étoit selon Robert, *de quatre à cinq mois.* M. Dupuy place le

commencement de la maladie, peu de temps avant le 20. Juillet, l'avortement de Louise Lené, au 28. du même mois, & attribue cet accident à l'imprudence de Louise, qui *avoit lavé la veille.* Robert au contraire, déclare que sa femme fut insultée le mardi-d'après la fête de St. Jean-Baptiste, (c'est-à-dire, le 28. Juin) *qu'elle se blessa .... au bout de neuf jours*, (par conséquent le 7. Juillet ;) *que deux ou trois jours après cette fausse couche, ladite Lené avoit imprudemment, & sans attendre son rétablissement, lavé du linge en un bassiot qui étoit dans la cour de leur maison.* D'où il suit que le sieur Dupuy s'écarte déjà beaucoup de la véritable date des événemens, & qu'il donne entr'autres, pour cause de l'avortement, une imprudence qui n'a été commise, que deux ou trois jours après l'avortement. Mais ces mépris sont les moins essentielles. (*r*)

(*r*) On croit devoir transcrire ici l'attestation de Jean Robert, parce qu'elle sera souvent citée, & le Lecteur peut être bien aise d'y recourir. » Pardevant Nous, &c. a comparu en personne Jean » Robert, Traîneur, demeurant en cette Ville, » rue de l'Hôpital général St. Louis, & faisant » l'un des coins de celle des Jardins, Paroisse » notre-Dame, lequel a volontairement dit & » déclaré, ainsi que la vérité est, audit Notaire & » témoins, que feue Louise Lené, sa femme, ayant

L'imprudence de Lené lui fut fatale. Elle lui occasionna, dit Robert, *une inflammation dans le bas ventre, avec un dépôt, dont la fièvre s'est ensuivie, & qui lui a continué jusqu'à sa mort arrivée au commencement d'Août dernier, environ les dix à onze heures du matin.* Jusque-là, je ne remarque point de différences importantes dans le récit de M. Dupuy. Mais en voici qui méritent assurément d'être remarquées.

Robert ajoute *qu'il estime que cette mort inopinée ne peut provenir que de cette fausse couche, de l'inflammation, & du dépôt qui l'a suivie, & non pas d'une prise de poudre d'Ailhaud, que*

» eu querelle, au mois de Juin dernier, *un jour de* » *mardi d'après la Fête de St. Jean-Baptiste*, avec » une femme de cette Ville, à la grande rue où se » tient d'ordinaire le Marché, Paroisse de St. Sau- » veur de ladite Ville, elle avoit reçu un coup d'ar- » tichaut que lui donna cette femme, dont elle se » mit si fort en colère, qu'elle *se blessa*. Ce qui fut ma- » nifesté *au bout de neuf jours*, par un germe, étant » pour lors enceinte *de quatre à cinq mois ;* que » *deux ou trois jours après* cette fausse couche, la- » dite Lené sa femme, avoit imprudemment, & *sans* » *attendre son rétablissement*, lavé du linge en un » bassiot qui étoit dans la Cour de leur maison ; ce » qui lui a occasionné *une inflammation dans le bas* » *ventre avec un dépôt*, *dont* la fièvre s'est ensuivie, » & qui lui a continué jusqu'à sa mort, arrivée au » commencement du mois d'Août dernier, environ » les dix à onze heures du matin ; qu'il estime que » cette mort inopinée ne peut provenir que de cette

ledit Robert ſon mari lui avoit donnée à prendre dans la nuit qui a précédé ſon décès. Je n'examine point, ſi le jugement de Robert ſur la véritable cauſe de la mort de ſa femme, eſt exact : mais je demande s'il eſt vraiſemblable qu'un homme qui fait une déclaration ſi préciſe, ait dit au Sr. de la Porcherie, dans la nuit du 2. au 3. Août, que *ſa femme étoit mourante, pour avoir pris dans la nuit, une priſe de la poudre d'Ailhaud ?* Peut-on imaginer que le même homme tienne ſans intérêt, deux langages ſi dif-

---

» fauſſe couche, de l'inflammation & du dépôt qui » l'a ſuivie, & non pas d'une priſe de Poudre » d'Ailhaud que ledit Robert ſon mari lui avoit » donnée à prendre dans la nuit qui a précédé ſon » décès, & qu'elle lui demanda *avec inſtance* ; puiſ- » que premier d'avoir pris cette priſe de poudre, » *elle ſouffroit des douleurs ſi exceſſives & ſi violen-* » *tes, qu'il la croyoit morte à chaque inſtant* : & » de laquelle poudre elle avoit fait au beſoin plu- » ſieurs fois uſage, *s'en étant toujours bien trouvée ;* » & en faiſoit même prendre quelquefois à lui, dit » Robert ſon mari, qui déclare auſſi en outre, com- » me la vérité eſt, que pendant toute la maladie de » ladite feue Lené ſa femme, *elle n'a point été ſai-* » *gnée du tout*, & qu'elle n'étoit âgée que d'envi- » ron vingt-huit ans.

» Ayant ledit Robert certifié & atteſté être la pré- » ſente déclaration ſincère & véritable, & prêt à » l'affirmer en juſtice, lorſqu'il en ſera requis, & ſi » beſoin eſt, dont & du tout ce que deſſus, icelui » dit Robert, a requis Acte audit Notaire, qu'il lui » a octroyé, &c. «

férens ? & ne faut-il pas convenir au moins, que le Sr. de la Porcherie a mal entendu ?

Robert continue, & pour prouver que la prise de poudre n'a pu causer la mort de sa femme, il assure que la malade elle-même, *la lui demanda avec instance ; que premier d'avoir pris cette prise de poudre, elle souffroit des douleurs si excessives & si violentes, qu'il la croyoit morte à chaque instant ; ..... qu'elle avoit fait, au besoin, plusieurs fois usage* de cette poudre, *s'en étant toujours bien trouvée*, & qu'elle *en faisoit même prendre quelquefois, à lui dit Robert son mari.* Il est donc vrai qu'avant la prise de poudre, Louise Lené étoit dans un état de souffrances : que ses douleurs n'étoient pas dans la classe des médiocres ; mais qu'elles étoient *excessives & violentes* ; que c'est dans le fort de son tourment, qu'elle *demanda avec instance* la poudre d'Ailhaud à son mari ; que celui-ci ne fit aucune difficulté de lui en donner, parce qu'il la croyoit morte à chaque instant : tous ces faits sont constans, & Robert *certifie & atteste* que la déclaration qui les contient, est *sincère & véritable*, qu'il est *prêt de l'affirmer en justice* ; & cependant Mrs. les

les Médecins assemblés autour du cadavre de Louise, décident que dans cette fatale nuit, pendant laquelle ils goûtoient tranquillement les douceurs du sommeil, tandis que la pauvre défunte étoit en proie à des douleurs excessives & violentes, c'est de *l'action d'une dose de la poudre d'Ailhaud*, que se sont *ensuivies les irritations & les vives douleurs intérieures*, qu'elles *ont subsisté dès le moment que cette femme l'a eu prise, jusqu'à la mort*; & ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'un jugement si contradictoire avec les faits énoncés dans la déclaration de Robert, se trouve confirmé dans l'histoire de M. Dupuy, & par le témoignage de Robert, qui dit *sa femme mourante, pour avoir pris dans la nuit une prise de la poudre d'Ailhaud*; & par le témoignage de l'infortunée malade elle-même, qui ne cesse de donner à ce Médecin, *des marques de repentir, d'avoir pris cette malheureuse poudre.* Des erreurs de cette conséquence ne peuvent se pardonner qu'à des gens endormis; mais le sieur Dupuy l'étoit surement, & le trait suivant ne peut en laisser aucun doute.

Robert termine sa déclaration en disant *comme la vérité est, que pendant*

toute la maladie de ladite feue Lené ſa femme, elle n'a point été ſaignée du tout. On a pu remarquer juſqu'ici la diſcrétion de Robert dans ſa déclaration. Il a rétabli les dates de la maladie, de la réchute, des accidens qui l'ont occaſionnée, mais ſans paroître attaquer celles qui ont été fixées par le ſieur de la Porcherie. . . . . Robert a juſtifié la poudre d'Ailhaud, de la mort de ſa femme, en aſſurant qu'elle étoit à toute extrémité, lorſqu'elle prit ce reméde; mais il ne s'eſt permis d'autres conjectures ſur la vraie cauſe de cette mort, que celles qu'il tire de *l'inflammation dans le bas ventre*, & du *dépôt* qui ont *continué* juſqu'à la mort. . . . . Robert étoit ſi éloigné de vouloir rendre le Médecin reſponſable de la mort de ſa femme, qu'il n'a point fait mention de lui dans toute ſa déclaration; mais en ce moment Robert ouvre la bouche ſur les remédes du ſieur Dupuy, & que dit-il? que ſa femme *n'a point été ſaignée du tout.* (s) Ne diroit-on pas que Robert s'eſt chargé de faire l'apologie du

(s) Il eſt à propos de remarquer, que Robert, en niant que ſa femme ait été ſaignée, ne nie pas que ſes lochies n'aient été malheureuſement arrêtées: & puiſque M. Dupuy ſe fait un mérite d'avoir procuré cette ſuppreſſion, il n'eſt pas juſte de le lui conteſter.

sieur Dupuy contre lui-même ? en effet quelle tournure plus obligeante pouvoit-il prendre pour sauver la réputation de ce Médecin, que d'abolir le souvenir des deux saignées, qui par elles seules, eussent arrêté les lochies? & quelle voie plus efficace pour y réussir, que d'assurer avec simplicité, par manière de narration, que la malade *n'a point été saignée du tout*, & de conduire naturellement les esprits à croire que c'est par une faute de mémoire, que M. Dupuy a parlé de ces saignées ? Je ne conçois pas qu'on puisse s'y prendre d'une manière plus ingénieuse, pour justifier M. Dupuy, en rendant hommage à la vérité. Cependant une déclaration si méritoire de la part de Robert, si importante pour le sieur de la Porcherie, loin d'exciter la reconnoissance de ce dernier, a provoqué son indignation, & l'a conduit à des démarches extrêmes, dont on chercheroit inutilement l'original ailleurs, & dont il faut espérer que les copies ne se multiplieront pas.

3°. En effet, quand Robert eut fait cette déclaration, le Sr. de Peronne s'empressa d'en envoyer une copie au Journaliste de Médecine, & une autre à M. le Baron de Castelet. Mais le Journaliste ne se pressa pas de publier un écrit qui ne

pouvoit que lui déplaire. (*t*) M. le Baron de Caſtelet jugea que pour ſuppléer à ſon ſilence, il devoit faire imprimer ſur une même feuille, la déclaration de Robert, & la lettre de M. de Peronne. La feuille fut bientôt imprimée; le ſieur de Peronne en reçut des Exemplaires, & il ſe fit un devoir de les répandre à la Rochelle. Mais à peine furent-ils venus à la connoiſſance du Sr. Dupuy, qu'ils enflammèrent ſa colère, & ſon premier mouvement éclata par une nouvelle plainte, dont il fit retentir le Tribunal de la Police. Robert & le Sr. de Peronne furent traduits à ce Tribunal, comme ayant outragé le Sr. Dupuy, l'un par ſa déclaration, l'autre par la lettre qu'il y avoit jointe. Le Sr. Dupuy conclut à la ſuppreſſion des écrits imprimés, à une amande, à des dépens, &c.

Si la conduite du Sr. Dupuy ne nous avoit accoutumés à des nouveautés ſingulières, nous ſerions étrangement ſurpris de l'entendre appeler en Juſtice, un homme qui fait volontairement une déclaration ſur le genre de mort de ſa femme :

(*t*) La Lettre du ſieur de Peronne au Journaliſte, eſt du 29. Février. Ce ne fut que dans le mois de Juin ſuivant, qu'elle fut inſérée dans le Journal de Médecine, avec la déclaration de Robert.

un homme, triſte témoin des divers accidens qui lui ont enfin enlevé ce qu'il avoit de plus cher au monde. Les notions les plus communes du bon ſens décident, ce ſemble, qu'on ne peut quereller un tel homme, ni comme ſe mêlant d'une choſe qui ne le regarde pas, ni comme mal inſtruit de ce dont il parle, puiſque d'une part, il eſt mari, & de l'autre, témoin oculaire. Deux cas ſeulement auroient pu autoriſer une plainte en Juſtice contre lui. Le premier, ſi ſa déclaration eut été *fauſſe*. Le ſecond, ſi elle eut été *injurieuſe* à quelqu'un.

Mais 1°. La déclaration de Robert n'eſt *fauſſe* en aucun point, puiſque le Sr. Dupuy n'a pas cru devoir la contredire dans les faits, ni s'engager à la diſcuſſion d'un ſeul. Robert parle, *comme la vérité eſt*; il proteſte que ſa déclaration *eſt ſincère & véritable*, & qu'il eſt prêt *de l'affirmer en Juſtice, lorſqu'il en ſera requis.* Jamais le Sr. Dupuy ne l'a interpellé de rectifier ſa narration, d'ajouter, ou de retrancher à ſon contenu. Elle eſt donc à l'abri de tout reproche de *fauſſeté*, & ne peut, par cet endroit, être attaquée en Juſtice.

2°. Elle n'eſt point *injurieuſe* au Sr. de la Porcherie, puiſqu'elle ne dit pas

un seul mot de lui, ne le désigne en aucune manière, & laisse entièrement ignorer que Louise Lené ait eu de Médecin pendant sa maladie. Robert ne parle que de sa pauvre femme, & il soulage sa douleur, en racontant la fatale chaîne des maux, qui l'ont précipitée dans le tombeau. Par quelle inconcevable manie, le Sr. Dupuy veut-il encore arracher à Robert cette foible consolation, avec les armes de la Justice? N'étoit-ce pas assez d'avoir déployé sur son épouse infortunée, les redoutables armes de la Médecine, & avant, & jusques après sa mort? Et ne sera-t-il plus permis à un mari qui perd sa femme, de conserver du moins son image, dans un dépôt public, pour verser sur elle, quelques larmes de tendresse? Jamais, avant le Sr. Dupuy, on n'ouit dire, qu'un Médecin persécutât jusqu'à l'ombre de ses malades, & qu'il entreprit d'effacer ces légères traces de leur existence.

Non, le Sr. Dupuy n'y pensoit pas, & la colère avoit plongé sa raison dans un sommeil léthargique. En effet, Robert pleure la mort de sa femme, mais il n'accuse pas le Sr. Dupuy d'y avoir influé. Ce Médecin en avoit assez dit, dans sa rélation, pour s'en faire justement soup-

çonner, & Robert n'en demande pas juſtice. Le Sr. Dupuy en avoit même dit plus qu'il n'en avoit fait, pour conduire Louiſe Lené au tombeau, & Robert retranche ce qu'il avoit dit de trop, de peur qu'on ne le juge défavorablement ſur ſa parole. Et après un tel procédé, il oſe appeler Robert en juſtice ! Il oſe demander la ſuppreſſion d'une déclaration qui fait ſon apologie ! J'avoue qu'une telle conduite me paroît les antipodes de la réflexion.

Et quel étoit encore le crime du Sr. de Peronne, pour exciter les plaintes du Sr. Dupuy ? Etoit-ce la lettre qu'il avoit écrite à M. le Baron de Caſtelet, en lui envoyant la déclaration de Robert ? Mais cette lettre ne pouvoit offenſer le Sr. Dupuy, qu'en ce que le Sr. de Peronne y déclaroit avoir eu le malheur de *reconnoître dans les réponſes* de Robert, *que le procès verbal du Sr. Dupuy n'étoit dicté que par la jalouſie.* Mais depuis quand, voir une choſe qui ſaute aux yeux, la *reconnoître*, & le dire au public, qui la *reconnoît* auſſi, ſeroit un délit qui méritât l'animadverſion de la Juſtice ? Le reproche de *jalouſie*, fait au *procès verbal*, a-t-il dû ſi ſenſiblement affecter le Sr. Dupuy, lui, qui, comme nous le verrons

bientôt, a mis dans son Ecrit tout le fiel, toute l'amertume & toutes les invectives possibles ? Quelle imprudence de se montrer si délicat dans les injures passives, & de l'être si peu dans les actives ?

Seroit-ce la distribution de cette feuille imprimée, qui mériteroit d'attirer sur la tête du sieur de Peronne, tout le courroux du sieur Dupuy, & de la Police de la Rochelle ? Mais tous les imprimés qui sont sortis de la main du sieur de Peronne, n'ont vu le jour, qu'avec *l'approbation & la permission des Supérieurs ;* ils n'ont été prohibés par aucune loi, ni générale, ni particulière ; ils sont entre les mains de tout le monde, & c'est à la vue de la faveur publique dont ils jouissent universellement, que le sieur de Peronne a cru pouvoir en répandre des exemplaires : peut-on concevoir que les yeux offusqués du sieur Dupuy, aient apperçu un délit, dans une conduite si simple, si innocente, si irréprochable ?

Mais encore une fois, il est des momens malheureux où la raison dort, & tant que dure son sommeil, le délire d'une imagination sans frein, confond, transforme, dénature tous les objets. On voit tout à gauche, rien au naturel. C'est dans un de ces facheux instants,

que le sieur de Peronne & Robert parurent criminels au sieur de la Porcherie. Il s'en plaignit à son Tribunal favori, à la Police. Les Officiers de ce Tribunal, flattés sans doute de la confiance exclusive que leur témoignoit le sieur de la Porcherie, fermèrent encore une fois les yeux sur leur incompétence, pour avoir le plaisir de l'obliger. Le sacré bandeau dont ils ceignirent leurs têtes, les empêcha de voir, que les plaintes du sieur Dupuy étoient puériles & ridicules, & que quand même elles seroient fondées, ce n'étoit point à eux, à y faire droit. Car la déclaration de Robert étant un acte *notorié*, la lettre du sieur de Peronne, & les écrits qu'il distribuoit, étant *imprimés avec permission*, tout cela ne pouvoit être soumis à l'inspection & à la juridiction de la Police ordinaire, & devoit être renvoyé à la haute Police, qui seule a droit de prononcer sur les actes publics, & sur les faits qui concernent l'Imprimerie & la Librairie. Mais M. Dupuy méritoit bien que la Police ordinaire fit un effort en sa faveur; il eut lieu d'être content. Ce Bureau rendit une Ordonnance aussi glorieuse à la mémoire du sieur Dupuy, qu'humiliante pour ses adversaires. Ce fut le 1. Septembre 1764.

Nous ne passerons point sous silence, le dispositif intéressant de cette Ordonnance. C'est un morceau essentiel dans l'histoire du sieur Dupuy.

„ Nous avons fait défenses, (disent „ les Magistrats,) audit Peronne, de „ plus à l'avenir écrire aucunes lettres „ contre le Sr. Dupuy.

„ Et pour l'avoir fait, nous l'avons „ condamné en dix livres de dommages „ intérêts envers le Sr. Dupuy, en tous „ les dépens.

„ Et avons permis au Sr. Dupuy de „ faire imprimer & afficher trente exem- „ plaires du présent jugement, aux frais „ dudit Peronne..... fait défenses „ audit Peronne, & à tous autres, de „ ne plus, à l'avenir, distribuer aucun „ mémoire ni bulletin, qu'il n'en ait „ préalablement obtenu la permission de „ la Police.

„ Et pour par ledit Peronne y être con- „ trevenu, l'avons condamné en trois li- „ vres d'amande.

„ Avons ordonné qu'à la diligence du „ Procureur du Roi, le présent juge- „ ment sera imprimé, lu, publié & af- „ fiché partout où besoin sera, aux frais „ & dépens dudit Peronne. "

Quant à Robert, voici son lot.

„ Enjoignons à Robert de faire apporter dans trois jours, au Greffe de ce „ Siège, la minute du Certificat reçu „ par Nouveau, le 27. Février 1764, „ *pour y rester supprimée.*

„ Et avons condamné Robert aux dépens à cet égard. "

Voilà quel fut à la Rochelle, le dénoûment des plaintes du Sr. Dupuy. Il ne manquoit rien à son triomphe. Les murailles même publioient sa victoire, en présentant à tous les yeux, le jugement qui l'avoit vengé des prétendus outrages du Sr. de Peronne & de Robert : mais la scène ne devoit pas finir là. Les adversaires du Sr. Dupuy, quoique battus, ne se crurent pas vaincus. Il se persuadèrent que pour dissiper les ténèbres du jugement de la Rochelle, il suffisoit de le présenter au soleil même de la justice. Pleins de cette confiance, ils invitèrent le Sr. Dupuy (par un appel du jugement qu'il avoit obtenu) à paroître avec eux devant le premier Sénat du Royaume : ils l'obligèrent à déposer ses trophées, aux pieds des respectables Magistrats qui le composent ; & demandèrent eux-mêmes justice des persécutions du Sr. Dupuy. Là, Robert reclama sa déclaration qu'on lui avoit ravie : il

fit valoir la *vérité* de son récit, que le Sr. Dupuy n'avoit point contestée; & sa *modération*, dont l'excès dût surprendre tous les Juges. Là, le Sr. de Peronne reclama le droit de faire l'apologie d'un remède auquel il doit la vie, & que le Sr. Dupuy avoit calomnié. Les preuves de la calomnie étoient complettes dans la déclaration de Robert, que le Sr. Du puy n'avoit ni pu, ni osé contredire; & elles justifioient pleinement le reproche de *jalousie*, que le Sr. de Peronne avoit fait au procès-verbal. Là enfin, parut un troisième & plus redoutable adversaire, que le Sr. Dupuy n'attendoit pas. Ce fut M. le Baron de Castelet qui intervint au procès, pour demander raison au Sr. Dupuy, des fausletés qu'il avoit accumulées contre sa poudre, & des invectives qu'il avoit répandues contre lui-même. Ce nouvel adversaire se plaignit à la Cour, que par une inconcevable témérité, le Sr. Dupuy, dont il ignoroit auparavant l'existence, avoit vomi contre lui les injures les plus atroces, & les avoit consignées dans le journal de Médecine; que cet audacieux écrivain le taxoit hautement de *brigandage*; le plaçoit ignominieusement sur un *tréteau*, comme les plus vils charlatans, l'affi-

choit comme un imbécille, par les discours insensés qu'il lui prêtoit, & portoit la licence de ses expressions, jusqu'à le décrier comme un voleur qui en veut directement à la *bourse* du public.

Des plaintes si graves, & les qualités de M. le Baron de Castelet, étonnèrent le Sr. de la Porcherie. Il vit bien qu'un orage se formoit sur sa tête, & qu'il n'étoit pas assez à couvert, sous les ailes bienfaisantes de la Police de la Rochelle. Il tourna ses regards vers la Faculté de Médecine sa mère, & il crut trouver dans son sein, un azile & des secours pour se tirer d'embarras. Mais l'équitable & sage Faculté de Paris refusa d'entrer dans cette querelle, & montra, par son silence, qu'elle improuvoit elle-même, la conduite de M. de la Porcherie. Ce Médecin fut donc réduit à défendre, seul contre trois, les lauriers qu'il avoit cueillis à la Rochelle, & il fit de son mieux, pour ne pas se les laisser arracher.

Mais rien de si fragile que la gloire de ce monde. Elle échappe & s'enfuit, lorsqu'on croit la mieux tenir. Le Sr. Dupuy en fit, dans cette occasion, une triste expérience. L'Arrêt du Parlement de Paris transféra la couronne du vain-

queur, des mains de ce Médecin, dans celles de ſes adverſaires, & par une ſuite néceſſaire, tous les perſonnages furent changés. (*u*) Le Sr. de Peronne & Robert furent déchargés de toutes les condamnations portées contre eux, à la Rochelle; le Sr. Dupuy condamné à *reſtituer* au Sr. de Peronne, l'amande qu'il avoit payée; à 10. liv. de dommages intérêts envers le Sr. de Peronne & Robert, & à tous les dépens à leur égard. L'Arrêt lui fait encore défenſe d'écrire, imprimer, publier & faire inſcrire au Journal de Médecine, ni ailleurs, aucunes lettres contre Mr. le Baron de Caſtelet: ordonne que les termes injurieux inſérés dans la lettre miſſive, rapportée au Journal de Médecine, du mois de Décembre 1763, & dans les écritures, requêtes, & mémoires du Sr. Dupuy, *ſeront & demeureront ſupprimés.* Le condamne à 10. liv. de dommages intérêts, applicables du conſentement de M. le Baron de Caſtelet, aux pauvres priſonniers de la Conciergerie du Palais à Paris, & à tous les dépens.

Telle fut l'humiliante chute du ſieur de la Porcherie. La célébrité qu'il avoit

(*u*) Cet Arrêt fut rendu le 27. Août 1766.

acquise à la Rochelle, s'éteignit à Paris, & il revint dans sa patrie, ne conservant plus de son ancien triomphe, qu'un triste souvenir, & le regret trop tardif d'être sorti de l'obscurité, par les faveurs de la Police, pour y rentrer, par la justice du Parlement. Heureux encore, si reprenant son ancien état, & renonçant au grand jour, qui lui avoit été si funeste, il avoit pu se flatter de vivre désormais tranquille & ignoré. Mais une multitude de nouveaux chagrins l'attendoit dans sa retraite. Le sieur Dupuy fut réduit à soutenir le désolant spectacle de ses revenus arrêtés, de ses meubles saisis, d'une séparation de biens, demandée par sa femme, & tout ce que la perspective du plus triste avenir, peut avoir de plus accablant.

Dans cette extrémité cependant, la providence lui ménageoit une ressource dont il ne se doutoit pas. Des lettres de la Rochelle apprirent à M. le Baron de Castelet, l'affreux désordre des affaires du sieur Dupuy. Un homme à ressentiment eut reçu cette nouvelle avec satisfaction, mais le cœur chrétien de M. le Baron de Castelet s'en attrista, & ne s'occupa que des moyens de consoler son ennemi malheureux. Pour cela, il ne

suffisoit pas d'avoir pour lui, des sentimens d'une compassion stérile : il falloit faire des sacrifices, arrêter des poursuites, donner des mains-levées, imaginer des tempéramens qui ménageassent la bourse & l'amour propre, il falloit en un mot, faire pour le sieur de la Porcherie, tout ce qu'il eut pu attendre de l'ami le plus généreux, & le plus dévoué.

M. le Baron de Castelet n'hélita pas. Avide du plaisir qu'on goûte, en gagnant le cœur de son ennemi, & en triomphant de soi-même, il écrivit au Sr. Dupuy, pour lui témoigner son regret sur la fâcheuse situation, où la perte de son procès avoit mis ses affaires, & il l'assura qu'il se préteroit volontiers à tous les arrangemens qu'il voudroit lui proposer. Cette lettre dût causer au Sr. Dupuy, une bien agréable surprise. Il l'envisagea sans doute, comme l'heureuse annonce d'un calme prochain, & il ne se trompa pas. Une utile & agréable correspondance avec M. le Baron de Castelet, succéda aux fâcheuses discussions dont on a parlé. L'estime & la reconnoissance ont pris dans le cœur de M. Dupuy, la place qu'y occupoient autrefois des sentimens opposés, & l'admiration que lui cause la grandeur d'ame de celui

qu'il avoit outragé, eſt le dernier terme auquel ont abouti tous ſes écrits, toutes ſes démarches, & tout le bruit qu'a fait ſon Obſervation. Nous ſommes enchantés de pouvoir en terminer l'hiſtoire, par ce trait, qui fait un honneur infini à M. le Baron de Caſtelet, & qui n'eſt pas moins flatteur pour M. Dupuy.

Nous ne pouvons cependant nous diſpenſer de faire remarquer l'étrange embarras du Journaliſte de Médecine, dans l'affaire préſente. Il veut prendre la défenſe de M. de la Porcherie, contre M. de Chevy Médecin des Etats de Brétagne, & après avoir tranſcrit une lettre de ce dernier, qui écraſe le Sr. de la Porcherie, (*x*) le Journaliſte ſe contente de dire, que comme M. de Chevy *défigure l'Obſervation de M. Dupuy, pour y répondre avec plus d'avantage, & que d'ailleurs il ſe montre, malgré tous ſes titres, peu inſtruit en Médecine, il ſe croit diſpenſé d'en rien extraire.* (*y*)

Voilà qui eſt admirable. Le Journaliſte ſe porte pour apologiſte d'une Obſervation défigurée, & il n'extrait pas un ſeul mot de l'écrit qui la défigure. Il

(*x*) Cette Lettre eſt du 27. Mars 1764.
(*y*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 534.

croit répondre victorieusement à tout, en disant que l'Auteur *se montre peu instruit en Médecine.* Peut-on faire une apologie plus courte, plus solide, plus lumineuse, & plus honnête ?

Après la lettre de M. de Chevy, le Journaliste en transcrit une du sieur de Peronne, qui certifie avoir été guéri d'une maladie désespérée, par trois cent prises de la poudre : ce nombre étonne le Journaliste, & il s'écrie avec surprise : *quel est le malade qui, dans le cours d'une maladie, prendroit* 300. *purgations qui lui seroient prescrites par un Médecin* ? (z) Nous ne pouvons deviner le sens de cette phrase. Si le Journaliste prétend répandre des doutes sur l'exactitude du sieur de Peronne, c'est une injure aussi déplacée qu'inutile. On ne nie pas des faits de cette nature, qu'on n'ait de bons garants. Si le Journaliste prétend blâmer la conduite du sieur de Peronne, & persuader qu'il a trop pris de purgations, nous conviendrons avec lui, qu'il n'y a ni malade, ni homme bien portant, qui put résister à 300. purgations ordinaires. Mais la santé du sieur de Peronne, rétablie par 300. prises de la poudre, convain-

(z) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 539.

cra tout homme impartial, de l'énorme différence qui distingue la poudre d'Ailhaud, des purgatifs ordinaires. C'est tout ce qu'on peut conclure de la surprise du Journaliste. Le Sr. de Peronne ajoute que depuis sa guérison arrivée, il a eu dans l'espace de six ans, *diverses autres maladies, comme fluxion de poitrine, & fausse pleurésie, toutes guéries par le secours de ladite Poudre.* Pour tout commentaire à cette allégation, l'agréable & badin Journaliste remarque judicieusement, que *la Poudre, en rétablissant la santé, a aussi le privilège d'apprendre à connoître les maladies.* Il est à présumer qu'en guérissant ses malades, le Journaliste leur donne à tous, un Brevet de santé, au moins pour six ans; sans quoi, la fine plaisanterie qu'il place ici, lui feroit plus de tort, que de profit.

Enfin le Journaliste transcrit la déclaration de Robert, & justement indigné d'être forcé d'avilir sa plume jusques sur *un traîneur, un malheureux, un misérable gagne-deniers*, (a) la patience lui

(a) Ce sont les basses épithètes par lesquelles le Journaliste désigne Robert, & soulage son indignation contre lui. On devineroit aisément quelle est l'Académie, dans laquelle le Journaliste a trouvé des modèles d'un si noble langage. C'est un beau talent, que celui de rencontrer au besoin des expressions si délicates & si bien choisies.

échappe, & dans son émotion, il se livre à tous les écarts d'une imagination troublée.

1°. Il fait un crime à Robert, d'avoir attribué la maladie de sa femme, à l'imprudence qu'elle eut de laver du linge, deux ou trois jours après une fausse couche. Ce n'est pas sans doute l'exactitude des conjectures de Robert, que le Journaliste conteste; car le Sr. Dupuy assure, tout comme Robert, que Louise Lené *étoit retombée* le 28. Juillet, *pour avoir lavé la veille*; que *les tranchées avoient reparu*; qu'*elles étoient vives*, &c. (*b*) Mais ce qui révolte, avec raison, le Journaliste, c'est l'attentat de ce *malheureux*, qui, sous prétexte qu'il est mari, s'avise de philosopher sur la maladie de sa femme, & qui plus est, de raisonner juste. Où en seroit la Médecine, si de tels crimes demeuroient impunis?

2°. Le Journaliste se récrie encore contre la déclaration de Robert, parce qu'elle caractérise la maladie de Louise Lené, *d'inflammation dans le bas ventre*, & de dépôt. Entreprise inouie qui tendroit à la ruine prochaine de la Médecine, si l'on toleroit qu'un *misérable*

(*b*) Journal de Médecine, tom. 19. pag. 507.

gagne-deniers usurpât le sacré jargon de la Faculté, & racontât en bons termes, l'espèce de maladie, dont sa femme est morte. Pour prévenir la contagion d'un si dangereux exemple, & couvrir son auteur d'une éternelle confusion, il falloit dire que Robert étoit un aveugle, & qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Le Journaliste rend cette idée d'une manière intéressante, en assurant que *trois Médecins & un Chirurgien chargés juridiquement de faire l'ouverture du cadavre, n'ont pas eu le talent* de reconnoître cette inflammation & ce dépôt. (*c*) Il est évident que le Journaliste ne garantit point cette remarque au public qui sait lire & écrire, mais seulement à Robert qui ne sait ni l'un ni l'autre. Car l'un des trois Médecins assistants à l'ouverture du cadavre, & principal acteur dans toute l'histoire, le Sr. Dupuy parle plusieurs fois dans sa rélation, des *tranchées* de Louise Lené, & le procès-verbal des quatre opérateurs fait une mention expresse des *irritations & vives douleurs intérieures* de la défunte. Voilà, ce me semble, *l'inflammation* assez reconnue par ces Messieurs. Quant au *dé-*

(*c*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 539.

pôt, on le trouve disertement reconnu & invinciblement constaté dans le détail que fait le procès-verbal, *des sérosités très sanguinolentes, dont toute la capacité* (de l'abdomen) *étoit remplie*..... de ce *coagulum d'un sang noir, qui rempliſſoit toute la capacité* du bassin, *& s'étendoit même aux parties latérales des régions iliaques.* (*d*) Mais comme il étoit nécessaire d'humilier ce *misérable gagne-deniers*, le Journaliste a cru, qu'en faveur du motif, il pouvoit s'élever au-dessus des règles ordinaires, & dire de ses confrères de la Rochelle, qu'ils n'avoient pas eu *le talent de reconnoître* une inflammation & un dépôt, dont ils avoient cependant donné une description si complette. Le Journaliste pouvoit-il s'y prendre plus heureusement, pour la confusion de Robert, & pour sa propre gloire ?

Enfin le Journaliste s'emporte presque, & ne se possède plus, lorsqu'il trouve dans la déclaration de Robert, *que ce malheureux qui ne sait ni lire ni écrire*, s'avise de *décider qu'une prise d'un purgatif draſtique n'a pas occasionné la mort de sa femme.* (*e*) Il faut l'avouer. C'est ici le

(*d*) Journal de Médecine, tom. 19. pag. 507.
(*e*) Ibid. tom. 20. pag. 540.

plus grand des attentats de Robert, & nous n'entreprendrons pas de le juſtifier. Nous conviendrons que ce téméraire mari ne s'eſt pas contenté de faire une fauſſe rélation de ce qui a occaſionné la maladie de ſa femme, & de caractériſer l'eſpèce de cette maladie : il a oſé encore avancer qu'une priſe de la poudre d'Ailhaud, avalée par ſa femme, n'eſt point ce qui lui a cauſé la mort. Il a fait plus. Il a prétendu prouver ſa déciſion, en aſſurant *que premier d'avoir pris cette priſe de poudre*, Louiſe Lené *ſouffroit des douleurs ſi exceſſives & ſi violentes, qu'il la croyoit morte à chaque inſtant.* Pitoyable raiſon ! comme ſi un mari *qui ne ſait ni lire ni écrire*, pouvoit décider que ſa femme ſouffre *des douleurs exceſſives & violentes* ; comme ſi, en ſuppoſant que ces douleurs ſubſiſtoient même avant l'uſage de la poudre, au point de faire regarder la malade, *comme morte à chaque inſtant*, ce même mari pouvoit prononcer dans ſon ignorance, que la poudre avalée dans ces circonſtances déſeſpérées, n'avoit cauſé ni les vives douleurs antérieures, ni la mort qui s'étoit enſuivie.

Les torts de Robert ſont donc évidens & énormes. 1°. En ce que ſa déclara-

tion renferme la rélation d'un fait, qui devoit être réservée exclusivement à la Médecine. 2°. En ce que cette rélation est exacte, & faite en termes de l'Art. 3°. En ce que Robert a voulu justifier la poudre d'Ailhaud, d'un crime dont plusieurs Médecins l'avoient chargée. 4°. En ce que Robert ne sait ni lire, ni écrire. Il est donc inévitable d'abandonner la cause de Robert & de souscrire à la censure qu'en fait le Journaliste ; elle est évidemment à l'abri de toute critique, parce que le Journaliste est un Docteur Régent, membre de plusieurs Académies, savant par état, sachant lire & écrire, &c. Qui pourroit balancer entre le parti d'un Robert qui raisonne juste, quoi qu'il ne sache ni lire ni écrire, & celui d'un Journaliste fameux qui réunit quelquefois le talent de bien raisonner, à celui de bien écrire ?

Passons à l'observation de M. Roussin, Docteur en Médecine, & agrégé au Collége des Médecins de Rennes. Nous ne pouvons revenir de la surprise que cause nécessairement à tout esprit vrai, la vue du faux avancé sans pudeur, par des gens décorés d'une profession honorable. Telle est l'observation du sieur Roussin, & de quelques autres dont nous avons

avons à rendre compte. On pourra juger par ces échantillons, du degré de confiance, que mérite cette foule d'observateurs, qui pour décrier la poudre, sont obligés de recourir aux armes de la calomnie. Nous allons transcrire l'observation du sieur Roussin, telle qu'elle est insérée dans le Journal de médecine. (*f*)

„ M. Therié, (c'est une faute d'ortogra-
„ phe, il falloit dire, Texier,) Curé de
„ la Paroisse de saint George, âgé de
„ trente-six à trente-huit ans, d'un tem-
„ pérament vif & sanguin, éprouvoit de-
„ puis quelque temps, de legers accès de
„ goutte, mais qui ne venoient qu'à des
„ intervalles très longs. Ayant senti pen-
„ dant quelque temps du dégoût, & un
„ mal-aise considérable, un de ses con-
„ frères l'engagea à prendre une dose de
„ poudre d'Ailhaud. Peu de temps après
„ qu'il l'eut avalée, elle commença à le
„ purger *violemment*. Il se félicita d'a-
„ bord de cet effet; mais *les douleurs vi-*
„ *ves*, *l'ardeur & le feu* qu'il sentit dans
„ ses entrailles, lui firent connoître, quoi
„ qu'un peu tard, qu'il étoit la victime
„ de sa complaisance. Ces évacuations
„ étant arrêtées au bout de vingt-quatre

(*f*) Journal de Médecine, tom. 19. pag. 581.

„ heures, la fièvre s'alluma avec des re-
„ doublemens irréguliers ; la respiration
„ devint difficile & entrecoupée, le ma-
„ lade éprouva une ardeur considérable
„ dans toute l'étendue de la poitrine ; &
„ il ne pouvoit pas y faire la moindre
„ pression, sans ressentir des douleurs
„ très vives. Il survint un crachement
„ de sang, du trois au quatre, & ce ne
„ fut que le quatorzième jour, qu'on par-
„ vint à force de remédes, à arrêter les
„ progrès du mal. Le malade fut long-
„ temps à se rétablir ; & quoi qu'il ait
„ recouvré sa santé, *ses accès de goutte*
„ *sont devenus plus fréquens ;* & depuis
„ ce temps-là, il est sujet à des érup-
„ tions dartreuses, qui suppurent quel-
„ quefois, & dont il ne se délivre que
„ par le secours des remédes adminis-
„ trés avec méthode. "

Pour apprécier le mérite de cette observation, il faut entendre M. Texier lui-même qui en est le sujet. Voici comme il s'exprime dans une lettre envoyée au Journaliste de médecine.

„ Rien ne m'a plus surpris que de voir
„ mon nom dans le Journal de médecine,
„ sans nulle participation de ma part.

„ Je ne puis me dispenser d'attester
„ que la poudre de M. Ailhaud, n'a pas

„ fait ſur moi, les effets qu'on annonce.

„ Depuis pluſieurs années, j'avois à „ la lèvre ſupérieure une éruption dar- „ treuſe ; on me conſeilla l'uſage d'une „ pommade (*g*) qui renvoya l'humeur.

„ Je ne fus pas long-temps ſans en reſ- „ ſentir de grandes incommodités : il me „ vint un dégoût général, un mal-aiſe „ conſidérable, des palpitations de cœur, „ des envies de vomir, qui m'annon- „ çoient une maladie ſérieuſe.

„ En cet état, un de mes amis me „ conſeilla l'uſage de la poudre de M. „ Ailhaud. Je n'en pris qu'une ſeule do- „ ſe, qui me purgea *ſans douleur* ; né- „ anmoins la maladie qui avoit déjà fait „ de grands progrès, continua & dégé- „ néra en fluxion de poitrine, maladie „ que j'avois eſſuyé deux autres fois dans „ les années précédentes : je ne me trou- „ vai mieux que lorſque l'humeur repa- „ rut, & reprit ſon ſiège ordinaire. J'ai „ depuis conſeillé l'uſage de la poudre à „ pluſieurs, *qui n'en ont éprouvé que de* „ *très bons effets*, ce que je certifie vé- „ ritable. A Rennes, ce 10. Janvier 1764.

(*g*) Le Journaliſte de Médecine qui tranſcrit cette Lettre, dit une *poudre*, au lieu d'une *pommade*. Seroit-ce que ſon animoſité contre la poudre d'Ailhaud, lui a tellement troublé la vue, qu'il croit rencontrer à chaque pas, cet objet odieux ?

„ Signé, L. M. Texier, Curé de saint „ George.“

Il est inutile de commenter cette lettre. On ne peut donner un démenti plus formel, qu'en assurant que *la Poudre d'Ailhaud n'a pas fait sur moi, les effets qu'on annonce;* & comment concilier le témoignage du malade qui se dit purgé *sans douleur*, avec celui du Médecin qui le dit purgé *violemment*? Le Journaliste de Médecine ne prononce pas sur cette évidente contradiction, & se contente de remarquer que *malgré les bons effets* de la poudre d'Ailhaud, *le mal* de M. Texier *fit des progrès; qu'il éprouva une fluxion de poitrine, qui ne fut guérie, que lorsque l'humeur dartreuse parut au dehors.* Remarque bien inutile, puisque M. Texier lui-même l'avoit faite avant le Journaliste. Et d'ailleurs que prouve-t-elle contre la poudre d'Ailhaud? Prétend-t-on anéantir *ses bons effets*, parce qu'une seule dose n'a pas arrêté sur le champ, une maladie considérable *qui avoit déjà fait de grands progrès*? Quelle absurdité!

La lettre de M. Texier ne relève pas toutes les fausletés de l'Observation du Sr. Roussin. M. de Chevy Médecin des Etats de Brétagne en fait le supplément de la

manière qui suit.„ J'ajouterai, Monsieur, „ que M. Texier .... *m'a attesté n'avoir „ jamais ressenti aucune attaque de goutte*, & que s'étant livré aux soins de la „ Faculté dans une fluxion de poitrine, „ maladie qui lui est familière, & qu'il „ n'attribue qu'aux pénibles exercices auxquels son Ministère, en qualité de Curé „ l'oblige, que ces Messieurs, (dis-je,) „ voulurent lui persuader que le mal des „ pieds pour y avoir été saigné, étoit la „ goutte que le remède violent & corrosif, &c. (les poudres) lui avoient occasionné. *Nota* qu'il y a de cela trois ou „ quatre ans: il en a perdu l'époque, „ parce que jamais, dit-il, je ne me fusse attendu que l'on m'eût par la suite forcé à m'en ressouvenir. Certains „ ménagemens, eu égard à la place qu'il „ occupe, & au désintéressement de son „ Médecin, l'ont empêché de renfermer „ dans son Certificat, tout ce que je cite, „ m'en laissant le soin. "

Voici la remarque du Journaliste de Médecine sur ce supplément à la lettre de M. Texier. „ Ce Prêtre sent des douleurs aux pieds; un Médecin éclairé „ lui dit que c'est la goutte: il aime mieux „ en croire un empirique sans talens, „ qui l'assure que c'est l'effet des saignées

„ qu'on lui a faites. " Il ſera bientôt difficile de décider, qui, du Sr. Rouſſin, ou du Journaliſte eſt le plus ennemi de la vérité. Le premier commence par attribuer à M. Texier *de légers accès de goutte, qui ne venoient qu'à des intervalles très longs*, & qui depuis la doſe de poudre, *ſont devenus plus fréquens.* M. Texier le déſavoue en atteſtant lui-même, *n'avoir jamais reſſenti aucune attaque de goutte*, & il en donne la preuve, par l'embarras où il eſt de fixer l'époque d'une douleur paſſagère aux pieds, dont il ne ſe fut jamais attendu qu'on l'eut forcé à ſe reſſouvenir. Là-deſſus le Journaliſte de médecine prend la parole, & confondant M. Texier avec M. de Chevy, il met les diſcours du premier dans la bouche du dernier, pour pouvoir décharger ſur celui-ci, une partie de ſa bile. Il ſuppoſe que c'eſt M. de Chevy qui a perſuadé à M. le Curé de ſaint George, que ſon mal aux pieds n'étoit point la goutte, mais ſeulement *l'effet des ſaignées qu'on lui a faites.* Sur quoi il l'appelle *un empirique ſans talens.* Mais M. de Chevy n'eſt ici que l'Hiſtorien des diſcours de M. le Curé de ſaint-George. *M. Texier*, dit-il, *m'a atteſté n'avoir jamais reſſenti aucune attaque de*

goutte. Il m'a atteſté encore, *que ces Meſſieurs* (de la Faculté) *voulurent lui perſuader que le mal des pieds, pour y avoir été ſaigné, étoit la goutte*, &c. Il n'eſt pas queſtion en tout cela, de l'avis de M. de Chevy : il ſe borne à raconter ce que *certains ménagemens* de M. le Curé de ſaint George, *l'ont empêché de renfermer dans ſon Certificat.* C'eſt toujours M. Texier qui *atteſte*, & non M. de Chevy qui *décide*, qui prononce. Que dirons-nous donc de cette phraſe du Journaliſte ! M. Texier *ſent des douleurs aux pieds* : *un Médecin éclairé lui dit que c'eſt la goutte ; il aime mieux en croire un empirique ſans talens, qui l'aſſure que c'eſt l'effet des ſaignées qu'on lui a faites.* Nous n'en dirons rien. Mais nous demanderons ſeulement, ſi un Ecrivain qui chérit ſon honneur, & qui reſpecte les loix de l'équité, peut permettre de tels écarts à ſa plume, & traiter d'*empirique ſans talens*, un Confrère qui n'eſt ici que le ſimple Hiſtorien d'un fait non conteſté ? Il faut que le Journaliſte ait de grands motifs de compter ſur l'indulgence du public, pour ſe flatter qu'on lui pardonnera de telles licences.

Qu'on me permette une petite digreſſion. Je trouve la plus parfaite reſſemblan-

ce de conduite, entre le Journaliſte de Médecine, par rapport à la Poudre d'Ailhaud, & MM. les Commiſſaires de la Faculté de Paris, par rapport à l'inoculation. Cette remarque démontrera de plus en plus, que l'eſprit de parti, quand on s'y livre, ne permet pas d'appercevoir la poutre qu'on a devant les yeux, tandis qu'on diſtingue ſubtilement la paille qui couvre l'œil de nos frères.

En effet. Le Journaliſte de Médecine avoit communiqué à MM. les Commiſſaires de la Faculté de Paris, ſes Confrères, l'hiſtoire de l'inoculation du fils de M. d'Hericourt, Intendant de la Marine, *comme une preuve de la bénignité de la petite vérole artificielle;* (*h*) mais toute hiſtoire favorable à l'inoculation, déplaiſoit autant à MM. les Commiſſaires, que les traits favorables à la poudre d'Ailhaud, ont déplu au Journaliſte.

Cependant Mrs. les Commiſſaires ne pouvoient ſe diſpenſer de rendre compte de l'obſervation du Journaliſte; ils le firent dans une aſſemblée, où l'obſervateur lui-même étoit préſent, & ſans s'épouvanter de ce qu'il pourroit dire, ils défigurèrent tellement ſon obſervation,

(*h*) Gazette Littéraire du Mecredi 13. Mars 1765.

que M. de l'Epine en prit occasion de s'écrier : *à moins d'être mortelle, qu'a donc de plus affreux la petite vérole naturelle ?* Le Journaliste étonné *protesta* sur le champ, *contre l'inexactitude* des faits : on lui promit de les rectifier, mais on n'en fit rien, & le Journaliste crut *devoir au public, à la Faculté, & à lui-même, de rendre son mémoire public, afin de rassurer les personnes que ces tableaux défigurés pourroient avoir effrayées.* (*i*)

L'application est aisée à faire. Mrs. Dupuy & Roussin animés du même esprit que Mrs. les Commissaires, ont fait *des tableaux défigurés* de la poudre d'Ailhaud, & les ont consignés dans le Journal de Médecine. A peine ses tableaux ont vu le jour, que Robert & M. Texier ont reclamé contre l'inexactitude des faits qui les concernoient, & ont fait pour la poudre d'Ailhaud, ce que le Journaliste avoit fait pour l'inoculation. Mais ils ont été moins heureux que lui. Le Journaliste trouva dans Mrs. les Auteurs de la Gazette littéraire, de zélés & prompts défenseurs de la vérité. Ils prêtèrent leur voix au Journaliste,

(*i*) Gazette Littéraire du Mecredi 13. Mars 1765.

pour porter sa réclamation, partout où s'est étendue la Gazette littéraire, & publièrent, le 13. Mars 1765, la lettre de ce Docteur, datée du 6. Mars précédent. Ce n'est pas ainsi que le Journaliste accueillit les réclamations de M. Texier & de Robert qui lui furent adressées. Elles lui firent si mal au cœur, qu'il n'eut la force de les publier qu'après plusieurs mois ; & lorsqu'enfin il prit sur lui de faire ce généreux effort, ce ne fut pas pour joindre sa voix à celle des réclamateurs, mais à celle des calomniateurs de la poudre, & pour faire de son chef avec eux, *des tableaux défigurés.* On en a vu les preuves, & nous ne les répétons pas. Qu'eut-il dit, si, par impossible, Mrs. les Auteurs de la Gazette littéraire, se déclarant en faveur de Mrs. les Commissaires, avoient fait à sa réclamation, le même traitement qu'il a fait à celles de M. Texier & de Robert ? si, pour donner du poids à leur suffrage, ils avoient apostrophé le Journaliste aussi vivement, aussi indécemment, qu'il a apostrophé M. de Chevy son confrère, & le pauvre Robert ? si M. de l'Epine n'avoit répondu à ses plaintes, qu'en le traitant *d'empirique sans talens*, & en l'honorant de quel-

ques épithètes équivalentes à celles de *malheureux*, & de *misérable gagne-deniers?* C'eſt à l'amour propre du Journaliſte que nous faiſons ces queſtions, & nous ſommes certains qu'il n'eut pas reſté muet. Sa réponſe doit lui deſſiller les yeux ſur l'injuſtice & l'aveuglement de ſa conduite, par rapport à la poudre d'Ailhaud. S'il s'aviſe de ſoutenir que le parallèle n'eſt pas exact, & qu'il y a des différences d'un cas à l'autre, nous nous engageons à démontrer qu'elles ſont à ſon déſavantage.

Le Journal de Médecine n'eſt pas épuiſé. Nous trouvons, en le ſuivant, l'extrait d'une *lettre de M. Lamoulere*, Chirurgien à ſainte Colombe, près d'Agen, (*k*) digne des mêmes éloges que nous avons donnés à la véracité des Srs. Dupuy & Rouſſin Ce Chirurgien n'ayant point de mauvais effets à imputer à la poudre d'Ailhaud, veut lui enlever quelques-uns des bons effets qu'on lui attribue. Il fait pour cela des obſervations ſur une lettre de M. le Marquis de Carbonneau, Chevalier de ſaint Louis, inſérée dans un des Recueils de M. Ailhaud. „ Le „ Curé dont il eſt fait mention, à la

(*k*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 540.

„ page 80, (dit M. Lamoulere,) eſt „ un de mes parens, Curé à Fontarede ; „ *il s'en faut de beaucoup qu'il ſoit dans „ un meilleur état aujourd'hui, qu'a- „ vant de prendre la poudre ;* dans les „ plus vives chaleurs de l'été, comme „ dans l'hiver, il éprouve, dans tout un „ côté, un froid ſi fort, qu'il eſt obligé „ d'avoir recours à l'Art, pour recou- „ vrer une chaleur que la nature lui „ refuſe. "

Nous interrompons l'extrait de la lettre de M. Lamoulere, pour placer à côté de chaque fait, les lumières propres à l'éclaircir. Par rapport à celui-ci, nous n'avons beſoin que de tranſcrire une lettre que M. le Curé de Fontarede a adreſſée au Journaliſte de Médecine, auſſitôt qu'il a eu connoiſſance de l'obſervation qui le regardoit. Nous eſpérons qu'à ſon grand loiſir, le Journaliſte voudra bien publier cette lettre ; elle eſt datée du 16. Novembre 1764.

„ Le bien de l'humanité & la conſer- „ vation du genre humain m'obligent „ de vous prier d'inſérer dans votre pre- „ mier Journal la vérité que je vous „ atteſte. Je n'ai jamais connu les Mrs. „ d'Ailhaud, je ne leur ai jamais écrit, „ ni reçu aucune de leurs lettres. Je me

„ trouvai dernièrement à Montagnac ,
„ Paroiſſe joignante à la mienne , & où
„ je me rends ſouvent pour les beſoins
„ ſpirituels de la Paroiſſe. Un Bourgeois
„ vint me joindre en riant , il tâta mon
„ pouls , il regarda mon viſage rouge
„ & frais , & me dit qu'il étoit bien
„ ſurpris , qu'avec un ſi bon pouls , &
„ un viſage vermeil , je fuſſe malade.
„ Je lui demandai s'il ſe mocquoit de
„ moi , ou s'il vouloit ſe divertir , m'a-
„ yant vu pluſieurs fois à toute extrémi-
„ té , & à préſent dans une parfaite
„ ſanté ; à quoi il me répondit qu'il ve-
„ noit de lire dans le Journal de Méde-
„ cine qu'il s'en falloit de beaucoup ,
„ que je fuſſe aujourd'hui dans un meil-
„ leur état , qu'avant de prendre la pou-
„ dre d'Ailhaud. Il y avoit une troupe
„ de Meſſieurs qui , dans mes maladies ,
„ étoient venus ſouvent me viſiter , &
„ avoient dit en ſe retirant , qu'ils ne
„ me verroient plus en vie. On badina ,
„ on ſe divertit ; mais je dis à ce Bour-
„ geois que je ne croyois perſonne en
„ état d'avancer ce qu'il me diſoit ; il
„ me dit qu'il me le feroit lire , & alla
„ querir le Journal du mois de Juin
„ 1764. Quelle fut ma ſurpriſe , & celle
„ de ces Meſſieurs , qui étoient avec

„ moi ? Et qui auroit pu croire qu'un
„ voisin & un parent, se dit-il, eut pu
„ avancer *un mensonge de cette espèce ?*
„ Qu'il soit cependant convaincu que,
„ comme je n'ai jamais pris de ses re-
„ mèdes, je n'aurai jamais recours à
„ lui. Je passe une partie de *ses fausses*
„ observations, mais il est dit pag. 140.
„ & 141. de votre Journal : *le Curé*
„ *dont il fait mention*, (M. le Marquis
„ de Carbonneau) pag. 80, dit M. Lamou-
„ lere, *est un de mes parens Curé de Fonta-*
„ *rede ;* il s'en faut bien, qu'il soit dans un
„ meilleur état aujourd'hui qu'avant de
„ prendre la poudre, &c. Que ne pourrois-
„ je pas dire contre une telle fausseté ?

„ J'ai été toujours d'une maigreur sans
„ égale, toujours malade ou valétudi-
„ naire depuis plusieurs années, à toute
„ extrémité trois fois l'an, au commen-
„ cement de l'hiver, aux mois de Mai
„ & de Septembre ; épuisé de forces &
„ d'argent, résigné à la mort, on me
„ parla des poudres d'Ailhaud, je lus le
„ Traité de 1755. sur l'origine des ma-
„ ladies. Je ne pus me refuser au juste
„ raisonnement de l'Auteur. J'envoyai
„ querir d'abord un paquet à Agen, &
„ le lendemain j'en pris une prise ; de-
„ puis ce temps-là, je n'ai pas pris d'au-

„ tres remédes, ni n'en prendrai, & à
„ l'âge de soixante trois ans je jouis d'une
„ meilleure santé que je n'aie fait pen-
„ dant tout le cours de ma vie. Il est
„ vrai que depuis sept à huit ans, j'en
„ ai pris deux cent prises, parce que je
„ suis fort éloigné de ma Paroisse; sou-
„ vent j'arrive dans mon Eglise glaciale
„ tout ému & en sueur, ce qui a causé
„ bien de dérangement dans ma santé:
„ mais il s'en faut plus des trois quarts
„ qu'elles ne m'aient coûté ce qu'il m'en
„ coûteroit pour les autres remédes. Quel
„ malheur pour moi de n'avoir pas con-
„ nu cet excellent remède quarante ans
„ auparavant. J'aurois joui de la santé
„ dont je jouis à présent, & que n'au-
„ rois-je pas épargné? J'ose donc, Mon-
„ sieur, vous prier derechef, & espérer
„ de votre charité, pour le bien de l'hu-
„ manité, que vous voudrez inférer cet-
„ te lettre dans votre premier Journal. "
„ J'ai l'honneur d'être très respectueu-
„ sement,

„ Votre, &c.

„ Signé, *Besse de Larroquet*,
„ Curé de Fontarede.

„ *A Fontarede, près d'Agen, le* 16. *No-*
„ *vembre* 1764. "

Nous ne faisons point de réflexion sur cette première observation de M. Lamoulere. Il n'est personne qui ne lui tienne compte *d'un mensonge de cette espèce, & d'une partie de ses fausses observations,* dont M. le Curé de Fontarede lui fait grace. Voyons si la suite répond au début.

„ Je ne sai, poursuit M. Lamoulere, „ quelle étoit la maladie dont M. de „ Carbonneau dit avoir été guéri : mais „ je suis très sur que M. le Curé de sain- „ te Colombe, qu'il cite comme ayant „ eu la même maladie, n'avoit, lors- „ qu'il s'est laissé persuader de prendre „ une prise de la poudre, qu'une légère „ indisposition, qu'un peu de régime „ & une boisson délayante auroient gué- „ rie surement. "

Pour savoir à quoi nous en tenir sur cette nouvelle observation, il faut la rapprocher de la lettre de M. le Marquis de Carbonneau. „ Le Curé de cette Paroisse, dit-il, avoit le même mal d'esto- „ mac. Ennemi des poudres d'Ailhaud „ qu'il frondoit.... il dit qu'il n'étoit „ pas concevable que, y ayant autant „ d'esprit parmi les hommes, ils n'eussent „ trouvé plusieurs ensemble un remède „ à tous maux, s'il eut été possible. Je „ lui demandai s'il y en avoit plusieurs

„ qui eussent inventé la poudre, les ca-
„ nons, les mortiers & bombes, &c. Il
„ fut contraint de céder, & d'en user
„ ensuite sept à huit mois après, & con-
„ vint que le même jour il s'étoit senti
„ rétabli sans être tracassé ni rebuté, com-
„ me il l'avoit été par la médecine qu'il
„ avoit pris avant sans succès. "

Nous doutons qu'on puisse appeler *une légère indisposition*, un mal d'estomac semblable à celui de M. le Marquis de Carbonneau, accompagné *d'envies de vomir sans le pouvoir*, & pendant lequel on ne peut *ni manger ni dormir*. (*l*) Mais sans insister sur l'entière parité des symptômes que M. le Marquis de Carbonneau ne compare pas en détail, peut-on qualifier de *légère indisposition*, un mal d'estomac pour lequel au bout de *sept ou huit mois*, M. le Curé de sainte Colombe est obligé *d'user* de la poudre d'Ailhaud, n'ayant pu le vaincre, par les remédes ordinaires *qu'il avoit pris avant sans succès !* & y a-t'il seulement de la vraisemblance à dire, *qu'un peu de régime & une boisson délayante auroient gué-*

(*l*) Voy. la Lettre de M. le Marquis de Cabonneau du 26. Juin 1762. dans le III. Recueil des Guérisons, pag. 233.

ri ſurement un mal ſi rébelle & ſi opiniâtre ?

„ Quant à cette pauvre fille ſans reſ-
„ ſource, (continue M. Lamoulere,) ac-
„ cablée par la fiévre, nous obſerverons
„ à ſon ſujet, que les fiévres intermit-
„ tentes dont ſont attaqués, dans le prin-
„ temps & l'automne, les habitans de
„ ce païs, cédent aiſement à des remé-
„ des très ſimples & pourroient être gué-
„ ries par le régime ſeul, s'il étoit poſſi-
„ ble d'y aſtreindre les malades. C'eſt donc
„ ſans fondement que l'on veut perſuader
„ au public, que cette guériſon eſt un
„ prodige remarquable. "

Voici la narration de M. le Marquis de Carbonneau : „ une fille pauvre, ſans
„ reſſource, mendiant ſon pain, accablée
„ par la fiévre *depuis deux à trois mois*,
„ *n'en pouvant plus*, j'apprens ſon état
„ par le Vicaire . . . . je donnai deux pri-
„ ſes : la première reſta dix heures ſans
„ opérer, & la purgea toute la nuit ; on
„ lui donna la ſeconde le lendemain qui
„ la purgea parfaitement & arrêta la fié-
„ vre : quatre jours après on la vit à la
„ fête votive de la Nexe, à demi-lieue
„ de chez elle, mendiant ſon pain : ce
„ ſont des faits connus de toute cette
„ Paroiſſe qui eſt fort bien habitée. "

Croira qui voudra, sur la parole de M. Lamoulere, qu'une fièvre *de deux ou trois mois*, est à ce terme, une de ces fièvres *qui cédent aisément à des remèdes très simples*, & dont l'a guérison opérée en deux jours, n'a rien de *remarquable*. Pour moi, je ne puis m'empêcher de croire, que M. Lamoulere lui-même se fut fait grand honneur de cette guérison, si le remède qui l'a procurée fut sorti de ses mains. Et de bonne foi, pour effacer le merveilleux qu'on attribue à la poudre, falloit-il choisir une guérison qui frappe par sa promptitude, les esprits les moins prévenus en faveur de ce remède? Qu'on mette entre les mains de toute la Faculté assemblée, *une pauvre fille sans ressource, accablée par la fièvre depuis deux à trois mois, n'en pouvant plus*, & qu'on dise à ces Messieurs, qu'il faut la guérir radicalement de la fièvre en deux jours, & la mettre en état d'aller *dans quatre jours*, mendier son pain, *à demi-lieue de chez elle*: qu'on décide à la pluralité des voix, non si cette guérison est physiquement possible, mais si elle est vraisemblable, & si on peut moralement l'espérer, dans un terme si court; M. Lamoulere croit-il que le grand nombre des voix sera pour l'affirmative? &

s'il eſt perſuadé du contraire, comme nous le préſumons de ſes lumières & de ſon expérience, comment oſe-t-il dire que *c'eſt ſans fondement que l'on veut perſuader au public, que cette guériſon eſt un prodige remarquable ?*

Après tout, nous ne prétendons pas que toutes les guériſons rapportées dans les recueils de M. Ailhaud tiennent du miracle; il y en a pluſieurs ſans doute, que les remédes ordinaires auroient pu procurer : mais outre que ces guériſons communes prouvent au moins que la poudre d'Ailhaud, vaut autant que les remédes ordinaires, il faudroit être de bien mauvaiſe foi, pour déſavouer qu'il s'y en trouve un très grand nombre, dont la plus ſavante médecine n'oſeroit peut-être ſe flatter de venir à bout, dont elle ſe glorifieroit avec juſte raiſon, ſi elle les avoit opérées, & dont on ne lit le détail qu'avec admiration & étonnement. Entreprendre de détruire ces dernières, & d'en effacer l'impreſſion, c'eſt manquer d'équité; mais choiſir pour les matériaux d'une telle entrepriſe, l'hiſtoire d'une guériſon dont la Faculté aſſemblée ne voudroit pas ſe charger, c'eſt aſſurément manquer de jugement; & c'eſt le cas du ſieur Lamoulere.

Ce faiſeur d'obſervations termine ſa lettre en diſant : " telles ſont les guériſons ſurprenantes que la poudre „ d'Ailhaud a opérées dans ce canton : „ tels ſont les malades qu'elle a retirés „ du tombeau. Ne ſuis-je pas en droit „ de douter de tous les autres effets qu'on „ leur attribue, dès qu'ils ne ſont obſervés que par des perſonnes ſans princi„ pes & ſans lumières dans l'art de con„ ſerver & de rétablir la ſanté. "

Oui ſans doute, nous regardons la guériſon de M. le Curé de Fontarede & de cette pauvre fille, comme *deux guériſons ſurprenantes*, & nous mettons celle de M. le Curé de ſainte Colombe, au rang de celles dont la Médecine ordinaire ſe feroit honneur. Qu'on juge des autres par celles-là, nous y conſentons. Dès qu'on ne pourra les combattre que par de faux expoſés, comme l'a été la guériſon de M. le Curé de Fontarede, ou par des abſurdités qui revoltent le ſens commun, comme celles de M. le Curé de ſainte Colombe, & de cette pauvre fille, il ſera toujours vrai de dire que la poudre d'Ailhaud aura opéré des prodiges juſqu'alors inconnus à la Médecine, & il n'y a pas grande apparence que ceux qui voudront les conteſ-

ter, faisent fortune dans le monde. Nous ne présumons pas que le Sr. Lamoulere ose s'y montrer de nouveau. L'humiliant démenti qu'il s'est attiré, pour la première fois qu'il paroît, de la part d'un Curé qu'il dit son parent, & sur les reproches duquel il n'a eu ni le courage, ni les moyens de se justifier, réduiroit au silence, l'Ecrivain le plus effronté. Nous sommes fâchés de ne le connoître que par un endroit si vil & si mépriſable. (*m*)

M. Delamaziere Médecin de Poitiers est le dernier Observateur dont le Journal de Médecine ait publié les savantes recherches contre la poudre. Sa lettre vient immédiatement après celle de M. Lamoulere, comme pour continuer la chaîne des fausſetés dont ce Volume particulier du Journal est rempli. (*n*) Avant que de parler des observations, il faut nous arrêter un instant sur le préliminaire qui les précéde.

Ce Docteur, dont nous n'avons dit

(*m*) La Lettre de M. le Marquis de Carbonneau, contredite par M. Lamoulere, est la première des deux Lettres dont nous avons parlé aux pag. 50. & 51. comme ayant été querellées par les adverſaires de M. Ailhaud. Nous croyons avoir rempli l'engagement que nous avons pris, de la justifier.

(*n*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 542.

qu'un mot à la pag. 67. parce qu'il n'avoit dit lui-même qu'un mot en passant contre la poudre, est revenu à la charge, & s'est voulu distinguer parmi les adversaires de ce remède, par une lettre *ad hoc*. Il entre en matière, en assurant le Journaliste que les observations communiquées à son Journal, touchant les effets funestes des poudres d'Aix, & le jugement qu'en a porté M. Vandermonde *son illustre prédécesseur*, n'ont pas peu contribué à dissuader une partie de leurs panégyristes. Mais comme il s'en trouve encore *quelques-uns* qui ne sont pas entièrement dissuadés, il prend la plume pour leur *faire connoître* la fausse idée qu'ils ont conçue de ce remède, & les engager à devenir dans la suite, plus circonspects.

Il est heureux pour les adversaires de la poudre, de se persuader que le nombre des partisans de ce remède, diminue sensiblement, & qu'il n'en reste plus que *quelques-uns*. Cette douce illusion les fait jouir des charmes de la victoire, & il est vraisemblable que c'est dans la vue de cueillir les derniers lauriers, que M. Delamaziere entre en lice, pour combattre le peu qui reste de panégyristes de la poudre. Dans la ferveur de ce songe

agréable, il s'écrie avec enthousiasme : „ que M. Ailhaud n'éclate donc plus en „ invectives contre les Médecins François „ qui communiquent des Observations „ contraires à ses intérêts ! Les Médecins „ étrangers ne lui sont pas plus favora- „ bles. " Rempli de cette idée, M. Delamaziere appelle à son secours ces *Médecins étrangers*, pour achever la défaite de M. Ailhaud, & il se trouve que ces Médecins étrangers sont un, & que cet un, c'est M. Tissot. (*o*) Lui seul se présente pour aider M. Delamaziere dans le combat : néanmoins l'illusion dure tou-

(*o*) Outre M. Tissot, on pourroit encore compter l'Anonyme Italien, dont nous avons parlé ; mais M. Delamaziere n'en avoit aucune connoissance, & par rapport à lui, il est toujours vrai de dire, que M. Tissot tout seul forme le Corps des *Médecins étrangers.*

Si nous ne craignions de déplaire à Mr. Delamaziere, nous citerions en passant, *huit Médecins étrangers* de divers Royaumes, zélés partisans de la Poudre. Ils avoient parlé en faveur de ce Remède, avant que M. Tissot se déchaînât contre. (*) Leur suffrage ne pourroit-il balancer dans l'esprit de M. Delamaziere, l'autorité solitaire de M. Tissot ? Et la voix de celui-ci seroit elle exclusivement aux autres, la voix de la *Médecine étrangère ?*

(*) Voyez le III. & le IV. Recueil de Guérisons. Dans le III. on trouve le nom de cinq Médecins Siciliens : MM. Paul Léon, Pierre Récupero, François Leblanc, Martin Piscopo, J. B. Savoca. Dans le IV. celui de deux Médecins Allemands, & d'un Médecin *Espagnol* : MM. Humbert, Helling, & Yzuriaga.

jours,

jours, & M. Delamaziere ne s'éveille point encore. Foible par lui-même, il se revêt des armes de M. Tissot, décoche contre la poudre, trois phrases ronflantes du Docteur de Lauzanne, & croit voir M. Ailhaud abattu à ses pieds. Cela ne lui suffit pas ; il veut voir toute sa secte convaincue. Il revient en diligence des pays étrangers, & laisse M. Tissot pour se mettre sous les drapeaux de M. Thiery, & de M. Dupuy de la Porcherie. Il rêve avec eux que l'Espagne & la Moscovie ont proscrit la poudre, sous les peines les plus rigoureuses, & s'imagine voir la secte mourante, expirer en tous lieux, sous le coup mortel de cette proscription. A ce moment, & pas plutôt, un nouvel enthousiasme saisit notre Docteur. Il se détache de ses maîtres, pour combattre seul, & croyant n'avoir affaire qu'à des morts, sa bravoure l'emporte, & lui fait faire des prodiges de valeur. Il tombe sur les ennemis terrassés, avec trois Observations assommantes, & triomphe de leur défaite, comme si elle eut été son ouvrage..... Pourquoi troubler une si douce erreur, & dissiper l'enchantement d'un si beau songe ? Nous voudrions bien que tous les partisans de la poudre d'Ailhaud, se fussent tenus dans

le silence, pour ménager au sieur Delamaziere, la jouissance de ses rêveries : nous n'aurions garde de faire le moindre bruit, de peur de l'interrompre. Mais il s'est trouvé malheureusement à ses côtés, un homme trop ami du vrai, pour conniver au mensonge de son triomphe ; il a élevé la voix, pour répondre aux trois observations de notre Docteur, & ces observations n'ayant pas la vérité pour base, il n'a pas été difficile de les détruire. Leur chute a dû dissiper le prestige, & arracher le Sr. Delamaziere aux douceurs de son rêve. Historien de la poudre, il est de mon plan, de rendre compte des Observations du Sr. Delamaziere, & des remarques de son Censeur. Je le ferai très brièvement.

La première observation regarde la fille du sieur Robineau, âgée d'environ onze à douze ans, d'un tempérament délicat, qui fut attaquée d'une fièvre intermittente, pour laquelle on fit usage des remédes ordinaires. On ne fut pas apparemment content du succès, puisqu'on eut recours aux poudres d'Aix. Deux prises qu'on fit avaler à la malade, en deux jours consécutifs, ne l'empêchèrent pas de mourir, le jour même de la seconde prise. Selon la rubrique, M. Delamaziere

fait dire à la malade, *qu'elle étoit empoisonnée :* le Médecin accourut, & ne put obvier aux accidens : *il demanda avec instance, qu'il fut permis de faire l'ouverture du cadavre, ce qui lui fut refusé opiniâtrément.* (*p*)

La seconde observation regarde Madame Laurandeau, qui fut attaquée à la campagne, d'une fièvre synoque putride, dans le mois d'Août, ou de Septembre. On fit appeler deux fois le Médecin ordinaire de la maison, *qui, par le grand nombre d'occupations qu'il avoit, ne put s'absenter.* On eut recours à un autre, qui fut dans le même cas, & pour comble de malheur, on n'eut jamais la pensée de demander le sieur Delamaziere, qui, dans son grand loisir, auroit pu voler au secours de la malade. Dans cette extrémité, M. Laurandeau *se retourna du côté des poudres d'Aix, dont il avoit entendu dire des merveilles.* (*q*) Après deux prises, la malade parut soulagée, la fièvre cessa, & Madame Laurandeau entra en convalescence. *Elle ne se ménagea pas pour lors, autant que l'exigeoit son état ; elle accorda trop à son appétit, faisant même usage de nourriture diffi-*

(*p*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 546.
(*q*) Ibid. pag. 547.

cile à digérer. Par cette mauvaise conduite, ... on vit bientôt toute l'habitude du corps, devenir œdemateuse. (r) M. Delamaziere ne dit pas que Made. Laurandeau prit alors des remédes ordinaires, il assure même, que *par une repugnance invincible, elle ne put condescendre à ce qu'on exigeoit d'elle.* On eut donc recours une seconde fois aux poudres d'Aix: on lui en fit prendre plusieurs prises, & la narration de M. Delamaziere conduit à penser, que leur effet la conduisit au tombeau, dans le commencement du mois de Janvier suivant.

La troisième observation regarde le Révérend Père Denis, Minime, qui pour quelques légères indispositions se laissa persuader par un de ses Confrères, de prendre les poudres d'Ailhaud. *Il eut la douleur de voir son mal s'accroître de jour en jour: il s'opiniâtra néanmoins à suivre la théorie de M. Ailhaud, par l'assurance que lui donna son Confrère, d'une prompte guérison. Les promesses furent vaines. Ce Religieux étant arrivé à Poitiers, devint languissant, quelques mois après, tomba dans l'hydropisie ascite, dont il est mort, malgré l'administra-*

(r) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 548.

tion des remédes les mieux indiqués. (*s*)

Nous ne répondrons à ces trois obſervations de M. Delamaziere, qu'en tranſcrivant une Lettre de M. Supervielle, Directeur des Poſtes de Poitiers, qui redreſſe les inexactitudes de l'obſervateur. Cette Lettre eſt du 27. Février 1765. dans le Ve. Recueil des Guériſons.

A M. Aſtoud à Avignon.

„ J'ai fait paſſer de vos imprimés à „ Mrs. nos Médecins; il ſeroit à ſouhaiter „ pour l'humanité qu'ils puſſent les lire ſans „ préjugé, & qu'ils ſe rendiſſent à vos ſo„ lides raiſonnemens : les hommes s'en „ trouveroient mieux, & ne languiroient „ pas auſſi long-temps qu'ils le font entre „ leurs mains; il eſt vrai que leurs pro„ fits ne ſeroient pas ſi conſidérables, s'ils „ vouloient ſeulement tolérer l'uſage des „ poudres, mais que ne font ils pas pour „ les décrier? Un de leurs malades meurt„ il entre leurs mains, ce ſont les pou„ dres qui l'ont tué, ſans cependant qu'il „ en ait jamais uſé. Quelqu'un guérit-il par „ l'uſage des poudres? c'eſt qu'il n'étoit „ pas malade, ou que ſa maladie étoit „ une bagatelle. Voilà le langage de la

(*s*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 549.

„ plûpart de ces Meſſieurs. On voit ce-
„ pendant tous les jours des malades
„ languir entre leurs mains, abandon-
„ nés même de la Faculté, faire enſuite
„ uſage des poudres; on leur voit re-
„ prendre toute leur ſanté, pour lors ils
„ gardent le *tacet*, il n'eſt point queſtion
„ de l'efficacité, & de la vertu des pou-
„ dres, mais des remédes qu'ils leur ont
„ ci-devant appliqués. Si quelqu'un, à l'ex-
„ trémité, & abandonné de ſon Médecin,
„ prend des poudres & qu'il meure, ce
„ ſont les poudres qui l'ont empoiſonné,
„ quand il n'en auroit pris qu'une pri-
„ ſe, ſans réfléchir qu'ils ont employé
„ pour lui toutes leurs reſſources : vous
„ en avez un exemple dans les trois ob-
„ ſervations faites dans la Lettre du 22.
„ Janvier 1764. écrite à M. Roux, Au-
„ teur du Journal de Médecine. Il eſt
„ vrai que Mde. Laurandeau eſt morte
„ après avoir fait uſage de pluſieurs pri-
„ ſes des poudres, mais elle ne commen-
„ ça à en prendre, qu'après qu'on *l'eut*
„ *épuiſée par quantité de remédes.* Son
„ épuiſement étoit ſi fort, qu'il ne lui
„ permit pas de reſſentir les effets mer-
„ veilleux des poudres dont elle ſe ſeroit
„ infailliblement bien trouvée, ſi elle
„ eut commencé d'en prendre plutôt,

„ & avant de se mettre entre les mains
„ de son Médecin ; *c'est ce qui accable*
„ *aujourd'hui de remords son mari.* La
„ fille du Sr. Robineau est morte aussi
„ à la suite de deux prises de poudre ;
„ mais quand est-ce qu'on les lui fit pren-
„ dre, sinon *après avoir épuisé son jeune*
„ *& foible tempérament* par une quantité
„ de remédes. *Je n'ai cependant jamais*
„ *entendu murmurer* dans la famille de
„ cette jeune fille touchant l'effet des
„ poudres, *& il n'a jamais été question*
„ *de faire l'ouverture du cadavre.* C'est
„ donc mal à propos qu'il en a été fait
„ mention dans la première observation
„ de la Lettre écrite à l'Auteur du Jour-
„ nal de Médecine. Quant au P. Denis
„ Minime, *tous ses confrères ignorent*
„ *qu'il ait fait usage des poudres*, &
„ m'ont assuré qu'il étoit arrivé à Poitiers
„ dans un état très languissant, dans
„ l'espérance que le changement d'air
„ pourroit le rétablir : mais tout fut inu-
„ tile, il paya le tribut à la nature, *sans*
„ *qu'aucun de ses confrères aie connois-*
„ *sance qu'il ait fait usage des poudres.*
„ Enfin, si c'est un poison, comme on
„ veut le persuader dans la Lettre écrite
„ à l'Auteur du Journal, le poison seroit
„ bien lent, du moins chez moi, puis-

„ que depuis plus de six ans que j'en
„ fais usage, à la suite d'une maladie
„ de plus de huit ans, qu'on caractéri-
„ soit de rhumatisme d'entrailles qui
„ m'occasionnoit des coliques d'estomac
„ des plus violentes, & que chaque ac-
„ cès, quoique très fréquent, faisoit
„ craindre pour mes jours, je subsiste en-
„ core, & me porte très bien depuis
„ que je fais usage de vos poudres; car
„ malgré tous les remédes qu'on m'ap-
„ pliquoit, les eaux de Balaruc, de Cau-
„ terest & de Bareges, je n'ai trouvé au-
„ cun soulagement qu'après avoir quitté
„ tous ces remédes & fait usage des
„ poudres, à qui seules, je dois mon
„ entière guérison. Si l'Auteur de la Let-
„ tre paroît si ennemi des poudres, il
„ n'en est pas de même, de la plûpart de
„ ses confrères, qui m'ont souvent dit
„ fort prudemment, nous n'ordonnons
„ pas les poudres, parce que nous n'en
„ connoissons pas la composition, & c'est
„ la même raison qui nous empêche de
„ les désapprouver chez ceux qui ont
„ envie d'en faire usage, avec d'autant
„ plus de raisons que nous voyons qu'el-
„ les produisent tous les jours de très
„ bons effets. Il faut donc conclure que
„ l'exposé de l'Auteur de la Lettre n'est

„ qu'un préjugé, dont il reviendra lorſ-
„ qu'il aura acquis plus d'expérience,
„ &c. Signé, *Supervielle*, Directeur des
„ Poſtes. *A Poitiers, le 27. Février*
„ *1765.*"

Il ne nous reſte plus qu'un Obſervateur à paſſer en revue. C'eſt M. Pinot, Docteur de Montpellier, Médecin du Roi à Bourbon-Lancy, Intendant des Eaux, en ſurvivance, & Correſpondant de l'Académie de Dijon. Le Journal de Médecine n'a point publié ſes obſervations, quoique très dignes d'y occuper une place, & l'Auteur a été obligé de les faire imprimer lui-même à Moulins, chez la veuve Faure, 1765.

Ces obſervations, au nombre de trois, doivent prouver, ſelon l'Auteur, que la poudre d'Ailhaud eſt un reméde *empirique, infidelle & dangereux.* Pour conduire les lecteurs à cette concluſion, que M. Pinot croit démontrée, il attaque d'abord la poudre, ſur l'arrogance de ſon titre de *Médecine univerſelle;* ſur l'inſuffiſance des témoignages dont on l'appuye; ſur le caractère d'eſprit de ſes Auteurs; &c. il trouve partout des notes d'infamie contre la poudre, & il acheve d'en démontrer les dangers, par trois obſervations perſonnelles dont il fait le détail.

Quand cet écrit parut, j'avois beaucoup avancé mon Discours historique, & je me proposois d'analyser ici cet ouvrage, à la suite des autres, dont je viens de rendre compte. Mais certaines raisons me déterminèrent à m'en occuper spécialement, & j'en fis une réfutation particulière, qui fut imprimée à Carpentras, par Dominique-Gaspard Quenin, en 1767. (*t*)

Je n'entrerai point dans le détail de mes réponses à cet Ecrivain; je crois l'avoir suivi pas-à-pas, & son silence me donne lieu de croire, qu'il abandonne lui-même sa propre apologie. (*u*) Il est difficile de fournir plus de matière à une

(*t*) La Brochure où se trouve cette réfutation, est intitulée *Démêlé littéraire sur la Poudre d'Ailhaud, ou Recueil de plusieurs Ecrits intéressans pour & contre ce remède.* Les *observations* de M. Pinot *sur les poudres d'Ailhaud*, sont le troisième écrit de cette collection; la *Lettre critique* que je lui ai adressée sous le nom de *l'Ami des Malades*, est le cinquième.

(*u*) L'annonce qui m'avoit été faite d'une réponse du Sr. Pinot, à ma *Lettre critique*, a suspendu jusqu'aujourd'hui, l'impression de ce Discours historique. L'attente d'un nouvel écrit du Sr. Pinot, m'engageoit à différer, pour pouvoir ajouter à ce Discours, les réflexions que la nouvelle production du Sr. Pinot, m'auroit faites naître. Mais comme après deux ans d'attente, rien ne paroît: j'ai lieu de croire que l'enfantement annoncé, s'est terminé par un avortement, & ce seroit en vain que j'attendrois davantage.

judicieuse critique, que j'en ai trouvé dans le petit écrit du Sr. Pinot. Pour ne pas prolonger inutilement ce Discours historique, je prie mes lecteurs de recourir à la *Lettre critique* même. Ils se convaincront de l'exactitude du résumé que j'en ai fait en la terminant. Je me contente de transcrire ici ce morceau, pour donner une idée de mes réponses.

„ Vous proscrivez la poudre d'Ailhaud „ comme un remède empirique, infidelle „ & dangereux,

„ 1°. Parce que son titre de *Médecine* „ *universelle*, vous a paru arrogant.

„ 2°. Parce que le Système qui l'ac- „ compagne vous a paru ridicule.

„ 3°. Parce que les Auteurs du remé- „ de, vous ont paru très mépriſables.

„ 4°. Parce que leurs observations vous „ ont paru insuffisantes.

„ 5°. Enfin, parce que vos observa- „ tions contraires vous ont paru complet- „ tes & démonstratives.

„ Voici sur tout cela, mon petit ju- „ gement : j'en ai donné d'avance les „ motifs, & je ne les répéterai pas.

„ 1°. Vous n'avez attaqué par aucu- „ ne raison solide, ni l'existence, ni la „ possibilité d'une *Médecine universelle*, „ ni les raisonnemens par lesquels Mr.

„ d'Ailhaud établit l'une & l'autre, com-
„ ment avez-vous donc prouvé l'arro-
„ gance de ce titre ?

„ 2°. Vous n'avez pas même attaqué
„ un seul article du Système des MM.
„ d'Ailhaud, de quel droit vous êtes-
„ vous avisé de le taxer de *ridicule* ?

„ 3°. Les MM. d'Ailhaud ont, par
„ leur Reméde & leurs Ecrits, mérité les
„ éloges du public, & les récompenses
„ du Roi, par quelle fatalité ce même
„ Reméde, & ces mêmes Ecrits leur at-
„ tirent-ils vos blâmes & vos mépris ?

„ 4°. Vous avez attaqué l'insuffisance
„ des Observations publiées par les MM.
„ d'Ailhaud, mais pour réussir dans cette
„ attaque, il a fallu faire une fausse ré-
„ lation du nombre de ces observations;
„ une autre fausse rélation du nombre des
„ Chirurgiens & Médecins approbateurs
„ du reméde, &c. Comment avez-vous
„ eu le courage de donner à vos adversai-
„ res, une si belle matière de triomphe ?

„ 5°. Vous avez voulu balancer les
„ observations des MM. d'Ailhaud par
„ les vôtres, mais combien falloit-il que
„ les ténèbres de votre prévention fussent
„ épaisses, dès que vous n'avez pas vu
„ tous vos Lecteurs prêts à vous siffler,
„ en voyant le sérieux avec lequel vous

„ apportez trois obſervations dans la ba-
„ lance, (& quelles obſervations !) pour
„ faire équilibre à un millier d'obſerva-
„ tions que les MM. d'Ailhaud ont déjà
„ raſſemblées ?

„ Je termine mes remarques ſur vos
„ obſervations, en diſant toujours qu'el-
„ les ſont tout au moins frivoles, & tout
„ au plus, dignes de pitié. *Vana ſunt*
„ *& opus riſu dignum.* C'eſt m'en être
„ aſſez occupé. "

Les *Obſervations* de M. Pinot, ne ſont pas ſon ſeul Ecrit ſur la poudre d'Ailhaud. A la ſuite de celui-ci, il en fit imprimer un ſecond intitulé : *Réponſe à une Lettre inſérée au Livre du Sr. Ailhaud d'Aix en Provence.* (x) Pour mettre nos Lecteurs au fait de cette production, nous rappelerons brièvement les événemens qui l'ont faite éclorre.

M. Depras Curé d'Iſſy-l'Evêque fut dangereuſement malade en 1740. Dans le fort de ſa maladie, les vaiſſeaux hémorroïdaux prodigieuſement gonflés ſembloient prêts à ſe gangréner, & le Chirurgien crût devoir les ſcarifier. M. Depras recouvra la ſanté, mais comme il

(x) Cet Ecrit ſe trouve encore dans le *Démêlé Littéraire*. C'eſt le ſecond de la Collection.

étoit sujet aux hémorroïdes, & que les cicatrices faites dans les vaisseaux hémorroïdaux les empêchoient de fluer, il se fit un métastase de ce sang hémorroïdal, qui fut pour lui le principe d'une dysurie périodique des plus cruelles. M. Pinot étoit son Médecin, & il n'oublia rien pour guérir son malade. Mais malgré tous ses remédes, la maladie fit des progrès considérables. D'abord elle ne paroissoit qu'au bout de six mois; ensuite, tous les trois mois : quelque temps après, tous les mois : enfin ce fut tous les quinze jours, & tel étoit le triste état de M. Depras en 1760.

A cette époque, M. Depras accablé de maux résigna sa Cure à M. Verdollin son neveu. Triste témoin des douleurs continuelles de son oncle, le Résignataire s'occupa des moyens de lui procurer du soulagement, & il n'en vit point de plus efficace que l'usage de la Poudre d'Ailhaud. Il conseilla ce remède à son Oncle, mais malgré toutes ses instances, M. Depras refusa de l'essayer, jusqu'à la fin de l'année 1761. Vingt ans de remédes de toutes les sortes, tentés sans succès, ne laissoient rien espérer au malade, & quand il se rendit enfin, ce fut plus par complaisance pour le neveu, que par

confiance pour le remède.

Cependant au bout de quelques mois, les accès de la maladie furent moins fréquens & moins violens : au commencement de l'année 1763. il n'en paroiſſoit point, & le malade ſe crût radicalement guéri. M. Depras ne douta nullement que la poudre d'Ailhaud ne fut l'unique cauſe de ſa guériſon, puiſqu'elle étoit l'unique remède dont il eut uſé depuis dix-huit mois. Il le dit tout bonnement à M. Pinot, mais quoique la choſe parut fort ſimple, & même évidente, M. Pinot entreprit de lui perſuader, que la vieilleſſe ſeule l'avoit guéri, & qu'aſſurément la poudre d'Ailhaud n'avoit point influé dans ſon bien-être : quelqu'accoutumé que fut M. Depras à ſouſcrire aux idées de ſon ancien Médecin, celle-ci lui parut trop étrange. Il conſerva toute ſa confiance pour la poudre d'Ailhaud, & il crût devoir rendre un témoignage public du bien qu'elle lui avoit fait. Il en écrivit à M. le Baron de Caſtelet, & ſa lettre du 23. Mai 1763. après avoir fait la deſcription de ſa maladie & de ſa guériſon, réfute l'opinion qui attribuoit cette guériſon à la vieilleſſe. (y)

(y) Cette Lettre eſt le premier Ecrit imprimé dans le *Démêlé Littéraire*.

La lettre de M. Depras ayant été insérée dans le III. Recueil des guérisons opérées par la poudre, M. Pinot en eût connoissance, & la lecture qu'il en fit, lui donna de l'humeur. Il prit la plume, & il écrivit avec chaleur contre la lettre de son malade, & contre le neveu du malade, qu'il supposoit être l'auteur de la lettre. Voilà quelle fut l'occasion de la *Réponse* de M. Pinot *à une lettre insérée au Livre du Sr. Ailhaud d'Aix en Provence.* (z)

Nous n'avons pas besoin de discuter ici, ni de réfuter cette Réponse de M. Pinot. M. Verdollin l'a fait avec assez d'étendue, par neuf *Lettres critiques.* (a) Il justifie l'exactitude de la lettre de M. Depras à M. le Baron de Castelet, & relève avec autant de clarté que de solidité, une foule de contradictions, de faux raisonnemens, & de fautes de tous les genres, dont la Réponse du Sr. Pinot est remplie. Il le bat ordinairement par ses propres principes. Le Docteur de Bourbon-Lancy ne s'attendoit pas à cette replique, & le ton de badinage sur lequel elle est écrite, la lui a rendue double-

(z) Cette *Réponse* est le second Ecrit du *Démêlé Littéraire.*

(a) Elles sont le IV. Ecrit du *Démêlé Littéraire.*

ment sensible. Il a cru qu'on en vouloit à sa réputation, parce que dans un combat où il s'étoit témérairement engagé, & où il soutenoit une mauvaise cause, il se voyoit couvert de ridicule. Il a repris la plume, & par de nouvelles *Réponses* imprimées à Moulins chez la veuve Faure, 1767. il met tout en œuvre, pour arracher à son adversaire, la palme de la victoire, que le public paroît lui avoir adjugée.

L'objet de cette nouvelle Brochure est donc de faire une apologie complette de la première réponse de l'Auteur, attaquée par les Lettres critiques de M. Verdollin. Le Docteur de Bourbon-Lancy prétend n'avoir tort sur aucun point: il fait jouer tous les ressorts de son imagination pour affoiblir les raisonnemens pressans de M. Verdollin, pour y découvrir des contradictions, des inconséquences, des preuves d'ignorance. Il l'appelle *un intrus en Médecine*, & lui fait un crime affreux de ce qu'il s'avise de conseiller l'usage de la poudre d'Ailhaud. Il prétend toujours que ce remède n'a aucune part à la guérison de M. Depras; (*b*) qu'au contraire, il a *traversé la crise*

(*b*) Réponse aux Lettres critiques, pag. 48.

triomphante de la nature, qui seule a opéré cette guérison. (*c*) Il croit prouver cette bizarre opinion par de longues digressions sur les maladies des âges, par une prédiction qu'il prétend avoir faite à M. Depras, en 1742. (*d*) qu'il auroit *une vieillesse plus tranquille*, par l'événement, qui a si bien confirmé cette prédiction, que dès la première année de la vieillesse, la maladie a disparu. Car Hypocrate & Jacotins décident très à propos, que la vieillesse commence à 63. ans, (*e*) & c'étoit justement l'âge de M. Depras, quand sa guérison a commencé.

De toutes ces réflexions si heureusement combinées, M. Pinot se croit en droit de conclure : 1°. que la maladie de M. Depras a dû croître en dépit des meilleurs remédes, pendant dix-huit ans, c'est-à-dire, depuis 1742, jusqu'en 1760. pour caractériser *le principe & l'accroissement* naturel d'une maladie de l'âge viril. (*f*) 2°. Que depuis 1760. jusqu'en 1763. elle a dû persévérer dans son plus haut point de rigueur, pour présenter *l'état perma-*

(*c*) Réponse aux Lettres critiques, pag. 43.
(*d*) Ibid. pag. 73 M. Depras avoit 44. ans, & ce fut alors qu'il commença à consulter M. Pinot, sur sa dysurie naissante.
(*e*) Ibid. pag. 70.
(*f*) Ibid. pag. 74.

nent de cette maladie, & l'inutile travail de l'âge viril, pour une guérison qui ne lui étoit pas réservée. 3°. Que depuis 1763. jusqu'en 1764. les bénignes influences de la vieillesse commençante, ont dû terminer, par un heureux & rapide *déclin*, tous les maux accumulés pendant l'âge viril; & voilà justement ce qui est arrivé, malgré *l'activité* de quatre-vingt prises *d'un remède équivoque, reconnu pour être un purgatif âcre*, (*g*) qui traversoit les vigoureux efforts de la vieillesse guérisseuse.

On ne pourra se refuser à cet enchaînement de conséquences si bien assorties, pourvu qu'on recoure à l'ouvrage même, où elles sont supérieurement développées. Nous sommes persuadés qu'on aimera mieux tout accorder à l'Auteur, que de se condamner à le suivre dans ses écarts. Je ne me crois point engagé par mon plan, à réfuter sérieusement cette singulière & pauvre production. M. Verdollin lui-même a déclaré par sa Lettre du 31. Décembre 1768. à M. le Baron de Castelet, (*h*) qu'il ne se croyoit *point intéressé* à y *répondre*, & il a rai-

(*g*) Réponse aux Lettres critiques, pag. 43.
(*h*) Cette Lettre termine le VIIe. Recueil des guérisons de la Poudre d'Ailhaud.

ſon. Son objet eſt rempli. M. Depras ſon oncle eſt radicalement guéri de ſa dyſurie, & il jouit, à l'âge de 72. ans, d'une très bonne ſanté. Il eſt notoire que depuis plus de quatre ans, il n'a pas eu le plus leger retour de ſa cruelle maladie. Pourquoi diſputer maintenant avec M. Pinot, ſur la nature d'un mal qui n'exiſte plus, & ſur le moyen d'une guériſon qui eſt conſtante ? Peu importe à M. Verdollin & au public, que M. Pinot perſiſte à croire, que c'eſt à la vieilleſſe, & non à la poudre d'Ailhaud, que M. Depras a l'obligation de ſa guériſon. L'erreur du Médecin ne peut plus tirer à conſéquence pour le malade, & quelque manifeſte que ſoit cette erreur, dès qu'elle eſt chère à celui qui l'adopte, il ne faut pas la lui ôter. Il ſuffit au public de ſavoir que la poudre d'Ailhaud n'a pas empêché la guériſon de M. Depras, puiſque cette guériſon s'eſt annoncée pluſieurs mois après l'uſage commencé de ce reméde ; qu'elle a fait des progrès viſibles en le continuant ; qu'elle s'eſt conſommée en perſévérant d'en uſer, & qu'elle ſe ſoutient actuellement dans l'uſage que M. Depras continue d'en faire dans les autres infirmités accidentelles qui peuvent lui ſurvenir ! L'on conclura

au moins de tout cela, que si la poudre d'Ailhaud n'est pas la cause de la guérison, elle n'en a pas été un empêchement, & que si ce Reméde est *infidelle & dangereux*, ce n'est certainement pas pour M. Depras. Son état actuel en est une preuve invincible, & justifie pleinement le contenu de sa lettre du 23. Mai 1763. à M. le Baron de Castelet.

Résumons toutes nos remarques sur les Observations désavantageuses à la Poudre d'Ailhaud. Nous avons analysé toutes celles que les papiers publics ont fait parvenir à notre connoissance. Nous avons trouvé dans le plus grand nombre, le faux avancé sans pudeur, pour décrier un reméde, dont tout le crime est d'avoir recueilli des éloges que la jalousie n'entend qu'à regret, & que l'esprit de parti voudroit anéantir. Les autres sont le fruit de certains préjugés, dont l'inconséquence & l'erreur se manifestent d'elles-mêmes, en ne jugeant des observations, que sur le récit des Observateurs intéressés; ensorte qu'il est vrai de dire, que les adversaires de la Poudre ont été réduits, pour faire la guerre à ce reméde, de suivre les aveugles mouvemens d'une préoccupation révoltante, & même de se revêtir sans honte, des

armes de la calomnie. Il faut qu'une cause soit bien pitoyable, quand ses défenseurs ne peuvent la soutenir par des moyens plus honnêtes & plus solides. On conviendra sans peine, que des ennemis de cette trempe, établissent la réputation de la Poudre d'Ailhaud, mieux que ne pourroient le faire ses plus ardens panégyristes. On se méfie d'un Ecrivain qui flatte, & donne des éloges : mais des Censeurs qui n'écrivent que pour noircir, (*i*) & dont l'ancre coule sans s'arrêter, & sans imprimer la moindre tache à l'objet de leur censure, laissent nécessairement dans l'esprit de leurs Lecteurs, un sentiment tout opposé à celui qu'ils prétendoient faire naître. La Poudre d'Ailhaud a donc lieu de se féliciter des Ecrits qu'on a publiés contre elle : ils servent plus à sa gloire, qu'à son ignominie ; & soit qu'on considère le nombre de ces Observations désavantageuses, (*k*) soit qu'on en considère la struc-

(*i*) Candida de nigris, & de candentibus atra. *Ovid. Metam.* II. v. 136.

(*k*) Tout concourt à la gloire de la Poudre d'Ailhaud. Tandis que son Auteur a publié plus de mille Lettres de guérisons qui attestent sa bonté, une douzaine d'Ecrivains ennemis & passionés, n'ont pu rassembler qu'une douzaine d'Observations contraires à la vertu de ce Remède. Toute discussion

ture & le fonds, il nous paroît, qu'elles fourniſſent à la Poudre d'Ailhaud, la matière d'un triomphe qui ne lui eſt pas moins glorieux, que toutes les Obſervations favorables qu'on trouve dans les ſept Recueils des guériſons publiées par ſon Auteur.

à part, peut-on mettre en balance des faits ſi diſproportionnés ? Qu'au lieu de compter les ſuffrages, on les peſe, & qu'on compare les Obſervations ſolitaires des Ecrivains ennemis de la Poudre, avec celles de ſes Apologiſtes : pourra-t-on faire quelque cas de ces faits iſolés, dont nous avons rendu compte, en les rapprochant de ceux que détaillent M. Champion, Doyen du Collége de Médecine du Mans, (1) M. de Chevy, Médecin des Etats de Brétagne, (2) & tant d'autres qu'il ſeroit trop long de rapporter ? Je crois volontiers un Médecin qui célébre un remède, en citant plus de cent heureuſes expériences qu'il en a faites ; mais je crois devoir me méfier d'un autre, qui ſur une expérience équivoque, accrochée par haſard, expliquée par la malignité, prononce, condamne, proſcrit le remède qu'il n'aime pas. Cette réflexion que je crois juſte, ne laiſſe aucun poids aux Obſervations publiées contre la poudre.

(1) Voyez entr'autres le V. Recueil des guériſons, pag. 293. & le VI. Recueil, pag. 277. Dans le premier, M. Champion rapporte quinze guériſons, & dans le dernier, plus de cent qu'il a opérées par le ſecours de la Poudre.

(2) Voyez ſpécialement le III. Recueil des guériſons : il s'y trouve quatre Lettres de M. de Chevy, & chaque lettre fait mention de pluſieurs guériſons.

QUATRIEME REPROCHE.

Quand même la Poudre n'auroit pas les funeſtes propriétés du poiſon, & qu'elle ſeroit propre à quelques maux, pourroit-on dire qu'elle eſt un reméde univerſel pour tous les maux & tous les tempéramens? & ce titre pompeux de Reméde univerſel *ne doit-il pas la faire rejeter ſur l'étiquette, comme un vrai reméde de charlatan? Un reméde univerſel eſt-il ſeulement poſſible?*

C'eſt ici le reproche le plus commun & le plus apparent, qu'on ait coutume de faire contre la poudre. Les perſonnes ſenſées qui lui voient opérer mille bons effets, n'auroient garde d'applaudir aux téméraires déclamations de ceux qui oſent l'appeler *un poiſon*. Cette odieuſe épithète évidemment inconciliable avec la douceur & la bénignité reconnues de ce reméde, n'annonce que l'exceſſive préoccupation de ceux qui l'attaquent. Mais entre un poiſon, & un reméde univerſel, la diſtance eſt immenſe. Ce ſont comme deux extrêmes oppoſés, & un eſprit impartial & équitable, incline d'abord à placer la poudre, dans un juſte milieu, également éloigné de ces deux extrémités.

La

La poudre, dit-on, eſt un très bon remède, un excellent purgatif : on ne peut en douter, quand on fait attention aux guériſons ſurprenantes qu'elle a opérées; mais parce qu'elle a guéri diverſes maladies, peut-on conclure qu'elle a la vertu de les guérir toutes ? Et cette vertu générale n'eſt-elle pas une vraie chimère ? *Quiconque annonce un remède univerſel*, dit l'illuſtre M. Tiſſot, *eſt un impoſteur ; un tel remède eſt impoſſible & contradictoire..... Peut-on eſpérer de guérir une hydropiſie, qui vient de ce que les fibres ſont trop lâches, & le ſang trop diſſous, avec les remèdes qu'on emploie pour guérir une maladie inflammatoire, dans laquelle les fibres ſont trop roides & le ſang trop épais ?* (*l*) Voilà l'objection dans toute ſa force ; on ne nous accuſera pas de l'avoir affoiblie, en l'expoſant.

Nous avons long-temps jugé de la poudre, ſur les mêmes principes. Certains de ſa bonté, nous ne pouvions concevoir ſon univerſalité, & ce qui nous éloignoit de cette idée, c'eſt que nous avions vu dans quelques cas particuliers,

(*l*) Avis au peuple ſur ſa ſanté, tom. 2. §. 676. Edition de Paris 1764.

des maladies réſiſter à la poudre, & céder à d'autres remédes. Nous avions vu des maladies de même eſpèce, dont les unes étoient guéries par la poudre, & les autres ne l'étoient pas. De là, nous nous croyons en droit de conclure, que la diverſité des tempéramens, la diverſité dans l'eſpèce des maladies, la ſeule variété des degrés d'une même maladie, mettoient des bornes certaines à l'efficacité de la poudre, & excluoient ſon univerſalité. Nous regardions cette opinion comme inconteſtable, & tout ce qui s'en éloignoit, comme outré. Un examen plus approfondi, du ſyſtème de M. Ailhaud, & des propriétés de ſa poudre, nous a détrompés. Nous penſons décidement avec lui, qu'une médecine univerſelle eſt poſſible, & de plus, que ſa poudre purgative mérite ce nom. Nous allons rendre raiſon au public de notre changement, & nous prions nos lecteurs de nous écouter avant, que de nous condamner.

L'objection formée contre la poſſibilité d'une médecine univerſelle, porte ſur deux fondemens qui ont plus d'apparence que de ſolidité. Le premier, eſt la diverſité des tempéramens. Le ſecond, eſt la diverſité, ou même, l'oppoſition des

maladies entre elles. Ni l'un ni l'autre, quand on les examine de près, n'exclut la possibilité d'une médecine universelle.

1°. *La diversité des tempéramens* ne l'exclut pas. Car quelque grande qu'on la suppose dans deux personnes dont l'une est extrêmement robuste, & l'autre, excessivement délicate, il sera toujours vrai de dire, que le fond de leur constitution est le même, & que les différences qui s'y trouvent, ne sont qu'accidentelles. Qu'on saisisse bien cette observation. L'homme le plus robuste n'a rien dans sa constitution, par où il diffère essentiellement de l'homme foible & délicat. Dans la formation de l'un & de l'autre, la nature a suivi les mêmes routes, & les a pourvus des mêmes facultés. Les fonctions animales se font chez tous, de la même manière : c'est par la voie des alimens que les forces se soutiennent : les alimens se transforment en la substance de tout homme, par les mêmes opérations. Le chyle, le sang, les humeurs, & tous les liquides nécessaires à la nutrition de l'homme, sont uniformément produits dans le merveilleux laboratoire de l'estomac & des intestins, par le moyen du jeu organique de ces viscères qui broye la nourriture, & des

sucs qui l'humectent, en ouvrent le tissu, & la liquéfient ; des diverses glandes secrétoires qui filtrent chacune la portion qui lui convient, des divers canaux qui la distribuent dans tout le corps, &c. En un mot, tous les hommes se ressemblent dans leur organisation intérieure, comme dans les parties extérieures qui frappent nos sens. De même que tous ont exactement deux yeux, deux oreilles, un nez, une bouche, qui ne diffèrent dans chaque individu que par la contexture plus ou moins variée de leurs parties ; tous ont aussi les mêmes viscères, les mêmes organes intérieurs, & ils ne diffèrent entr'eux, par rapport à ces parties, que comme ils diffèrent par rapport à la figure extérieure, c'est-à-dire, par des accidens qui laissent subsister une parfaite ressemblance quant au fond.

De cette ressemblance dans les organes, & dans les fonctions animales, naît l'analogie d'une même nourriture pour tous les tempéramens. Il n'en est aucun, selon la judicieuse remarque de M. le Baron de Castelet, qui ne puisse être *nourri par le pain, & autres alimens qui forment le chyle*, (*m*) comme la

(*m*) Réponse à une Lettre anonyme, pag. 41.

viande, les légumes, &c. & il eſt conſtant que l'homme le plus robuſte ſera réellement nourri, quoique moins ſolidement, avec les mêmes alimens qui nourriront l'homme le plus délicat. Toute la différence qui ſe trouve dans le tempérament de l'un & de l'autre, conſiſte donc préciſément dans les divers degrés de force, ou de foibleſſe, des organes de la nutrition. Dans l'un, ils ſont plus foibles, leurs opérations ſont plus lentes, la nutrition moins abondante, c'eſt un tempérament *délicat*. Dans l'autre, ils ſont plus forts, leurs opérations ſont plus promptes, la nutrition plus abondante, c'eſt un tempérament *robuſte*.

Cela ſuppoſé, je demande à la Médecine & au bon ſens: ſi ces deux perſonnes dont la conſtitution eſt la même quant au fond, puiſque dans l'état de la ſanté, les mêmes alimens leur ſont analogues, & leur ſuffiſent, viennent à tomber malades de la même maladie, ce qui peut très bien arriver; faudra-t-il employer pour les guérir, des remédes différens? Suppoſons, par exemple, que les fibres de l'eſtomac ſe ſont relâchées: l'eſtomac eſt devenu pareſſeux; de là, les indigeſtions, le mauvais chyle, les obſtructions, &c. Quelle conduite tien-

dra le ſage Médecin dans cette circonſtance ? Je me trompe fort, ou le traitement de nos deux malades ſera le même. Les remédes qu'il eſtimera propres à rendre le ton aux fibres relâchées de la perſonne délicate, lui paroîtront également propres à rétablir les fibres de la perſonne robuſte. Seulement il obſervera que la doſe des remédes doit être plus forte pour la perſonne robuſte, & moins forte pour la perſonne délicate: d'ailleurs, il leur ordonnera le même régime, & verra s'enſuivre de part & d'autre, les mêmes effets. Et pourquoi le même remède qui guérit une maladie, dans un homme, ne guériroit-il pas la même maladie dans un autre homme ? Seroit-ce par défaut d'analogie ? Mais nous avons vu que dans le mécaniſme de la nutrition, l'analogie eſt parfaite entre tous les hommes. D'ailleurs, les remédes intérieurs ſont dans l'ordre de la nutrition, des agens néceſſaires, qui, placés dans les mêmes circonſtances, doivent produire exactement les mêmes effets. Donc en conſervant la proportion des doſes, pour la rendre égale à peu près à celle des tempéramens, le même remède qui délivre Jean d'une infirmité, renferme une vertu invariable, pour délivrer tous les

autres hommes *de la même infirmité.* Je ne vois pas qu'on puisse nier cette conséquence.

Confirmons-la par une preuve palpable. Si, au lieu de supposer une maladie intérieure, nous supposons un mal purement extérieur : par exemple, une coupure, une brulure, une fracture, une tumeur, &c. faudra-t-il diversifier le traitement comme les tempéramens, & employer pour guérir la blessure d'une personne robuste, d'autres onguens, que ceux qui, dans le même cas auront guéri la blessure d'une personne délicate ? Il est évident que non, & tout le monde voit bien que la diversité des tempéramens ne met aucune différence dans la Pratique chirurgicale ? Mais pourquoi cette uniformité dans la marche du traitement, si ce n'est parce que la conformation extérieure des membres étant la même, on juge que les dérangemens qui leur surviennent, doivent être combattus par les mêmes moyens ? Et si la ressemblance foncière des organes extérieurs, exige les mêmes remédes, malgré la diversité des tempéramens, pourquoi la ressemblance foncière des organes intérieurs, ne s'accommoderoit-elle pas aussi de l'identité des remédes, dans des doses pro-

portionnées aux tempéramens ?

Au surplus, dans quel labyrinthe se jettent les Médecins qui veulent diversifier les remédes, comme les tempéramens! Du plus robuste au plus délicat, que de classes intermediaires! C'est comme du plus bel homme au plus laid. Et s'il étoit une fois décidé qu'il faut pour chaque classe particulière, des remédes différens, dans la même espèce de mal, où en seroient la médecine & les Médecins ? Quelle disette dans les dispensaires de la Médecine, pour assigner tant de remédes différens à une seule maladie ? Quel tourment par rapport aux Médecins, pour connoître avec précision la classe de chaque tempérament, & pour choisir les remédes appropriés à cette classe ? De gré ou de force, il faudroit en venir à faire usage du même reméde, pour des personnes dont les tempéramens seroient d'une classe différente, & dès-lors, il seroit inévitable, ou de tomber dans des contradictions continuelles, ou d'abandonner le système impraticable de varier les remédes comme les tempéramens.

Je conclus que cette diversité dans les tempéramens, n'exclut pas plus la possibilité d'une médecine universelle, qu'elle

n'exclut la possibilité d'une nourriture universelle : or celle-ci existe, malgré la diversité des tempéramens, dans le pain, l'eau, le vin, les legumes, la viande, les fruits, &c. donc celle-là peut exister aussi, malgré cette diversité. Nous croyons cette proposition absolument démontrée.

J'ajoute en second lieu, que la diversité ou l'opposition des maladies entre elles, n'est pas non plus un obstacle invincible à la possibilité d'une médecine universelle, & M. Tissot lui-même en conviendroit avec nous, si le préjugé n'ôtoit rien à la réflexion. Car sans entrer encore dans la discussion de l'origine des maladies, & en supposant, si l'on veut, que toutes les maladies reconnoissent des causes différentes, & qu'il peut regner entr'elles, une opposition proprement dite, faudroit-il désespérer pour cela, de guérir avec les mêmes remédes, *une hydropisie & une maladie inflammatoire* ? C'est l'exemple qu'apporte M. Tissot. Je soutiens que non, & je dis que la guérison de ces maladies par le même remède, n'est *ni impossible, ni contradictoire.* Mais dans *l'une*, dit M. Tissot, *les fibres sont trop lâches, & le sang trop dissous*, dans l'autre, *les fibres sont trop roides, & le sang*

trop épais. Comment peut-on supposer qu'il se trouve dans un même remède, une vertu proportionnée à la guérison de deux maladies si opposées ? Mais quoi ? ignore-t-on que les qualités qui tiennent un certain milieu, rapprochent naturellement les extrêmes ? Qu'on verse de l'eau médiocrement chaude, dans un vase d'eau bouillante, & dans un vase d'eau froide, l'ardeur de l'eau bouillante ne sera-t-elle pas tempérée, tandis que l'eau froide sera échauffée. Un remède qui contiendra la vertu de donner aux fibres, précisément le ton qui leur convient, n'agira-t-il pas nécessairement en moins sur les fibres trop roides, tandis qu'il agira en plus sur les fibres trop relâchées ? Et ne voit-on pas souvent, dit M. Vandermonde lui-même, la *confection d'hyacinthe, produire des évacuations par les selles, & le sirop de chicorée composé de rhubarbe, échauffer, fortifier l'estomac, & donner de l'appétit* ? (*n*) Pourquoi seroit-il donc impossible à un seul & même remède d'agir efficacement contre deux maladies prétendues opposées ? La confection d'hyacinthe, remède né contre la diarrhée, produit des évacuations, &

(*n*) Journal de Médecine, tom. 15. pag. 488.

cela n'eſt pas rare ; le ſirop de chicorée deſtiné à purger, fortifie l'eſtomac, donne de l'appétit, & le cas encore *n'eſt pas rare* ; voilà donc deux remédes qui produiſent ſouvent des effets tout oppoſés. Y a-t-il plus de diſtance, entre la guériſon d'une hydropiſie & d'une maladie inflammatoire, qu'entre produire des évacuations & les ſupprimer ? Et ſi Mr. Vandermonde a ſouvent remarqué ces deux derniers effets dans les remédes qu'il cite, comment ſeroit-il impoſſible de comprendre qu'on *peut guérir une hydropiſie. . . . . avec les mêmes remédes qu'on emploie pour guérir une maladie inflammatoire ?* (o)

„ C'eſt une choſe, digne de remar-
„ que, (dit le célébre M. Lieutaud, Mé-
„ decin des Enfans de France) que,
„ dans la claſſe des apéritifs, il ſe trou-
„ ve pluſieurs remédes qui ne ſont pas
„ de la même nature, & même *dont les*
„ *qualités ſont contraires :* de ce genre
„ ſont les martiaux, ou les remédes que
„ fournit le fer, on les met à la tête des
„ apéritifs. Cependant on ne peut pas
„ douter que ces remédes ne ſoient en-
„ core aſtringens ; propriété qui paroît

(o) Voyez la pag. 227.

„ entièrement opposée à celle que l'on „ désigne par le mot d'*apéritif*. Cette sin- „ gularité n'empêche pas cependant que „ l'on ne mette les martiaux au nombre „ des meilleurs apéritifs, & des obstruc- „ tifs ; cette conduite est autorisée par „ l'expérience. " (*p*) L'expérience atteste donc qu'il y a des remédes dont la vertu produit des effets qui nous paroissent opposés; il y a certainement aussi loin, de l'idée d'un apéritif, à celle d'un astringent, que de l'hydropisie à une maladie inflammatoire : puis donc, que malgré cette opposition apparente, le même reméde est réellement apéritif & astringent, pourquoi voudroit-on faire regarder comme chimérique, la vertu d'un reméde qui combattroit tout à la fois, l'hydropisie & l'inflammation ?

Ce qui induit en erreur M. Tissot, c'est qu'il regarde comme opposés & contradictoires, des effets qui ne le sont pas; & persuadé comme nous, que les opérations d'un agent nécessaire, tel qu'une médecine, ne peuvent jamais être contradictoires, il conclut que le même reméde ne peut pas opérer ces divers effets. Mais qu'il veuille bien faire attention,

(*p*) Précis de la Matière médicale, à Paris chez Vincent, 1766, in-8°.

que s'il y a une opposition réelle, entre une hydropisie & une maladie inflammatoire, il n'y en a point dans la guérison de ces deux maladies, par un seul & même remède. En effet, ces deux guérisons pour être opposées, devroient être comme deux extrêmes qui se combattent & se contredisent; & point du tout, elles sont comme deux extrêmes qui se rapprochent & se réunissent en un même point. La guérison d'une hydropisie n'est autre chose, que le rétablissement des fibres relâchées dans leur ton naturel, & du sang trop dissous, dans sa consistance naturelle. La guérison d'une maladie inflammatoire, n'est autre chose que le rétablissement des fibres trop roides, dans leur souplesse naturelle, & du sang trop épais dans sa fluidité naturelle. De part & d'autre, ce sont donc les fibres & le sang, ramenés au juste milieu, dont ils s'étoient écartés. Peut-on regarder ces deux effets comme opposés entr'eux? Des effets qui s'identifient, pour ainsi dire, dans leur dernière analyse! Des effets destructeurs de l'opposition réelle ou prétendue, qui se trouvoit entre l'hydropisie & une maladie inflammatoire! Des effets en un mot, qui ne consistent que dans le rétablisse-

ment de l'équilibre troublé ! Il me paroît évident qu'il n'y a dans ces deux guérisons prises en elles-mêmes, aucune trace d'opposition ; il ne s'en trouve tout au plus que dans les maladies, mais point du tout dans leur guérison. Si donc, l'impossibilité d'opérer ces deux guérisons par le même remède, n'est fondée que sur l'opposition qu'elles paroissent avoir, M. Tissot doit convenir, que n'y ayant aucune opposition, ces guérisons sont possibles.

Mais y a-t-il véritablement une opposition réelle entre l'hydropisie & une maladie inflammatoire ? Je répons que non, & je crois pouvoir le démontrer. J'avance d'abord, comme un principe inconteſtable, qu'il n'y a point de véritable opposition, entre le plus & le moins d'un même objet. Deux choses, qui sont sur la même ligne, & qui ne diffèrent que par leurs degrès, ne peuvent s'appeler opposées, que par un abus manifeste des termes. Or, l'hydropisie & une maladie inflammatoire ne diffèrent que comme du plus au moins, & par le nombre de leurs degrés. J'en trouve la preuve dans la difficulté même de M. Tissot. Il caractérise l'inflammation par un sang trop épais, & l'hydropisie par

un sang trop dissous. Je ne lui demande pas quelle est la cause immédiate de cet épaississement, ou de cette dissolution du sang : il n'en est pas encore question. Mais je dis, & cela est sensible, qu'en retranchant quelques degrés de force dans la cause immédiate, quelle qu'elle soit, qui produit l'épaississement du sang, l'inflammation cessera, & le sang reprendra sa fluidité naturelle. J'ajoute, & cela est encore évident, que si, au lieu de s'en tenir à ce juste milieu qui fait la santé, on retranchoit encore quelque degré de force, à cette même cause, dont la trop grande activité produisoit l'épaississement du sang, & l'inflammation, il en résulteroit infailliblement une dissolution du sang, proportionnée au nombre des degrés de force qui auroient été retranchés de trop. Supposons pour un moment, (& cette supposition n'est pas entièrement gratuite,) qu'un certain degré de chaleur déterminé, est ce qui entretient le sang dans cet état mitoyen de fluidité, qui s'éloigne autant de l'inflammation que de l'hydropisie. Que faut-il alors, pour procurer une inflammation ? Il ne faut qu'augmenter cette chaleur, si vous voulez, de quatre degrés. De là, l'épaississement du sang

& ſes ſuites. Que faut-il pour procurer une hydropiſie ? il ne faut que ralentir la chaleur mitoyenne, de quatre degrés ; de là, la diſſolution du ſang, & tous les ſymptômes qui l'accompagnent. Il n'y a donc de l'épaiſſiſſement du ſang, à ſa diſſolution, d'autre différence que celle des degrés de chaleur, dans le ſang, ou des degrés de force dans la cauſe qui les produit, quelle qu'elle puiſſe être. C'eſt-à-dire, qu'il en eſt du ſang, à peu près comme de l'eau. Celle-ci n'eſt fluide que par les particules de feu qu'elle renferme. Qu'on en augmente la quantité ; par l'action d'un braſier dont on l'approche, elle deviendra bouillante, c'eſt ſon *inflammation.* Qu'on diminue la quantité de ces particules de feu, en l'expoſant à un air froid, dans lequel elles s'évaporent, l'eau devient glace ; c'eſt ſon *hydropiſie.* Il n'y a pas plus d'oppoſition entre l'hydropiſie réelle, & l'inflammation, qu'entre la glace, & l'eau bouillante. Or, celles-ci ne diffèrent que par le plus ou le moins de chaleur. La même eau tiède qui diſſoudra la glace, fera ceſſer l'ébulition de l'eau. Donc, &c.

On pourroit objecter à notre comparaiſon, que l'augmentation des degrés de chaleur, rend le ſang plus épais, &

l'eau plus fluide ; que ſa diminution donne au contraire à l'eau la conſiſtance de la glace, & met le ſang dans un état de diſſolution ; qu'ainſi l'inflammation du ſang, ne peut être comparée à celle de l'eau, &c. Mais pour peu qu'on ſoit inſtruit en phyſique, on obſervera que ces effets ne diffèrent que par accident, & à raiſon de la matière ſur laquelle la chaleur agit ; qu'il en eſt de l'épaiſſiſſement du ſang, & de la diſſolution de l'eau, par l'action de la chaleur, comme de la cire qui fond, & de la boue qui ſe durcit, ſous l'action unique & uniforme du ſoleil ; que nous ſommes par conſéquent fondés à appeler *inflammation*, l'état du ſang épaiſſi, & de l'eau bouillante, quoique fluide ; *hydropiſie*, l'état du ſang diſſous, & de l'eau glacée : ces divers états provenant uniquement des divers degrés de chaleur, il eſt naturel d'appeler uniformément *inflammation*, celui où la chaleur eſt plus conſidérable ; & *hydropiſie*, celui où la chaleur eſt moindre. Ces extrêmes, quoique prenant, ſous l'action d'une même cauſe, une forme différente, peuvent donc être comparés enſemble, & puiſque la diſtance eſt égale de part & d'autre ; puiſque les degrés qui ſéparent l'hydropiſie, de l'inflamma-

tion, ſont les mêmes dans le ſang & dans l'eau, notre comparaiſon eſt exacte & concluante.

Il n'y a donc point d'oppoſition entre ces maladies, puiſque l'une ne conſiſte que dans l'excès, & l'autre, dans le défaut d'une même cauſe; ou, pour mieux dire, dans le plus ou le moins d'une même cauſe. Répugne-t-il donc qu'il y ait un reméde, dont la vertu tenant un juſte milieu entre l'excès & le défaut de chaleur, porte dans le ſang de l'hydropique, la chaleur dont il manque, & ôte au pleurétique, celle qu'il a de trop? Eſt-il impoſſible de concevoir ce reméde heureux, qui, ſemblable à l'eau médiocrement chaude, dont j'ai parlé plus haut, ralentit la trop grande ardeur de l'eau bouillante, & réchauffe le vaſe d'eau froide? M. Vandermonde n'a-t-il pas vu opérer de pareils effets, quand il a vu la confection d'hyacinthe produire des évacuations, & le ſirop de chicorée, réchauffer l'eſtomac, le fortifier, & donner de l'appétit? La médecine ne voit-elle pas tous les jours, le même reméde, (les martiaux,) opérer comme apéritif, & comme aſtringent? Il me ſemble qu'à la lueur de ces principes ſi ſimples, ſi aiſés à ſaiſir, toute la difficulté de M.

Tissot s'évanouit. Nous allons les rapprocher sous un même point de vue ; leur réunion présentera le précis des raisons qui nous ont déterminés à croire la possibilité d'une médecine universelle ; je ne crois pas qu'on puisse nous accuser de nous être décidés à la légère, & sans réflexion.

1°. Il existe pour tous les tempéramens, une nourriture universelle, propre à tous, absolument suffisante à tous : pourquoi ne pourroit-il pas exister aussi, une médecine universelle, analogue à tous les tempéramens, efficace pour tous ? Je n'ai pas assez de pénétration, pour appercevoir la disparité, s'il y en a.

2°. Il n'y a parmi les maladies comparées entr'elles, aucune opposition proprement dite ; elles sont disparates, mais elles ne diffèrent l'une de l'autre, que du plus au moins. Elles sont sur la même ligne. Donc, on ne peut pas dire qu'elles soient opposées, dans la rigueur des termes. Pourquoi donc une seule médecine ne pourroit-elle pas guérir toutes les maladies ? ses effets ne seroient tout au plus que disparates ; cela répugne-t-il ? Il n'est point de remède, dont les opérations ne varient, pour ainsi dire, à l'infini.

3°. Quand même il y auroit des ma-

ladies réellement oppoſées entr'elles, leurs guériſons ne le ſeroient pas, puiſqu'au lieu de ſe combattre & de s'exclure, elles ne tendent qu'à réunir au même point, les organes dérangés, & à les ramener dans le juſte milieu qui fait l'équilibre de la ſanté. Des guériſons qui ſe rencontrent dans le même point, qui aboutiſſent au même terme, ne pourroient-elles pas ſe rencontrer auſſi dans leur cauſe, & être l'effet du même remède ?

4°. Quand même les maladies ſeroient oppoſées entre elles, & les guériſons auſſi, les effets que M. Vandermonde a remarqués dans la confection d'hyacinthe, & dans le ſirop de chicorées ; ceux que M. Lieutaud a fait remarquer dans les martiaux ; effets qu'on regarde comme *oppoſés*, ne prouveroient-ils pas que l'oppoſition dans les maladies & dans les guériſons, n'exclut pas l'identité du remède ; puiſqu'on en cite pluſieurs, qui ont produit des effets oppoſés ?

5°. Enfin, & c'eſt ici ſans contredit le plus déciſif de tous les raiſonnemens, parce qu'il eſt appuyé ſur l'expérience. De toutes les maladies poſſibles, celles qui ſont les plus oppoſées, s'il y en a, ſont celles qu'a choiſi M. Tiſſot, pour combattre la poſſibilité d'un ſeul & mê-

me reméde propre à les guérir toutes ; c'eſt-à-dire, l'hydropiſie, & une maladie inflammatoire. Or il eſt de fait, que malgré la diſtance conſidérable, qui ſépare ces deux ſortes de maladies, un ſeul reméde a eu la vertu de les guérir, non pas une fois par haſard, mais conſtamment & fréquemment, puiſque M. Ailhaud met à côté de pluſieurs centaines de maladies inflammatoires guéries, plus de 140. hydropiſies auſſi guéries par le même reméde. Donc une médecine univerſelle, dont l'efficacité s'étendroit à toutes les autres ſortes de maladies, n'eſt point impoſſible.

En effet, que M. Tiſſot veuille bien ouvrir les divers Recueils de guériſons publiés par M. Ailhaud, & donner un coup d'œil ſur la Table qui les termine. Qu'il prenne la peine de compter le nombre d'hydropiques guéris par le même reméde; il en trouvera, comme nous l'avons dit, plus de 140. de diverſes eſpèces. Qu'il parcoure encore les divers titres de la même table, qui annoncent des maladies inflammatoires, il en trouvera pluſieurs centaines qui ont été guéries par le même reméde. Qu'il vérifie à ſon gré, ſi les citations ſont juſtes, ſi la table n'eſt pas enflée, ſi les lettres

ne ſont pas ſuppoſées, &c. Mais après cet examen, s'il ne trouve dans les allégations de M. Ailhaud, que des faits inconteſtables, comment va-t-il ſe tirer d'affaires, avec cet homme *indigne du nom de Médecin*, (*q*) qu'il inſulte d'une manière ſi atroce? Dans ſon ſyſtème, du moins tout eſt conſéquent, tout eſt intelligible. Le même reméde guérit des maladies qui paroiſſent oppoſées, mais c'eſt, nous dit M. Ailhaud, que ces maladies ne ſont oppoſées qu'en apparence, & qu'elles reconnoiſſent une cauſe de même eſpèce, qui leur a donné naiſſance; cela ſuppoſé, leur guériſon par un ſeul reméde n'a plus rien d'incroyable; dans les deux cas, ma poudre ne fait qu'ôter la cauſe productrice des deux maladies, & *ſublatâ causâ, tollitur effectus*.... Mais M. Tiſſot, *qui ne connoît point de principe plus vrai, en Phyſique & en Médecine, que celui qui dit, que quiconque annonce un reméde univerſel eſt un impoſteur, & qu'un tel reméde eſt impoſſible & contradictoire*; M. Tiſſot qui appelle *cette aſſertion, le comble de la fourberie, ou de l'ignorance*, & qui nous apporte pour toute preuve, l'allégation

(*q*) Avis au Peuple ſur ſa ſanté, tom. II. § 675. pag. 502.

d'une hydropisie & d'une maladie inflammatoire, pourroit-il bien concilier les faits articulés par M. Ailhaud, avec les principes lumineux de sa Physique & de sa Médecine? Pourroit-il bien nous faire comprendre, comment il a pu se faire, que plus de 140. hydropisies, & plusieurs centaines de maladies inflammatoires, aient été guéries par le même reméde, sans qu'il soit vrai de dire, qu'un reméde universel est possible, & que toutes les maladies ne procèdent que d'une seule cause! C'est en confrontant ses explications & ses preuves, avec celles de M. Ailhaud, qu'on pourra décider où se trouve *le comble de la fourberie ou de l'ignorance*, & qui des deux est *l'imposteur, & indigne du nom de Médecin.* Pourquoi l'imprudence de M. Tissot, nous a-t-elle conduit à une discussion si désagréable?

Non-seulement cette médecine universelle n'est pas impossible, mais j'ai ajouté qu'elle existoit, & que la poudre d'Ailhaud méritoit ce nom. Et qui pourroit le lui refuser, en lui voyant opérer cette multitude immense de guérisons, qui se trouvent attestées dans les divers Recueils de son Auteur? & surtout en voyant dans le nombre de ces guérisons,

l'eſpèce de celles, ſur leſquelles les Médecins jaloux avoient oſé défier la poudre, avec plus de confiance ? Forçons M. Tiſſot & ſes adhérans, ou à garder le ſilence, ou à donner eux-mêmes à la poudre d'Ailhaud, le nom de *Médecine univerſelle.* Que faudroit-il, ſelon le Docteur de Lauzanne, pour qu'on pût décorer un reméde, du beau nom de *reméde univerſel ?* Que ſa vertu, ſon efficacité s'étendent aux maladies les plus oppoſées ? à la bonne heure. Qu'entr'autres, l'hydropiſie & les maladies inflammatoires diſparoiſſent ſous l'action de cet unique reméde ? à la bonne heure encore. Nous irons plus avant que M. Tiſſot lui-même, & nous exigerons en outre, qu'au lieu d'une guériſon de chaque eſpèce de maladie oppoſée, ce reméde en ait opéré pluſieurs, en ſorte qu'on ne puiſſe les regarder comme l'effet du haſard. Mais toutes ces conditions ne ſe réuniſſent-elles pas évidemment en faveur de la poudre d'Ailhaud ? Nous ne la produiſons ſous les yeux de M. Tiſſot, qu'en faiſant marcher à ſa ſuite, plus de cent quarante hydropiques guéris, & pluſieurs centaines de malades atteints de maladies inflammatoires, tous guéris par ſa vertu ; & que faudra-t-il de plus, pour

pour confondre l'incrédulité de ce Médecin, & lui faire avouer l'universalité du remède ? pourra-t-il encore la contester, sans tomber en contradiction avec lui-même ?

Quel triomphe pour la poudre d'Ailhaud, de trouver sa propre apologie dans la bouche & les écrits de ses adversaires ! La vérité seule a le privilège de rencontrer chez ses ennemis, des armes victorieuses pour les confondre.

Achevons d'éclaircir les moindres doutes qui peuvent rester sur cette matière. Nous sommes convenus plus haut, (*r*) qu'on voyoit quelquefois des maladies résister à la poudre, & céder à d'autres remédes ; & dans d'autres cas, des maladies de même espèce, dont les unes étoient guéries par la poudre, & les autres ne l'étoient pas : de là, naît naturellement une objection contre l'universalité de la poudre, & contre son efficacité. Objection spécieuse à la vérité, mais qui s'évanouit en la rapprochant de quelques principes incontestables.

Convenons d'abord, que généralement parlant, toutes les maladies *ont leurs temps limités pour naître, se développer,*

(*r*) Pag. 227. & 228.

reſter dans leur force & décroître.....; S'imaginer qu'un reméde eſt inutile, parce qu'il ne détruit pas la maladie, au gré de notre impatience; & le rejeter pour en prendre un autre, c'eſt caſſer ſa montre, parce que l'aiguille emploie douze heures à faire le tour du cadran. (s)

Convenons encore qu'il y a des perſonnes plus faciles, d'autres plus difficiles à émouvoir : que la différence d'un cas à l'autre, eſt quelquefois très conſidérable; qu'il eſt eſſentiel d'y avoir égard, dans la doſe des purgatifs : que la doſe qui ſuffit à un tempérament facile, ne produit aucun, ou preſqu'aucun effet dans un tempérament plus fort; de même que la doſe proportionnée à un tempérament plus fort, produit un effet trop abondant, & capable de nuire à un tempérament plus foible. Dans ces deux cas, quand il arrive quelqu'accident, comme tranchées, fatigue, ſuperpurgation, &c. ce n'eſt pas la faute du reméde, qui peut être très ſalutaire en lui-même; c'eſt à l'excès ou au défaut de la doſe, qu'il faut attribuer l'accident qui ſurvient.

Convenons en troiſième lieu, que dans les maladies qui paroiſſent individuelle-

(s) Avis au peuple, tom. II. §. 679. pag. 504.

ment les mêmes, il y a souvent des différences occultes, qui doivent nécessairement varier leur guérison. Une humeur plus ou moins tenace, plus ou moins abondante, plus ou moins viciée d'un côté que de l'autre; une attention plus ou moins grande à s'abstenir de ce qui peut entretenir l'humeur, la nourrir; ou à mettre en usage, les divers moyens propres à en favoriser la résolution. Le même remède curatif, placé dans ces diverses circonstances, ne peut opérer un effet uniforme, & ses opérations doivent varier, comme les obstacles qu'il rencontre.

Convenons enfin, qu'il y a des maladies véritablement incurables; qu'elles sont l'instrument ordinaire dont Dieu se sert, pour exécuter l'arrêt de mort porté contre tous les hommes, & qu'il n'y a sur la terre, aucun remède capable de nous soustraire aux coups de la mort.

Qu'on examine, d'après ces notions si simples & si vraies, la difficulté proposée contre la poudre, elle ne fera plus la moindre impression. L'on voit quelquefois, dit-on, des maladies résister à la poudre, & céder à d'autres remèdes; mais n'est-ce pas qu'on regarde trop tôt comme invincible à la poudre, la résistance d'une maladie, que ce remède *ne*

détruit pas au gré de notre impatience, & que nous voudrions faire disparoître avant *son temps limité, pour naître, se développer, rester dans sa force & décroître* ? N'est-ce pas encore, qu'au lieu de prendre la poudre à dose suffisante selon le tempérament, & répétée selon le besoin de la maladie, on use à cet égard, soit par crainte, soit pour d'autres raisons, d'une économie mal entendue ? Il n'en faut pas plus pour exciter contre la poudre, des clameurs aussi amères, que déplacées. Qu'un malade, dès le commencement de sa maladie, prenne deux ou trois prises de notre poudre ; les doses, si l'on veut, sont mesurées à son tempérament ; il en résulte quelques évacuations, on en attend du soulagement, & point du tout, on voit le mal *se développer* & croître, on le voit *rester dans sa force*. L'alarme s'empare alors de l'esprit du malade, & de ceux qui l'environnent ; la poudre est abandonnée, on court au Médecin, & qu'arrive-t-il ? C'est que tous les progrès du mal, quoique reglés par *leur temps limité*, sont mis par M. le Docteur sur le compte de la poudre ; c'en est assez pour publier partout que le purgatif irritant a fait augmenter la violence du mal, & exposé

les jours du malade. Ce qui augmente le poids de cette allégation, c'eſt qu'on voit au bout de quelques jours, le malade ſoulagé, entrer en convaleſcence; voilà, dit-on, un argument ſans replique contre la poudre. Pendant ſon uſage, la maladie a augmenté: depuis qu'on s'eſt livré aux remédes ordinaires, la maladie a diſparu; peut-on nier dans un tel cas, l'inefficacité de la poudre? Mais je répons: peut-on s'arrêter ſérieuſement à un doute ſi mal fondé? La poudre ſeroit-elle inefficace, pour n'avoir pas empêché le mal *de ſe développer, & de reſter dans ſa force*, pendant *ſon temps limité*? A ce compte, tous les autres remédes de la Médecine, ſont également inefficaces, puiſque l'obſervation apprend que la même choſe arrive tous les jours dans leur uſage. Seroit-elle inefficace, par comparaiſon aux remédes ordinaires, qui ont opéré la guériſon du malade? Mais, ſi l'on fait attention que la guériſon par les remédes ordinaires, n'a été opérée que dans *le temps limité*, pour voir *décroître* le mal, cette guériſon peut-elle devenir un argument de l'efficacité des remédes ordinaires, & de l'inefficacité de la poudre? Qui ne ſent l'illuſion & le faux d'un tel raiſonnement? Que l'on eut commen-

cé le traitement du malade, par les remédes accoutumés, & fini par la poudre, l'effet auroit été tout semblable, nous en avons cent exemples, & cependant on ne voudroit pas que nous tirassions contre les remédes ordinaires, la même conséquence qu'on a tirée contre la poudre dans le cas proposé; que reste-t-il à conclure, sinon que cette conséquence n'est pas juste, & que la poudre, en laissant le mal *se développer*, & *rester dans sa force*, pendant *le temps limité*, n'est pas moins efficace, que le remède qui dans le temps limité pour le voir *décroître*, en a consommé la guérison.

Si l'on me disoit que le malade a fait constamment usage de la poudre, pendant le période ordinaire de sa maladie, sans éprouver aucun soulagement, l'objection seroit plus sérieuse; mais outre qu'on auroit bien de la peine à nous citer de tels exemples, si par hasard il s'en rencontre quelqu'un, il resteroit à savoir si le malade a pris un nombre suffisant de doses; s'il les a prises avec les précautions qu'exige l'Auteur; si les doses ont été proportionnées à son tempérament; si dans ce cas particulier, une humeur plus abondante & plus ténace, n'a pas dû retarder l'effet du remède, en lui op-

posant des obstacles plus forts : car dans tous ces cas, il seroit ridicule d'imputer au remède, ce qui est une suite inévitable ou du caractère de la maladie, ou de la mauvaise manière d'administrer la poudre. Tout autre remède en pareille circonstance n'auroit pas eu plus de succès. Mais quand il est question de la poudre, on n'y regarde pas de si près. Parce que son Auteur l'appelle un remède universel, on exige qu'en toute circonstance, bien ou mal administrée, la guérison s'ensuive, & promptement ; sans quoi la poudre est un mauvais remède, & l'Auteur qui la proclame, un imposteur. Mais c'est en dépit du bon sens, & de toute équité, qu'on raisonne de la sorte ; car selon M. Tissot lui-même, *l'Histoire des maladies*.... „ ne démontre-t-elle pas „ & la nécessité de la continuation des „ mêmes remèdes, aussi long-temps *que* „ *le caractère de la maladie est le même*, „ & le danger d'en changer fréquem„ ment, par la seule raison, que celui „ qu'on a employé, ne soulage pas dans „ le moment. Rien, ajoute-t-il, ne nuit „ plus au malade, que cette instabilité. " (*a*) N'en voit-on pas la raison ? Il faut

(*a*) Avis au Peuple, tom. II. §. 679 pag. 504.

donner au premier remède, le temps de développer son efficacité. On ne doit point la révoquer en doute, tant que *le caractère de la maladie est le même*, quoiqu'on n'éprouve pas d'abord du soulagement. La persévérance du mal, ne signifie tout au plus, qu'une plus grande force, dans la cause qui le produit, & point du tout, un défaut de vertu dans le remède; & le moyen le plus court pour triompher de la maladie, de l'avis même de M. Tissot, c'est de continuer l'usage du même remède, sans se rebuter..... Qu'on applique ces notions à la poudre d'Ailhaud; qu'on évite les fautes d'administration; qu'on suive les règles prescrites par l'Auteur; on verra tomber tout-à-coup le reproche d'inefficacité, qu'on tire du retardement accidentel d'une guérison, & l'on n'attribuera plus à un remède étranger, le mérite entier de cette guérison que la poudre avoit heureusement commencée, & qu'elle auroit bientôt consommée, si on lui avoit donné le temps de finir son ouvrage.

Quant à ce qu'on voit arriver quelquefois, que de deux personnes atteintes de la même maladie, l'une est guérie par l'usage de la poudre, & l'autre ne l'est pas dans le même intervalle, il n'est pas

nécessaire de recourir à la diversité des tempéramens, pour expliquer ce phénomène. La seule différence dans la manière de se conduire, en donne ordinairement la clef. Qu'on y fasse attention, & l'on verra qu'un malade favorisera plus que l'autre, l'action de la poudre, soit par des boissons délayantes, soit en ménageant la transpiration qu'elle excite, soit en s'abstenant de tout aliment de difficile digestion, &c. C'est en regardant ainsi les choses de près, que nous nous sommes assurés que la variété des effets qu'on remarque dans la poudre, vient toujours de quelque obstacle étranger qu'on lui oppose, & dont on ne voudroit pas lui tenir compte dans le retardement de la guérison. Sans contredit, la poudre est efficace pour toute sorte de maux & de tempéramens, mais il est tout aussi vrai que son efficacité doit se manifester d'une manière plus lente, ou plus prompte, selon le nombre & la mesure des obstacles qu'elle trouve à vaincre. Vouloir une entière uniformité dans ses opérations, indépendamment de toute circonstance, c'est n'être pas à l'a, b, c, de la matière dont on parle, & tomber soi-même dans les contradictions qu'on voudroit reprocher à la poudre.

Nous ne croyons pas devoir seulement prêter l'oreille aux imputations ridicules de ces critiques bornés, qui s'efforcent de rendre la poudre responsable de la mort de toutes les personnes qui meurent dans son usage; comme si, pour être un remède universel, la poudre devoit rendre les hommes immortels. Aveugles qui ne voient pas, avec quel avantage on pourroit retorquer contr'eux cette odieuse imputation, puisque sur dix personnes qui meurent en usant de la poudre, cent au moins rendent l'ame sous l'action des remédes qu'ils leur font administrer. Laissons les auteurs d'une pareille objection sans réponse, pour ne pas nous déshonorer nous-mêmes en les confondant.

Concluons qu'une Médecine universelle est possible; qu'elle existe, & que la poudre d'Ailhaud mérite ce nom. Si nous n'avons pas répondu en détail à toutes les objections possibles, nous croyons les avoir du moins prévenues; & d'après les principes que nous avons posés dans la discussion de ces reproches, nous croyons tout lecteur en état de répondre à cette nuée de difficultés qu'on hasarde avec confiance dans les conversations, & qui prouvent plus, contre le jugement de ceux qui les font, que

contre la vertu du remède qu'ils attaquent.

§. II.

Reproches contre la perſonne des Mrs. Ailhaud.

Nous avons déjà remarqué que M. Ailhaud père n'étoit plus, lorſqu'on vit paroître dans le Mercure de France, la première Obſervation publique, contre ſa poudre, & contre lui. Tant qu'il vécut, la jalouſie retint ſon fiel, & n'oſa, par reſpect ou par crainte, le répandre ſur cet illuſtre vieillard. Mais à peine fut-il entré dans le repos du tombeau, que ſes cendres furent troublées dans cet azile ſacré, par la plume téméraire de quelques écrivains, qui n'eurent pas honte d'inſulter après ſa mort, celui dont ils n'auroient pas ſoutenu les regards pendant ſa vie. Senſible à cet outrage, le fils de cet homme célébre, brûloit du déſir de venger la mémoire de ſon père; mais retenu par les exemples & les leçons de modération qu'il en avoit reçus, il craignit de déplaire à ſon ombre, & ne répondit aux premiers traits de la jalouſie, que par des traits de patience, qui devoient couter à ſa tendreſſe. Son ſilence, auquel, ſelon les appa-

rences, on ne s'attendoit pas, augmenta la licence des suppots de l'envie. Ils crurent pouvoir impunément satisfaire leur malignité, sur un mort qui ne parloit plus, pas même par la bouche de son fils. De là, les écrits des Thiery, des Lorent, des Delamaziere, &c. il falloit arrêter le cours de ces excès. Il falloit assurer au défunt, le repos & la gloire de son sépulcre. Il falloit conserver aux hommes le fruit de ses travaux, & arracher sa fameuse poudre, d'entre les mains de la calomnie qui cherchoit à l'anéantir. Il falloit, en un mot, un vengeur à M. Ailhaud, & où le prendre, sinon dans le rejeton de sa poussière? *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.* (*t*)

M. le Baron de Castelet, dont la plume n'avoit été suspendue jusqu'alors, que par des vues de modération & de paix, se livra aux devoirs de la justice, & de la tendresse filiale. Il montra avec autant de précision que de solidité, l'indécence des observations du Sr. Thiery, (*u*) il repoussa vivement les traits injurieux des Srs. Lorent & Delamaziere;

(*t*) Æneid. *lib.* 4.

(*u*) Voyez la Feuille intitulée *Médecine universelle.*

(*x*) & il s'engagea envers le public, à donner tous les éclaircissemens nécessaires sur les écrits qui paroîtroient contre son père, ou contre sa poudre. Cette résolution, dictée par l'honneur & le devoir, ne fut pas du goût de M. Vandermonde : comme il avoit publié dans son Journal de Médecine, les écrits injurieux à M. Ailhaud, il vit avec quelque chagrin, le contre-poison que M. le Baron de Castelet leur avoit préparé. Mais ce qui augmenta son humeur, ce fut la prière réitérée que lui fit M. le Baron de Castelet, d'insérer ses réponses dans son Journal. Cet acte de justice passoit de beaucoup la mesure de générosité du Sr. Vandermonde ; il refusa constamment de le faire. Forcé d'en dire la raison, il en donna une assez singulière. „ Je ne suis pas, dit-il, le maître de „ faire là dessus, ce que l'on pourroit „ exiger de moi ; la Médecine & les „ Médecins demandent à être un peu „ plus ménagés. " (*y*) Plaisante défaite dans la bouche d'un Journaliste, qui venoit d'insérer dans ses feuilles, les injures les plus grossières contre M. Ailhaud.

(*x*) Voyez la *suite de la Médecine universelle.*

(*y*) Lettre de M. Vandermonde, à Mr. Merigot fils, Libraire, du 15. Avril 1761.

Injures d'autant plus déplacées qu'elles s'adreſſoient à un confrère. Et d'ailleurs, quel tort pouvoit faire à la Médecine & aux Médecins, une apologie qui n'intéreſſoit tout au plus, que Mrs. Thiery, Lorent & Delamaziere? Leur cauſe étoit-elle celle de toute la Médecine, & de tous les Médecins? Et ſi ces particuliers avoient témérairement haſardé des calomnies, ne pouvoit-on les relever, ſans manquer à la reſpectable Faculté? *Les Médecins*, dit-on, *demandent à être ménagés*; rien de plus juſte. Mais M. Vandermonde avoit-il oublié que M. Ailhaud étoit Médecin, & qu'à ce titre, il avoit droit à tous les ménagemens dûs à ſa profeſſion? Or, les avoit-on gardés envers lui, ces ménagemens de devoir, lorſqu'après ſa mort, trois confrères ont inſulté ſa mémoire? M. Vandermonde lui-même, qui prêche la loi de ces ménagemens, les avoit-il gardés, en publiant les écrits qui lui étoient injurieux? Les gardoit-il dans le moment, où il refuſoit de publier ſon apologie, faite par ſon fils? Les a-t-il gardés enſuite, lorſque renonçant aux moindres égards de la décence & du bon ſens, il s'eſt aviſé d'inſulter M. le Baron de Caſtelet, de la manière la plus atroce, & de le

reléguer *dans une classe tout-à-fait éloignée des Médecins.* (z) Il y auroit lieu d'être surpris de cette étrange contradiction de conduite, si chaque jour, toutes les passions ne nous en fournissoient pas des exemples.

Quoi qu'il en soit, voilà M. le Baron de Castelet, obligé à défendre la réputation de son père & la sienne; la témérité de ce Journaliste si délicat sur les ménagemens dûs aux Médecins, a fait mouvoir contre les MM. Ailhaud père & fils, des plumes trempées dans le même fiel que la sienne, & il en est né des ouvrages distingués dans l'art de dire des injures. Ces misérables productions ont servi d'ornement au Journal de Médecine, & M. Roux continuateur de ce Journal, & héritier de l'esprit de M. Vandermonde, les a recueillies avec complaisance. Ce sont ces personalités offensantes des Ecrits dont nous avons déjà rendu compte, que nous allons examiner de plus près. Obligés de nous rabaisser, jusqu'à ce bas étage d'injures, où les adversaires de M. Ailhaud sont descendus, nous épargnerons à nos Lecteurs, & nous nous épargnerons à nous-mêmes, la dis-

(z) Journal de Médecine, tom. XV. p. 464. & 465.

cuſſion de tout ce qui n'intéreſſe point eſſentiellement la réputation des Meſſieurs Ailhaud. Nous aurions même entièrement négligé cette partie, ſi nous n'avions réfléchi que le diſcrédit des Auteurs de la poudre, pourroit par contre-coup, amener celui du reméde.

Tous les reproches importans qu'on a pu imaginer contre les MM. Ailhaud, ſe réduiſent à trois : ſavoir, l'ignorance, la mauvaiſe foi, & les vues intéreſſées. Faiſons de chacun, un examen ſéparé.

REPROCHE D'IGNORANCE. „ On voit „ journellement, dit un Médecin reſpec„ table, ... combien il eſt difficile, s'il „ n'eſt pas tout-à-fait impoſſible, d'appré„ cier le mérite d'un Médecin, ſurtout „ quand on voit tellement regner parmi „ eux *la déſunion & la jalouſie*, qu'ils „ cherchent à ſe décrier mutuellement. „ Les uns ſe glorifient de leur ſavoir, & „ regardent les autres, comme des *charlatans & des empiriques* qui n'ont au„ cunes lumières pour décider de la na„ ture des maladies, & d'une cure fon„ dée ſur cette connoiſſance. Ceux-ci au „ contraire mépriſent les premiers com„ me des gens qui perdent leur temps à „ de vaines ſpéculations, & qui médi„ tants ſans ceſſe ſur la théorie, négligent

„ la pratique dont l'usage & l'expérience „ sont la base. Dans ces circonstances il ne „ reste pas d'autre ressource, que celle „ de *juger par les effets, & de réputer* „ *bon* tel Médecin *ou* tel remède, *dont* „ *on aura vu le succès de ses propres* „ *yeux.*" (*a*) Un peu après, le même Écrivain adopte la définition de Platon, qui dit dans le premier Livre de sa République, *nous appelons Médecin celui qui guérit.* La justesse de cette définition, & des raisonnemens de M. Hirzel, n'ont pas besoin d'apologie.

Maintenant il nous faut décider, si lès MM. Ailhaud méritent de porter le nom de Médecin, ou d'en être dépouillés à cause de leur ignorance. MM. Thiery & Tissot, en parlant de M. Ailhaud père, le déclarent formellement *indigne* de ce nom, & M. Thiery en a l'ame si émue, qu'il *rougit* de savoir qu'il l'a porté. (*b*) M. Vandermonde, en parlant du fils, le rélégue *dans une classe tout-à-fait éloignée des Médecins.* M. Dupuy les accuse tous les deux de *brigandage*, (*c*) & sou-

(*a*) Hirzel, dans la Préface de l'Avis au Peuple sur sa santé, où il marque les caractères du véritable Médecin, pour le discerner de celui qui ne mérite pas ce nom.

(*b*) Mercure de France, Mai 1758. pag. 135.

(*c*) Journal de Médecine, tom. XIX. pag. 513.

tient que *le Sr. Ailhaud, & tout ce qui eſt de lui, eſt tombé dans l'empiriſme le plus inſoutenable.* (*d*) Les épithètes d'ignorant, de charlatan, ſe trouvent répandues dans preſque tous les Ecrits déjà cités, en ſorte que les antagoniſtes des MM. Ailhaud, ſe placent eux-mêmes dans la claſſe des Médecins, qui, ſelon M. Hirzel, *regardent les autres, comme des charlatans & des empiriques, qui n'ont aucunes lumières*, &c.

Mais s'il faut juger du Médecin *par les effets*; s'il faut *réputer pour bon, tel Médecin dont on aura vu le ſuccès*; ſi le véritable *Médecin eſt celui qui guérit*; comment peut-on conteſter ce titre aux MM. Ailhaud, & qui jamais l'a mieux mérité qu'eux! S'inſcrira-t-on en faux, contre les guériſons innombrables opérées par leur reméde? Et ſi l'on n'oſe en venir à cet excès de témérité, de quel front veut-on leur ravir le nom même de Médecin? Je n'inſiſte pas, ſur le décret de la reſpectable Faculté, qui le leur a décerné; mais quand mille bouches s'ouvrent d'un pole à l'autre, pour me dire avec enthouſiaſme, que M. Ailhaud eſt *celui qui guérit*, puis-je retenir mon in-

(*d*) Journal de Médecine, tom. XIX. pag. 513.

dignation contre ce peloton borné de Confrères jaloux, qui veulent l'afficher comme un ignorant, comme un charlatan, comme un homme *indigne* du nom de Médecin ? En quoi donc peut consister la science du vrai Médecin, si ce n'est à guérir ? Et parmi tous les Médecins, quel est celui qui posséde mieux cette science, que celui qui par ses Ecrits & un seul remède, porte la santé & la vie, jusqu'aux extrémités de la terre ? O vous, qui vantez tant votre science, & auprès de qui, les Mrs. Ailhaud ne sont que des ignorans, dites-nous, s'il vous plaît, dans quel pays votre nom est célebre pour la guérison des maladies ? Jusqu'où se sont répandues les heureuses influences de ce profond savoir dont vous vous glorifiez ? Où sont les voix qui publient par reconnoissance, & avec admiration, les merveilles opérées par vos talens?..... J'écoute, & je n'entends rien. Vous voilà réduits à me désigner vous-mêmes, une telle, & une telle personne, guéries par vos soins. Et où ? dans le cercle étroit de votre Ville, de votre quartier. Votre bienfaisance & votre réputation ne s'étendent pas plus loin ; à cent pas de votre porte, on ignore votre nom, & j'ai peine à vous trouver,

si je demande où ous vêtes. Choſe étonnante ! Enſévelis, malgré l'éclat prétendu de vos lumières, dans une ſi étrange obſcurité, vous rougiſſez d'avoir les MM. Ailhaud pour Confrères ! Vous craignez que leur ignorance ne répande de nouvelles ténèbres ſur votre horizon ! Vous croiriez vous déshonorer de vous mettre avec eux ſur une même ligne ! Mais y penſez-vous ? Et puis-je croire que vous parlez ſérieuſement ? Quoi ? Deux Médecins, dont le nom eſt connu de tout l'univers, dont les Ecrits ſont applaudis par un million de ſectateurs, dont la poudre purgative eſt célébrée par tant de guériſons ſurprenantes, dont le rang eſt illuſtré par les bienfaits multipliés du premier Monarque du monde, ces deux Médecins, dis-je, ſeroient pour vous un ſujet de confuſion, & vous dédaigneriez de les reconnoître pour Confrères ! Vous les mépriſeriez de bonne foi, & vous les regarderiez tout de bon comme des ignorans *dans l'art de guérir les maladies ?* Mais de grace, interrogez cette foule ſans nombre, de malades de tous les pays, qui n'ont pu retrouver la ſanté dans les ſoins des Médecins de votre trempe, & qui l'ont heureuſement recouvrée dans l'uſage de la poudre & des Ecrits des MM.

Ailhaud : écoutez les bénédictions qu'ils leur donnent ; pesez les éloges qu'ils leur prodiguent. Pourrez-vous nier après cela, que M. Ailhaud *est celui qui guérit* ? Et si vous n'osez le nier, sur quoi portent vos reproches d'ignorance, de charlatanerie, &c. ? Et ne voyez-vous pas que s'il se trouve entre les MM. Ailhaud & vous, quelque tache de cette espèce, elle ne peut convenir qu'à vous ? Quel intérêt n'aviez-vous pas à garder le silence ?

Mais encore, en quoi consiste cette prétendue ignorance qu'on reproche aux Mrs. Ailhaud ? c'est, dit M. Thiery, en ce qu'ils croient *qu'un purgatif résineux* peut *convenir dans toutes les maladies, & à tous les tempéramens.* (e) Oui, dit encore le même Docteur, dans ses éclaircissemens sur sa première Observation, *le Sr. Ailhaud ne peut se disculper, ou d'une mauvaise foi manifeste, ou de l'ignorance la plus crasse, par ce seul fait, qu'il propose indifféremment à tout le monde, & pour tous les maux possibles, un seul remède, un purgatif, & quel purgatif!* (f) Nous sommes d'accord avec M. Thiery, sur le fond des opinions qu'il

(e) Mercure de France, Mai 1758. pag. 135.
(f) Journal de Médecine, tom. XI. pag. 172.

impute à M. Ailhaud. Mais ces opinions sont-elles le fruit de l'ignorance, sont-elles des erreurs? Voilà le vrai point de la difficulté. Pour la décider à son avantage, M. Thiery prend la voie la plus sure, & la moins sujette aux difficultés: il parle comme les oracles, sans rendre raison de ce qu'il dit. Il déclare M. Ailhaud atteint & convaincu *ou d'une mauvaise foi manifeste, ou de l'ignorance la plus crasse*, & après avoir taxé ses opinions d'*erreurs dangereuses*, il ajoute seulement *qu'on peut aisément* les *démontrer impossibles.* (g) Voilà tout ce que nous pouvons tirer de ce Docteur Régent, pour nous éclairer sur l'objet de cette contestation. Mais là dessus, il me survient un scrupule. Je vois d'une part, M. Ailhaud, qui, en avançant ses prétendues erreurs sur la Médecine, emploie plus de quarante pages d'impression à les expliquer, à les développer, à les mettre au grand jour, & qui leur donne au moins par ses raisonnemens, une forme séduisante; & M. Thiery, qui regarde tout cet édifice de raisonnemens, comme un tissu d'*erreurs dangereuses*, & qui croit qu'on *peut aisément dé-*

(g) Journal de Médecine, tom. XI. pag. 174.

montrer impossibles, les opinions nouvelles de cet Auteur, ne dit pas un seul mot pour démasquer ces *erreurs*, pour les combattre, pour les détruire, pour les rendre sensibles aux yeux du public. S'il étoit si aisé d'en montrer le faux, pourquoi M. Thiery n'a-t-il pas voulu prendre cette petite peine ? Lui qui fait sonner si haut, son dévoûment au bien public, & sa vigilance inquiète à le prémunir contre les erreurs dangereuses ! Et se peut-il qu'il tienne une opinion, comme notoirement insoutenable, dès que du haut de sa chaire, il aura lancé sur elle, la qualification d'*erreur ?*

Mais ce qui m'étonne encore plus, dans son procédé, c'est cette *ignorance la plus crasse*, qu'il impute sans ménagement à M. Ailhaud. Quand je me rappelle que cet homme respectable n'a publié son Système, qu'après quarante années d'exercice de la Médecine ; (*h*) qu'il n'a osé le mettre au jour, qu'en l'appuyant sur un corps d'expériences, qu'on n'a jamais pu contredire ; que pendant plus de vingt ans, ce Système n'a éprouvé aucune contradiction, quoique ré-

(*h*) M. Ailhaud a été reçu Docteur en Médecine en 1695, & son Système a paru pour la première fois, en 1737.

pandu partout ; qu'il joint au mérite incontestable de la clarté, & de la précision du style, une liaison si intime dans toutes ses parties, que tous ses principes naissent les uns des autres, & sont ou tous vrais, ou tous faux ; puis-je ne pas me récrier contre l'injustice, & la témérité du Sr. Thiery ? Quand même il seroit vrai de dire que tout ce beau Système n'est qu'une erreur, seroit-il permis de taxer l'Auteur d'ignorance, & de *l'ignorance la plus crasse ?* M. Ailhaud a pu se tromper sans doute, mais même en supposant qu'il se soit trompé, dès que ses erreurs elles-mêmes font briller l'élévation de son génie, & la profondeur de ses recherches, mérite-t-il le reproche d'ignorance, dont on veut le couvrir ? Et ce reproche n'est-il pas souverainement indécent, surtout dans la bouche d'un Ecrivain qui lui suppose des erreurs, sans entreprendre d'en constater, & d'en réfuter aucune ? Que seroit-ce, si nous ajoutions que ces prétendues erreurs de M. Ailhaud, sont autant de vérités constantes, dont les raisonnemens de l'Auteur prouvent la possibilité, & dont l'expérience la moins équivoque atteste l'existence ? Si l'on veut bien se rappeler tout ce que nous avons dit sur la

possibilité

possibilité d'un remède universel, & sur le choix de ce remède, dans la classe des purgatifs, on pourra juger si les opinions de M. Ailhaud sur ces objets, méritent la qualification d'erreur, & sa personne, celle d'ignorance. Quoi qu'il en soit, nous croyons toujours pouvoir décider avantageusement de la science de M. Ailhaud, par cela seul qu'il est *l'homme qui guérit* : comme la critique de ses envieux ne peut anéantir les guérisons qu'il a opérées, & qu'il ne cesse d'opérer par son admirable remède, elle ne peut anéantir l'estime profonde que nous avons pour ses lumières, & pour l'étendue de ses connoissances. Tout ce que nous disons de M. Ailhaud père, doit s'entendre sans restriction, de M. le Baron de Castelet son fils, qui fait en ce point, cause commune avec lui.

REPROCHE DE MAUVAISE FOI. M. Thiery a bien senti que le reproche d'ignorance qu'il fait à M. Ailhaud, ne prendroit pas dans tous les esprits. Il s'est ménagé une retraite, en faisant une proposition disjonctive. „ Le Sr. Ailhaud, dit-il, ne „ peut se disculper, *ou d'une mauvaise* „ *foi manifeste, ou de l'ignorance la plus* „ *crasse*, par ce seul fait, qu'il propose „ indifféremment à tout le monde, un

„ seul reméde, un purgatif. " Si nous comprenons bien ce raisonnement, voici ce qu'il signifie : les opinions de M. Ailhaud sont des *erreurs*. Si le Sr. Ailhaud ne les a pas connues pour telles, il est dans *l'ignorance la plus crasse* : s'il les a connues infectées de ce vice, il est coupable *d'une mauvaise foi manifeste*, pour avoir voulu tromper le public en les soutenant. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'apologie des opinions, puisque nous en sommes à celle des personnes. Nous avons déjà fait sentir le ridicule & l'injustice du reproche d'ignorance, attachons-nous à discuter celui de mauvaise foi.

Il est évident que pour décider si les Mrs. Ailhaud méritent ou non, le reproche de mauvaise foi, tout dépend de cette question : les Mrs. Ailhaud ont-ils *regardé* leurs opinions comme des *erreurs* ? Si cela est, ils sont coupables de mauvaise foi. Si cela n'est pas, l'accusation est injuste & téméraire. Car quand même il seroit vrai que le Système de M. Ailhaud, n'est qu'une erreur, si l'Auteur & son fils n'en ont pas été convaincus, s'ils ont été persuadés du contraire, on ne peut les accuser de *mauvaise foi*, parce qu'on peut soutenir une erreur de très bonne foi, & cela arrive

aux plus grands hommes. L'épithète de mauvaise foi ne convient qu'à ceux qui soutiennent *sciemment* des opinions dont ils connoissent le faux. On sent la justesse de cette remarque, & nous prions nos lecteurs d'y faire attention.

Mais avant que d'examiner le fond de la question, témoignons notre surprise de voir les Mrs. Ailhaud taxés de *mauvaise foi*, par un Ecrivain qui proteste solemnellement en plus d'un endroit, qu'il *n'a rien à démêler avec eux.* (*i*) C'est une chose assez étrange de voir employer des qualifications si dures, par un Ecrivain qui n'a, & ne veut avoir aucun démêlé. Seroit-il dans l'idée, que des bagatelles de cette espèce, ne peuvent pas faire parmi les hommes, la matière d'un démêlé sérieux? Mais ou il se joue des termes, sans pudeur, ou il suppose qu'on ne doit point prendre ses expressions, pour ce qu'elles valent, & dès lors quelle idée nous donne-t-il lui-même de sa bonne foi? Sans nous arrêter aux trompeuses démonstrations que donne ce Médecin, de son éloignement pour les démêlés, nous allons prendre le repro-

(*i*) Voyez le second Ecrit déjà cité du Sr. Thiery, au commencement & à la fin.

che de mauvaiſe foi dans ſon ſens naturel, & montrer combien peu il convient aux Mrs. Ailhaud.

Ce reproche ne peut convenir, comme nous venons de le dire, qu'à ceux qui trompent les autres, en parlant contre leur propre penſée; mais ſeroit-il bien poſſible à Mrs. Thiery, Dupuy, & autres, qui haſardent ce reproche contre les Mrs. Ailhaud, de le prouver? Ces Meſſieurs n'ont jamais connu les Mrs. Ailhaud que par leurs écrits. Ces écrits parlent conſtamment le même langage, & ne ſe contrediſent en rien. M. le Baron de Caſtelet a donné le Précis du Traité de M. ſon père, & ce Précis ne fait qu'inculquer les principes fondamentaux du Traité. Quand quelque Ecrivain a attaqué la doctrine de ces Auteurs, ils l'ont toujours défendue avec une chaleur qui décèle l'intime conviction où ils étoient de ſa vérité. Il eſt notoire que les Mrs. Ailhaud n'ont jamais varié, & perſonne au monde, ne peut dire les avoir vus chancelants dans leurs opinions. Sur quoi donc peut porter le reproche de *mauvaiſe foi*? En quel lieu a-t-on pris les preuves d'une accuſation ſi grave? Dira-t-on que l'erreur ſe manifeſte d'elle-même, & que les Mrs. Ailhaud n'ont pas pu ne pas l'ap-

percevoir ? Mais en supposant que cette erreur prétendue est aussi sensible qu'on le dit, ignore-t-on quelle est la force & l'empire des préjugés sur l'esprit ? Et par quel privilège voudroit-on que ces dangereux ennemis de la vérité, ne l'eussent jamais obscurcie aux yeux des Messieurs Ailhaud ? Si ces Messieurs ont été séduits par un préjugé, on doit les plaindre, & les éclairer, mais non les accuser de mauvaise foi. Dira-t-on qu'on a démasqué leurs erreurs d'une manière si victorieuse, qu'il n'y a que des aveugles volontaires qui puissent ne pas les appercevoir ? Mais où sont les ouvrages instructifs qu'on a faits sur cette matière ? Jusqu'à ce moment, je n'en connois point. M. Thiery nous parle *d'erreurs dangereuses*, M. Vandermonde de *fausse doctrine*, *& de raisonnemens vagues ;* M. Dupuy, de *brigandage*, &c. Mais aucun de ces Messieurs n'a pris la peine de prouver sa thèse, & je défie qu'on trouve dans tous leurs écrits, le moindre rayon de lumière, à la faveur duquel on puisse appercevoir les erreurs prétendues ? Et comment voudroit-on que les Messieurs Ailhaud eux-mêmes les ayent apperçues ? Des Auteurs qui ont une tendresse paternelle pour leurs ouvrages, sont les der-

niers à s'appercevoir des défauts qu'ils ont. Tout le monde peut les voir & les montrer au doigt que les Auteurs ne s'en doutent pas encore. Seroit-on en droit de les taxer de mauvaise foi pour cela ? Qui ne sent la témérité de cette expression ?

Mais non seulement les Mrs. Ailhaud ont toujours écrit & parlé, conformément à leur première doctrine, ils ont encore agi en conséquence, sans se démentir jamais dans les circonstances les plus critiques. En effet je ne demande pas quelle a été la conduite de M. Ailhaud père, auprès des malades qu'il visitoit : on sait qu'il suivoit sans biaiser les principes de son Système, même avec les personnes de la première distinction. (*k*) Mais je demande, (& ceci est bien plus fort, c'est la véritable pierre de touche, pour s'assurer de la bonne foi de M. Ailhaud,) quelle conduite tenoit-il à l'égard de lui-même, & à l'égard de ses enfans, quand quelqu'un d'eux étoit malade ? Recouroit-il aux saignées, & aux autres remédes

(*k*) Voyez dans le I. Recueil des guérisons, la Lettre de M. d'Albertas premier Président de la Cour des Comptes ; celle de M. de Lubieres, Conseiller au Parlement ; celle de Mde. Fabry de Saint Jean, celle de Mde. la Marquise de Brancas Roquemartine, celle de Mde. de Maillanne, &c.

de l'Art pour leur guériſon ? S'éloignoit-il de l'unité de reméde qu'il vantoit dans ſes écrits, & qu'il employoit pour tous ſes autres malades ? Il eſt conſtant que non ; & tous ceux qui ont vu de plus près la conduite de M. Ailhaud, n'ont vu que ſa poudre en uſage dans toutes les maladies de ſa maiſon. „ C'eſt par ſon „ uſage, nous dit-il, que moi-même, „ quoique dès ma naiſſance, foible & in- „ firme, j'ai eu le bonheur d'arriver à „ l'âge de quatre-vingt un an, plein de „ ſanté, père d'une nombreuſe & forte „ famille, à préſent même, par la grace „ de Dieu, pleine de vie & de ſanté ; & „ *je ne leur ai jamais donné d'autre re-* „ *méde, je n'en ai jamais pris d'autre* „ *moi-même, pour quelque maladie que* „ *ç'ait été.* (*l*) La meurtrière ſaignée ſur-tout a été totalement bannie de ſa famille. „ J'ai quarante & un an, diſoit M. „ le Baron de Caſtelet en 1760 ; & j'ai „ joui à plein de ſa découverte (de mon „ père) n'ayant jamais été ſaigné non „ plus que mes enfans, & *aucun de ma* „ *famille depuis ce temps.* " (*m*) Auſſi l'attachement de M. le Baron de Caſtelet

(*l*) Traité de l'Origine des maladies, pag. 16.
(*m*) Voyez la Feuille intitulée *Médecine univerſelle*, pag. 2. col. 2.

à cette pratique est si grand, qu'obligé de perdre de vue Mrs. ses fils, pour leur procurer une éducation convenable, il ne les a confiés aux Supérieurs des Pensionnats, qu'après avoir obtenu d'eux une promesse bien expresse, qu'en cas de maladie quelconque, son Reméde universel seroit l'unique mis en usage pour ses fils. Nous savons ce fait de science certaine, & si quelqu'un en doutoit, il pourroit s'en éclaircir au grand Collége de Lyon, auprès du Supérieur du Pensionnat. Nous savons encore que le fils aîné de M. le Baron de Castelet, ayant eu tout l'avant-bras gauche, fracassé par un fusil qui crêva entre ses mains, on n'employa dans son traitement, ni saignée, ni diète; & malgré l'avis de deux habiles Chirurgiens, qui prédisoient la gangrène & la mort en peu de jours, si l'on ne changeoit de pratique, le jeune Baron a été tiré d'affaire, on ne peut mieux; il se sert de sa main avec facilité, & pour parer à tous les accidens dont on l'avoit menacé, M. son père ne joignit au traitement de la blessure, que de fréquentes prises de sa poudre purgative. Qu'on dise après de tels traits, & plusieurs autres tout aussi forts que nous pourrions citer, qu'on dise que les Mrs. Ailhaud n'y vont

pas de bonne foi, & qu'ils reconnoiſſent l'abus & le danger, tant de leur ſyſtème, que de leur reméde. Si cela étoit, il ne faudroit pas les accuſer ſeulement de mauvaiſe foi, mais de la barbarie la plus affreuſe, puiſqu'il ſeroit vrai de dire, qu'ils enveloppent leur propre ſang, dans le nombre des victimes qu'ils immolent aux progrès d'un reméde dangereux, & d'un ſyſtème reconnu faux. Leur conduite parricide ſeroit une abomination ſans exemple, & la terre n'auroit jamais porté des monſtres plus dignes d'exécration. Mais ſi par un effet contradictoire, leur poudre de mort opère la vie; ſi par elle, toute la famille de M. Ailhaud recouvre heureuſement la ſanté, dans les cas les plus critiques; ſi l'uſage du ſyſtème & du reméde pernicieux leur devient conſtamment favorable; y a-t-il de la mauvaiſe foi dans les Mrs. Ailhaud, de publier, de ſoutenir, de conſeiller au public ce reméde & ce ſyſtème? Ne donnent-ils pas d'aſſez bons garans de leur bonne foi, quand ils diſent: *faites comme nous*? Et dès qu'on ſait, à n'en pouvoir douter, que ce langage n'exprime effectivement que la conduite conſtante & invariable de ces Meſſieurs, qui peut les ſoupçonner de n'avoir pas eux-mêmes pour leur ſyſ-

tème & leur reméde, la confiance & l'eſtime qu'ils en témoignent ? Mais ſi l'on eſt forcé de convenir qu'ils ſoutiennent leurs opinions, par leurs expériences domeſtiques, que devient le reproche de mauvaiſe foi ? Il eſt viſible qu'il n'exiſte que dans la tête de ceux qui le font. Paſſons au dernier reproche.

REPROCHE DES VUES INTERESSE'ES. Avant que d'entrer dans la diſcuſſion de ce reproche, je voudrois demander à ceux qui le font, ſi tout-à-fait inſenſibles à l'éclat des richeſſes, ils oſent les mépriſer, & les regarder d'un œil indifférent ?

Aude hoſpes contemnere opes, & te quoque dignum
Finge Deo. *Æneid. lib.* 8. *v.* 363.

On voit où tend cette queſtion. Elle doit rappeler les faiſeurs de reproches à eux-mêmes, & les empêcher de jeter la pierre ſur les coupables, s'ils ne ſont eux-mêmes innocens. Pour peu qu'on connoiſſe le monde, combien n'y voit-on pas de ces déclamateurs éloquens, qui prêchent la vertu pour les autres, s'élèvent avec force contre les vues intéreſſées, tandis qu'ils n'ont eux-mêmes d'autre maxime de conduite, que celle de tout ſacrifier à leur fortune ! Combien dans la bouche deſquels on pourroit ſans

injustice mettre ces vers d'Horace ?

O cives, cives, quærenda pecunia primùm est,
Virtus post nummos. *Hor. Ep. I. lib. 1.*

Nous ne prétendons juger personne, ni décliner l'objection que nous avons à résoudre ; mais l'Anonyme Italien, dont nous avons déjà fait mention, nous ayant appris que la Médecine est *une profession intéressée, qui n'est déjà que trop qu'un indigne trafic ;* (*n*) nous souhaiterions que les Médecins qui écrivent sur cette matière, prissent bien garde à eux, avant que de toucher une corde si délicate, & qu'ils ne se missent pas dans le cas d'une récrimination humiliante.

Mais revenons à notre objet, & voyons si les Mrs. Ailhaud méritent le reproche d'étendre leurs vues d'intérêt, au-delà des justes bornes. C'est le sentiment de M. Thiery, & de M. Dupuy, de l'Anonyme Italien, &c. „ Le Sr. Ailhaud, dit „ M. Thiery, a paru s'occuper de son „ intérêt personnel, beaucoup plus que „ de la santé publique, & de l'avance„ ment de sa profession. (*o*) Il me semble, „ dit M. Dupuy, entendre les Ailhaud,

(*n*) Lettre de M..... Docteur en Médecine, sur l'usage de la poudre d'Ailhaud.
(*o*) Mercure de France, Mai 1759. pag. 181.

„ criant : prenez de nos poudres : elles „ font des merveilles..... Voilà le „ brigandage. " (*p*) Et un peu plus bas, après avoir placé le Sr. Ailhaud sur un tréteau, il lui fait débiter en criant, la harangue suivante, qu'il a tout exprès composée, présumant bien que le Sr. Ailhaud n'en sauroit faire de pareilles. „ Vous ne sauriez, archidupes, aveugles „ nés que je chéris, trop avaler de ma „ poudre ; si une prise ne suffit pas, vous „ pouvez en avaler de suite, jusqu'à tren- „ te, soixante & même plus..... Ce „ n'est pas à votre vie que j'en veux, „ c'est à votre bourse. " (*q*) Ces nobles idées que M. de la Porcherie puise dans son fond, pour les prêter aux Mrs. Ailhaud, nous donnent à connoître les fondemens du reproche d'intérêt qu'on fait à ces Messieurs. M. Thiery leur fait un crime du secret qu'ils gardent sur la composition de la poudre ; M. Dupuy, du conseil qu'ils donnent d'en répéter l'usage jusqu'à un nombre considérable de prises ; l'un & l'autre se réunissent à croire que ces deux branches de la conduite des Mrs. Ailhaud, en favorisant leurs inté-

(*p*) Journal de Médecine, tom. XIX. pag. 513.
(*q*) Ibid. pag. 515.

rêts, nuisent essentiellement à ceux du public. C'est effectivement de ce point de vue qu'il faut partir, pour décider la question présente. Ne nous en écartons pas.

Deux choses, dans cette matière, peuvent intéresser la société. *La santé publique*, & *l'avancement de la profession de la Médecine.* Il faut donc examiner si les Mrs. Ailhaud nuisent à quelqu'un de ces intérêts, par le secret de leur poudre, ou par l'usage fréquent qu'ils en conseillent.

1°. Que peut exiger la société, par rapport à *la santé publique?* Est-ce qu'on lui donne de bons remédes, ou qu'on lui fasse un long & inutile détail des drogues qui les composent? Il me paroît que la meilleure manière de remplir le vrai intérêt de la société, c'est de lui donner de bons remédes tous faits, & non, de récettes compliquées dont les trois quarts & demi des hommes seroient incapables de faire usage, & de tirer aucun profit. En effet, dès qu'on a le remède, de quoi sert la récette? A nous apprendre comme il est fait? Mais cela m'importe-t-il? Que le remède soit bon; c'est tout ce que je demande. La connoissance de ses ingrédiens ne peut me faire ni bien ni mal, ce n'est point de là

que dépend ma santé, pourquoi m'y intéresserois-je ? c'est, disent ici nos adversaires, que pour savoir au juste, si le remède est bon, il en faut connoître les ingrédiens. Quelle illusion, ou plutôt quelle fourberie ? N'y a-t-il pas une route plus courte & plus sure pour en juger ? N'avez-vous pas l'expérience ? Quand un nouveau remède paroît sur l'horizon de la Pharmacie, est-ce sur l'étiquette des drogues qu'on décide de sa bonté ? Si cela étoit, adieu les pilules de ciguë de M. Stork ; adieu les préparations du sublimé corrosif par le Baron Vansvieten ; adieu tous les remédes tirés du genre des poisons. Leur nom seul suffiroit pour les proscrire. Mais graces au bon sens, les choses ne vont pas ainsi. C'est avec le flambeau de l'expérience qu'on examine les propriétés de tout remède nouveau. Sans s'alarmer de son nom, on fait avec précaution l'épreuve de sa vertu, & cette épreuve est elle-même en dernier ressort, le juge qui prononce sur sa bonté. Il seroit donc bien inutile à la santé publique, que M. Ailhaud donnât la nomenclature des drogues qui composent sa poudre ; il faudroit toujours en revenir à l'expérience, comme à l'unique voie sure, pour décider de son mérite. Et que man-

que-t-il en effet à la société pour s'assurer de ce qui l'intéresse dans la poudre d'Ailhaud ? M. Ailhaud a-t-il jamais cherché à soustraire sa poudre, au jugement de l'expérience ? Lui qui demandoit de faire l'épreuve de ce remède, *sur tout malade, & dans de pleines salles d'Hôpitaux ?* (r) Lui qui, depuis soixante ans, a toujours réclamé le jugement de l'expérience, comme l'unique décisif ? qui, sans s'attacher aux raisonnemens abstraits d'une médecine suspecte, renferme toutes ses preuves, dans le recueil d'une foule innombrable d'expériences ? Quel Auteur a mieux rempli que lui tous les intérêts de la société ? Il donne un remède dont il est l'Auteur, & il prend la peine de le composer lui-même ; il le garantit bon, & ce n'est pas sur de vaines allégations de charlatanerie ; c'est sur des faits inconteſtables qui, depuis plus d'un demi siècle, se multiplient presqu'à l'infini, sous les yeux, & en dépit de l'envie. Faut-il rien de plus, pour assurer l'intérêt de *la santé publique ?*

Mais M. Ailhaud garde pour lui seul le secret de la composition de sa poudre ? Et sans doute, il le garde. Ce secret

(r) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 19.

n'eſt-il pas ſon bien, pourquoi voulez-vous qu'il vous le donne? Pour en enrichir la ſociété? Mais quand la ſociété jouit du reméde, a-t-elle beſoin de la récette? Et pour bien mériter de la ſociété, faut-il ſe dépouiller de ſon bien, pour lui faire des préſens inutiles? Qu'on y faſſe bien attention. Le véritable intérêt de la ſociété exige au contraire, que M. Ailhaud ne communique point ſon ſecret. Nous avons déjà inſinué cette remarque à la pag. 81. & nous en allons donner ici une preuve palpable. Que la compoſition de la poudre devienne publique, la ſociété perd à l'inſtant preſque toute aſſurance de l'exacte préparation de ce reméde. Car ſans vouloir compter les erreurs dont *la fraude ou la maladreſſe* d'une foule de compoſiteurs, pourront l'infecter, ne doit-on pas s'attendre à bien de fautes d'inadvertance, par là même que la poudre ſera préparée par des mains peu exercées à tout le détail de ſa compoſition? Rien n'eſt ſi ſimple que la préparation de l'extrait de ciguë, (*s*) & cependant le célébre, l'illuſtre M. Tiſſot n'y a pas réuſſi

(*s*) On peut voir cette préparation dans l'Avis au peuple ſur ſa ſanté, tom. II. pag. 527. dans la note du n°. 57. à la fin.

dans ses premières expériences, il a fallu s'adresser à M. Stork lui-même, & ce n'est qu'après beaucoup de nouvelles attentions sur son procédé, que M. Tissot est parvenu *à un extrait, qu'il est impossible de distinguer de celui de Vienne.* (t) Qu'auroit-ce été, si cette composition eut été plus compliquée ? C'est qu'il y a toujours dans chaque remède *composé*, une foule d'attentions qui doivent être observées avec précision, pour assurer la vertu du remède. La moindre omission peut occasionner les différences les plus essentielles ; & si cela est arrivé à une aigle de la Médecine, à combien plus forte raison doit-on le supposer de la part de ceux qui n'en sont que les moucherons ? Il n'est pas aussi aisé qu'on se l'imagine, de saisir & d'exécuter comme il faut, une récette qui paroît simple au premier coup d'œil. C'est un jeu pour l'Auteur qui l'a inventée ; mais c'est un ouvrage pour tout autre. D'où il suit que tout remède sortant des mains de l'Auteur, est incontestablement plus parfait, que si d'autres mains avoient présidé à sa préparation. En tout état de cause,

(t) On peut voir cette préparation dans l'Avis au peuple sur sa santé, tom. II. pag. 527. dans la note du n°. 57. à la fin.

je préférerois l'extrait de ciguë fait par M. Stork, à celui de tout autre Médecin, & par la même raiſon il eſt évident que la poudre d'Ailhaud, faite par M. Ailhaud, doit être préférée à celle qui ſeroit préparée chez les Apoticaires. Il eſt donc de l'intérêt de la ſociété que le ſecret de cette poudre demeure chez ſon Auteur, afin que lui ſeul ſe mêle de ſa compoſition. Elle ne pourroit que perdre de ſa perfection, ſi la récette devenoit publique. Donc le ſilence de M. Ailhaud ſur cette compoſition, loin de nuire *à la ſanté publique*, la favoriſe évidemment. C'eſt ce qu'il falloit démontrer.

Il eſt inutile de nous arrêter à prouver contre M. Dupuy, que l'uſage fréquent de la poudre, conſeillé par les Mrs. Ailhaud dans leurs écrits, ne peut qu'être avantageux à la ſanté publique, ſi le remède eſt bon en lui-même. Car ces Meſſieurs veulent qu'on écoute la voix du beſoin, & qu'on ſe règle par elle. Dans de légères infirmités, diſent-ils, quelques priſes doivent ſuffire. Dans des maladies conſidérables, opiniâtres, invétérées, il faudra juſqu'à trente, quarante, ſoixante, cent priſes pour les vaincre. Il n'y a rien en cela d'extraordinaire, ni de ridicule, encore moins de con-

traire *à la ſanté publique.* Il eſt viſible que pour guérir une hydropiſie de poitrine bien formée, il faut un uſage plus fréquent & plus long, du reméde curatif, que pour guérir une hydropiſie ſimple, qui ne fait que de commencer. Si M. Dupuy ne connoît pas ces différences, c'eſt auprès de lui qu'on doit s'alarmer ſur la ſanté publique.

2°. Que peut exiger la Société, des Mrs. Ailhaud, *pour l'avancement de leur profeſſion* ? Qu'ils conſacrent toutes leurs lumières, tous leurs talens, à la cultiver, à la perfectionner, à lui procurer de nouvelles richeſſes ? A la bonne heure. C'eſt le devoir de tout enfant, de procurer ainſi la gloire de ſa mère. Mais qui l'a mieux rempli ce devoir, que les Mrs. Ailhaud ? N'ont-ils pas fait à la Médecine, les plus beaux préſens ? La théorie ſur l'origine des maladies, ſur l'abus de la ſaignée, ſur la néceſſité des purgatifs, ſur la poſſibilité d'une médecine univerſelle ; la découverte de cette médecine univerſelle ; le recueil d'une foule d'expériences qui en confirment l'exiſtence, ainſi que la théorie de l'Auteur, ne ſont-ce pas des contributions honnêtes de la part des Mrs. Ailhaud, pour concourir à *l'avancement de leur profeſſion* ? Quel eſt

celui de leurs critiques, qui pourroit dire qu'il en a fait autant ?

Mais, dit-on, M. Ailhaud uſe d'une reſerve odieuſe envers la Médecine, dès qu'il lui refuſe la connoiſſance des ingrédiens de ſa poudre. Il montre par-là, qu'il a bien plus à cœur ſes propres intérêts, que l'avancement de ſa profeſſion.

Il faut avouer qu'on a étrangement à cœur la connoiſſance de ce *Secret*, & qu'on ſe tourmente bien pour y parvenir. Arrêtons-nous pour la troiſième fois ſur cette matière, & détruiſons juſqu'aux moindres prétextes de cette inquiète curioſité qui veut qu'on lui diſe tout, qu'on ne lui cache rien.

Non, *l'avancement de la Médecine* n'exige point que M. Ailhaud donne au public le ſecret de ſa Poudre. Nous avons déjà remarqué au contraire, que la Médecine & le public y perdroient la ſureté du reméde qui dépend de l'exactitude de ſa préparation. Mais indépendamment de cette obſervation évidemment victorieuſe contre le prétexte que nous combattons, je dis que l'avancement de la Médecine perdroit encore une de ſes principales reſſources, qui eſt la noble émulation de ſes enfans. Je m'explique. Il en eſt des découvertes dans le pays de

la Médecine, comme de celles qu'on peut faire en toute autre matière. Il ne faut qu'un heureux pour exciter dans mille autres, le désir de le devenir, en suivant ses traces. C'est par cette émulation, que tous les arts se sont perfectionnés, & que les disciples ont quelquefois surpassé leurs maîtres. Quand on sût l'heureux succès du voyage de Cristophle Colomb, qui découvrit l'Amérique en 1491. les plus habiles navigateurs se donnèrent l'essor, & cherchèrent pareille aventure. Americ Vespuce découvrit en 1497. la partie du Continent de l'Amérique qui est au Sud de la ligne. Jean de Grijalva Espagnol découvrit le Mexique en 1518. Fernand de Soto, la Louisiane; Richard Gréenvil, la Virginie; &c. & c'est la seule nouvelle du retour de Cristophle Colomb qui a procuré toutes ces découvertes. Cet habile navigateur n'enseigna pas d'abord, la route qu'il avoit tenue, mais la science de la navigation, possédée par bien d'autres, leur servit de guide, & ils ne s'égarèrent pas.

Par une bonne fortune semblable, M. Ailhaud a trouvé dans le vaste pays de la médecine, une herbe salutaire, un remède de très grand prix. On lui demande où il l'a trouvé, comment il le prépare,

& on veut que cela soit nécessaire à *l'avancement de la Médecine* : c'est tout comme si on avoit demandé à Cristophle Colomb, qu'il enseignât le chemin qu'il avoit suivi, sous prétexte de l'avancement de la navigation. Non, auroit dit ce grand homme, l'intérêt de la navigation ne demande pas que je vous montre la route qui m'a conduit au nouveau monde. Si je vous le montre, vous y arriverez tout comme moi; mais vous me suivrez à la file les uns des autres, & vous ne verrez que le pays que j'ai découvert. Au contraire, si vous ignorez ma route, vous chercherez long-temps comme moi, mais peut-être vous découvrirez des Contrées plus belles & plus riches, & vous avouerez alors que la navigation aura plus gagné dans mon silence, que dans le compte que vous me demandez de ma route. Rien de si juste qu'une telle réponse, & l'événement l'auroit bien confirmée. C'est précisément la réponse de M. Ailhaud, & l'on sent qu'elle est tout aussi sage. Si je vous communique mon secret, peut dire M. Ailhaud à ses Confrères, vous ne songerez qu'à jouir de ma découverte, & vous ne penserez point à en faire de nouvelles. En partageant le fruit de mes travaux, vous

priverez la Société du fruit des vôtres: au lieu de procurer l'avancement de la médecine, vous la laisserez dans l'engourdissement & la stérilité. Mais si vous désirez sincèrement concourir aux progrès de cette science, vous trouverez dans mon exemple & mes succès, un puissant motif d'émulation. Votre cœur vous dira de vous embarquer sur cette mer de recherches, où j'ai vogué long-temps, avant que de rencontrer ce que je cherchois. Peut-être plus heureux que moi, vous vous trouverez bientôt en état de faire à la Médecine de plus riches présens que les miens, & sans vous tourmenter sans cesse pour me dérober mon secret, vous n'aurez de l'ardeur que pour découvrir ceux qui sont renfermés dans l'étude de la nature. Mais vous obstiner à vouloir connoître les ingrédiens de ma poudre, & n'imiter en rien les pénibles soins par lesquels je les ai rassemblés, ce seroit vouloir que je favorisasse votre paresse, & que j'abandonnasse à votre oisiveté la jouissance d'une découverte qui m'a tant coûté de peines. Ma main se refuse à cette générosité déplacée. Je trahirois la médecine, au lieu de la servir. *Son avancement* dépend de votre travail, & non de vous mettre en possession du mien.

Je ne vois pas ce qu'on pourroit répliquer à un discours si judicieux ; mais en examinant encore de plus près la conduite de M. Ailhaud, je ne conçois pas comment on a osé l'accuser de n'avoir point à cœur l'avancement de sa profession. En effet, ce grand homme ne s'est pas contenté d'apprendre à ses confrères, le plan général d'observations sur lequel il a travaillé pour parvenir à sa découverte ; pour les animer plus puissamment à ce travail si utile, il a voulu les orienter de plus près, sur la partie qui a été l'objet de son étude, & où il a trouvé la matière de ses succès. „ Dans la composition de cette poudre, dit-il, n'entrent aucunement des poudres chymiques, comme ce nom de poudre semble d'abord le présenter à l'esprit, & le donner à entendre. *Ce sont les fruits de la terre, les seules richesses des campagnes*, les doux alimens de l'homme, qui par une distribution convenable de plusieurs peu, font un beaucoup. *C'est de quoi vous pouvez être bien assuré.* (*u*) " On ne peut désigner plus clairement la botanique, comme la source où M. Ailhaud a puisé les maté-

(*u*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 15.

riaux

riaux de ſa poudre : c'eſt là véritablement le pérou de la Médecine, & comment M. Ailhaud pouvoit-il travailler plus efficacement à procurer de nouveaux tréſors à cette ſcience, que de faire briller à tous les yeux, celui qu'il a découvert par ſon travail, & de dire à ſes confrères, voilà d'où il vient ? Je l'ai pris *dans les fruits de la terre*, je n'ai fait que recueillir *les ſeules richeſſes des campagnes*, que mettre en œuvre *les doux alimens de l'homme*. Ne faut-il pas être bien déraiſonnable & bien lâche, pour lui demander encore quels ſont *ces fruits de la terre*, *ces richeſſes des campagnes*, *ces alimens de l'homme* ? Autant vaudroit-il dire, mettez-moi ces richeſſes dans la main, pour m'épargner la peine de les amaſſer. Je veux devenir auſſi riche que vous, mais je ne veux pas m'aſſujettir à toutes les longueurs de vos laborieuſes recherches ! car voilà où ſe réduit tout le fin des raiſonnemens captieux qu'on entaſſe pour arracher à M. Ailhaud, ſon ſecret. Que le public juge après cela, ſi ce ſecret eſt néceſſaire *à l'avancement de la Médecine*. Il eſt viſible que ce prétexte n'eſt qu'un voile emprunté pour maſquer l'ignorance ou la pareſſe de ceux qui s'en ſervent.

Qu'on se désabuse. Le secret ne sera pas divulgué. M. Ailhaud père n'a jamais cru devoir le rendre public ; M. le Baron de Castelet son fils a les mêmes raisons de le conserver dans le mistère, il n'y a pas d'apparence qu'on lui persuade jamais de changer de conduite à cet égard. Qu'on prenne donc une autre voie : qu'on se mette tout de bon au travail ; qu'on cherche *dans les fruits de la terre*, *dans les richesses des campagnes*, *dans les alimens de l'homme*, ce que M. Ailhaud y a trouvé, un purgatif doux, efficace, universel. Peut-être ne se rencontrera-t-on pas exactement avec M. Ailhaud ; mais si l'on cherche bien, il est certain qu'on rencontrera des trésors, & qu'importe que ce soient les mêmes ? Plus on en découvrira, plus on procurera de richesses à la Médecine, plus on assurera son *avancement*. Americ Vespuce & Jean de Grijalva, n'abordèrent pas au même endroit de l'Amérique, où Christophle Colomb avoit pris terre, mais c'est pour cela même que leur découverte fut plus utile, parce qu'ils firent connoître des pays que peut-être Cristophle Colomb ne soupçonnoit pas encore. Les vœux de M. Ailhaud seroient comblés, si par une heureuse émulation, on faisoit en Méde-

cine des découvertes capables de faire oublier & d'effacer la sienne. M. le Baron de Castelet déclare qu'il le souhaiteroit *de tout son cœur* (v) *pour le bien de l'humanité.* Il est donc clair que si les Mrs. Ailhaud ne disent pas maintenant le secret de leur poudre, c'est principalement pour ne pas enlever à la Médecine, le fruit des recherches de leurs confrères, & pour ne pas partager, si l'on veut, l'heureuse découverte qu'ils ont faite, avec les paresseux de leur état, qui ne voudroient imiter en rien, leur laborieuse application. Le silence de ces Messieurs est donc prescrit par des vues de sagesse, toutes à l'avantage de la Médecine. L'avancement de cette profession & la santé publique peuvent y trouver des ressources essentielles qui cesseroient au moment que le secret seroit divulgué.

Qu'on ajoute à des motifs si légitimes, celui de l'intérêt personnel des Mrs. Ailhaud, nous le voulons bien. Ils ne rougissent pas de penser à leurs affaires, & de travailler utilement pour eux-mêmes, en rravaillant pour l'humanité. Mais je ne vois pas que la recherche du propre in-

(v) Voy. la Feuille intitulée *Médecine universelle*, pag. 3. col. 2.

térêt puisse être une matière de reproche, surtout quand elle naît d'un travail continuel & toujours utile au public. Il n'y a qu'une basse & impuissante jalousie, qui puisse être offusquée par la vue de la fortune dont jouit M. Ailhaud. Quiconque sait qu'elle est le fruit des travaux persévérans du père & du fils, depuis plus de soixante ans, n'y voit qu'une juste récompense de leur zèle & de leur application. Mais pour peu qu'on soit instruit des charités immenses que ce bienfaiteur de l'humanité répand dans le sein des pauvres de tous les pays, on ne peut qu'on ne reconnoisse dans l'accroissement de ses richesses, l'effet des bénédictions promises à ceux qui soulagent les misérables, & dès lors, que devient le reproche des *vues intéressées?* Nous ne nous arrêtons pas à le réfuter, parce que nous croyons en avoir assez dit pour fermer la bouche à ces injustes censeurs, qui ne sachant imiter les grands hommes, s'attachent à les déchirer. Avec quel avantage ne pourrions-nous pas rejeter sur ces nouveaux Aristarques les reproches d'ignorance, de mauvaise foi, & des vues intéressées qu'ils ont osé employer contre les Mrs. Ailhaud? Mais notre objet n'est pas de récriminer. Il nous suffit d'avoir

montré la témérité de ces reproches, nous n'irons pas plus loin. Nous nous contenterons de finir la matière de ce paragraphe, en appliquant aux Mrs. Ailhaud, ces paroles de Seneque : *Malè de te loquuntur homines, benè autem loqui nesciunt, non quòd merearis, sed quòd solent ipsi.* Des hommes parlent mal de vous, mais ils n'en savent pas bien parler : non pas que vous le méritiez, mais parce qu'ils ont coutume de médire de tout le monde. (*x*)

§. III.

Reproches contre le Système des Mrs. Ailhaud, sur l'Origine des maladies.

Quelque raisonnable que soit en lui-même, le Système de M. Ailhaud, quelques frappantes que soient les preuves de fait qui l'appuyent, l'Auteur ne devoit pas s'attendre à le voir généralement adopté, dès qu'il combattoit des préjugés anciens & accrédités. Les Savans, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs, ne reviennent pas aisément des erreurs qu'ils ont une fois adoptées ; & les ignorans en reviennent encore moins. C'étoit une con-

(*x*) Senec. Tractatus de Moribus antè medium.

séquence nécessaire que les opinions nouvelles de M. Ailhaud, eussent beaucoup de contradicteurs, dans ces deux classes d'hommes, ce qui n'a pas manqué d'arriver.

Mais il n'est pas aussi aisé de combattre un système, que de le condamner; & tel qui crie le plus haut contre la nouveauté, est souvent celui qui l'attaque le plus foiblement, celui qui oseroit le moins entrer en lice, avec l'Auteur des opinions qu'il décrie. Il faut bien que les Censeurs du Système de M. Ailhaud, se soient méfiés de la solidité de leurs reproches, puisque contens de les répandre *incognito* dans les cercles, ils n'ont jamais cru devoir les donner au public, tant qu'a vécu M. Ailhaud. Deux ans après sa mort, M. Thiery lui a reproché le premier, dans un écrit public, *des erreurs dangereuses*; & quelques années après, M. Vandermonde, *une fausse doctrine*, mais ces graves Docteurs encore intimidés par l'ombre de ce grand homme, n'ont pas porté plus loin leur censure, & se sont contentés de condamner sa doctrine, sans prendre la peine de la discuter, & d'en développer le venin.

M. Tissot est le premier qui ait propo-

ſé une objection ſérieuſe contre le Syſtème de M. Ailhaud. Il prétend que c'eſt le comble de l'impoſture de ſoutenir qu'un ſeul & même reméde peut guérir une hydropiſie dans laquelle les fibres ſont trop lâches, & une maladie inflammatoire, dans laquelle les fibres ſont trop roides. Nous croyons avoir répondu à tout ce que renferme cette difficulté, excepté peut-être, au ſtyle offenſant de l'Auteur qui l'a propoſée. Nous n'y reviendrons pas.

Après le Docteur de Lauzanne, un Anonyme Italien dont nous avons déjà parlé pluſieurs fois, a paru ſur les rangs, & dans une Lettre de 26. pages d'impreſſion in-8°. il attaque ſucceſſivement le Reméde univerſel, & le Syſtème ſur lequel il eſt étayé. Rien n'égale le ton de confiance de cet Auteur. Il triomphe à chaque page, & preſqu'à chaque phraſe, comme ſi tous ſes raiſonnemens étoient ſans replique. A ſes yeux, les Mrs. Ailhaud ne ſont que des impoſteurs, des ignorans, & leur Syſtème un tiſſu d'abſurdités inſoutenables. A ces traits on peut déjà conjecturer quel eſt le vide de cet ouvrage : la vanité d'un Auteur décèle ordinairement ſon peu de génie ; & une production marquée à ce caractère,

porte sur son front, des indices assurés de son peu de justesse, & de sa frivolité. Tel est l'ouvrage de l'Anonyme, peu digne sans doute de la réponse détaillée que M. le Baron de Castelet a daigné lui faire, mais devenue intéressante par les utiles instructions qu'il a procurées au public, dans la réponse qu'on lui a faite.

Pour en donner une juste idée, nous pouvons diviser les objections de l'Anonyme en trois classes. La première classe qui renferme ce qu'il y a de plus raisonnable dans cet ouvrage, est composée des difficultés que M. Ailhaud s'est proposées à lui-même, dans son Traité de l'Origine des maladies. L'Anonyme se les approprie habilement, comme si elles étoient de son invention, & les donne comme victorieuses, tandis qu'elles ont été résolues d'avance par l'Auteur lui-même, aux pages 26. 27. 28. 29. & 30. de son Traité sur l'Origine des maladies.

La seconde classe, qui est la plus considérable par le nombre de ses branches, n'est autre chose qu'un tissu de puériles exclamations auxquelles l'Anonyme se livre, toutes les fois qu'il rencontre sur son chemin, une opinion de Mr. Ailhaud, qui s'éloigne du commun sentiment des Médecins. A-t-on jamais pu,

s'écrie l'Anonyme, avancer de pareilles sottises ? Qui jamais a osé dire pareilles choses ? &c. Là-dessus l'Anonyme accumule des citations d'Auteurs, qui ont pensé différemment, & il croit accabler M. Ailhaud par leur autorité, tandis qu'il laisse en leur entier, toutes les preuves & de fait & de raisonnement sur lesquelles M. Ailhaud appuye ses opinions. L'Anonyme ne prend pas garde, que dans la balance des autorités, le poids de l'expérience l'emportera toujours sur celui des noms les plus respectables, & qu'au lieu de décrier M. Ailhaud, en lui opposant les personnages les plus illustres de la Médecine, il relève sa gloire au-dessus d'eux, par l'avantage décisif qu'il lui laisse, en lui abandonnant l'expérience sur laquelle il s'appuye.

La troisième classe, qui consiste dans les objections que l'Anonyme tire de son propre fonds, est la plus pauvre, & la plus digne de pitié. Il a cru faire des merveilles, par exemple en ajoutant au Catalogue des maladies qu'on a coutume d'attribuer au sang, l'anévrisme & la varice ; & il soutient que ces maladies arrivent à l'homme, sans aucune altération précédente dans les humeurs. Il faut voir dans la réponse même de M. le Baron de Cas-

telet, comme il convainc l'Anonyme de sa profonde ignorance en cette partie, & l'on aura la satisfaction de trouver dans le même endroit, une excellente digression sur la nature de la fièvre, sur l'abus & le danger de la saignée, & sur la méthode la plus sûre de se délivrer de la matière morbifique, dont le séjour cause la fièvre. Nous ne nous arrêtons pas plus long temps sur les difficultés de l'Anonyme, parce que la réponse de M. le Baron de Castelet, ne laisse rien à désirer pour leur solution, & qu'il n'est pas de notre plan, de répéter ce qui a déjà été discuté. Il nous suffit d'indiquer les sources, où l'on trouvera l'éclaircissement aux difficultés proposées. Si par hasard notre ouvrage tombe entre les mains de l'Anonyme, & qu'il se plaigne de la courte analyse que nous avons faite du sien, nous lui offrons les plus amples explications. Ce n'est que pour en épargner l'ennui au public, que nous nous en abstenons dans ce discours. Il nous reste aussi des questions critiques plus sérieuses à résoudre; nous nous hâtons de les examiner dans la quatrième partie.

IV. PARTIE.

Questions critiques sur le Système & sur la Poudre de M. Ailhaud.

PREMIERE QUESTION. Comment Mr. Ailhaud sait-il que toutes les maladies procédent des humeurs? Pour donner à une proposition si nouvelle, le poids d'un premier principe de Médecine, il faut l'appuyer sur les preuves les plus claires & les plus solides, & où sont celles de M. Ailhaud ?

REPONSE. C'est dans ses observations & son expérience, que M. Ailhaud a puisé sa nouvelle doctrine ; il en a rendu compte au public, dans son Traité de l'Origine des Maladies, & il est aisé de justifier l'exactitude de ses procédés. Qu'on se rappelle seulement ce que nous avons dit sur l'origine de la poudre. M. Ailhaud jeune Médecin, mais infirme, cherche la santé dans la science de sa profession, & ne la trouve pas. Il observe soigneusement l'effet des remédes qu'il emploie, & il croit sentir que les

saignées lui sont contraires, & les purgatifs salutaires. Il s'en tient à ces derniers, & ses infirmités disparoissent. Frappé de cette expérience, il l'étend aux malades qu'il visite, & il a le même succès. Il réfléchit en Médecin sur la raison de ces événemens, & jugeant de la cause par les effets, il conclud que les maladies prennent leur source dans les humeurs, puisqu'elles guérissent par les remédes destinés à évacuer les humeurs déréglées. Une foule d'observations profondes sur la constitution du corps humain, sur la combinaison des maladies entre elles, sur la nature & les propriétés du sang, &c. confirment M. Ailhaud dans cette opinion. Une expérience de plus de quarante ans la lui démontre : voilà comment M. Ailhaud sait que les humeurs sont l'unique source des maladies. Voyez ce que nous avons dit sur la possibilité d'une médecine universelle.

Seconde Question. N'y a-t-il dans le corps humain que les humeurs dont le dérangement puisse être la source de nos maux ? L'harmonie de cette machine si belle, mais si compliquée, ne dépend-elle pas aussi bien du sang & des esprits, que des humeurs ? Le sang & les esprits ne peuvent-ils pas éprouver de l'altéra-

tion, du déréglement, & ce déréglement ne peut-il pas être la source de plusieurs maladies ?

Reponse. A cela deux réponses. La première est que le sang & les esprits sont bien moins susceptibles de déréglement & d'altération, que les humeurs. Celles-ci généralement parlant (*a*) plus grossières, plus abondantes, moins fluides que le sang, sont plus aisément troublées dans leur cours. Le moindre obstacle les arrête, & dérange leurs filtrations; de là les diverses maladies : au lieu que le sang étant par sa nature, comme le dit M. Ailhaud, *plus subtil, plus léger, plus chaud, plus pur*, &c. (*b*) que les humeurs, donne bien moins de prise aux causes particulières qui affectent les liquides & les dérangent. D'où il suit au moins que le plus grand nombre des maladies prend sa source dans les humeurs, & non dans le sang.

Mais en supposant que le sang peut se dérégler quelquefois, ce qui est très vrai, puisque le sang peut se coaguler, se dissoudre, &c. il ne s'ensuit pas qu'il

(*a*) Nous disons *généralement parlant*, parce qu'il est certain que les esprits, & la lymphe sont plus subtils, & plus fluides que le sang.

(*b*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 5.

ſoit alors même, la cauſe proprement dite de la maladie, & c'eſt ici la ſeconde réponſe. En effet, ce déréglement du ſang qui conſtitue le fond de la maladie, reconnoît une cauſe réelle qui l'a produit. Ce n'eſt pas de la ſubſtance même du ſang qu'eſt né cet excès, ou ce défaut de fermentation, qui caractériſe la maladie. Qu'on remonte à la ſource; on la trouvera dans les humeurs dérangées & non filtrées, qui, par les diverſes altérations qui leur ſont ſurvenues, ont porté dans le ſang, le déréglement actuel qu'on y remarque. Cela eſt ſi vrai, que ſi vous rétabliſſez par les purgatifs, les filtrations des humeurs dans leur état naturel, le ſang reprendra de lui-même ſon équilibre, & tous les ſymptômes de la maladie diſparoîtront. Preuve évidente que la cauſe primitive de la maladie étoit dans les humeurs arrêtées & non dans le ſang, puiſque ces humeurs étant évacuées, le déréglement du ſang a ceſſé. Une multitude de guériſons de cette eſpèce, opérées par la poudre d'Ailhaud, & conſignées dans les différens Recueils de l'Auteur, garantiſſent ce que nous avançons. Qu'on m'explique le mécaniſme de ces guériſons, dans le ſentiment de ceux qui plaçoient la maladie dans le ſang lui-

même. De leur aveu, les purgatifs ne sont efficaces que contre les humeurs, & ils les croient non-seulement inutiles, mais même dangereux dans les maladies du sang : qu'ils nous disent donc par quelle vertu secrette la poudre *purgative* de M. Ailhaud a pu guérir de telles maladies, contradictoirement à leur opinion, & aux propriétés reconnues des purgatifs ? Est-ce par enchantement, ou par un effet naturel ? Ils ne se tireront jamais d'embarras, qu'en convenant de bonne foi, que ces prétendues maladies du sang prenoient leur source dans les humeurs obstruées, & que celles-ci étant évacuées par la vertu purgative de la poudre, le déréglement accidentel du sang a cessé. Voilà la proposition fondamentale de M. Ailhaud, confirmée de plus en plus, par les difficultés même qu'on lui oppose.

On doit raisonner du déréglement qu'éprouvent les esprits, comme de celui du sang. Les humeurs arrêtées en sont toujours la première cause : les humeurs évacuées en feront toujours le plus sûr, & le plus prompt reméde.

TROISIEME QUESTION. Dès qu'il est constant que le sang peut éprouver diverses altérations, la saignée n'est-elle pas un reméde souvent utile, & quelquefois

néceſſaire ? Peut-on nier ſon efficacité pour arrêter les hémorragies, le crachement de ſang, les progrès d'une inflammation ? Ne voit-on pas tous les jours, une ſaignée faite à propos, décider la guériſon d'une maladie ſérieuſe ?

REPONSE. Qu'on ne perde pas de vue nos principes, & l'on ſentira la foibleſſe de cette ſpécieuſe objection. D'où viennent cette hémorragie, ce crachement de ſang, cette inflammation ? Eſt-ce le ſang lui-même qui cauſe ces funeſtes effets, par quelque qualité mal-faiſante ? Non ſans doute ; ce ſeroit bien à tort qu'on lui imputeroit ces différens accidens. Le ſang toujours bon par ſa nature, toujours bien-faiſant dans ſes fonctions, reſſemble à une rivière rapide dans ſon cours, qui porte partout l'abondance & la fertilité. Si, par accident, on le voit fermenter plus que de coutume, s'il s'ouvre avec violence de nouvelles iſſues, & produit quelque ravage, c'eſt que les humeurs qu'il entraîne, ſe trouvant obſtruées dans quelque partie du corps, gênent le ſang dans ſa circulation, l'embarraſſent, & l'obligent à s'échapper par la rupture du vaiſſeau le plus foible, ou le plus expoſé à l'impétuoſité de ſon action.

A la vérité, la saignée dans ces circonstances pourra arrêter l'hémorragie, & le crachement de sang, en diminuant notablement le volume du sang ; mais loin de guérir le malade, elle double ses pertes, puisque d'une part, elle laisse subsister l'obstruction de l'humeur, vrai principe de la maladie, & de l'autre, elle affoiblit le malade & les forces de la nature, à proportion du sang qu'on aura tiré ; en sorte que sous une apparence de bien, la saignée aura fait beaucoup de mal.

En effet, qu'on saisisse bien les remarques suivantes. Le sang est le principe de nos forces. Sa fonction continuelle est de porter partout la nourriture & la vie. S'il rencontre sur son chemin quelqu'obstacle, par son action il les combat sans cesse, & il fait des puissants efforts pour le détruire. Cette action salutaire est d'autant plus forte, & plus efficace, que la quantité du sang proprement dit est plus considérable, & par contraire elle s'affoiblit à proportion autant que cette quantité diminue. Lors donc que la masse du sang, demeurant en son entier, ne peut vaincre une obstruction & un mauvais levain, qui l'obligent à se pratiquer de nouvelles issues, est-ce bien par la saignée, qu'on prétend rétablir la li-

berté de la circulation, & triompher de l'humeur viciée ? N'eſt-ce pas plutôt aſſurer la victoire de l'humeur, que d'affoiblir ſon plus redoutable ennemi ? Conſervez plutôt le ſang, vous dit M. Ailhaud, & attaquez directement l'humeur obſtruée par la voie des purgatifs. Dès-lors l'action du ſang fortifiée par celle du purgatif, diſſipera l'obſtruction ; la circulation ſera rétablie, tous les accidens diſparoîtront, & le malade n'ayant point été affoibli par de fréquentes ſaignées, recouvrera promptement une parfaite ſanté. Ce que dit M. Ailhaud, l'expérience le confirme, & l'on trouvera dans ſes Recueils, nombre d'hémorragies, de crachemens de ſang, & d'autres maladies aiguës, promptement & radicalement guéries par le ſeul uſage de ſa poudre.

Cette opinion ſi favorable à la conſervation du ſang, acquiert de jour en jour, un nouveau crédit, & de nouveaux partiſans dans la Médecine. Nous liſons ſurtout avec une ſingulière ſatisfaction, les *réflexions intéreſſantes* d'un Médecin diſtingué, *ſur la maladie nommée* folie. (*c*)

(*c*) M. Chevalier, Chevalier de l'Ordre Militaire de l'Eperon d'Or, Conſeiller, Médecin ordinaire du Roi, & des cent Suiſſes de la Garde ordinaire du Corps de Sa Majeſté, &c.

On retrouve dans le plan, & dans l'exécution de l'ouvrage, toute la doctrine de M. Ailhaud sur l'unité de cause dans l'origine des maladies, & sur l'incorruptibilité du sang. En parlant de ce dernier sujet, il dit entr'autres : „ quelque chose „ qu'on ait écrit contre la saignée, elle „ a encore des partisans. Il est encore des „ gens qui donnent la corruption du sang, „ pour la cause de certaines maladies. „ Qu'ils abjurent ce préjugé funeste : „ qu'ils sachent que le sang ne se cor- „ rompt jamais, & que la nature ne for- „ me que ce qu'il lui en faut. Ce sont „ *les humeurs* qui s'y mêlent nécessaire- „ ment, dont *la qualité ou la surabon-* „ *dance* lui donnent ces apparences qui „ les trompent .... Le sang est dans le „ corps de l'homme, ce que l'eau est „ dans la nature ..... Je n'ignore point „ que les humeurs mêlées dans le sang, „ quand elles charrient des parties hétéro- „ gènes, par leur mouvement violent, „ & les frottemens continuels, échauffent „ & augmentent le volume du sang : *mais* „ *ce n'est point une raison pour le tirer* „ *du corps : c'est assez pour le remettre* „ *dans son état naturel, de purifier les* „ *humeurs*, dont la quantité diminuera, „ & l'effervescence s'appaisera en peu

„ de temps. " La conformité, ou plutôt l'identité de ces principes, avec ceux de M. Ailhaud, eſt manifeſte. C'eſt que quand on étudie la nature, & qu'on l'interroge, elle répond toujours uniformément, & il eſt bien glorieux pour M. Ailhaud, d'avoir été ſon interprête fidéle, dans un temps, où les préjugés les plus accrédités étouffoient preſque ſa voix. Il faut eſpérer que ſa doctrine appuyée par tant d'expériences, & adoptée par des Médecins auſſi célebres, que M. Chevalier, M. de Chevy, M. Selleron, M. Champion, M. Vialon, &c. deviendra bientôt la doctrine commune, & renverſera tout-à-fait le trop ancien & trop funeſte empire de la ſaignée.

Quant à ce qu'on ajoute, qu'une ſaignée faite à propos, décide quelquefois de la guériſon d'une maladie dangereuſe; je réponds 1°. que les exemples en ſont très rares, & peuvent être regardés comme des phénomènes. 2°. Que dans la même circonſtance, un doux purgatif opéreroit le même effet, & plus sûrement. 3°. Que l'utilité de la ſaignée dans ce cas particulier, ne peut autoriſer l'abus énorme qu'on fait de cette opération, ni empêcher qu'il ne ſoit vrai de dire en général, que la ſaignée eſt une invention plus nui-

sible qu'utile. 4°. Que dans le cas même, où la guérison du malade paroît venir à la suite de la saignée, si l'on y regarde de près, on verra que c'est moins à la saignée qu'on en est redevable, qu'à la force du tempérament, ou à quelques autres remédes intérieurs, comme tisanes, bouillons préparés, potions, &c. qui par une transpiration favorable, ou quelqu'autre crise semblable, auront favorisé & déterminé la dissolution de l'humeur viciée, ce que la saignée par elle-même n'auroit point opéré.

Je conclus de toutes ces Observations, qu'on ne sauroit être trop en garde, contre la manie des saignées qui a si généralement & si malheureusement prévalu parmi nous. Et „ si dans un cas pres„ sant, où l'on ne peut faire avaler au„ cun remède au malade, on lui ouvre „ la veine pour suivre le préjugé qu'il „ seroit difficile de détruire ; qu'on ait „ attention dans ce cas & dans tout au„ tre, où l'on croira la saignée indispen„ sable, de ne pas abattre les forces du „ malade, par des saignées trop copieu„ ses & trop réitérées. On ne doit pas „ ignorer qu'en diminuant le sang né„ cessaire à la vie, on donne un plus „ grand large aux mauvais levains, qui

„ cauſent tout le ravage. “ (*d*)

Quatrieme Question. En ſuppoſant avec M. Ailhaud, que c'eſt toujours aux humeurs qu'il faut s'en prendre, pour la guériſon des maladies, peut-on nier que la ſaignée ne ſoit un excellent reméde ? N'opère-t-elle pas une grande dérivation d'humeurs, ſur la partie où la veine eſt ouverte ? Et l'effet de cette dérivation d'humeurs, n'eſt-il pas un acheminement certain à la guériſon ?

Reponse. Non, répond M. le Baron de Caſtelet, „ ces mauvais levains, par „ leur épaiſſiſſement & leur adhérence, „ ne ſauroient être évacués qu'en très „ petite quantité, & dans leur partie la „ moins mauvaiſe par la ſaignée. (*e*) Qui „ ne ſait, ajoute-t-il, (pag. 36.) que les „ humeurs mêlées avec le ſang, ne peu- „ vent ſortir par l'ouverture de la veine, „ qu'à proportion de la quantité du ſang „ avec lequel elles ſont mêlées, & qu'il „ faudroit par conſéquent tirer tout le „ ſang du malade, pour faire par la ſai- „ gnée, la dérivation des humeurs..... „ Ne peut-on pas dire ſans ſe tromper, „ que la dérivation des humeurs par la

(*d*) M. le Baron de Caſtelet, *Médecine univerſelle.*
(*e*) Réponſe à l'Anonyme, pag. 31.

» saignée, est une vraie chimère, puis-
» que par la raison qu'on ne peut tirer
» qu'une partie du sang du malade, on
» ne peut par conséquent tirer avec ce
» sang, qu'une partie des humeurs qui
» n'ont pu se filtrer par les glandes, &
» on laisse en entier dans les viscères,
» les obstructions qui s'opposent à la fil-
» tration des humeurs, & les mauvais le-
» vains détenus dans les premières voies,
» &c. "

La saignée n'est donc point, par elle-même, ni *opérative ni sanative*. Tout au plus, on peut la regarder comme une préparation aux autres remédes, par le jour qu'elle donne à la circulation, mais d'un dangereux usage, à cause de l'affoiblissement certain qu'elle produit dans l'homme, & par contre-coup dans les remédes postérieurs qui ne pourront si bien agir, dès qu'ils trouveront la machine trop épuisée. On ne doit donc l'employer que dans les cas pressans dont on vient de parler.

Le véritable remède curatif ce sont les purgatifs. Leur vertu & leur efficacité sont si généralement reconnues, que cette espèce particulière de remède porte exclusivement à tout autre, le nom de *Médecine*, comme si la Médecine ne

consistoit réellement qu'à savoir purger.

CINQUIEME QUESTION. Les purgatifs sont très utiles dans les maladies de putridité, mais dans les inflammations, pleuréſies, péripneumonies, fiévres ardentes & autres maladies aiguës, ne seront-ils pas irritants? N'augmenteront-ils pas les inflammations? Ne donneront-ils pas occasion à de plus grandes irruptions? &c.

REPONSE. On trouvera la solution de toutes les difficultés qu'on peut proposer contre les purgatifs, dans le Traité de l'Origine des Maladies, pag. 26. & suiv. Nous nous dispensons pour cette raison d'y répondre dans ce discours. On peut consulter l'ouvrage que nous venons d'indiquer. Nous nous bornerons à observer que l'irritation & l'inflammation occasionnées quelquefois par les purgatifs, sont moins l'effet du purgatif en général, que de l'espèce particulière des plus doux mêmes, employés par les Médecins, lesquels, quelque légers qu'ils soient par comparaison avec ceux des classes plus actives, n'en sont pas moins en eux-mêmes, âcres, pesans, grossiers; agissent trop ou trop peu. Au lieu que de quelques simples que soit composée la poudre d'Ailhaud, on est assuré par l'expérience, que

que du moins par la manipulation, elle acquiert le degré de proportion le plus efficace avec les forces, & l'analogie la plus bénigne avec la constitution du corps humain.

SIXIEME QUESTION. Le régime que prescrit M. Ailhaud lui-même, dans l'usage de sa poudre, en annonce les dangers. Pourquoi ces boissons abondantes qu'il prescrit le jour de la médecine, si ce n'est pour diminuer l'incendiaire activité qu'il y reconnoît ? Mais ce secours n'est-il pas insuffisant, & peut-il y avoir de la sureté, à user d'un remède, contre les propriétés duquel, son Auteur est obligé d'employer des précautions & des préservatifs de cette nature ?

REPONSE. Ce n'est point contre sa poudre, que M. Ailhaud suggère des précautions, mais contre les humeurs que sa poudre doit combattre. Quand un purgatif rencontre *des plénitudes, des engorgemens anciens, de vieilles obstructions, des matières dures*, (*f*) son opération doit être nécessairement affoiblie selon la mesure de ses obstacles. Le purgatif *n'a pas la force de se faire jour*, & la raison dit qu'alors il faut aider son

(*f*) Traité de l'Origine des maladies, pag. 235.

action, pour la rendre efficace. La boisson que M. Ailhaud conseille, est le moyen simple & facile que la nature indique, *pour délayer les sels, amolir & détremper les glaires*, qui forment ces obstacles, & dont on veut débarrasser les intestins. Plus ces matières sont détrempées, plus l'action de la médecine est prompte, douce, & ses effets abondans. C'est pourquoi Hypocrate lui-même, recommande si fort de lubréfier les couloirs du corps, lorsqu'on veut purger. *Cùm quis purgare volet, corpora fluxilia faciat, oportet.* (g) C'est pour se conformer à ce précepte, dont l'autorité d'Hypocrate, la raison & l'expérience confirment la nécessité, que M. Ailhaud veut qu'on associe à sa poudre, d'abondantes boissons. C'est donc mal à propos qu'on en prend occasion d'inspirer des alarmes sur ce reméde. Tout ce que nous en avons dit dans ce discours, & tout ce qu'en ont dit dans leurs lettres, ceux qui s'en sont heureusement servis pour leur guérison, prouve assez que la Poudre d'Ailhaud ne ressemble point à ces purgatifs tumultueux, qu'on peut appeler *incendiaires* à juste titre : jamais cette épi-

(g) Hypocrate Aphorisme.

thète ne pourra convenir à un reméde, dont on fait prendre huit prises, en quinze heures de temps, à un homme frappé d'une apoplexie de sang foudroyante, & qui n'avoit plus, après quinze heures, le moindre reste de cette furie du sang, qui l'avoit mis à deux doigts du tombeau. (*h*) On trouvera dans les divers Recueils

(*h*) J'avoue que cette expérience, dont j'ai été témoin oculaire, m'a plus frappé que tout ce que j'ai lu dans les Recueils de M. Ailhaud. Le Jardinier d'une maison où j'étois, tomba à la renverse, sur le pavé de la Cuisine, à neuf heures du soir. Il demeura sans connoissance sur la place, & le sang lui sortoit en abondance par le nez, par la bouche, & par les oreilles. Le maître de la maison lui fit avaler sur le champ, deux prises de la poudre; elles furent rejetées dans le moment, avec du sang que le malade vomit encore. Après quelques instans de repos, on fit avaler deux nouvelles prises au malade, & on le porta sur son lit. A minuit, la poudre n'avoit point procuré de selles, mais le malade avoit recouvré la connoissance, & commençoit à bégayer. On lui fit prendre une troisième prise de la poudre, qui n'évacua point, mais à cinq heures du matin, la parole étoit tout-à-fait libre. Une quatrième prise lui fut donnée alors; & sans procurer de selles, elle procura au malade, une douce moiteur. A huit heures & demie, le pouls étoit dans le plus grand calme, & le malade vouloit se lever. Son maître l'en empêcha, & lui fit prendre sous mes yeux, une cinquième prise. A midi, il n'avoit encore paru aucune selle; le maître de la maison ordonna pour lors, un lavement, dans lequel il fit mettre trois prises de la poudre, & ce lavement fut administré au malade. Peu de temps après, les déjections commencèrent, il y en eut sept ou huit seulement, & le malade se trouvoit toujours mieux. Il passa la nuit la plus tranquille, & le lendemain, il sollicitoit vive-

des guérisons, une multitude de faits inconciliables avec les propriétés dangereuses qu'on voudroit attribuer à la poudre. Voyez la Table de chaque Recueil, aux articles des maladies inflammatoires.

Septieme Question. Quelque supposition qu'on fasse en faveur de la pou-

---

ment la permission de se lever, pour aller à son jardin ; elle lui fut refusée. Une circonstance donnoit de l'inquiétude. Le malade se plaignoit d'une grande douleur de tête, dont le siège étoit au front. Le maître de la maison jugea que c'étoit l'effet du contre-coup de sa chute, & qu'il pouvoit y avoir extravasion de sang dans le cerveau. Plusieurs considérations confirmoient cette conjecture inquiétante. Le maître de la maison para tous les accidens qu'on pouvoit craindre, par de fréquentes prises de la poudre : il me fit l'amitié de m'écrire au bout de deux mois, que son jardinier étoit mieux portant, qu'il ne l'eût jamais été. Je citerai quand on voudra, le temps, le lieu, les personnes dont je viens de parler. Mais en supposant ce fait, comme constant, je laisse à penser, si l'on peut appeler échauffant, irritant, tumultueux, un remède dont on jette jusqu'à huit doses, dans le corps d'un apoplectique, & qui loin d'augmenter l'érétisme universel des solides, & l'inflammation prodigieuse du sang, ramolit, détend, assouplit les solides ; éteint l'incendie du sang, & remédie si promptement à son excessive fermentation, qu'au bout de quelques heures, le malade se trouve dans le plus grand calme, reprend sa connoissance, sa parole, ses forces, & demande la permission d'aller au travail. Partisans de la saignée, vous flatteriez vous d'en faire autant, avec votre chère lancette ? Cessez du moins de calomnier une poudre, que vous ne connoissez pas, parce que vous ne l'employez pas. Ses admirables propriétés feroient votre étonnement & votre joie, si de bonne foi, vous vouliez en faire usage.

dre d'Ailhaud, il sera toujours vrai de dire, que l'usage en seroit dangereux & funeste, s'il étoit réglé par les conseils de l'Auteur, & administré selon sa méthode. Doit-on jamais donner des purgatifs à des malades pendant la fiévre, tandis que rien n'annonce la coction des humeurs ? Peut-on dispenser les fiévreux d'une diète sévère, & leur donner des alimens solides, comme le conseille M. le Baron de Castelet ? (Feuille intitulée *Médecine universelle.*) N'est-il pas évident qu'une telle conduite nourriroit la fiévre, en augmenteroit la violence, & donneroit lieu à une foule d'accidens, dont il seroit difficile de prévenir les suites ?

Reponse. Dès qu'on donne sans danger, & avec un succès éclatant, plusieurs doses de la poudre d'Ailhaud, à un apoplectique, dans la plus grande violence de son accident, pourquoi craindroit-on d'en donner une prise, pendant une fiévre ordinaire & commune ? Persuadera-t'on qu'une fiévre continue dans une pleurésie, ou dans une fluxion de poitrine, soit plus incompatible avec les effets bienfaisants de la poudre, qu'une apoplexie de sang, des plus foudroyantes ? Qu'on se désabuse. La prétendue coction d'humeurs qu'on attend dans les mala-

dies aigües, pour purger le malade, trompe tous les jours les Médecins, & multiplie étonnemment les victimes de ce préjugé. J'en pourrois citer beaucoup d'exemples. Les saignées qu'on répéte, dit-on, pour abattre la fiévre, & préparer cette coction d'humeurs, ne font en effet qu'augmenter leur empire sur le sang, & affoiblir les salutaires efforts du sang, destiné à les combattre. Un purgatif doux, aidé d'un régime universellement & considérablement humectant, entamera toujours l'humeur viciée, dès les premiers jours de la maladie, & déterminera aussi-tôt, & plus utilement la coction, c'est-à-dire, la résolution de cette humeur, que toutes les saignées possibles.

En effet, pour parvenir à la résolution d'une humeur obstruée, qui gêne la circulation du sang, en augmente la fermentation, & le met, pour ainsi dire, en furie; il me semble que l'indication naturelle est de délayer cette humeur, de la diviser, d'en diminuer le volume, & d'empêcher qu'elle ne se précipite dans le sang, qu'elle n'y devienne dominante, & ne corrompe cette précieuse liqueur d'où dépend nôtre vie.

Mais comment remplir cette indication? ce sera sans doute, en dirigeant

toutes les batteries de la Médecine, contre cette humeur ennemie. Voyons donc, lequel de la saignée ou du purgatif, est plus propre à la résoudre avec succès, & à prévenir tous les accidens qu'elle fait craindre.

Une réflexion toute simple décidera la question. La raison & l'expérience apprennent, que si l'on vide un canal, *tous les autres canaux particuliers qui y aboutissent, se vident également* : (*i*) & il se fait une sorte de résolution nécessaire, qui fait passer dans le canal vidé, une partie des liquides qui rempliſſent les autres canaux.

Cela supposé, que doit opérer la saignée ; pour la coction des humeurs ? elle contribuera indubitablement à leur résolution, mais c'est en les introduisant dans le sang, dont le volume diminué présentera aux humeurs engorgées dans les autres vaisseaux, un vide à remplir dans les veines.

Que fait au contraire la purgation ? En nettoyant l'estomac, en déblayant les intestins, elle ramène tout naturellement l'humeur viciée, dans les canaux excrémentitiels, qui se trouvent vidés & prêts

(*i*) Traité de l'Origine des maladies, pag. 11.

à la recevoir. Elle préserve le sang, de la dangereuse contagion de cette humeur, & je vois alors la nature & l'art, agir vraiment de concert, pour la destruction de cette humeur ennemie. D'une part, le sang la repousse, & cherche à s'en débarrasser : d'autre part, la purgation & les boissons délayantes lui présentent une issue toute prête & facile, pour se résoudre, sans passer dans le sang. On doit donc se flatter alors d'une prochaine & utile coction de l'humeur. Les efforts d'un sang qu'on n'a point affoibli, combinés avec les efforts analogues du purgatif & du régime humectant, donnent lieu d'attendre une prompte victoire ; & si l'humeur ténace résiste aux premières secousses, elle cédera bientôt à leur répétition. Plusieurs exemples ont confirmé sous mes yeux cette théorie, que je crois aussi sure, que facile à concevoir.

Mais doit-on être étonné des fâcheux revers de tant de maladies aiguës, qu'on traite par la saignée ? Loin de favoriser les efforts de la nature, on les affoiblit. Au lieu d'agir de concert avec elle, pour triompher de l'ennemi commun, on la trahit, en diminuant ses forces. En effet, la nature dans le malade, travaille puissamment à vaincre l'humeur qui gêne la

circulation du sang, & qui est prête à corrompre cette source de la vie : elle repousse tant qu'elle peut cette humeur, & cherche à s'en délivrer. (*k*) Quelle manie de contrarier les efforts éclairés de la nature, & sous prétexte de cuire l'humeur, de lui ouvrir un passage dans le sang, en retranchant une partie de cette liqueur vivifiante ? Pense-t-on remédier efficacement aux suites de la pétulence de ce sang irrité, qui cause cette fièvre violente, ces points de côté, &c. en diminuant sa quantité, jusqu'à ce que le calme renaisse par l'épuisement du malade ? Quelle affreuse conduite ! Le désordre de la maladie est dans une humeur, & c'est au sang qu'on s'en prend ; c'est le sang qu'on persécute, qu'on évacue, tandis qu'on laisse l'humeur dans son entier. Tous les efforts de ce sang innocent se dirigeoient contre l'humeur déréglée ; il l'attaquoit vivement, il en arrêtoit les progrès, il en contre-balançoit les désordres, & c'est contre ce sang si nécessaire à la victoire, que le Médecin & le Chirurgien réunissent leur funeste science. Que voit-on dans ce combat étonnant ?

(*k*) A nullo quidem è docta natura, citràque disciplinam, ea quæ conveniunt, efficit. *Hypocrate* de morbo vulgari. lib. 6. Sect. 5. Aphor. 2.

Réfléchiſſez-y, partiſans de la ſaignée. Un ſang appauvri, affoibli, épuiſé; une humeur déréglée qui triomphe des obſtacles qu'elle trouvoit dans le ſang, & qui ſe mêlant avec lui, en plus grande quantité, par l'empire que lui donne la ſaignée, le captive, l'enchaîne, le corrompt, & le diſſout. Un malade aux abois, auquel on n'a pas oſé donner une purgation avant les ſaignées; qu'on trouve trop foible après les ſaignées, pour être purgé ſans danger, & qui meurt en règle, pour avoir appelé à ſon ſecours, les ennemis nés de ſon ſang, & les protecteurs ſcientifiques des humeurs dont ils prétendoient corriger le déſordre.

Concluons qu'il y a deux manières de procurer la coction des humeurs: la première, en les attirant du côté du ſang: rien n'eſt plus efficace, & plus infaillible pour cela, que les ſaignées. La ſeconde, en les attirant dans les viſcères, & le grand canal des évacuations: le moyen naturel eſt dans les purgations & les boiſſons délayantes.

Pour mieux ſentir la préférence que méritent les purgatifs, & les affreux inconvéniens de la ſaignée, il ne faut que cette réflexion: le malade purgé ne perd par la purgation, que la partie la plus

groſſière des alimens, les humeurs ſuperflues, dont le ſéjour dans le corps ne peut être que nuiſible, & dont la déjection ne peut être que ſalutaire. Au contraire, le malade ſaigné, perd par la ſaignée, une certaine quantité de la partie la plus pure des liquides deſtinés à notre conſervation, des ſucs nourriciers de l'homme. N'eſt-ce pas choquer le bon ſens, que de demander ſeulement, s'il eſt important de conſerver ces ſucs nourriciers, ces précieux liquides, qui ſont les artiſans de notre exiſtence, & d'évacuer ces parties craſſes, ces humeurs ſuperflues, dont l'expulſion fait la ſanté, dont le ſéjour dans le corps, en trouble l'équilibre, & fait la maladie ? (*l*) Il me ſemble que la ſaignée conſidérée ſous ce point de vue, ne peut être regardée que comme une invention eſſentiellement nuiſible, toujours dangereuſe, & ſouvent mortelle ?

On aura beau dire que les purgatifs étant naturellement irritants, augmenteront l'ardeur de la fiévre, le feu du

(*l*) Nous poſons pour principe général, *que toute douleur ou maladie*, ne peut être radicalement guérie, ſans crainte de rechute, *qu'en évacuant leur principe par les voies naturelles*, après avoir détrempé l'humeur morbifique, & lubrifié les couloirs. Gaz. ſalut. du 22. Octob. 1767. n°. 43.

ſang, &c..... Le ſang n'eſt en feu, & la fiévre n'eſt ardente, que par la préſence d'une humeur qui altère l'équilibre de la circulation. Ce n'eſt donc pas augmenter l'incendie, que d'en ſouſtraire l'aliment, en attaquant cette humeur par les purgatifs : c'eſt au contraire prendre les voies les plus ſures & les plus promptes pour l'éteindre. C'eſt ôter le bois du feu, & ne pas ſe borner à changer la route des flammes. Que ſi l'on inſiſte à dire, que la plûpart des purgatifs ſont réellement trop échauffans & trop tumultueux de leur nature, nous en convenons, & c'eſt ce qui devroit engager les vrais Médecins, à tourner leurs recherches du côté de la perfection des purgatifs : mais en attendant qu'ils ayent obtenu un ſuccès déſiré de ces recherches, combien la Médecine ne doit-elle pas à M. Ailhaud, qui préſente un purgatif le plus doux & le plus tranquille juſqu'à préſent connu, dont l'uſage s'aſſocie ſi heureuſement avec les maladies les plus inflammatoires ?

Quant à ce qu'on ajoute, qu'on ne doit jamais diſpenſer les fiévreux d'une diète ſévère, ni leur permettre des alimens ſolides, comme le conſeille M. le Baron de Caſtelet, c'eſt à l'expérience,

autant qu'à l'autorité, à prononcer. Hypocrate a dit avant Mr. le Baron de Caſtelet, que la faim & les exercices du corps ne ſont pas des remédes propres à la fiévre, comme le penſoit mal à propos, un certain Hérodicus, Médecin de ſon temps. (*m*) C'eſt un heureux préjugé pour l'opinion de M. le Baron de Caſtelet. Mais ſi l'on conſidère que ce dernier reſtreint la nourriture ſolide des fiévreux, à des *ſoupes*, *& à des alimens de facile digeſtion*, (*n*) qu'il veut que le malade en mange ſelon ſon appétit, *ſans trop le ſatisfaire*, qu'il n'accorde cette nourriture aux fiévreux, que pour former en eux, *un bon chyle*, *& de bonnes humeurs qui puiſſent remplacer les mauvaiſes*, à meſure qu'elles ſeront évacuées par les purgatifs, on n'aura pas lieu d'être ſi révolté contre un conſeil dicté par la nature, qui connoît ſes beſoins, & dont l'expérience juſtifiera la ſageſſe, ſi ſur la foi d'Hypocrate & de M. le Baron de Caſtelet, on veut le mettre en uſage.

(*m*) Herodicus febricitantes tum multis obambulationibus, tum multâ luctâ, & fomentis conficiebat, idque male. Febris enim *fami*, luctæ, obambulationibus, curſibus, frictioni, iis utique omnibus eſt inimica. *De morbo vulgari.* lib. 6. Sect. 3. Aphor. 23.

(*n*) Feuille intitulée, *Médecine univerſelle.*

Il en eſt de ce conſeil, comme de celui que Mr. Tiſſot donne de permettre aux malades attaqués de maladies aiguës, *des fruits d'été cruds, & en hyver des pommes acites, ou des prunes & des ceriſes ſéchées que l'on fera cuire.* (o) D'un côté, les malades en demandent avec empreſſement; de l'autre, les Médecins imbus des anciens préjugés, les défendent ſévèrement; pour décider leſquels des deux ont raiſon, M. Tiſſot aſſure *avoir vu pluſieurs* malades, *qui ne s'étoient guéris qu'en mangeant en cachette, une grande quantité de ces fruits qu'ils déſiroient ardemment, & qu'on leur refuſoit.* (p)

Je conclus que ſi la fièvre dans les maladies aiguës n'exige pas qu'on s'abſtienne des fruits cruds, que le malade déſire ardemment, à plus forte raiſon, elle n'exige pas qu'on lui refuſe *des ſoupes & des alimens de facile digeſtion*, lorſque ſon appétit les lui fait déſirer.

HUITIEME QUESTION. Si l'on accorde à la poudre d'Ailhaud, toutes les propriétés que ſon Auteur en publie, & qu'on la regarde ſérieuſement comme un remé-

(o) Avis au Peuple ſur ſa ſanté, chap. 3. §. 38. Edition de Paris 1765.

(p) Ibid.

de universel, elle entraîne nécessairement la ruine de toutes les classes de la Médecine. Il n'est plus besoin ni de Médecin, ni de Chirurgien, ni d'Apoticaire. Pourvu qu'on ait de la poudre, chacun sera soi-même son Médecin, & la plus utile des professions deviendra désormais inutile : peut-on envisager sans alarme, ces conséquences outrées, & sans convenir qu'on porte trop loin les éloges de la poudre, & qu'on exagère ses vertus ?

REPONSE. La Médecine n'étant autre chose, que l'art de guérir l'homme malade, ce seroit se déclarer l'ennemi du genre humain, que de travailler à la ruine d'un art si nécessaire, & si précieux. Mais par quel renversement d'idées, veut-on faire regarder comme funeste à cet art, un remède qui seroit universellement efficace pour la guérison de tous nos maux ? Cette guérison n'est-elle pas, le vrai, & l'unique objet de la Médecine ? Et si ce l'est, peut-il y avoir de l'opposition entre une science qui ne s'occupe que du rétablissement de la santé, & le remède qui la procure ? Il faut être livré à une prodigieuse préoccupation d'esprit, pour oser dire, que l'existence d'un remède universel, étant supposée, la ruine de la Médecine est certaine. L'art de

guérir, eſt-il donc ennemi des moyens de guérir ? Et faudra-t-il qu'on regarde déſormais, comme incompatibles, la profeſſion qui s'approprie le ſoin des malades, & l'uſage d'un reméde qui rétablit leur ſanté ?

Que cette objection eſt mal-adroite ! tout ſon artifice conſiſte à confondre groſſièrement l'utile ſcience de la Médecine, avec ce fatras énorme de remédes de toute eſpèce, qui la ſuffoquent & lui nuiſent au lieu de la ſervir. En effet je conçois que la découverte d'un reméde univerſel peut nuire à la réputation & à la vogue de cette multitude immenſe de remédes qu'on emploie à tout haſard, dans la Pratique médicinale, & alarmer à juſte titre, les marchands de quinquina, d'opium, de mercure, & de tant d'autres drogues célébres, qui font plus ſouvent la fortune des vendeurs, que celle des acheteurs ; mais la chute & le diſcrédit de tous ces remédes, entraîne-t-elle la chute de la Médecine ? Et cette ſcience ſera-t-elle moins parfaite, parce qu'elle aura trouvé une voie plus abrégée, plus sûre, & moins coûteuſe, pour rendre la ſanté aux malades ? Qui ne ſent que cette prétention eſt le comble de l'abſurdité ?

C'eſt donc une vaine & ridicule dé-

clamation de faire craindre la ruine de la Médecine, dans une hypothèse qui présente au contraire cette science dans sa perfection, & dans son triomphe. Car s'il est vrai qu'il y ait un remède universel, la Médecine acquiert à l'instant, la plus grande sureté dans ses opérations. Elle se voit délivrée pour toujours, de tant de dangereuses incertitudes qui obscurcissoient sa théorie, qui rendoient sa pratique si communément fautive, & lui raviſſoient en mille occasions, la confiance & l'estime publiques. Dès-lors le Médecin ne craint plus de se tromper, le malade n'est plus exposé à l'être, & la Médecine ainsi simplifiée, devient une science lumineuse, vraiment salutaire, & un des plus beaux présens de la divinité. Oseroit-on en dire autant, de cette médecine embrouillée qui se nourrit dans le cahos d'une foule innombrable de remédes rivaux, dont le choix est aussi dangereux que difficile ?

Mais que deviendront tous les autres remédes étrangers au Remède universel, dont on suppose l'existence ? Tant de préparations chymiques, tant d'extraits, d'opiates, de bols, d'élixirs, dont la composition & la vertu font tant d'honneur à la Médecine, & qu'on oppose avec

tant de succès aux différentes maladies ? N'est-ce pas porter un coup mortel à la Médecine, que d'établir l'inutilité de tous ces remédes qui forment sa richesse & sa gloire ? La réponse est aisée. Qu'on mette tous ces trésors de la Médecine savante, à côté de tous ces ragoûts succulens & recherchés, de ces liqueurs fines & spiritueuses, qui forment une autre espèce de trésors, pour la table des grands, nous croyons que les uns ne conviennent pas plus dans la santé, que les autres dans la maladie, & nous dirons hardiment, qu'on ne peut guères user des uns & des autres, sans courir à grands frais, de très grands dangers. Je n'aurois besoin pour prouver cette thèse, que de demander si l'on me montreroit autant de vieillards, parmi les gens à bonne chère, & à grands remédes, que j'en désignerois parmi les gens à vie frugale, & qui, pour tout reméde, ne connoissent que le régime, & quelques doux purgatifs ? Qu'on jette les yeux sur les Religieux les plus austères, & sur les riches sensuels. La vie commune de ces Religieux, vivans dans la frugalité, peut mesurer deux, & quelquefois trois générations du riche sensuel dans la santé, & somptueusement secouru par la Faculté dans la maladie. La confusion

qu'on doit tirer de ce contraste, se présente d'elle-même.

Il ne faudra donc plus ni Médecin, ni Chirurgien, ni Apoticaire ? Chacun sera son propre Médecin ?..... Et qui doute que ce ne fut un grand bien pour l'humanité, & pour la Médecine elle-même, s'il n'y avoit pas plus de Médecins partisans de l'intempérance en remédes, qu'il ne devroit y avoir de ces fameux cuisiniers, artisans de tant de ragoûts nuisibles & meurtriers ? Nous serions dispensés alors de désirer avec M. Tissot, *des prières publiques*, pour éloigner les *calamités* sans fin, (*q*) que l'art dangereux des uns & des autres occasionne tous les jours. La vie des hommes, & l'honneur de la Médecine gagneroient infiniment à ne conserver que des Médecins avares de remédes, qui savans dans l'art de prescrire un régime convenable, & à placer à propos de doux purgatifs, borneroient là leur utile science, & leur noble émulation. Un moindre nombre suffiroit alors aux besoins publics ; les surnuméraires porteroient leurs talens & leur génie dans d'autres professions ; ce seroit un double gain pour la société : eh ! qui ne voit que

(*q*) Avis au peuple ; chap. 34. §. 673.

la Médecine qui ne fait qu'être utile, ne consiste pas plus dans le nombre des Médecins, que dans celui des remédes ?

Quant aux Chirurgiens, il est évident que la poudre d'Ailhaud ne leur enlève point le traitement des plaies, des meurtrissures, des foulures, des brûlures, des ulcères, des hernies, des cloux, des panaris, des échardes, des verrues, des cors, & de toutes les maladies externes. La poudre d'Ailhaud sera sans doute infiniment utile dans ces sortes de maladies, dont la guérison dépend beaucoup de la dépuration du sang ; mais elle laisse à la Chirurgie, le droit & l'obligation de s'occuper des pansemens extérieurs qui doivent concourir à leur parfaite guérison.

NEUVIEME & DERNIERE QUESTION. Les contradictions qu'éprouvent dans le monde, le système & la poudre de M. Ailhaud, ne prouvent-elles pas invinciblement l'erreur du système, & les vices de la poudre ? Car quel autre motif, que celui du bien de l'humanité, peuvent se proposer tant de Médecins respectables qui décrient l'un & l'autre ? Et s'il est vrai de dire, que le seul zèle pour le bien public les anime dans ce qu'ils ont publié contre M. Ailhaud, le remède de celui-ci n'est-il

pas par-là même, un remède ſuſpect que tout homme ſage doit rejeter & laiſſer dans la boutique des Charlatans ?

REPONSE. Nous ne ſommes plus embarraſſés pour répondre à cette queſtion, depuis qu'un ſavant Journaliſte qu'on ne peut ſuſpecter, nous aſſure qu'en ouvrant *les faſtes de la Médecine*, on verra *qu'on n'a jamais propoſé de nouveauté véritablement utile, qui n'ait eſſuyé les plus fortes contradictions. On pourroit même en quelque ſorte*, ajoute-t-il, *juger des avantages qu'on doit ſe promettre d'une découverte, par les efforts qu'on fait pour l'étouffer. C'eſt ainſi que la circulation du ſang, l'uſage du mercure, des remèdes antimoniaux, du quinquina, &, de nos jours, l'inoculation, ont été combattus.* (r) Si la règle n'eſt pas fautive, plus on inſiſtera ſur les contradictions ſuſcitées à la poudre, & ſur *les efforts qu'on fait pour l'étouffer*, plus il faudra conclure qu'on peut eſpérer de grands avantages de cette découverte, & l'objection elle-même ſervira d'apologie à notre remède. Il occupera déſormais dans *les faſtes de la Médecine*, une des places deſtinées aux *nouveautés véritablement utiles, qui ont eſ-*

(r) Journal de Médecine, tom. XXVIII. pag. 106.

ſuyé les plus fortes contradictions ; & il aura cet avantage, que ſon *utilité* ſe trouvera garantie par des millions de témoignagnes irrécuſables, tandis que ſes prétendus dangers ne ſont annoncés que par des contradicteurs peu nombreux, dont nous avons démontré les préjugés & l'erreur. Que les vues de ces contradicteurs aient été bonnes, & leurs motifs louables, nous ne voulons ni le diſcuter, ni le conteſter ; mais dès que nous avons mis au grand jour, les vices eſſentiels de leurs raiſonnemens, & de leurs obſervations contre la poudre, nous ſommes certainement autoriſés & intéreſſés à fixer irrévocablement notre ſuffrage en faveur d'un reméde, dont tous leurs efforts n'ont pu obſcurcir le mérite, rallentir la vertu, flétrir la réputation, & qui devient de jour en jour plus recommandable, par les admirables guériſons qu'il opère, & par le nombre des illuſtres apologiſtes qui prennent ſa défenſe, dans tous les ordres de la ſociété, dans le ſein même de la Faculté.

CONCLUSION.

Si nos Lecteurs veulent bien ſe rappeler maintenant ce que nous avons dit des principes de M. Ailhaud, ſur l'origine

des maladies, & sur l'efficacité des purgatifs pour opérer leur guérison : les heureux succès de sa poudre, qui confirment par les expériences les plus éclatantes & les plus nombreuses, toute la théorie de son Système ; l'inconséquence & les écarts des ennemis que la jalousie lui a suscités, & qui n'ont rien oublié pour la décrier ; le zèle de cette multitude d'apologistes, que le seul intérêt de la justice a fait parler pour sa défense, dans toutes les parties du monde ; la foiblesse des objections qu'on accumule pour ébranler la solidité de sa doctrine, & balancer les preuves de fait, qui déposent en sa faveur ; la force des raisonnemens que la bonté de sa cause nous a fournis, & le poids décisif d'une expérience de soixante & dix ans qui prouve avec tant d'avantage l'excellence de la poudre, la vérité du Système, & la vanité des efforts qu'on a faits jusqu'ici, pour les rendre suspects ; pourra-t-on se refuser à l'impression favorable qui résulte de toutes ces réflexions réunies ? Pourra-t-on refuser son suffrage à un Système que la raison démontre, & que l'expérience garantit ? A un remède, dont un million de voix excitées par la justice & la reconnoissance, publient les vertus avec enthousiasme, & vengent la répu-

tation avec chaleur ? A un Auteur que son application & ses talens ont conduit jusqu'à la vraie source de toutes les maladies, & à la connoissance d'un spécifique propre à les guérir toutes ? Non, nous osons présumer de nos Lecteurs éclairés & instruits, qu'ils sont à présent convaincus que les préjugés seuls ont pu faire douter de la vérité des principes de M. Ailhaud ; que l'esprit de parti, seul, a pu s'élever contre l'efficacité reconnue de son Reméde universel ; que la seule jalousie du métier a pu inspirer contre sa personne, ces basses & odieuses invectives que quelques Ecrivains téméraires ont osé publier. L'adhésion au Système, la confiance au reméde, l'estime pour l'Auteur, seront donc, à ce que nous croyons, le terme nécessaire de cette apologie, pour nos judicieux & équitables Lecteurs. Dès que l'intérêt de la justice parle en faveur de M. Ailhaud, nous n'avons pas à craindre d'être taxés de présomption, en comptant pour lui, sur le suffrage de tous ceux qui connoissent la justice & qui l'aiment.

Et que seroit-ce si j'ajoutois ici l'édifiant détail des qualités du cœur, & des vertus qui ont distingué cet estimable Auteur pendant sa vie, & qui font le principal lustre de sa famille, où leur éclat se perpétue ?

pétue ? Si je parlois des charités immenſes que M. le Baron de Caſtelet répand conſtamment dans le ſein des pauvres ; du zèle infatigable avec lequel il s'arrache aux douceurs d'une vie tranquille & opulente, pour ſe livrer à un travail continuel & pénible, parce qu'il eſt utile au public ; de cette nobleſſe de ſentimens qui a forcé ſes ennemis mêmes, à admirer ſa grandeur d'ame, & ſa généroſité. Il me ſemble que l'intérêt de la religion ſe joindroit ici à celui de l'équité naturelle, pour rendre à cet homme illuſtre, le tribut d'eſtime, de reconnoiſſance & de vénération, que la Société doit à ſes talens, à ſon déſintéreſſement, à ſon amour pour le bien public.

Ma plume guidée par un ſentiment de zèle pour les malades, dont je ſuis *l'Ami* par état, & de juſtice pour les Mrs. Ailhaud, que je crois devoir reſpecter comme de grands hommes, s'eſt efforcée de bien mériter des uns & des autres, dans cette apologie : je la crois méthodique. Je ne me flatte pas d'avoir rempli ma carrière, auſſi parfaitement que l'importance de la matière l'eût exigé. J'avoue même que le mélange de beaucoup d'occupations diſparates, le déſir d'abréger, la crainte d'ennuyer par un

excès de longueur, m'a fait omettre beaucoup de discussions intéressantes, glisser rapidement sur d'autres, & restreindre mon plan, qui pourroit être plus ample & plus développé. Mais quelques reproches qu'on puisse faire à la construction, & à l'exécution de mon ouvrage, je me féliciterai toujours de l'avoir entrepris, s'il peut exciter l'attention générale de tous ceux que le sort des malades intéresse, & leur persuader l'usage du remède, dont je fais gloire d'être l'apologiste. L'heureux succès de mille nouvelles expériences, se joignant alors à toutes celles dont j'ai fait le détail, j'espère que quelque plume plus éloquente que la mienne, travaillera sur un sujet si intéressant, le traitera plus à fond que moi, & triomphera complettement des ennemis du Remède universel. Si j'ai la consolation de voir sur cet objet, un ouvrage meilleur que le mien, la Poudre d'Ailhaud appréciée ce qu'elle vaut, le public persuadé, les malades soulagés & guéris, mes vœux seront consommés. C'est à ces traits qu'on doit reconnoître *l'Ami des Malades.*

FIN.

TABLE DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE.

ORigine de la Poudre, pag. 1
Système de l'Auteur, 8
I. PROPOSITION. *Les Maladies ne procédent point du sang & des esprits, mais toujours des humeurs qui s'opposent à leur naturelle circulation*, 9
II. PROPOSITION. *Les Maladies ne procédant point du sang, mais toujours des mauvais levains, on doit conserver le premier, & donner la fuite aux seconds*, 19
III. PROPOSITION. *Les purgatifs étant seuls capables de donner la fuite aux humeurs arrêtées, & de détruire les obstructions & mauvais levains qui occasionnent les maladies, il faut y avoir recours, & en composer d'assez doux pour produire l'effet désiré*, 27

SECONDE PARTIE.

Progrès de la Poudre & du Système, pag. 32

TROISIEME PARTIE.

Contradictions & sort de la Poudre, depuis 1756. jusqu'en 1769, pag. 64

ARTICLE I. *Autorités pour & contre la Poudre*, 72

ARTICLE II. *Analyse des raisons pour & contre la Poudre*, 74

§. I. *Reproches faits à la Poudre d'Ailhaud*, 75

I. REPROCHE. *La composition de la Poudre est inconnue, & un sage Médecin ne doit point se servir d'un remède dont la composition est inconnue*, 76

II. REPROCHE. *Les Médecins qui ont fait l'analyse de la Poudre, n'y ont trouvé que des élémens dangereux, des vrais caustiques, des poisons déguisés*, 86

III. REPROCHE. *Les effets violens de la Poudre attestent sa causticité. La mort des malades qui en ont pris, & l'état de leurs entrailles après la mort, en font la preuve*, 97

IV. REPROCHE. *Quand même la Poudre n'auroit pas les funestes effets du poison, & qu'elle seroit propre à quelques*

maux, pourroit-on dire qu'elle eſt un reméde univerſel pour tous les maux & tous les tempéramens? & ce titre pompeux de Reméde univerſel *ne doit-il pas la faire rejeter ſur l'étiquette, comme un vrai reméde de Charlatan? Un reméde univerſel eſt-il ſeulement poſſible?* 226

§. II. *Reproches contre la perſonne des Mrs. Ailhaud,* 261

§. III. *Reproches contre le Syſtème des Mrs. Ailhaud, ſur l'origine des maladies,* 303

QUATRIEME PARTIE.

Queſtions critiques ſur le Syſtème & ſur la Poudre de M. Ailhaud, pag. 309

Concluſion, 344

Fin de la Table.